



RAPPORT ANNUEL 2002



TECHNIP-COFLEXIP

Sommaire

Rapport annuel

Exercice au 31 décembre 2002

Message du Président	2
Direction du Groupe Technip-Coflexip	5
Profil	6
Faits saillants	8
Résultats	10
Ressources humaines	16
Sécurité et environnement	18
Panorama	20
Domaines d'activité	22
Technip-Coflexip dans le monde	46

Message du Président

De profonds changements ont affecté le monde depuis 18 mois : l'onde de choc propagée par le 11 septembre, le regain de tension au Moyen-Orient, l'éclatement des bulles spéculatives liées à la "nouvelle économie", un krach boursier sévère et prolongé, le ralentissement de l'économie, les affaires Enron et Andersen et la vague de méfiance qu'elles ont engendrée à l'égard des acteurs et des mécanismes de l'économie de marché.

Dans cette période de reflux et de doute, il est nécessaire plus que jamais de se concentrer sur les valeurs fondamentales qui font, loin des effets de mode, la force des entreprises pérennes : intégrité, rigueur et persévérance.

C'est sur ces valeurs que Technip-Coflexip a basé sa stratégie, qui est une stratégie de long terme :

- Avec les acquisitions successives de Mannesmann Ingénierie en 1999, d'Aker Mer Profonde en 2000 et de Coflexip en 2001, nous avons construit une société d'ingénierie et de services capable d'intervenir en clés en mains avec un égal succès tant dans l'amont que dans l'aval pétrolier et gazier, ainsi que dans un certain nombre de secteurs industriels choisis pour leur potentiel de croissance.
- Nous avons également choisi un modèle d'organisation spécifique, caractérisé par un réseau mondial de centres d'ingénierie et de services, de façon à être aussi proche que possible de nos marchés et de nos clients et à pouvoir accompagner partout dans le monde nos clients mondiaux. Français d'origine, le Groupe Technip-Coflexip a aujourd'hui plus de 80% de ses effectifs localisés hors de l'Hexagone.
- Au cours des derniers 18 mois, nous avons recensé les forces et faiblesses du nouveau Groupe et élaboré un plan de développement pour les trois années à venir. Ce plan qui comporte des cessions d'actifs non performants ou non stratégiques, une simplification de nos structures juridiques et opérationnelles et des actions de développement des synergies et de la productivité, sera mis en œuvre dès 2003.
- Nous avons également, au cours de cette période peu favorable pour notre industrie, conservé une stricte sélectivité dans les prises de commandes, évitant ainsi de prendre en charge des projets, notamment en mer profonde, qui ne nous paraissaient pas offrir des marges suffisantes eu égard aux risques encourus. Cette sélectivité ne nous a pas empêchés de progresser : nos prises de commandes de l'année 2002 ont été en très forte croissance par rapport aux années antérieures.



Au terme de cette éprouvante année 2002, quelles sont la situation et les perspectives de notre Groupe ?

- Sous l'effet de la baisse du dollar et de la réduction du backlog terrestre en 2000-2001, notre chiffre d'affaires et nos résultats 2002 sont en retrait par rapport à l'année précédente. Pour autant, nous tirons notre épingle du jeu sensiblement mieux que la plupart de nos concurrents, dont beaucoup affichent de lourdes pertes.

- Nous avons généré un free cash flow en nette progression par rapport à l'année précédente, ce qui nous a permis de réduire de plus de 40 % notre dette nette au cours de la seule année 2002, tout en maintenant un dividende élevé.

- Notre backlog a atteint un plus haut historique, représentant l'équivalent de près de 16 mois de chiffre d'affaires, ce qui nous assure un niveau soutenu d'activité au cours de l'année 2003.

Si la pression concurrentielle demeure forte dans nos métiers, plusieurs de nos compétiteurs les plus agressifs ont toutefois annoncé publiquement qu'ils adopteraient désormais une démarche plus conservatrice, notamment en ce qui concerne les projets clé en main de développements pétroliers en mer profonde.

En ce début d'année, le Groupe Technip-Coflexip dispose d'un très beau carnet de commandes, d'un potentiel important de nouvelles affaires, d'une assise financière renforcée et de structures opérationnelles en ordre de marche.

Même si l'environnement international recèle encore de nombreuses incertitudes, il me paraît donc clair que notre Groupe est bien armé pour engager en 2003 un nouveau cycle de croissance de son activité et de ses résultats qui devrait se matérialiser dès 2004-2005.

La fidélité de nos actionnaires a été mise à rude épreuve depuis mai 2002, dans le climat de désaffection qui n'a pas épargné notre titre. Gardons présent à l'esprit que, dans une industrie comme la nôtre, la performance ne se juge pas sur quelques trimestres, mais sur la durée.

Grâce au professionnalisme et à la motivation de ses équipes, je suis persuadé que le Groupe Technip-Coflexip saura, au cours des mois et des années à venir, pleinement répondre à vos attentes.

Je vous remercie de votre confiance.

Daniel VALOT
Président Directeur Général

Conseil de Surveillance

au 31 décembre 2002

Pierre Marie VALENTIN

Président

Michel LEVÊQUE

Vice-Président

Roger CAIRNS

Miguel CAPARROS

Jean-Pierre CAPRON

Jacques DEYIRMENDJIAN

Jean-Pierre LAMOURE

Claude MANDIL

Roger MILGRIM

Rolf Erik ROLFSEN

Pierre VAILLAUD

Bruno WEYMULLER

Commission d'Audit

Pierre Marie VALENTIN

Président

Miguel CAPARROS

Roger MILGRIM

Jean-Pierre CAPRON

Commission Stratégique

Pierre Marie VALENTIN

Président

Roger CAIRNS

Jean-Pierre CAPRON

Jacques DEYIRMENDJIAN

Jean-Pierre LAMOURE

Claude MANDIL

Pierre VAILLAUD

Commission des Rémunérations et des Nominations

Jean-Pierre CAPRON

Président

Michel LEVÊQUE

Rolf Erik ROLFSEN

Pierre VAILLAUD

Bruno WEYMULLER

Commissaires aux Comptes

Commissaires aux comptes titulaires :

Cabinet Barbier Frinault & Autres - Réseau Ernst & Young

représenté par René PROGLIO

Claude CHARRON

Commissaires aux comptes suppléants :

Cabinet Barbier Frinault & Autres - Réseau Ernst & Young

représenté par Gilles PUISSOCHET

Laurent LEVESQUE

Directoire

Daniel VALOT
Président du Directoire

Daniel BURLIN
Directeur Général
de la Branche
Onshore-Downstream

Jean DESEILLIGNY
Directeur Général
Commerce et Projets,
Branche Onshore-Downstream

Olivier DUBOIS
Directeur Général Finance
et Contrôle

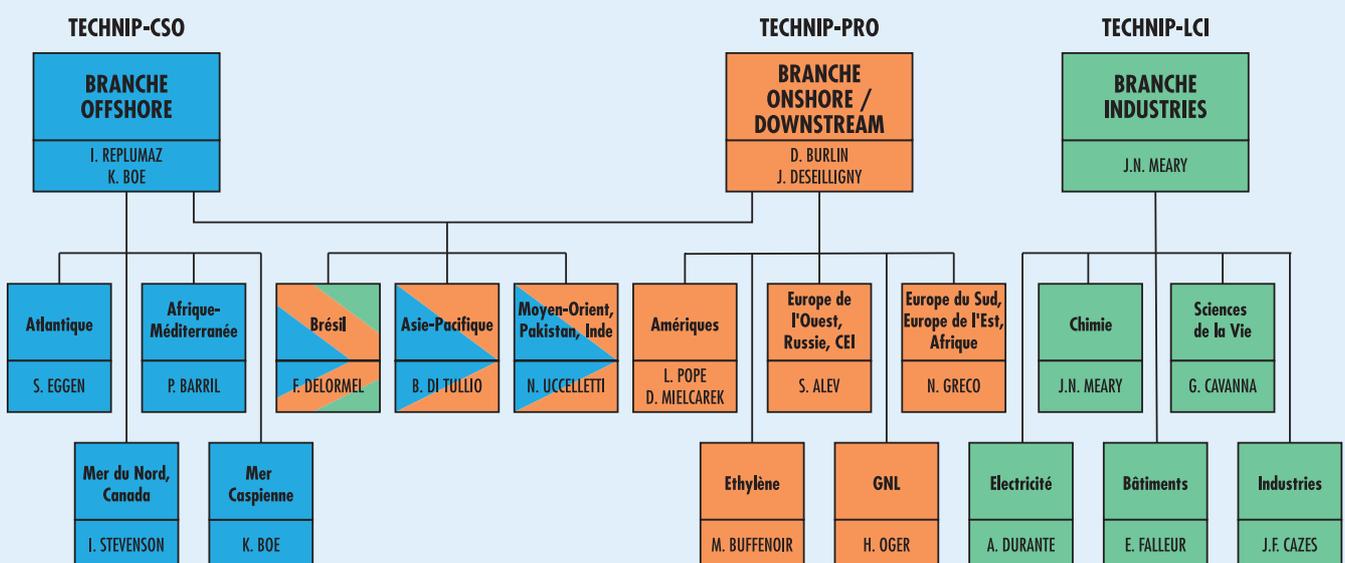
Comité de Direction

Les membres du Directoire ainsi que :

Anne DECRESSAC
Directeur Ressources Humaines
et Communication

Ivan REPLUMAZ
Directeur Commerce
et Projets de la Branche Offshore

Organisation Opérationnelle



Profil



Notre activité : ingénierie, technologies et réalisation de projets

Né de la fusion de deux champions dans leurs domaines respectifs, Technip-Coflexip est l'un des groupes mondiaux les plus intégrés, capable de fournir l'ingénierie, la technologie et les services de construction à l'industrie pétrolière, gazière et pétrochimique. Grâce à une expérience de plus de 40 ans dans la conception et la construction d'importantes installations industrielles, à sa maîtrise d'une large gamme de technologies et à ses bases opérationnelles sur les cinq continents, le Groupe est en mesure de prendre en charge tous les aspects d'un projet majeur, depuis l'ingénierie de base jusqu'à la réalisation clé en main.

Domaines: pétrole et gaz, pétrochimie et autres industries

Les domaines d'intervention de Technip-Coflexip couvrent le développement de champ offshore et onshore, le traitement et la liquéfaction de gaz, le raffinage de pétrole, les pipelines à terre ainsi que la pétrochimie - qui représentent ses principales activités. Le Groupe est particulièrement bien placé dans le segment de l'offshore profond, secteur dans lequel il utilise ses propres actifs industriels. Il développe également ses activités dans des secteurs non-pétroliers tels que les engrais, la chimie, les sciences de la vie, la génération électrique ainsi que d'autres industries.

Un groupe mondial de premier plan

Avec un effectif de 19 000 personnes dans le monde, un chiffre d'affaires d'environ 4,5 milliards d'euros, Technip-Coflexip se classe parmi les 5 premiers groupes mondiaux d'ingénierie et de construction offrant une gamme complète de services dans les domaines des hydrocarbures et de la pétrochimie.



TECHNIP-COFLEXIP

Société créée en 1958,
cotée à la Bourse de Paris (EURONEXT : 13170)
et à la Bourse de New York (NYSE : TKP).

Actionnariat au 28/02/03

- Gaz de France 7,2 %
- IFP 6,8 %
- TotalFinaElf 3,8 %
- Personnel 2,6 %
- Autodétenues 0,2 %
- Public et autres actionnaires 79,4 %

- Effectif : 19 000 personnes dans le monde.
- Chiffre d'affaires annuel : environ 4,5 milliards d'euros.
- Principaux centres d'ingénierie : France, Italie, Allemagne, Royaume Uni, Finlande, Norvège, Pays-Bas, Etats-Unis, Brésil, Abu Dhabi, Chine, Inde, Malaisie et Australie.
- Usines (pipelines flexibles et rigides, ombilicaux, R.O.V.s), yards et bases d'assemblage : France, Brésil, Royaume Uni, Etats-Unis, Norvège, Finlande et Azerbaïdjan.
- Une flotte de 15 navires de construction et installation sous-marin.

Secteurs d'activité

Offshore

- Développement de champ en mer profonde ou en offshore peu profond
- Fabrication et fourniture d'équipements pour l'offshore profond (pipelines flexibles et rigides, ombilicaux, R.O.V.s, systèmes de risers)
- Construction et pose de pipelines sous-marins
- Fabrication de plates-formes fixes ou flottantes et d'installations de surface

Onshore et Downstream

- Traitement et liquéfaction de gaz, GTL
- Raffinage de pétrole (unités de raffinage, d'hydrogène et de soufre)
- Pipelines à terre
- Pétrochimie (éthylène, aromatiques, oléfines, polymères)

Industries et divers

- Engrais
- Chimie, pyrotechnie
- Sciences de la vie
- Métaux
- Génération électrique
- Ciment
- Industries manufacturières
- Bâtiments

Une gamme complète de services : de l'ingénierie de base aux solutions globales

Technip-Coflexip fournit tout ou partie des services d'ingénierie de base et de détail, d'approvisionnement des équipements, de supervision de la construction et de management de projet.

Le Groupe a une longue expérience de la réalisation de projets clé en main et du montage des financements de projets, pour le compte de ses clients.

Dans le domaine de l'offshore notamment, Technip-Coflexip est en mesure de répondre aux opérateurs qui souhaitent confier la plus grande partie des services à un seul entrepreneur général, capable de manager tous les aspects d'un projet important de développement au meilleur coût.

Le Groupe travaille couramment en partenariat avec des entreprises de diverses nationalités et a développé une politique d'achat d'équipements, qui lui permet d'obtenir les prix les plus compétitifs sur le marché international, en utilisant une place de marché privée (www.epc-business.com).

Une solide expertise technologique

Par l'intermédiaire de ses ingénieurs de procédé et de ses techniciens hautement qualifiés, Technip-Coflexip a développé une solide expertise technologique qui l'a conduit, dans certains cas, à concevoir et fabriquer ses propres produits, ses propres technologies et les équipements de procédé associés dans les domaines de l'offshore (conduites sous-marines, ombilicaux, R.O.V.s, plates-formes) ainsi que dans les secteurs du raffinage, du gaz, de l'hydrogène, du soufre, de l'éthylène, des engrais et du ciment.

Technip-Coflexip a également établi des liens étroits, voire des accords exclusifs, avec des bailleurs de licences internationaux majeurs, notamment dans le domaine de la pétrochimie.

Qualité, santé, sécurité et environnement

La qualité de nos prestations, la santé et la sécurité du personnel travaillant sur les chantiers en cours ou dans les installations conçues et construites par Technip-Coflexip ainsi que la protection de l'environnement sont des priorités absolues pour le Groupe. Ces éléments sont pris en compte dès la conception de l'installation et les mesures appropriées sont mises en œuvre et appliquées strictement à chaque étape de l'exécution du projet.



Nos valeurs

Les activités de Technip-Coflexip sont régies par une charte de valeurs et d'éthique professionnelle, qui définit les principes de comportement de ses équipes vis à vis des tiers. Ces principes reposent essentiellement sur la qualité des prestations, l'excellence professionnelle, qui constituent les axes fondamentaux de sa politique de service au client, ainsi que sur l'équité, la loyauté et l'intégrité à l'égard de tous ses partenaires.

Répartition sectorielle Chiffre d'affaires au 31 décembre 2002

- Offshore 48 %
- Onshore & Downstream 43 %
- Industries 9 %

Répartition géographique Chiffre d'affaires au 31 décembre 2002

- Europe, Russie, Asie Centrale 27 %
- Afrique, Moyen-Orient 33 %
- Asie-Pacifique 10 %
- Amériques 30 %



Faits saillants



■ Backlog record

Technip-Coflexip a enregistré un backlog de 5,776 millions € au 31 décembre 2002, en hausse de 17% par rapport à fin 2001. Satisfaisant tant en volume qu'en qualité, ce backlog, qui traduit la part des contrats en vigueur restant à exécuter, représente près de 16 mois de chiffres d'affaires et offre au Groupe des perspectives de croissance rentable.

■ Succès confirmé des Spars dans le Golfe du Mexique

Très actif dans le domaine de la construction des plates-formes flottantes "Spar", dont il détient la technologie, Technip-Coflexip a livré une plate-forme de ce type et mis en fabrication quatre autres "Spars" pour les eaux profondes du Golfe du Mexique. La dernière en date, destinée au champ Red Hawk opéré par Kerr-McGee, constituera la première application du concept d'une unité plus légère la "Cell Spar", développé par le Groupe pour des gisements de taille moyenne.

■ Pénétration du marché de l'offshore Ouest-Africain

En Afrique de l'Ouest, Technip-Coflexip a renforcé ses positions sur le marché de l'offshore en remportant pour environ 330 millions € de contrats pour l'installation de conduites sous-marines en mer profonde et en lançant la construction d'une usine de fabrication d'ombilicux en Angola, en partenariat avec Sonangol. Technip-Coflexip a également pris une part importante dans la conception et la réalisation de la plate-forme fixe d'Amenam au Nigeria.

■ Achèvement d'un grand projet offshore clé en main en Asie du Sud Est.

Dans le domaine des plates-formes fixes en eau peu profonde, Technip-Coflexip, en tant que leader d'un consortium international, a mené à bien, pour le compte de Carigali Triton Operating Company (CTOC), un projet clé en main de 600 millions de dollars pour le développement du champ gazier de Cakerawala en Malaisie/Thaïlande, démontrant ainsi sa capacité à manager un grand projet intégré dans les délais, le respect du budget et à la satisfaction du client.

■ Cession d'actifs non stratégiques

Technip-Coflexip a procédé à la cession d'actifs non stratégiques : sa participation de 46% dans le capital d'Ipedex, la Division Well Operations (activité d'interventions sur puits) et le chantier de construction McNulty à Newcastle. Le Groupe a également réalisé des cessions d'actifs immobiliers en région Parisienne en 2002 et début 2003, pour un montant de 137 millions €, avec notamment pour objectif le regroupement des équipes parisiennes sur un site unique à La Défense afin de faciliter le développement des synergies et la réduction des frais de fonctionnement.

■ Forte reprise des activités Onshore et Downstream

La prise de commandes de la Branche Onshore et Downstream s'est fortement redressée et a contribué largement à la croissance du backlog du Groupe. Technip-Coflexip a remporté et/ou mis en vigueur plusieurs grands projets au Moyen-Orient (raffinerie à Abu Dhabi, usine de traitement de gaz en Arabie Saoudite, complexe d'engrais à Oman et vapocraqueur en Iran) ainsi qu'en Afrique, avec les trains 4 et 5 du complexe de GNL au Nigeria.



■ En pôle position sur le marché émergent du GTL

Etant donné les perspectives d'investissements qu'il représente pour la décennie à venir, le gaz naturel représente un axe de développement majeur pour le Groupe. Technip-Coflexip, dont l'expertise est reconnue dans le traitement/fractionnement et les gazoducs et qui joue un rôle majeur dans le domaine du gaz naturel liquéfié (GNL), occupe désormais une position de pionnier sur le marché émergent du GTL (Gas-To-Liquids), avec l'attribution début 2003 du premier projet au monde pour une usine de grande capacité au Qatar.

■ Essor de la pétrochimie / chimie en Chine

Dans le cadre des grands projets d'investissements lancés pour la construction de complexes pétrochimiques en Chine, Technip-Coflexip a remporté pour environ 400 millions € de contrats, notamment auprès de joint ventures entre des sociétés chinoises et des partenaires étrangers, tels que Shell, BP, Bayer et BASF.

■ Nouveau contrat pour un très gros vapocraqueur

Avec la mise en vigueur du contrat pour la conception et la réalisation du plus gros vapocraqueur au monde (1,4 millions de tonnes d'éthylène par an) pour le 10^{ème} Complexe d'Asaluyeh en Iran, utilisant ses propres technologies et des fours de sa conception, Technip-Coflexip, qui s'était déjà vu attribuer la réalisation du vapocraqueur du 9^{ème} Complexe un million de tonnes/an), se positionne en tant que leader sur le segment des très grands complexes de production d'éthylène.

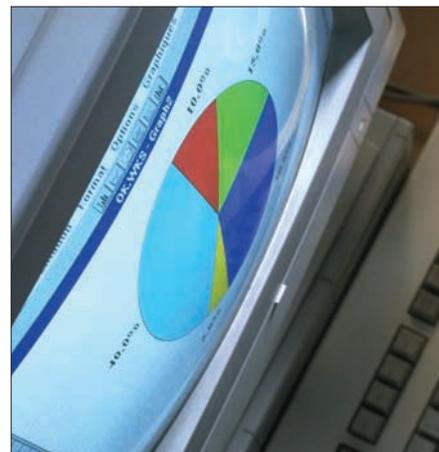
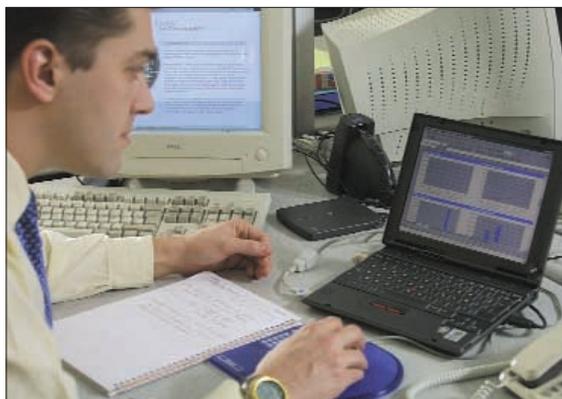
■ Percée significative dans l'industrie des métaux non ferreux

Après avoir été sélectionné par Inco pour un projet majeur de complexe de production de nickel-cobalt en Nouvelle Calédonie, Technip-Coflexip se voit attribuer début 2003, par Pechiney, un contrat de 600 millions de dollars dans le cadre d'une association 50/50, pour la réalisation d'une usine d'aluminium en Afrique du Sud. ■



Technip-Coflexip

Résultats



Résultats financiers du Groupe

2002 est une année importante car elle constitue le premier exercice complet pour le nouveau groupe constitué au mois d'octobre 2001 par le rapprochement de Technip et de Coflexip.

Sur le plan financier, cet exercice est principalement caractérisé par les éléments suivants :

- une forte progression du backlog après deux exercices 2000 et 2001 marqués par des prises de commandes faibles dans la branche Onshore/Dowstream (ancienne Technip);

- une amélioration de la situation financière consolidée qui se traduit par une réduction rapide et très significative de l'endettement, net hors prime de remboursement, qui a été ramené de 876 millions au 1^{er} janvier 2002 à 506 millions au 31 décembre, ce qui a été rendu possible par le niveau élevé du cash flow disponible généré sur l'exercice;

- le maintien du principe de prudence comptable dans la couverture des risques qu'il s'agisse d'aléas techniques, de pertes à terminaison sur contrats, de risques de change ou de contentieux qui font l'objet des provisions adéquates;

- une dilution du résultat net par action limitée par la réduction sensible du nombre d'actions en circulation suite aux annulations de titres autodétenus;

- un étalement des échéances de remboursement des dettes financières par l'émission des obligations convertibles en janvier 2002 qui ont refinancé une partie de la dette d'acquisition de Coflexip tout en allongeant la vie moyenne de l'endettement consolidé du groupe.

Le résultat net consolidé part du groupe avant éléments exceptionnels et amortissement des écarts d'acquisition s'élève à 95,3 millions. Ce résultat qui intègre désormais le sous-groupe Coflexip n'est donc pas directement comparable avec celui de l'exercice 2001 quand Coflexip était consolidée par mise en équivalence sur neuf mois puis intégrée globalement sur les trois derniers mois seulement. Il inclut de plus des frais financiers sur les financements mis en place à l'occasion de l'acquisition du solde du capital de Coflexip au mois d'octobre 2001, partiellement refinancés au mois de janvier 2002 par l'émission des obligations convertibles en actions (OCEANE).

Il convient également de rappeler que la fusion entre Technip-Coflexip et ISIS est intervenue au mois de juin 2002 mais n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du groupe.

Enfin, les importantes plus values enregistrées en 2002 sur les cessions d'actifs appartenant au sous-groupe Coflexip ont été retraitées dans les comptes consolidés du groupe en diminution des survaleurs constatées lors de l'acquisition de Coflexip.





Résultats consolidés

En millions d'euros, sauf " par action "	Technip-Coflexip 2002	Technip-Coflexip 2001
Chiffre d'affaires	4 452,3	3 546,0
Variation par rapport à l'année précédente (en %)	25,6%	
Coût et charges d'exploitation	(3 792,2)	(3 035,3)
Frais commerciaux et administratifs	(312,5)	(226,3)
Résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations et des écarts d'acquisition (EBITDA)	347,6	284,4
Variation par rapport à l'année précédente (en %)	22,2%	
Dotations aux amortissements des immobilisations	(143,0)	(49,6)
Résultat opérationnel avant amortissement des écarts d'acquisition (EBITA)	204,6	234,8
Variation par rapport à l'année précédente (en %)	-12,9%	
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(117,8)	(61,3)
Résultat opérationnel (EBIT)	86,8	173,5
Variation par rapport à l'année précédente (en %)	- 50%	
Résultat financier	(66,9)	(6,5)
Résultat courant avant impôt	19,9	167,0
Variation par rapport à l'année précédente (en %)	- 88,1%	
Résultat exceptionnel	(6,9)	(6,6)
Quote-part des sociétés mises en équivalence	-	15,6
Intérêts minoritaires	3,9	(2,4)
Impôts	(46,3)	(65,5)
Résultat net	(29,4)	108,1
Résultat net des entreprises intégrées ⁽¹⁾	84,5	156,2
Résultat net de l'ensemble consolidé	(33,3)	110,5
Résultat exceptionnel	6,9	6,6
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	117,8	61,3
Résultat net (avant amortissements des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels)	95,3	176,0
Variation par rapport à l'année précédente (en %)	- 45,9%	19,7%
Nombre d'actions sur une base diluée au 31 décembre	28 385 816	25 387 550
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	26 794 373	24 242 000
Résultat net dilué par action (en euros) ⁽²⁾	(0,49)	4,26
Résultat net par action (en euros)	(1,10)	4,45
Résultat net dilué par action (avant éléments exceptionnels et amortissements des écarts d'acquisition) (en euros)	3,91	6,93

⁽¹⁾ Le résultat net des entreprises intégrées ne comprend pas la dotation aux amortissements des écarts d'acquisition.

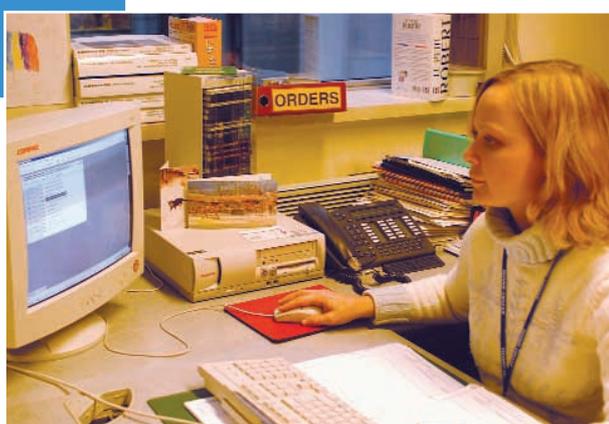
⁽²⁾ Le résultat net par action a été calculé en neutralisant l'impact des Océanes en retraçant l'amortissement de la prime de remboursement et les frais financiers net d'impôt.



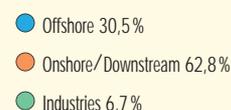
Backlog (part des contrats en cours restant à exécuter)

- Le backlog de Technip-Coflexip au 31 décembre 2002 s'élève à 5 776 millions d'euros, dont 1 761 millions d'euros pour la branche Offshore. A fin 2001, le backlog s'élevait à 4 926 millions d'euros dont 2138 millions d'euros pour la branche Offshore. Cette diminution du backlog de la branche Offshore est largement imputable au faible niveau de commandes enregistrées dans l'activité "Flotteurs" qui ne permet pas la reconstitution de son portefeuille (277,5 millions de commandes pour un chiffre d'affaires de 604 millions). A l'inverse, la branche Onshore/Dowstream, grâce à la mise en vigueur de contrats signés en 2001 et 2002, a reconstitué son carnet de commandes qui progresse de 58,9% sur l'année.

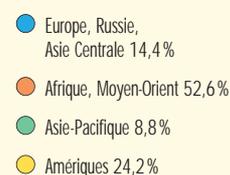
Le backlog au 31 décembre 2002 de Technip-Coflexip ne tient pas compte de plusieurs projets importants pour un montant total de 0,4 milliard d'euros, (1,2 milliard d'euros mi-février 2003) dont les contrats ont été signés mais ne sont pas encore entrés en vigueur dans l'attente de la finalisation de leur financement. Leur mise en vigueur est attendue pour 2003. Ce "pré-backlog" est légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent (1,5 milliard d'euros), tandis qu'en 2000, il n'atteignait que 0,7 milliard d'euros.



Backlog par secteur d'activité au 31 décembre 2002



Backlog par région au 31 décembre 2002



Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires à 4 452,3 millions d'euros est en progression de 25,6% comparé à celui de l'exercice 2001. Cette hausse provient de la consolidation par intégration globale de Coflexip sur l'année 2002. En réalité, il baisse de 10,1% en euros courants par rapport au proforma 2001 car il subit notamment la faiblesse du taux de change moyen du dollar contre euro qui a baissé de 7% sur l'exercice par rapport à 2001; on estime cet impact négatif à 129,7 millions d'euros sur le chiffre d'affaires 2002.

Pour la branche Onshore/Dowstream, la baisse du chiffre d'affaires ressort à 17,6%, celui-ci passant de 2 352 millions d'euros en 2001 à 1 938,6 millions d'euros en 2002. Cette baisse résulte essentiellement du décalage entre la réception en 2001 de grands contrats signés les années antérieures et la mise en vigueur progressive et tardive en 2002 de nouveaux contrats clés en main car les prises de commandes des années 2000 et 2001 s'étaient révélées historiquement faibles.

Le chiffre d'affaires de la branche Offshore est resté stable à 2 125 millions contre 2 125,8 sur une base proforma en 2001. A périmètre constant, hors activités cédées en 2002, sa progression aurait été de l'ordre de 1,5%. On doit toutefois signaler la baisse de 8,6% du chiffre d'affaires de la Division Mer profonde d'Aker Maritime (ci-après Division Mer Profonde) qui passe de 661 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2001 à 604 millions d'euros en 2002 et à l'inverse la croissance de l'activité sous-marine traditionnelle de Coflexip (SURF) qui réussit une percée stratégique en Afrique de l'Ouest.

Résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations et des écarts d'acquisition (EBITDA)

Le résultat opérationnel avant amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition (EBITDA) de Technip-Coflexip s'est élevé à 347,6 millions d'euros, (en baisse de 22,7% comparé à l'EBITDA proforma 2001) ce qui représente un taux de marge de 7,8% du chiffre d'affaires. Hors impact de l'évolution adverse des taux de change, ce taux de marge se serait élevé à 8% contre 9,1% sur une base proforma 2001.

L'EBITDA de la branche Onshore/Dowstream est passé de 189,3 millions d'euros (8% du chiffre d'affaires de la branche) en 2001 à 85,3 millions d'euros (4,4% du chiffre d'affaires de la branche) en 2002. Cette baisse est largement due à la baisse de l'activité expliquée ci-dessus et au stade d'avancement des nouveaux contrats enregistrés en 2002 qui ne contribuent que faiblement au résultat au cours des premiers mois de leur exécution.

L'EBITDA généré par la branche Offshore sur l'ensemble de l'année s'est élevé à 250,2 millions d'euros (11,8% du chiffre d'affaires) à comparer à 251,1 millions d'euros (11,8% également) sur une base proforma 2001. Cette stabilité cache en réalité une baisse sensible de la rentabilité car le chiffre de 2001 comprenait des charges exceptionnelles non récurrentes.



En effet, deux éléments avaient eu un effet négatif sur les résultats de Coflexip en 2001 :

- Une charge de 10,2 millions d'euros (avant impôts) liée aux frais exposés par Coflexip dans le cadre de l'offre publique d'achat lancée par Technip au mois de juillet 2001.
- Une perte de 27,3 millions d'euros sur un contrat de travaux de réparation d'une plate-forme de forage effectués par la filiale finlandaise de la Division Mer Profonde.

L'EBITDA de la branche Offshore, hors ces deux éléments, se serait élevé à environ 288 millions d'euros (ou 13,6% du chiffre d'affaires). Dans ces conditions, la baisse de l'EBITDA est en réalité d'environ 13% d'un exercice sur l'autre.

La branche Industrie voit sa rentabilité économique s'améliorer : l'EBITDA à 12,2 millions passe à 3,1% du chiffre d'affaires de la branche (388,7 millions) contre 9,1 millions soit 1,9% du chiffre d'affaires de la branche en 2001 en dépit des difficultés rencontrées sur deux contrats. La moindre importance de la branche la rend en effet plus fragile à toute évolution négative de l'un de ses contrats significatifs.



Chiffre d'affaires par secteur d'activité au 31 décembre 2002

- Offshore 47,7%
- Onshore/Dowstream 43,5%
- Industries 8,8%

Chiffre d'affaires par région au 31 décembre 2002

- Europe, Russie, Asie Centrale 26,9%
- Afrique, Moyen-Orient 33,3%
- Asie-Pacifique 10%
- Amériques 29,8%

EBITDA - résultat opérationnel avant amortissements

	Au 31 décembre 2002	Pourcentage	En pourcentage du chiffre d'affaires par branche
par secteur d'activité			
Offshore	250,1	72 %	11,8 %
Onshore/Dowstream	85,3	24,5 %	4,4 %
Industries	12,2	3,5 %	3,1 %
Total Technip-Coflexip	347,6	100 %	7,8 %
par région			
Europe, Russie - Asie Centrale	148,4	42,7 %	12,4 %
Afrique, Moyen-Orient	102,9	29,6 %	6,9 %
Asie Pacifique	22,1	6,4 %	5 %
Amériques	74,2	21,3 %	5,6 %
Total Technip-Coflexip	347,6	100 %	7,8 %

Amortissements des immobilisations, investissements et capacité d'autofinancement

- En 2002, les charges d'amortissement sur immobilisations se sont élevées à 143 millions d'euros, soit 3,2% du chiffre d'affaires.

Les investissements d'immobilisations corporelles et incorporelles quant à eux se sont élevés à 126 millions d'euros (par rapport à un budget initial de 140 millions d'euros) ce qui traduit un maintien des capacités opérationnelles du groupe notamment dans la branche Offshore.

La capacité d'autofinancement, hors impact des cessions d'actifs, dégagée en 2002 par Technip-Coflexip s'est élevée à 239,9 millions d'euros et a donc permis d'autofinancer aisément les nouveaux investissements.



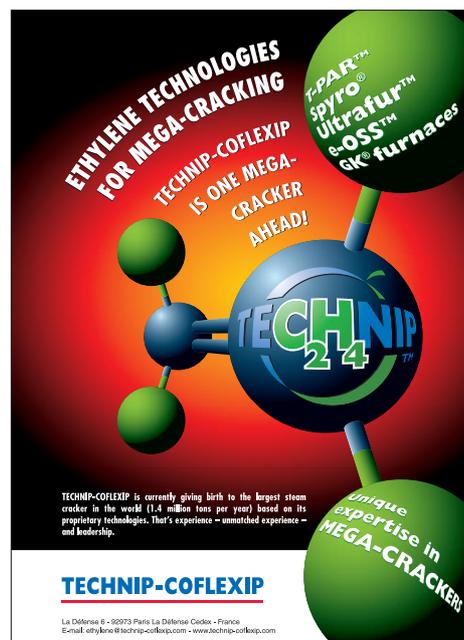
Amortissement des écarts d'acquisition

En 2002, l'amortissement des écarts d'acquisition s'est élevé à 117,8 millions d'euros. Un test portant sur la valorisation des écarts d'acquisition a confirmé leur valeur comptable. Les deux postes les plus importants étant relatifs aux activités Surf (1975 millions d'euros) et floteurs (404 millions d'euros).

Résultat financier

Le résultat financier négatif s'établit à 66,9 millions d'euros à comparer avec 6,5 millions d'euros pour 2001. Conformément aux principes comptables du groupe, la rémunération de la trésorerie sur grands contrats clés en main est rattachée au chiffre d'affaires et ne figure pas sous cette rubrique. Au titre de 2002, ces produits représentent 14 millions d'euros contre 17 millions d'euros en 2001.

Les charges financières de l'exercice 2002 incluent 27,3 millions d'euros de frais financiers et de dotations aux amortissements liés aux OCEANES et 10,8 millions d'euros d'intérêts sur les billets de trésorerie.



Éléments exceptionnels

Le Groupe a enregistré en 2002 une perte exceptionnelle de 6,9 millions d'euros à comparer avec une perte de 6,6 millions d'euros en 2001. Cette perte provenait principalement en 2001 de l'incidence de la dilution de la participation de Technip dans Coflexip pour 2,7 millions d'euros et de coûts de restructuration de la société EHR en Allemagne.

En 2002, la perte provient à nouveau de charges exceptionnelles dans les filiales allemandes (provision et perte sur deux contrats provenant du portefeuille d'activités acquises de Mannesmann en 1999, ainsi que de nouveaux frais de restructuration) et des produits des avoirs fiscaux italiens à recevoir sur les exercices antérieurs dont Technip Coflexip a demandé la restitution au fisc local.

Impôts

Le taux effectif d'impôts s'est élevé à 33% en 2002 contre 30% en 2001. Cette hausse apparente est la conséquence de la décision prise par le groupe de ne pas reconnaître d'impôts différés actifs supplémentaires face aux pertes d'exploitation subies aux Etats Unis en 2002.

Résultat net

Le résultat net avant éléments exceptionnels et amortissement des survaleurs, a baissé de 45,8% par rapport à celui de 2001. La comparaison est néanmoins difficile en raison des changements de périmètres intervenus (cf. supra).

Après éléments exceptionnels et amortissement des survaleurs, le résultat net est une perte de 29,4 millions d'euros.

Résultat de la société mère Technip-Coflexip

Dividendes

Le Directoire propose à l'Assemblée Générale un dividende de 3,30 euros par action, égal à celui de l'an dernier. Le ratio de distribution (distribution/résultat net avant éléments exceptionnels et amortissements des survaleurs) s'élève à 24,5% contre 48,9% en 2001 et 34,6% en 2000.

Structure Financière

Les capitaux propres de Technip-Coflexip s'élèvent à 2,026 milliards d'euros au 31 décembre 2002 contre 2,214 milliards d'euros au 31 décembre 2001. L'endettement brut total est de 1,3 milliards d'euros (incluant la prime de remboursement des Océanes d'un montant de 90 millions d'euros) contre 1,6 milliards d'euros au 31 décembre 2001. La trésorerie brute du groupe s'élève à 741 millions d'euros à comparer à 763 millions d'euros au 31 décembre 2001. Dans ces conditions la dette nette du groupe s'est trouvée ramenée de 876 à 506 millions hors prime de remboursement des obligations convertibles.

Cette évolution s'explique à la fois par l'amélioration sensible du besoin en fonds de roulement (192,9 millions sur l'exercice) et par le produit des cessions réalisées en 2002.

Au 31 décembre 2002, le ratio d'endettement de Technip-Coflexip (endettement net/endettement net + capitaux propres) s'élève donc à environ à 22,7% (prime de remboursement comprise) et à 20% si on exclut la prime de remboursement contre 28,3% en 2001.

La génération de cashflow a permis également des rachats d'actions propres sur le marché qui ont été suivies de leur annulation ce qui a permis de réduire en partie la dilution du résultat par action en 2002. Elle témoigne donc de la bonne santé économique et financière de Technip-Coflexip et permet aujourd'hui de proposer aux actionnaires le maintien du dividende net par action à 3,3 euros.



Compte de résultat

Le résultat net de l'exercice 2002 s'élève à 105,8 millions d'euros à comparer à 95,8 millions d'euros pour 2001. Il est principalement constitué des éléments suivants :

- Résultat d'exploitation négatif de 10,6 millions d'euros. Il représente pour l'essentiel les frais de gestion et d'administration groupe diminué des refacturations aux filiales.
- Résultat financier positif de 84,4 millions d'euros. Il comprend principalement les dividendes encaissés des filiales pour un montant de 158,8 millions d'euros, diminué de l'amortissement des frais d'acquisition de Coflexip pour 9,4 millions d'euros, des frais financiers liés à cette acquisition pour 30,8 millions d'euros, de l'amortissement de la prime de remboursement des obligations pour 16,9 millions d'euros, des intérêts servis aux obligataires pour 7,3 millions d'euros et de la provision pour dépréciation des titres et Valeurs mobilières de placement pour 9,4 millions d'euros.
- Résultat exceptionnel positif de 9,5 millions d'euros essentiellement composé des plus-values sur cessions de titres pour 8,4 millions d'euros.

Bilan

L'exercice 2002 a été marqué par l'émission d'un emprunt obligataire de type "Océane" pour un montant initial de 793,5 millions d'euros auquel se rajoute une prime de remboursement d'un montant initial de 93,4 millions d'euros. Cet emprunt a servi à refinancer une partie du Credit facility qui s'élevait à 944 millions d'euros au 31 décembre 2001.

En janvier 2002, Technip-Coflexip a fusionné rétroactivement avec la société Isis, entraînant une variation négative des titres de participation (393,8 millions d'euros) due à la sortie des titres Isis (749 millions d'euros) et à l'intégration des titres Coflexip anciennement détenus par Isis pour 351,2 millions d'euros.

Les capitaux propres ont diminué de 338 millions d'euros suite aux opérations suivantes :

- Annulation des titres Technip-Coflexip anciennement détenus par Isis : (197,2 millions d'euros) dont (191,5 millions d'euros) de prime d'émission.
- Annulation des titres Technip-Coflexip reçus en contrepartie des titres CGG suite à l'échange avec l'IFP : (73,2 millions d'euros) dont (71,6 millions d'euros) de prime d'émission.
- Annulation des actions auto-détenues : (106,3 millions d'euros) dont (102,9 millions d'euros) de prime d'émission.



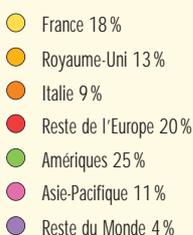
Les Ressources Humaines

au cœur de la stratégie de développement du Groupe

Technip-Coflexip rassemble aujourd'hui 19 000 collaborateurs répartis à travers le monde dans 52 pays.

Ils sont 60% en Europe (18% en France, 13% au Royaume-Uni, 9% en Italie, et 20% dans le reste de l'Europe), 25% dans les Amériques (15% aux Etats-Unis), 11% en Asie-Pacifique et 4% dans le reste du monde.

La richesse, la complémentarité des compétences et de l'expérience de ces experts, spécialistes, chercheurs ou techniciens, ainsi que l'engagement et la motivation de l'ensemble des équipes jouent un rôle décisif dans le développement du Groupe.



Répartition des effectifs par zone géographique - (moyenne 2002).

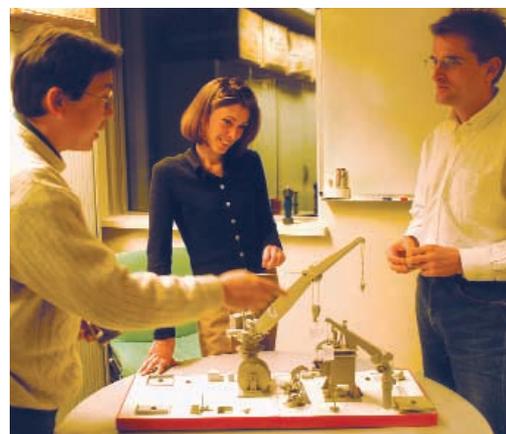


Répartition des effectifs par Branche - (moyenne 2002).

Technip-Coflexip recrute aujourd'hui sans réelle difficulté, sauf cas très particuliers, les profils dont il a besoin. La partie carrière du site Web du Groupe permet de recueillir environ 10 000 candidatures par an auxquelles s'ajoutent plusieurs milliers de candidatures reçues par courrier.



Rubrique la plus consultée du site Web du Groupe, la partie Carrières permet de recueillir plus de 800 candidatures par mois.



Le développement des compétences

Le Groupe Technip-Coflexip est attaché à favoriser le développement de chacune des personnes qui le composent. Dès leur arrivée dans le Groupe et pendant les quatre premières années de leur vie professionnelle, les jeunes ingénieurs, cadres et techniciens bénéficient d'un système de parrainage par un manager expérimenté pour faciliter leur intégration et les guider dans l'élaboration de leur parcours professionnel. Ce système de suivi est progressivement étendu dans le Groupe.

Un Collège des Experts facilite l'identification des experts du Groupe et évalue les compétences dans les principaux créneaux technologiques. Il participe à la gestion spécifique des experts et veille à l'exercice de leurs fonctions de "réfèrent technique", knowledge management, formation et tutorat.

Chaque année a également lieu une opération de détection des hauts-potentiels dans l'ensemble du Groupe. Considérés comme une ressource commune du Groupe, ces hauts-potentiels font l'objet d'une gestion spécifique sous la responsabilité de l'équipe de direction du Groupe.

Une nouvelle évaluation 360° a été organisée au bénéfice d'environ 80 managers qui n'étaient pas dans le Groupe lors de sa mise en place en 2000.

Cet outil, qui permet de faire évaluer les managers par eux-mêmes, leur supérieur hiérarchique, leurs collègues et leurs subordonnés, est un puissant outil de développement des compétences des managers et donc d'amélioration de la qualité du leadership. Il contribue aussi à une évolution des relations manager-subordonnés de nature à optimiser le fonctionnement et faciliter les initiatives, source de progrès.

Technip-Coflexip, qui met en œuvre des formations pour renforcer les compétences et l'expertise des salariés du Groupe, souhaite aussi aider ceux qui n'ont pu poursuivre leur formation initiale.

"Technip-Coflexip Promotion" permet à des collaborateurs qui n'ont pu bénéficier que d'une formation initiale courte, de reprendre des études pour accéder à des diplômes d'ingénieur et de troisième cycle dans les métiers du Groupe. Cette formation ouvre de nouvelles opportunités de carrière aux personnes concernées à l'intérieur du Groupe. Elle renforce également leur niveau de compétences et leur adaptabilité nécessaire pour répondre aux besoins de nos clients. En échange de l'aide financière de l'entreprise, les salariés s'engagent à rester un certain nombre d'années dans le Groupe.

Cette politique de promotion sociale est complétée, à l'extérieur du Groupe, par le soutien de Technip-Coflexip à la Fondation de la deuxième chance placée sous l'égide de la Fondation de France. Cette fondation a pour objectif de soutenir des personnes, âgées de 18 à 55 ans, confrontées à des difficultés scolaires, universitaires ou professionnelles, en leur offrant les moyens humains, techniques et financiers de les surmonter.



Malgré un environnement boursier mondial perturbé, plus de 3 800 salariés y ont souscrit (48 % des salariés en France), témoignant ainsi leur confiance dans l'avenir du Groupe,

- l'attribution d'options, représentant 3% du capital a été mise en œuvre par le Directoire, dans le cadre de deux autorisations des Assemblées Générales des Actionnaires. Plus de 1 200 personnes, soit près de 6,5 % des effectifs du Groupe en ont bénéficié.

Cette attribution a concerné toutes les catégories de personnel. L'objectif poursuivi est en effet d'associer aux résultats du Groupe ceux qui, quel que soit leur niveau hiérarchique, jouent un rôle moteur dans le développement de Technip-Coflexip.

Ces opérations renforcent également le sentiment d'appartenance au nouveau Groupe et l'implication des salariés en les associant aux résultats de leur action quotidienne sur la croissance de Technip-Coflexip.

Les salariés détiennent aujourd'hui 2,6% du capital.

La mobilité

Par la richesse de ses métiers et la diversité de ses implantations, Technip-Coflexip offre une réelle mobilité à la fois géographique et fonctionnelle (d'un métier à un autre).

C'est pour les salariés une occasion de compléter et varier leur parcours professionnel, de s'enrichir par l'échange d'expériences et de s'ouvrir à d'autres cultures.

C'est aussi pour le Groupe l'opportunité de faciliter la diffusion des meilleures pratiques et processus de fonctionnement, de développer les talents et les qualités d'adaptabilité et donc de préparer les managers de demain.

Bénéfique à la fois pour les salariés et pour l'entreprise, la mobilité est facilitée par "Technip-Coflexip Mobility", le site Intranet du Groupe dédié aux offres internes d'emploi qui permet aux salariés d'être informés des opportunités locales et internationales de mobilité.

Des plans prévisionnels de mouvements sont également élaborés pour organiser la mobilité.

Plus de 800 personnes travaillent aujourd'hui en dehors de leurs pays d'origine. ■



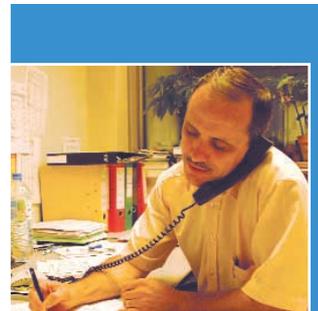
L'actionnariat salarié

Lancée en 1995, la politique d'actionnariat salarié du Groupe n'a cessé de s'étendre et s'est élargie à de nouveaux pays à l'international.

Elle a pour objectif d'associer les salariés au développement de Technip-Coflexip sur le moyen et le long terme.

L'année 2002 a été marquée par la réalisation de deux opérations autorisées par l'Assemblée Générale des Actionnaires :

- une augmentation de capital réservée aux salariés : "Technip-Coflexip Capital 2002", a concerné les 16 principales implantations du Groupe à travers le monde.



Sécurité et Environnement

Programme Hygiène Sécurité Environnement

Améliorer ses performances en matière d'Hygiène Sécurité Environnement (HSE) est un élément clé de la stratégie de Technip-Coflexip. En 2002, le Groupe a entrepris d'intégrer les systèmes de management QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement) de ses branches Offshore et Onshore afin d'en accroître l'efficacité et de porter ses résultats HSE à un niveau de performance de classe internationale.



Le processus a démarré par la mise en place d'une structure chargée de représenter la fonction QHSE et de définir les règles générales applicables aux différentes Unités Commerce et Projets dans ce domaine. Dans le cadre de cette organisation, a été créé un "QHSE Management Review Committee" auquel participent des représentants de la Direction Générale, garantissant ainsi la prise en compte du QHSE au plus haut niveau du Groupe.

Cette approche intégrée a conduit à mettre en place un plan d'action QHSE pour 2003-

2004 et à renforcer l'engagement du Groupe dans ce domaine, notamment par l'édition d'une nouvelle charte HSE.

En 2001, Technip avait demandé à "Dupont Safety Resources" de réaliser une évaluation du Système de Management de la Sécurité sur ses principaux centres opérationnels.

Le rapport concluait :

"L'équipe d'évaluation a trouvé notamment que l'intérêt porté au HSE par le Management était sincère, et que sa prise en compte avait considérablement progressé."

Le rapport suggérait en outre des améliorations dans certains domaines. Ces recommandations ont été suivies par les différents comités HSE.

En 2002, Technip-Coflexip a de nouveau sollicité Dupont Safety Resources pour le développement d'un programme de formation HSE, adapté aux spécificités du Groupe. Au cours des deux prochaines années, plus de 1500 dirigeants et cadres de Technip-Coflexip participeront à des sessions de formation au management du HSE.

En ces temps incertains, on ne peut qu'être conscient des tensions accrues dans le monde. Quand ces tensions apparaissent dans les communautés proches de nos sites d'opération, il est nécessaire de développer des stratégies de sécurité afin de :

- identifier les risques,
- conseiller et assister le personnel voyageant ou résidant dans ces zones,
- Protéger nos actifs et nos sites de construction,
- Développer des plans d'urgence.

Un prestataire spécialisé a été retenu pour fournir à Technip-Coflexip un site web dédié à la sécurité, une assistance téléphonique 24 heures sur 24 et, le cas échéant, d'autres moyens et services d'assistance.

Accident mortel.	Poste aménagés.	Presqu'accidents.
Accidents avec arrêt.	Accidents bénins.	Situations dangereuses.
	Premiers soins.	

Santé et Sécurité

Standards et performance générale

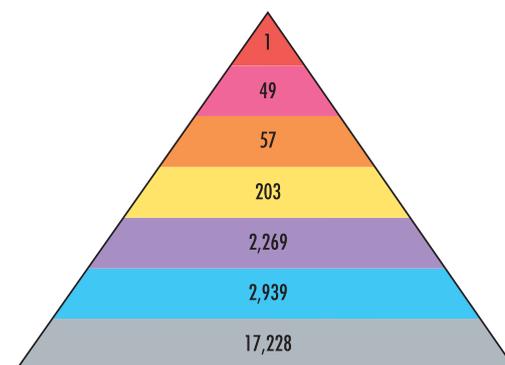
Technip-Coflexip a adopté le standard de reporting OSHA pour l'ensemble du Groupe et a introduit de nouvelles définitions, afin que les statistiques HSE puissent être comparées dans tous ses secteurs d'activité. Simultanément, le Groupe a introduit la base de données "Synergi" qui permet à tous les sites de la Branche Offshore de soumettre et analyser leurs rapports d'incidents via l'Intranet. Les informations sur ces incidents peuvent être ainsi consolidées au niveau du site, de l'unité Commerce et Projets, de la zone géographique ou au niveau du Groupe. Les progrès importants réalisés dans l'analyse statistique des causes des incidents devraient permettre de réduire encore le nombre de ces incidents dans les années à venir.

L'utilisation de la base de données "Synergi" devrait être étendue à la branche Onshore en 2004.

Le système de Management HSE de Technip France a été audité par un organisme indépendant et a été certifié sous le référentiel OSHA 18001. Technip-Coflexip Oceania a été certifié sous le référentiel australien équivalent, AS 4801.

La performance Sécurité du Groupe s'est encore améliorée avec une réduction du taux de fréquence des Accidents Avec Arrêt de 28,5% dans la Branche Onshore (pour environ 90 millions d'heures travaillées) et de 38,6% dans la Branche Offshore (pour environ 20 millions d'heures travaillées). Malheureusement, et malgré une évolution générale positive, un accident mortel a eu lieu en mars 2002 sur le site de fabrication des Spars à Mantyluoto. Une enquête approfondie a été menée, toutes les actions correctives en résultant ont été réalisées, et les conclusions ont été portées à la connaissance de toutes les filiales du Groupe.

Le taux de fréquence des Accidents Avec Arrêt de la flotte offshore est passé de 0,29 à 0,1, soit une réduction de 65,5%, ce qui représente la meilleure performance obtenue depuis la première année d'enregistrement des données il y a 15 ans. Neuf navires de la flotte ont réalisé une année complète sans Accident Avec Arrêt (Note : ces statistiques ne prennent pas en compte la flotte des navires SEAMEC).



Technip-Coflexip 2002 "Pyramide Sécurité"

Globalement pour le Groupe, le taux de fréquence des Accidents Avec Arrêt a diminué de 25% pour un ratio de 0,09, le meilleur jamais réalisé, pour environ 110 millions d'heures travaillées. Ces données concernent l'ensemble du personnel de Technip-Coflexip ainsi que celui des sous-traitants travaillant sous son contrôle.

Statistiques du Groupe pour 2002

	Groupe	Branche Onshore	Branche Offshore
Ratio accidents du travail avec arrêt	0.09	0.05	0.27
Ratio accident enregistrables	0.57	0.29	1.80
Ratio de sévérité	3.78	1.24	15.04

Taux de fréquence des Accidents Avec Arrêt = Total des Accidents Avec Arrêt x 200,000/heures travaillées.

Taux de fréquence global = Total des Accidents Enregistrables x 200,000/heures travaillées.

Taux de gravité = Total des jours perdus x 200,000/heures travaillées.



Performances particulières

Dans la branche Offshore, plusieurs régions ont réussi une année d'opérations sans Accident Avec Arrêt (UK, Norvège, Océanie et Afrique de L'Ouest). Technip Offshore Norvège a reçu d'Exxon Mobil un prix très convoité qui a été seulement décerné 5 fois jusqu'alors, l'"Exxon Mobil Safety Council Award Sword" pour son exceptionnelle performance HSE sur le projet Ringhorne.

Dans la branche Onshore, un bon nombre de projets ont également réalisé des performances HSE exceptionnelles :

- Le Projet "Haradh Gas Plant" en Arabie Saoudite (+6 millions d'heures)
- Le projet Q-Chem au Qatar (+17 millions d'heures)
- Le Projet NLNGPlus au Nigeria (+1 million d'heures)
- Le projet Goias au Brésil, (+3 millions d'heures)

Technip Offshore UK, Aberdeen, au travers d'un programme intitulé "Partners in Safety" qui s'est déroulé au cours de l'année 2002, a renforcé et amélioré les interfaces HSE avec ses principaux fournisseurs. Cette action significative est typique des stratégies mises en place par Technip-Coflexip pour améliorer ses performances HSE avec la participation de ses fournisseurs et partenaires de construction.

La mise en œuvre du programme portant sur le comportement, le leadership, la communication et l'évaluation des compétences, a également contribué à améliorer les performances HSE du Groupe.

Les performances HSE sont souvent récompensées dans le cadre de programmes de dons à des œuvres caritatives choisies par le personnel. Des associations caritatives dans le monde entier ont bénéficié des retombées des performances HSE des équipes de Technip-Coflexip. A ce titre, on peut citer :

- ANZA Social Welfare - Karmal Muarra Nutrition Program, Indonésie
- Royal Children's Hospital – Melbourne, Australie
- Holinger Island School – Mobile, Alabama (EU)
- Health care program (SIDA, Malaria), Nigeria.

Environnement

Technip-Coflexip a poursuivi la mise en place de Systèmes de Management Environnemental conformes aux exigences du référentiel international ISO 14001. En 2002, l'usine de fabrication de flexibles du Trait (France), Technip Offshore Oceania (Australie) et Perry Slingsby Systems Inc (U.S.A) ont satisfait aux exigences dudit référentiel et obtenu une certification par une tierce partie.

L'objectif de Technip-Coflexip est d'obtenir la certification ISO 14001 pour toutes les entités opérationnelles du Groupe à fin 2004. En parallèle, Technip-Coflexip développera un ensemble d'indicateurs environnementaux communs pour permettre de mieux évaluer sa performance et réduire l'impact environnemental de ses activités.

Les opérations offshore du Groupe concernent l'installation de structures en mer et sa flotte de navires transporte peu de matières dangereuses. Les hydrocarbures stockés à bord sont essentiellement du fioul et des huiles pour assurer le fonctionnement des moteurs et des systèmes hydrauliques. L'ensemble de la flotte est certifié suivant le code ISM de l'OMI qui régleme les systèmes de management de la sécurité de tous les navires.

Une attention particulière est apportée à la prise en compte des impacts environnementaux de tous les grands projets de réalisation. Par exemple, les contraintes environnementales du site de Goro Nickel en Nouvelle-Calédonie et de celui du complexe d'engrais en Oman ont conduit à la mise en place de systèmes spécifiques pour assurer la réhabilitation éventuelle des sites ou encore le développement de techniques de construction à faible impact environnemental.

Qualité

Le travail de consolidation et de rationalisation des Systèmes de Management du Groupe a commencé en 2002. Une structure de base a été conçue et sera mise en œuvre en 2003. L'objectif n'est pas de tout ré-inventer. Au contraire, une structure cohérente introduisant des standards de performance clairs, devrait permettre à la fois de réduire de manière conséquente le "rework" grâce à des méthodes communes (si appropriées), d'établir des procédures de "best practice" et d'améliorer les systèmes internes de mise en commun des connaissances.

Une utilisation optimale des systèmes Informatique/télécommunications et de l'intranet du Groupe permettra des mises à jour en temps réel et une circulation plus rapide des révisions. ■

Panorama 2002



JANVIER

U.S.A

Atlantia confie à Technip-Coflexip la fabrication de la plate-forme à lignes tendues "TotalFinaElf Matterhorn", qui sera installée par 850 m de fond dans le bloc 243 du Mississippi Canyon, dans le Golfe du Mexique.

Finances

Technip-Coflexip procède avec succès à l'émission d'un emprunt de € 793,5 millions sous forme d'obligations convertibles en actions (OCEANE).



FÉVRIER

Arabie Saoudite

Saudi Aramco charge Technip-Coflexip de réaliser, clé en main, une très importante extension de la capacité du complexe de Berri, qui est destinée à traiter le gaz naturel provenant du champ de Qatif.

MARS

Nigeria

Nigeria LNG Ltd attribue, à Technip-Coflexip et ses partenaires dans TSKJ, un contrat de \$1,7 milliard, pour la conception et la réalisation des trains 4 et 5 de liquéfaction de gaz naturel du complexe de Bonny. Ces deux unités produiront chacune 4 millions de t/an de GNL à partir de 2005.

AVRIL

Nouvelle Calédonie

Goro Nickel, du groupe canadien Inco, signe avec Technip-Coflexip, associé à Bechtel, le contrat de maîtrise d'œuvre couvrant l'ingénierie, le management de projet, l'approvisionnement des équipements et la construction d'un très gros complexe de production de nickel (54 000 t/an) et de cobalt (5 400 t/an) à Goro.

MAI

Guinée Equatoriale

Technip-Coflexip remporte, auprès de Mobil Equatorial Guinea Inc., un contrat pour la fourniture, la fabrication et l'installation de plus de 48 km de conduites sous-marines pour le développement de la zone sud du champ Zafiro, situé entre 425 et 850 m de fond.

Chine

BASF-YPC attribue à Technip-Coflexip un contrat, d'environ € 60 millions, pour la réalisation d'une usine de gaz de synthèse à Nanjing.

JUIN

Pérou

Technip-Coflexip, en association avec Dragados Industrial, se voit confier la réalisation clé en main d'une importante extension de la raffinerie La Pampilla, dont Repsol YPF est actionnaire.

Royaume Uni

Technip-Coflexip signe avec BG International (NSW) Ltd un contrat intégré pour le développement sous-marin du champ Juno. Le projet comporte notamment la fabrication et l'installation de 77,6 km de conduites et de 51,8 km d'ombilicux.

Cessions d'actifs

Dans le cadre de son programme de cession d'actifs non stratégiques, Technip-Coflexip cède sa participation de 46% dans Ipedex à

un holding de rachat détenu majoritairement par le Management et vend la division "Well Operations" de sa filiale britannique, à Cal Dive International Inc.

Sociétés

Technip-Coflexip réalise la fusion-absorption d'Isis, dont elle détenait 99,05% du capital, et émet de nouvelles actions pour rémunérer les actionnaires minoritaires. La participation de 6,9% détenue sur elle-même par Technip-Coflexip à l'issue de cette opération est annulée dans le cadre d'une réduction de capital.

JUILLET

Abu Dhabi

Abu Dhabi Oil Refining CO. (Takreer) attribue, à Technip-Coflexip, un contrat clé en main de \$ 480 millions pour le remodelage et l'extension de la raffinerie de Ruwais. L'objectif du projet est la réalisation de nouvelles unités de production d'essence sans plomb et de gazoil à basse teneur en soufre ainsi que le remodelage d'unités existantes.



Angola

Esso Exploration Angola confie à Technip-Coflexip la fabrication et l'installation de conduites et risers flexibles pour son champ Xicomba, situé dans le bloc 15, à 370 km au large de Luanda.

Cession d'actifs

Technip-Coflexip vend son chantier de construction McNulty de Newcastle au dirigeant de la société. Cette transaction s'inscrit dans son programme de cession d'actifs non stratégiques.



AOÛT

Oman

Le contrat de \$ 770 millions — signé entre Oman India Fertiliser Company et Technip-Coflexip associé à Snamprogetti — entre en vigueur. Le projet couvre la réalisation clé en main d'un complexe ammoniac/urée de très grande capacité à Sour.

SEPTEMBRE

Iran

Le contrat de € 330 millions conclu avec une filiale de NPC, pour l'ingénierie et la réalisation du vapocraqueur du 10^{ème} Complexe à Asaluyeh, est mis en vigueur. D'une capacité de 1 345 000 t/an, cette usine, qui utilisera des technologies propriétaires de Technip-Coflexip, sera la plus grosse unité de production d'éthylène au monde.

Canada

Husky Oil Operations Ltd attribue à Technip-Coflexip un contrat intégré de € 165 millions pour la conception, la fourniture et l'installation d'un système sous-marin de production pour son champ White Rose, situé au large de Terre-Neuve.

Norvège

Esso Norge attribue, à Technip-Coflexip, un contrat de € 75 millions, pour la fourniture et l'installation d'un système de conduites sous-marines pour les champs de gaz Ringhorne Jurassic, Jotun et Balder.

OCTOBRE

Iran

Technip-Coflexip signe, avec une filiale de NPC, un contrat de € 100 millions pour la conception et la réalisation d'une usine de polyéthylène basse densité sur le site du 9^{ème} Complexe d'oléfines d'Asaluyeh.

NOVEMBRE

Australie

Technip-Coflexip, associé à Subsea 7, remporte un contrat de US \$ 55 millions pour des travaux sous-marins liés à l'installation d'une nouvelle conduite principale pour les champs de gaz à condensat de Goodwyn et Rankin situés dans le North West Shelf.

Malaisie / Thaïlande

CTOC prononce la réception mécanique du complexe offshore (5 plates-formes) de Cakerawala, un projet clé en main, de \$ 600 millions, réalisé par un consortium dirigé par Technip-Coflexip.

Chine

Technip-Coflexip, en association avec Chiyoda et Mitsubishi, se voit attribuer, par CNOOC et Shell Petrochemicals Co. Ltd, un contrat pour l'ingénierie, la fourniture d'équipements et la construction d'un complexe pétrochimique à Huizhou, Province du Guangdong.



DECEMBRE

U.S.A.

Kerr McGee et Technip-Coflexip signent un contrat pour la construction de la première plate-forme "Cell Spar" au monde pour le champ Red Hawk, situé par 1615 mètres de fond dans le Golfe du Mexique. La technologie de la "Cell Spar", sélectionnée par Kerr McGee, est une extension innovante de la gamme des Spars mise au point par Technip-Coflexip et particulièrement adaptée à des petits champs d'hydrocarbures en mer profonde.

Turkménistan

Le contrat de € 130 millions signé en janvier par Technip-Coflexip et Turkmenneftgas entre en vigueur. Le projet porte sur la conception et la réalisation d'une usine d'hydrotraitement de diesel dans la raffinerie de Turkmenbashi. ■





Domaines d'activité Offshore

L'offshore représente 47,7% du chiffre d'affaires de 2002 et 30,5% du backlog au 31 décembre 2002. Le carnet de commandes des travaux sous-marins "SURF" (Subsea Umbilicals Risers Flowlines) a continué de progresser avec notamment l'obtention d'un gros contrat au Canada et de plusieurs projets en Mer du Nord et en Afrique de l'Ouest, tandis que l'activité "Flotteurs" a sensiblement baissé en termes de backlog faute d'opportunités attractives. Concernant les réalisations en cours, l'activité "Flotteurs" est restée soutenue dans le Golfe du Mexique grâce à la fabrication de plusieurs plates-formes Spar et l'attribution d'un contrat pour une nouvelle application développée

par le Groupe, la Cell Spar. Dans le domaine des plates-formes fixes en eau peu profonde, Technip-Coflexip a notamment mené à bien un contrat clé en main de 600 millions de dollars pour le développement du champ gazier de Cakerawala en Malaisie/Thaïlande, et poursuit la construction de la plate-forme d'Amenam au Nigeria.



■ MER DU NORD

Secteur Britannique

Le marché de l'offshore en mer du nord britannique est un marché relativement mature où les développements de champs concernent essentiellement des raccordements de champs satellites à des infrastructures existantes. Dans cette zone, Technip-Coflexip a néanmoins remporté en 2002 des projets significatifs pour des montants de près de 50 millions d'euros.

En juin, Technip-Coflexip s'est vu attribuer par BG International (NSW) Ltd. un contrat intégré (ingénierie, fourniture, construction, installation et mise en service) pour le développement sous-marin Juno. Ce contrat, d'un montant d'environ 46 millions d'euros, comprend le raccordement des sept puits de Juno. Avec les raccordements supplémentaires de la nouvelle plate-forme Minerve à la plate-forme existante Cleeton, il représente un projet majeur pour l'industrie pétrolière de la Mer du Nord. Le Groupe a été chargé de la direction de projet, de l'ingénierie et de l'installation de toutes les conduites de production nécessaires au développement du champ (soit un total de 77,6 km de conduites), des ombilicaux de contrôle de production (51,8 km), ainsi que de la direction de projet, du transport et de l'installation de deux collecteurs sous-marins, des raccordements et des tests jusqu'à la mise en service de l'ensemble des infrastructures. La base d'assemblage de Technip-Coflexip d'Evanton en Ecosse a fabriqué les conduites et la filiale du Groupe DUCO, les ombilicaux. L'objectif de premier gaz à fin 2002 a été atteint en décembre.

Technip-Coflexip s'est vu confier par Marathon Oil U.K. Ltd. un projet intégré d'ingénierie, de fourniture, d'installation et de construction de conduites et d'infrastructures sous-marines pour le champ **Braemar**, ainsi que des conduites de transfert de gaz entre les plates-formes Brae B et Miller. Ce contrat, d'un montant supérieur à 52 millions d'euros comprend le raccordement du puits de production Braemar à la plate-forme East Brae et l'installation d'une nouvelle conduite de transfert de gaz entre les plates-formes Brae B et Miller. Les installations incluent la conduite de production de Braemar (12,5 km), les liaisons nécessaires entre Brae B et Miller (8,5 km), l'ombilical de contrôle de production d'une longueur de 12,5 km, situé entre le puits Braemar et la plate-forme East Brae, ainsi que les équipements associés. Le Groupe est également en charge des raccordements, tests et mise en service de l'infrastructure finale, avec un objectif de premier gaz avant la fin de 2003. Ce projet fera appel à plusieurs navires de la flotte de Technip-Coflexip qui procéderont à la construction et à l'installation de la structure sous-marine entre mars et août 2003. Le système de conduite à double enveloppe (permettant de connecter le puits Braemar à la plate-forme East Brae) sera fabriqué à la base d'assemblage du Groupe à Evanton, en Ecosse. L'ombilical de contrôle sera conçu et fabriqué par DUCO, la filiale du Groupe installée à Newcastle.



Technip-Coflexip a mené à bien, pour Chevron Texaco, un projet intégré de raccordement des champs satellites du développement sous-marin **Caledonia** à la plate-forme Britannia. Technip-Coflexip a réalisé la conception, la fabrication et l'installation d'une conduite de production de 8" à double enveloppe (pipe in pipe) permettant le maintien d'un débit suffisant dans la conduite de production. L'ensemble des travaux d'installation a été réalisé par les navires du Groupe CSO Apache et Normand Pioneer. Ce projet permettra à ChevronTexaco de produire 13 000 barils de pétrole brut supplémentaires par jour. La première huile a eu lieu en octobre 2002.

Pour Kerr McGee, dans le cadre de deux contrats à exécution rapide, Technip-Coflexip a réalisé le management de projet et les travaux de construction sous-marins du champ **McLure**, et du système de conduites de gaz Gryphon/Beryl/Leadon. Ces contrats comprenaient un raccordement de 2,3 km entre la tête de puits McLure et le FPSO Gryphon et une conduite d'export de gaz de 16" d'une longueur de 21 km entre la valve d'isolation de Gryphon et la tour de risers Beryl Alpha. Cette conduite d'export de gaz a ensuite été prolongée par une conduite d'importation de gaz de 7,5 km reliant le FPSO Leadon. Technip-Coflexip était responsable du management de projet, de l'ingénierie, de la fabrication, de l'installation, des tests et de la pré-mise en service de chacun des projets.

Le Groupe était également chargé de la fourniture et de l'installation de deux risers flexibles dynamiques et d'un ombilical entre le champ **Gryphon** et le FPSO Gryphon. Les conduites flexibles ont été fabriquées à l'usine de Technip-Coflexip au Trait et les conduites rigides, à la base d'assemblage du Groupe à Evanton. Plusieurs navires du Groupe ont procédé aux travaux de construction et d'installation sous-marins entre avril et mai 2002.

En février, Technip-Coflexip a terminé avec succès le contrat de démantèlement, pour Kerr McGee, de la plate-forme à lignes tendues (TLP) **Hutton** et de ses structures sous-marines associées. Le Groupe a fourni le navire de support de plongée et les services sous-marins nécessaires au désamarrage de la plate-forme, et procédé au démantèlement des structures sous-marines, à leur récupération et au nettoyage du site. Cette plate-forme, dont la production a cessé en mai 2001, après 18 ans de service, a été remorquée et vendue par Kerr McGee, en vue d'utilisation sur un autre site de production. ■■■



Secteur Norvégien

- ■ ■ En décembre 2002, Technip-Coflexip s'est vu attribuer par Statoil un contrat d'installation des conduites rigides intra-champ (flowlines), des ombilicaux et des structures sous-marines du champ **Kristin**. Le contrat, d'un montant supérieur à 60 millions d'euros, comprend l'installation de



4 collecteurs, de 39 km de conduites rigides de production (à 13% de chrome) de 10" comportant des câbles de chauffage direct, de 22 km de conduites d'export d'huile vers Asgard C, de 16 km d'ombilicaux, de 26 km de fibre optique, de brides d'ancrage, ainsi que des travaux de raccordement sous-marins à des châssis de guidage (templates). Les conduites, les ombilicaux et les collecteurs seront fournis par Statoil.

Le centre d'ingénierie du Groupe basé à Oslo est en charge du management de projet et de l'ingénierie. La base d'assemblage de Technip-Coflexip située à Orkanger fabriquera les flowlines rigides et plusieurs navires du Groupe interviendront pour les travaux d'installation en mer.

Technip-Coflexip s'est vu confier par Esso Norge AS un projet intégré de près de 75 millions d'euros comprenant la fourniture et l'installation d'un système de conduites sous-marines entre les champs de gaz **Ringhorne Jurassic** et **Jotun**, ainsi que pour le champ de **Balder** situés par 120 à 130 mètres de profondeur.

Ce contrat fait suite au succès remporté par le Groupe lors de la réalisation des projets de développements des champs Ringhorne et Balder. Le nouveau contrat comprend la fourniture, la fabrication et l'installation de 24 km de conduites rigides de 12", 24 km de conduites rigides de 8" ainsi que 33 km de conduites rigides de 6", des risers flexibles de 8" et 6" et des conduites flexibles de courte longueur (jumper) de 6", qui seront fabriqués en France dans l'usine du Trait. Les travaux comprendront également le raccordement de manchettes par des plongeurs, des raccordements par le système breveté 'Flex Connect', les opérations d'inspection du site, les opérations de tranchage et de mise en service.

Les opérations en mer auront lieu au cours de l'été 2003 et seront effectuées conjointement avec Subsea 7.

Le contrat attribué à Technip-Coflexip en 2001 par Norsk Hydro, pour son développement **Fram Vest** est en cours de réalisation. Les phases d'ingénierie relatives aux conduites flexibles et rigides se sont achevées en 2002. La fabrication et l'installation auront lieu courant 2003, avec un objectif de première huile fixé pour la fin de l'année.

AMÉRIQUE DU NORD & GOLFE DU MEXIQUE

Canada

Technip-Coflexip, par l'intermédiaire de sa filiale Technip Offshore Canada, s'est vu attribuer par Husky Oil Operations Ltd un contrat intégré pour le développement du champ **White Rose**, au large de Terre Neuve. Ce contrat, d'un montant de 165 millions d'euros constitue une référence importante pour l'industrie offshore de Terre Neuve puisque, pour la première fois la direction de projet et l'ingénierie d'un développement sous-marin de cette taille seront entièrement réalisés dans la région.



Le contrat couvre la conception, la fourniture et l'installation du système sous-marin de production de White Rose, comprenant le système de risers flexibles, les conduites intra-champs, des ombilicaux statiques et dynamiques, des collecteurs sous-marins, des têtes de puits et un système de contrôle sous-marin. Le projet comprend 42 km de risers flexibles, de flowlines et d'ombilicaux, cinq collecteurs sous-marins et entre 15 et 21 têtes de puits réparties sur trois centres de forage situés dans des excavations sous-marines (Glory Holes). Le contrat comprend également une option pour l'installation, par Technip Offshore Canada, du système d'ancrage du support flottant de production (FPSO).

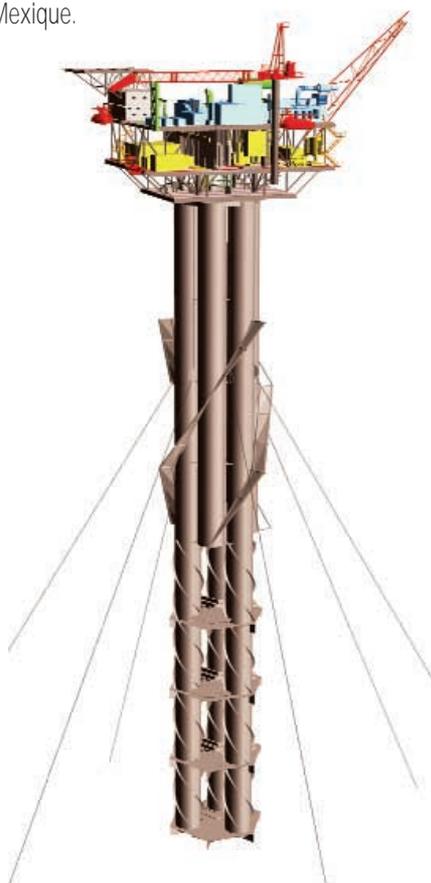


Golfe du Mexique

Les plates-formes

L'activité de Technip-Coflexip dans le domaine de la conception et de la fabrication de plates-formes offshore est restée soutenue en 2002, avec l'obtention de plusieurs commandes significatives et la livraison de nouvelles installations pour les eaux profondes du Golfe du Mexique.

Technip-Coflexip a signé avec Kerr-McGee et son partenaire Ocean Energy un contrat portant sur la construction de la première "Cell Spar" au monde pour son champ **Red Hawk**, situé par 1 615 mètres de profondeur, dans le bloc 877 de Garden Banks. Le contrat comprend la fourniture et l'installation de la coque d'une plate-forme flottante de production Spar et de ses ancrages, topsides, risers et conduites intra-champ pour le développement du champ. Cette nouvelle "Cell Spar", qui sera entièrement fabriquée par Technip-Coflexip sur son chantier Gulf Marine Fabricators à Corpus Christi, sera livrée pour assurer une première huile au deuxième trimestre 2004. Ce contrat fait suite à d'autres projets confiés au Groupe par Kerr-McGee, premier opérateur à avoir utilisé une Spar classique sur le champ Neptune, la Spar de type "Truss" de Nansen, suivies des Spars Boomvang et Gunnison dans le Golfe du Mexique.



La "Cell Spar" est une extension innovante de la gamme des Spars de Technip-Coflexip. Consistant en une série de tubes liés les uns aux autres autour d'un tube central, elle peut être utilisée pour des applications liées à la production - avec têtes de puits en surface ou immergées - ou pour des applications liées au forage. Bien adaptée à des petits champs d'hydrocarbures en mer profonde ou au développement de champs satellites dans le Golfe du Mexique, la "Cell Spar" peut être fabriquée localement selon les besoins des marchés, permettant ainsi une réduction des délais de réalisation et l'augmentation de la part locale.

Le projet d'ingénierie, de fourniture et de construction de la coque, de l'ancrage et du système de risers de la plate-forme de production Spar du champ **Gunnison**, confié à Technip-Coflexip en 2001, est aujourd'hui en bonne voie d'avancement pour une livraison à Kerr-McGee au troisième trimestre 2003. L'ingénierie de la coque a été réalisée au cours de 2002 par Technip Rauma Offshore Oy, et la fabrication a démarré sur le chantier de Mantyluoto en Finlande. La coque de la Spar Gunnison aura une hauteur de 167,3 m, un diamètre de 29,8 m et un déplacement de 38 000 tonnes, pour un poids d'acier d'environ 14 000 tonnes. Ce sera la troisième coque de Spar de type 'Truss' livrée à Kerr-McGee : elle comprend un système tubulaire renforcé et des plaques qui remplacent la partie cylindrique basse de la coque type 'Caisson'.



Golfe du Mexique

Les plates-formes

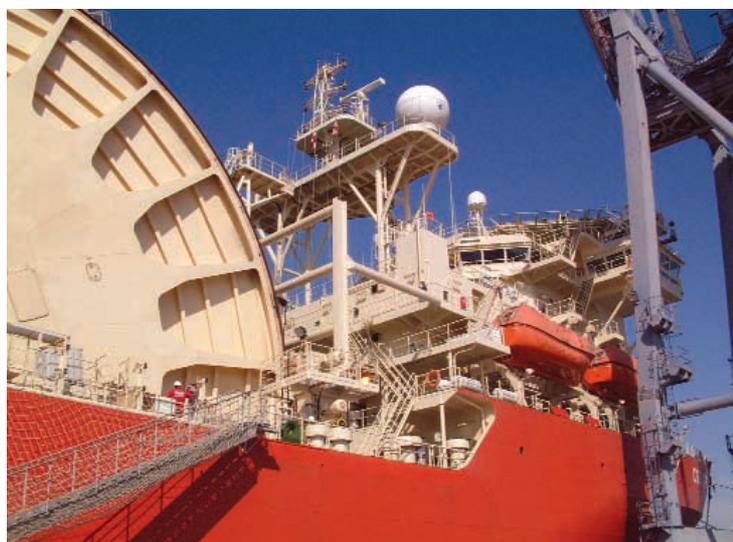
- La plate-forme de type Truss Spar dont la fabrication avait été confiée par BP à Technip-Coflexip en décembre 2000, pour son champ **Horn Mountain**, a été livrée au client en mai 2002 conformément au planning contractuel. Cette plate-forme flottante, avec têtes de puits en surface, a été installée au cours de l'été par près de 1650 m de fond, battant ainsi le record de profondeur pour ce type de plate-forme. Elle permettra de produire près de 65 000 baril/jour de pétrole et 650 millions de m³ de gaz/an. Ce projet est le fruit de la mise en commun des capacités du Groupe dans le monde. La construction de la coque a été réalisée sur le chantier finlandais de Mantyluoto, l'assemblage des topsides par Gulf Marine Fabricators au Texas, et le management de projet ainsi que l'ingénierie de base par le centre d'ingénierie Technip Offshore Inc. basé à Houston. La plate-forme Hornmountain est entrée en service à la fin de l'année 2002 avec une première huile fin novembre.

Dans le domaine des Spars de type Truss, Technip-Coflexip avait également remporté la fabrication, pour le compte de BP, des coques des Spars **Holstein** et **Mad Dog**, destinées au Golfe du Mexique. La fabrication a démarré sur le chantier finlandais de Mantyluoto, et la livraison au client est prévue au second semestre 2003.



Conoco a attribué à Technip-Coflexip un contrat de fabrication et d'intégration des topsides de la plate-forme à lignes tendues pour le champ **Magnolia**, situé par 1430 m de fond, dans le bloc 783 du Golfe du Mexique. Aucune plate-forme de ce type n'a été installée à ce jour par une telle profondeur d'eau. Sa production est estimée à 50 000 baril/jour, 150 millions de m³/an de gaz et 20 000 barils d'eau/jour.

Le contrat comprend la fabrication, l'intégration et la mise en service de 2 modules de 7 000 tonnes, des quartiers d'habitation et de l'unité de forage sur la coque de la plate-forme. Le projet a démarré au troisième trimestre 2002 et devrait s'achever en mai 2004.



En janvier 2002, Technip-Coflexip au travers de l'une de ses filiales américaines, Gulf Marine Fabricators (GMF), s'est vu attribuer par Atlantia, le contrat de fabrication de "TotalFinaElf Matterhorn", une plate-forme de production à lignes tendus (TLP). Le contrat comprend la fourniture, la fabrication et l'équipement de production d'un poids de 6 000 tonnes, d'une hauteur de 18,9 mètres et d'une surface d'environ 5900 m². Il comprend également la fabrication de 6 pieux d'ancrage d'un diamètre de 2,44 mètres et d'une longueur 126 mètres chacun. L'ensemble représentant un poids total de 2 100 tonnes. La TLP sera installée sur le champ **Matterhorn** dans le bloc 243 du Mississippi Canyon, par 850 mètres de profondeur.

GMF a réalisé les travaux sur son chantier d'Aransas Pass au Texas. La fabrication des pieux d'ancrage s'est achevée au cours de l'été 2002. Celle de la structure de production sera achevée en 2003.

Les systèmes de conduites sous-marins

Dans le cadre du développement **Matterhorn**, Technip Offshore Contractors Inc. a remporté pour le compte de TotalFinaElf E & P USA Inc., filiale de TotalFinaElf SA et de Chevron Pipe Line Company, un contrat d'installation de conduites sous-marines comprenant deux conduites rigides de 8" et 10" de 15,8 miles de long ainsi que les risers caténaire en acier associés, entre la plate-forme à lignes tendues Matterhorn et les conduites existantes. Le Deep Blue a installé avec succès l'ensemble des conduites sous-marines au cours du quatrième trimestre 2002.

Technip-Coflexip s'est vu également confier par Pioneer Natural Resources USA, Inc. (filiale de Pioneer Natural Resources Company) et Mariner Energy, Inc., un projet intégré d'une valeur supérieure à 35 millions de dollars, comprenant la conception, la fourniture, la mise en service et l'installation d'un système de conduites sous-marines comportant près de 52 km de conduites rigides de 10" et d'ombilicaux de contrôle hydraulique, entre les deux puits sous-marins et la nouvelle plate-forme Falcon's Nest.

Le champ **Falcon** est situé dans les blocs East Breaks 573 et 623, par 120 à 1060 mètres de profondeur. Le navire du Groupe dédié à la mer ultra profonde le Deep Blue, a procédé avec succès à l'installation des conduites rigides et des ombilicaux au cours du quatrième trimestre 2002.

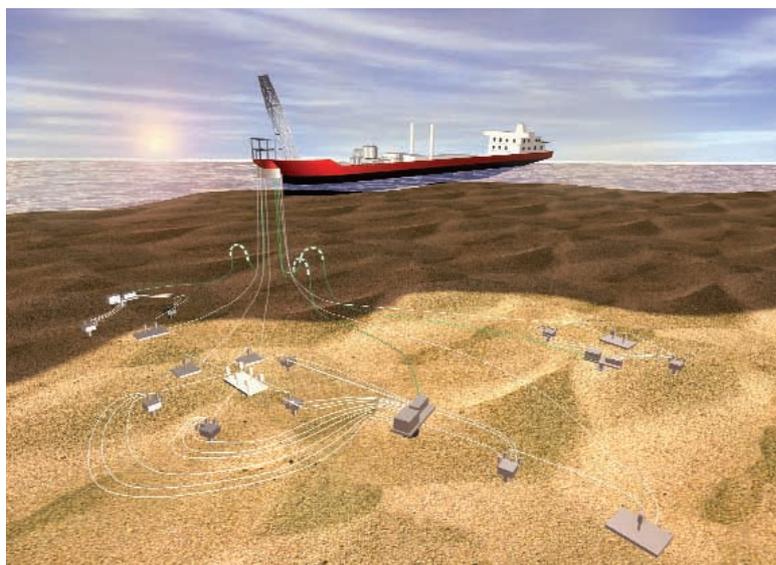
Technip Offshore Contractors Inc. filiale américaine du Groupe s'est vue confier par BP America Production Company la fabrication et l'installation d'une conduite sous-marine en mer profonde pour le champ de **King West**, situé dans le bloc 84 du Mississippi Canyon, par 1 655 m de profondeur. L'installation de la conduite à double enveloppe de 6"x10" de 3,5 km sera réalisée par le Deep Blue au cours du deuxième trimestre 2003. La méthode de pose en déroulé sera utilisée pour permettre d'assembler les tronçons de la conduite à terre en toute sécurité.

BRÉSIL

L'usine de conduites flexibles locale a connu un niveau d'activité équivalent à celui de 2001, avec notamment des fabrications pour des projets africains qui sont venus s'ajouter à la production destinée à son principal client brésilien Petrobras. L'usine a ainsi fabriqué et livré près de 23 km de conduites de production pour le champ Ekanga Notch de Mobil Equatorial Guinea.

Technip-Coflexip s'est également vu confier par Petrobras la fabrication et l'installation des conduites de gaz entre les plates-formes P-37 et P-40 dans le bassin de Campos. Enfin, le Groupe a signé avec la compagnie nationale pétrolière un contrat d'extension de l'affrètement de son navire de pose de conduites flexibles Sunrise 2000 jusqu'en 2006.





AFRIQUE

Angola

- Esso Exploration Angola (Block 15) Limited (Esso) a attribué à Technip-Coflexip un contrat comprenant la fourniture, la fabrication et l'installation, sur le champ **Xicomba** au large de l'Angola, de conduites et risers flexibles connectés à un FPSO, ainsi que l'installation d'ombilicaux et de conduites rigides de courte longueur. Ce contrat fait suite à la réussite d'un programme de qualification et de test réalisé par Technip-Coflexip en 2001. Le champ Xicomba est situé dans le bloc 15 au large de l'Angola, à environ 370 km au Nord Ouest de Luanda. La compagnie nationale angolaise est concessionnaire du bloc. Selon les termes d'un accord de partage de production avec Sonangol, Esso est opérateur du bloc 15 dont il détient 40 % des intérêts. Les autres partenaires sont BP Exploration Angola Ltd., Agip Angola Exploration B.V. et Den Stats Oljeselskap a.s. L'expertise mondiale du Groupe dans le domaine de la mer profonde a été un élément déterminant de cette nouvelle coopération avec Esso. Xicomba est un nouveau projet en mer profonde dans lequel un FPSO sera connecté avec des risers flexibles de Technip-Coflexip. Jusqu'à ce jour, aucun flexible n'avait été installé dans des eaux aussi profondes en Afrique de l'Ouest.



Afin de poursuivre le développement de ses activités et de renforcer ses capacités de production en Angola et en Afrique de l'Ouest, Technip-Coflexip a signé un accord de partenariat avec Sonangol, société pétrolière nationale angolaise, en vue de la création d'une filiale commune, Angoflex Limitada, chargée d'opérer une usine

d'ombilicaux, qui est aujourd'hui en cours de construction sur la base logistique de Sonamet à Lobito. Cette usine comprendra tous les équipements nécessaires à la fabrication d'ombilicaux en acier et produits associés. Elle aura une capacité de production de 50 km d'ombilicaux par an et sera opérationnelle à la mi-2003. Cette nouvelle base opérationnelle viendra renforcer les autres implantations du Groupe (Angoflex et Technip Angola, AMC Angola). Elle permettra de consolider les relations avec Sonangol à travers une activité industrielle qui complètera la gamme des activités existantes.

Guinée Equatoriale

Technip-Coflexip a remporté auprès de Mobil Equatorial Guinea Inc., un contrat portant sur la fourniture, la fabrication et l'installation de plus de 48 km de conduites sous-marines flexibles et rigides pour le développement de la zone sud du champ offshore de **Zafiro**, au large de l'île de Bioko. Zafiro Sud est situé à environ 65 km au nord-ouest de Malabo dans des profondeurs d'eau variant entre 425 et 850 mètres.

Les conduites flexibles seront fabriquées à l'usine de Technip-Coflexip située au Trait, en France, et la base d'assemblage du Groupe à Evanton, en Ecosse, sera chargée de fournir les conduites rigides. Les navires du Groupe réaliseront l'installation des conduites rigides et flexibles, pour une mise en huile du champ prévue pour 2003.

Nigeria

Dans le cadre du développement du champ **Amenam** dont ELF Petroleum Nigeria Limited est maître d'ouvrage, Technip-Coflexip et Saibos sont associés pour réaliser un contrat clé en main d'environ 330 millions de dollars comprenant la conception, la réalisation et l'installation d'une plate-forme offshore de traitement/production d'huile de 130 000 barils/jour ainsi que de constructions associées sur ce champ, situé à 35 km des côtes du Nigeria par 40 m d'eau. La construction des topsides (11 000 tonnes) et du jacket s'est achevée comme prévu entre décembre 2002 et janvier 2003 sur le chantier de McDermott à Jebel Ali (Emirats Arabes Unis). Leur installation définitive sur site grâce à la technologie de pose de type pont intégré "UNIDECK TPG" aura lieu au cours du premier trimestre 2003.



Technip-Coflexip s'est vu attribuer par Nigerian Agip Exploration (NAE), un contrat clé en main d'un montant d'environ 50 millions d'euros pour le développement du champ en mer profonde **Abo**. Ce champ est situé au large du Nigeria dans le bloc 316, par 800 mètres de profondeur. Le développement comprend le raccordement à un FPSO de trois puits de production, d'un puits d'injection de gaz et de deux puits d'injection d'eau,



par près de 34 km de conduites flexibles de 6", dont 16 km de conduites et risers à forte isolation. Ces conduites ont été livrées en décembre 2002 et les navires du Groupe ont démarré les opérations de pose qui se poursuivront en 2003.

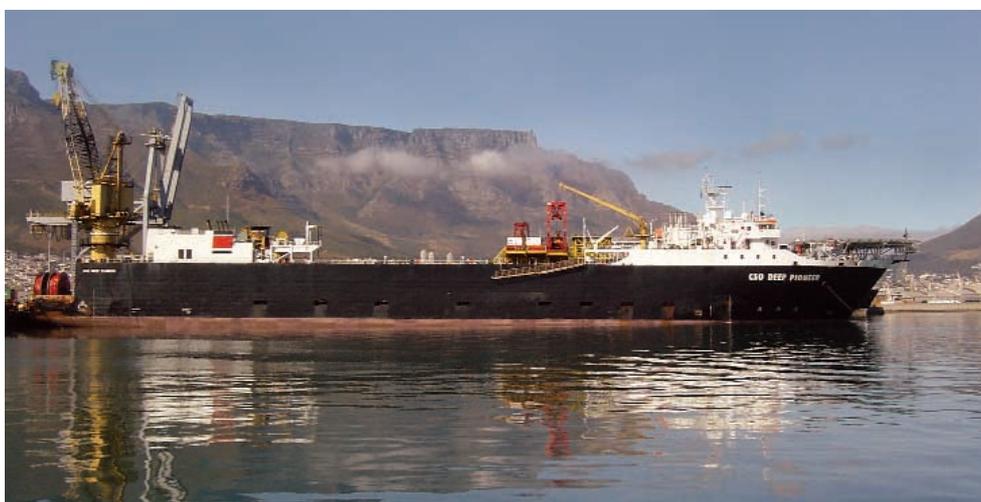
Dans le cadre du projet confié en 2001 par Single Buoy Mooring (SBM) pour le développement du champ de **Bonga**, opéré par Shell par 1 100 m de profondeur, Technip-Coflexip a poursuivi l'ingénierie et la fabrication des risers flexibles qui seront installés par le Deep Pioneer au cours de l'été 2003.

Congo/Gabon

Technip-Coflexip a achevé à la satisfaction de ses clients deux projets d'installation de conduites flexibles, l'un pour Agip sur le champ **Djambala** au Congo, l'autre pour Vaalco, dans le cadre du développement du champ **Etame** au Gabon.

Afrique du Sud

Dans le cadre du contrat intégré de développement sous-marin du champ **Sable** de Soekor E&P (Pty) Ltd., deux navires de Technip-Coflexip, le CSO Constructor et le Deep Pioneer ont installé le système d'ancrage du FPSO, les flowlines et les risers fin 2002. Les opérations en mer devraient se terminer mi 2003. ■■■





■ MER CASPIENNE

Azerbaïdjan

- Technip-Coflexip a achevé les études de pré-exécution confiées par BP pour l'installation d'une plate-forme fixe de forage/production destinée au développement du champ offshore de **Shah Deniz**. BP avait préalablement sélectionné le concept de plate-forme auto-installable TPG 500 de Technip-Coflexip pour ce projet. En décembre 2002, BP a passé à Technip-Coflexip la commande des équipements propriétaires de cette plate-forme. La décision finale d'investissement a été prise par BP et ses partenaires dans le courant du premier trimestre 2003, ce qui devrait permettre à Technip-Coflexip de se voir confirmer dans sa mission d'ingénierie de détail et d'approvisionnement des équipements.

Turkménistan

Dragon Oil a confié à Technip-Coflexip un contrat de services d'ingénierie couvrant les études d'évaluation des installations existantes des champs **Lam** et **Zhdanov**. L'ingénierie de détail, les services d'approvisionnement ainsi que le management de la construction pour deux plates-formes de production, et deux flowlines ont commencé en septembre 2002.



■ MOYEN-ORIENT

Iran

Dans le cadre d'un consortium avec NPCC, Technip-Coflexip poursuit l'exécution de ses prestations d'ingénierie et de fourniture d'équipements pour le développement des champs de **Soroosh** et **Nowrooz**. Les deux champs, opérés par Shell Exploration BV, sont situés dans 30 à 40 mètres de fond, respectivement à 80 et 50 km de l'île de Kharg dans le Golfe Persique. Leur développement comprend 3 plates-formes de production, 2 plates-formes quartiers vie, 2 plates-formes têtes de puits ainsi que des pipelines associés.



■ ASIE-PACIFIQUE

Australie

Technip-Coflexip Oceania associé à Subsea 7 (Australia) Pty Ltd, s'est vu attribuer par Woodside Energy Ltd le contrat d'installation du projet "Trunkline System Expansion". Ce contrat, d'un montant de 55 millions de dollars US, comprend la réalisation des travaux sous-marins associés à l'installation de la nouvelle conduite principale des champs de gaz à condensat Goodwyn et Rankin, situés dans le North West Shelf. Cette nouvelle conduite principale facilitera l'augmentation de la production des champs existants et à venir. Les travaux comportent également la purge, la préparation et la stabilisation de la conduite à l'aide d'environ 900 acres de béton. L'ingénierie a commencé dès la fin 2002, et les travaux en mer seront effectués au cours de trois phases d'installation, entre août 2003 et avril 2004, par le navire CSO Venturer.

Malaisie

Technip-Coflexip, leader d'un consortium avec Malaysia Shipyard & Engineering (MSE) s'est vu attribuer par Talisman Malaysia Limited un contrat portant sur le management de projet, l'ingénierie de détail et l'approvisionnement de certains équipements de la plate-forme têtes de puits de **Bunga Raya**. En sous-traitance de MSE, la filiale du Groupe basée à Kuala Lumpur réalise également l'ingénierie du jacket de la plate-forme centrale de traitement, dont le pont intégré de 9 000 tonnes sera installé grâce à la méthode du "float-over".

La filiale du Groupe en Malaisie a réalisé, pour Petronas Carigali Sdn Bhd, l'ingénierie de détail et les services d'assistance technique pour le remodelage et l'extension des installations du complexe de production d'huile **Angsi-A** ainsi que l'ingénierie conceptuelle pour le développement du champ **Bergading** situé dans le bloc PM-302 à 160 km de Kelantan.

Elle s'est également vue confier par Murphy Oil, l'ingénierie de détail de la plate-forme d'injection d'eau **West Patricia** qui sera installée par 40 m de profondeur, au large de l'île de Bintulu. Le concept retenu est basé sur celui de la plate-forme auto-installable.

Le projet de développement de gaz associé de **Cakerawala** situé dans la zone d'exploitation commune à la Malaisie et à la Thaïlande, a été mené à son terme en 2002, dans le respect des délais et du budget contractuels et à la satisfaction du client, Carigali-Triton Operating Company (CTOC).

Le contrat clé en main, d'un montant de 600 millions de dollars, avait été confié en mars 2000 au consortium Technip-Coflexip/Samsung/Saipem dirigé par Technip-Coflexip. Ce projet couvrait la conception et la réalisation d'un complexe de production et de traitement comprenant 3 plates-formes de production, une plate-forme de compression, une plate-forme centrale de traitement, une unité de génération électrique ainsi que des pipelines sous-marins, des systèmes de contrôle centralisés et un FSO de 500 000 barils. Le premier train de compression et le FSO ont été livrés au client en août 2002 et le second train fin octobre, portant ainsi la capacité du complexe à 425 millions de SCFD de gaz et 15 000 barils/jour de condensats. La réception mécanique a été prononcée le 15 novembre 2002. Ce projet est le plus important contrat clé en main à prix fixe jamais réalisé en Asie. Il a nécessité 11 millions d'heures de travail au total, dont près de 600 000 heures d'ingénierie et 2 millions d'heures offshore.



Brunei

Le projet attribué fin 2001 par Brunei Shell Petroleum concernant la première phase de développement du champ de gaz d'**Egret** est maintenant à 94 % d'avancement, et les principales structures comportant une plate-forme fixe de forage, un pipeline multi-phasique et un câble sous-marin, sont maintenant installées.

Indonésie

Technip-Coflexip a été chargé par BP de l'ingénierie de base pour le développement du champ **APN**, situé à 100 km au Nord est de Jakarta ainsi que des études de détail de certaines installations.

Chine

Le centre d'ingénierie de Technip-Coflexip basé à Kuala Lumpur s'est vu confier son premier contrat en Chine dans le domaine de l'offshore. Ce contrat d'ingénierie de base, confié par une joint venture entre CNOOC et Sinopec, porte sur le développement des champs de gaz de **Chunxiao**, situés dans la Mer de Chine à 450 km offshore de Shanghai.





Domaines d'activité

Onshore et Downstream



Le ralentissement des prises de commandes en 2000-2001 dans l'"Onshore et Downstream" s'est traduit par une baisse du chiffre d'affaires et des résultats en 2002. En revanche, les prises de commandes se sont fortement redressées au cours de l'exercice et ont contribué à la croissance du backlog du Groupe. Technip-Coflexip a notamment remporté et mis en vigueur plusieurs grands projets au Moyen-Orient (raffinerie à Abu Dhabi,

complexe gazier en Arabie Saoudite, complexe d'engrais à Oman et vapocraqueur en Iran) auxquels est venu s'ajouter, au début de 2003, un projet de 675 millions de dollars au Qatar pour le premier projet mondial de GTL de grande capacité. Le Groupe s'est également vu confier les trains 4 et 5 du complexe de liquéfaction de gaz naturel du Nigeria ainsi que plusieurs contrats significatifs en Chine dans le domaine de la pétrochimie. Ces nouveaux projets, qui sont pour la plupart encore en phase d'ingénierie, vont monter en puissance à partir du deuxième semestre 2003 et devraient contribuer à faire croître le chiffre d'affaires et les résultats de façon significative au deuxième semestre 2003 et plus fortement en 2004.

■ EUROPE

L'usine de polypropylène "PPF6" conçue et réalisée par Technip-Coflexip, à Geleen aux Pays-Bas, pour le compte de Sabic Polypropylene BV (anciennement du groupe DSM) est entrée en service en octobre 2002. Cette usine, d'une capacité de 300 000 tonnes/an, est la plus grande unité au monde utilisant la technologie en phase gaz Innovene de BP et la troisième de ce type dont la réalisation ait été confiée au Groupe par DSM. Elle est aussi la première unité de taille significative, qui soit conforme à la nouvelle réglementation européenne sur les Equipements sous Pression (PED).

En janvier 2003, TotalFinaElf a confié, à Technip-Coflexip, un projet d'environ 50 millions d'euros pour l'ingénierie et la réalisation d'une unité d'hydrotraitement d'essences de FCC dans sa raffinerie d'Anvers en Belgique. L'unité d'une capacité de 57 500 barils/jour, utilisera le procédé "PRIME G + " d'Axens (IFP), qui permet de produire des essences à moins de 10 ppm de soufre sans faire baisser l'indice d'octane. L'unité devrait être prête au démarrage en octobre 2004. La raffinerie d'Anvers satisfera aux normes 2008 en matière de qualité des essences raffinées.

La réception mécanique de la nouvelle unité de polyéthylène haute densité de 250 000 tonnes/an, construite pour Solvay à Lillo en Belgique, a eu lieu dans les délais contractuels.

En France, Technip-Coflexip a réalisé l'extension de capacité (+35%) du vapocraqueur de Carling et a livré, à Atofina, les installations ainsi remodelées comprenant notamment un four GK6 de sa propre conception.

En Allemagne, Technip-Coflexip a mené à bien le contrat clé en main de 30 millions d'euros pour la réalisation, dans la raffinerie de Schwedt, d'une unité d'hydrogène de 35 000 m³/heure dont la réception mécanique a été prononcée par PCK Raffinerie. Par ailleurs la fin des travaux de l'unité d'hydrogène de 30 000 m³/heure, pour OMV à Schwerat en Autriche, est prévue en mai 2003.



La construction des offsites et des utilités, destinées au nouvel hydrocraqueur de Repsol à Tarragone en Espagne, s'est terminée avec succès en mai 2002. Ce projet d'ingénierie et de services, comprenait en outre une unité d'hydrogène de 65 000 m³/heure pour la filiale espagnole d'Air Products. Cette unité d'hydrogène est la cinquième réalisée par le Groupe en Espagne au cours des dernières années et la seconde construite en Europe dans le cadre de l'accord de coopération entre Technip-Coflexip et Air Products.

Le Groupe a également achevé la modernisation des 9 fours de vapocraqueur de l'unité d'éthylène de Repsol Quimica à Tarragone; la réception mécanique du dernier four ayant été prononcée en janvier 2003.



AMÉRIQUE DU NORD

Après avoir effectué les études de base du projet, Technip-Coflexip a été chargé par Enterprise Products Partners, de la réalisation clé en main d'une ligne de traitement cryogénique de gaz de 3,5 milliards de m³/an pour son usine Neptune de Centerville en Louisiane, Etats-Unis.

De même, à la suite de la réalisation de l'ingénierie de base, Technip-Coflexip s'est vu confier par ExxonMobil l'ingénierie de détail et la fourniture d'une unité de gaz de synthèse pour son usine "Acid Gas Injection", située à LaBarge, Wyoming. Cette unité, dont la construction est à l'heure actuelle en cours d'achèvement, produira, à partir de gaz naturel, 150 millions de m³/an d'hydrogène contenu dans le gaz de synthèse.

La construction de l'usine de polyéthylène dans le complexe de CPC à Cedar Bayou, au Texas, est en cours d'achèvement pour un démarrage prévu à partir de mars 2003. Conçue et réalisée par Technip-Coflexip et BE & K, cette unité destinée à Chevron Phillips Chemical Co. (CPC) et Solvay Polymer produira, à partir de la technologie CPC, 318 000 tonnes de polyéthylène haute densité par an.

Dans le secteur de l'hydrogène, Air Products et Technip-Coflexip ont renouvelé, jusqu'en 2011, leur alliance portant sur la réalisation de toutes les unités d'hydrogène "over the fence", qui seront construites dans le monde à partir du procédé Air Products. En 2002, dans le cadre de cet accord exclusif, Air Products a lancé la réalisation de deux nouvelles unités en Louisiane: la première sera construite à la Nouvelle Orléans pour alimenter l'hydrocraqueur de Murphy Oil à Meraux, la deuxième est destinée à servir la raffinerie de Conoco-Phillips à Lake Charles. Ces deux projets sont respectivement la 18^{ème} et la 19^{ème} unité d'hydrogène construites dans le cadre de l'alliance Air Products/ Technip-Coflexip.



AMÉRIQUE LATINE

- Technip-Coflexip, associé au groupe espagnol Dragados Industrial, s'est vu confier, en juin 2002, la réalisation clé en main d'une extension majeure de la raffinerie La Pampilla, située près de Lima au Pérou. Le projet porte sur l'ingénierie, la fourniture d'équipements et la construction de nouvelles unités (distillation sous vide, visbreaker, unité Merox et traitement d'eau) ainsi que sur le remodelage de l'unité existante de traitement de brut et des utilités associées. La mise en service des installations est prévue en juillet 2004.

En décembre 2002, Empresa Colombiana de Petroleos (Ecopetrol) a attribué à Technip-Coflexip un contrat d'environ 19 millions d'euros pour l'ingénierie et le management de projet du plan directeur de développement de la raffinerie de Cartagena en Colombie. Ce projet de développement a pour objectif de porter la capacité de la raffinerie de 75 000 à 140 000 barils/jour et de mettre la production aux normes environnementales et de qualité les plus exigeantes au plan international.

Technip-Coflexip, en consortium avec Jantech, a mené à bien le projet de 190 millions d'euros pour la réalisation de dix unités nouvelles et le remodelage des installations existantes de la raffinerie d'ISLA (filiale de PDVSA) à Curaçao, dans les Antilles Néerlandaises. Ce projet avait pour but d'augmenter la capacité et les performances techniques de la raffinerie ainsi que de lui permettre de traiter les rejets à l'atmosphère. Parmi les nouvelles unités construites figurent une unité d'hydrogène, des unités de récupération de soufre, une unité de traitement de gaz de queue ainsi qu'une unité de réformage à la vapeur et un hydrocraqueur.



MOYEN-ORIENT

Le 30 janvier 2003, Technip-Coflexip s'est vu confier par Oryx GTL Ltd, société en joint venture entre Qatar Petroleum et la société sud africaine Sasol, un contrat clé en main d'environ 675 millions de dollars, pour la conception et la réalisation, à Ras Laffan au Qatar, du plus grand complexe de GTL (Gas-To-Liquids) au monde. Ce complexe produira, à partir de gaz naturel provenant du North Field, 34 000 barils/jour de liquides : 24 000 bl/j de gazole, 9 000 bl/j de naphta et 1000 bl/j de GPL (Gaz de Pétrole Liquides). Il mettra en œuvre le procédé Slurry Phase Distillate, développé et commercialisé par Sasol en Afrique du Sud. Dérivé de la technologie Fisher-Tropsch, ce procédé permet de convertir du gaz naturel en produits pétroliers liquides très purs, sans soufre, ni dérivés aromatiques, donc peu polluants. Le complexe de Ras Laffan devrait entrer en production à mi 2006. Le GTL offre en outre une solution efficace et sûre au problème du transport du gaz naturel sur longue distance. Disposant de réserves de gaz considérables, le Qatar aspire à jouer un rôle majeur dans le développement des projets de GTL. Qatar Petroleum prévoit déjà à terme de tripler la capacité du complexe de Ras Laffan et de réaliser plusieurs projets du même type en partenariat avec des investisseurs étrangers. Pour Technip-Coflexip, ce contrat remporté face à une concurrence internationale de haut niveau représente une percée majeure sur le marché émergent des installations de GTL pour lesquelles plusieurs projets sont en cours de développement en Afrique et au Moyen-Orient.

Technip-Coflexip, en joint venture avec Chiyoda, réalise également pour Qatargas le dégoullottage de son usine de GNL (Gaz naturel liquéfié) située à Ras Laffan pour porter la capacité de chaque train de liquéfaction de 2 à 3 millions de tonnes/an d'ici à 2005.

Le complexe pétrochimique de Q-Chem à Messaieed est actuellement en phase de démarrage. Entré en vigueur en octobre 1999, ce projet clé en main de 750 millions de dollars avait été confié par Q-Chem (Qatar Petroleum/Phillips Petroleum) à une joint venture 50/50 entre Technip-Coflexip et Kellogg Brown & Root. Les installations comprennent un craqueur d'éthylène de 500 000 t/an sur technologie KBR comprenant 5 fours conçus et construits par Technip-Coflexip sur sa propre technologie, une usine de polyéthylène de 450 000 t/an et une unité d'hexène-1 de 45 000 t/an sur technologie Phillips ainsi que les off-sites et utilités associés. La construction a été réalisée en 24 mois et le chantier a mobilisé en 2002 jusqu'à 6500 personnes en période de pointe. Au total, le projet a représenté 2 millions d'heures d'ingénierie et 31 millions d'heures de construction et a enregistré seulement 2 accidents ayant entraîné un arrêt de travail. En 2002, Technip-Coflexip s'est vu confier par Phillips Petroleum une étude de faisabilité pour le futur projet Q-Chem 2.



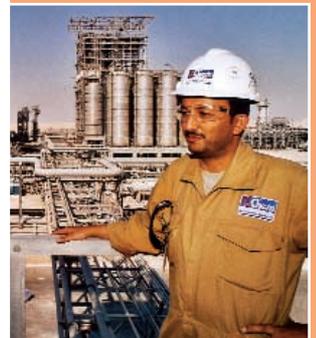
Le contrat d'environ 770 millions de dollars pour la réalisation clé en main d'un complexe ammoniac/urée en Oman est entré en vigueur en août 2002. Aux termes de ce contrat, la joint venture 50/50 entre Technip-Coflexip et Snamprogetti a été chargée par Oman India Fertilizers Co (Omifco) de concevoir et de construire, à Sour à 150 km de Mascate, deux unités de d'ammoniac (2x1750 t/j) et deux unités d'urée (2x2350 t/j) ainsi que deux unités de granulation, les offsites, les utilités et les infrastructures portuaires associées. Ces installations constitueront le plus grand complexe d'engrais au monde construit en une seule étape. Elles permettront de valoriser les larges ressources du Sultanat en gaz naturel et d'exporter la quasi totalité de la production d'urée en Inde. L'achèvement des travaux est prévu pour juillet 2005.

En juin 2002, Abu Dhabi Oil Refining Co. (TAKREER) a attribué, à Technip-Coflexip, un contrat clé en main de 480 millions de dollars pour l'extension de la raffinerie de Ruwais à Abu Dhabi, dans les Emirats Arabes Unis. Le contrat porte principalement sur la réalisation de nouvelles unités de production d'essence sans plomb et de

gasoil à basse teneur en soufre : hydrotraitement de naphta, récupération de soufre, hydrotraitement des distillats et isomérisation. Il comprend également le remodelage d'unités existantes et l'extension de l'ensemble des utilités et offsites de la raffinerie. L'ensemble du projet devrait être terminé en juillet 2005.

Technip-Coflexip a poursuivi, en association avec Al Jabr Energy Services, la réalisation du projet de 500 millions d'euros pour la conception et la réalisation d'un aqueduc d'eau potable de 185 km reliant Fujairah à la ville d'Al Ain à Abu Dhabi, d'un pipeline de connexion de 16 km à l'Emirat de Sharjah et de stations de pompage et réservoirs d'eau. La construction a atteint environ 50 % d'avancement fin 2002 et devrait s'achever en août 2003.

En mars 2002, Saudi Arabian Company (Saudi Aramco) a chargé Technip-Coflexip de réaliser clé en main une importante extension du complexe gazier de Berri en Arabie Saoudite. Ce projet a pour objectif d'augmenter de 2,5 milliards de m³/an la capacité des installations destinées à traiter le gaz associé du champ de Qatif. Il inclut la fourniture d'une unité d'adoucissement de gaz basse pression, de deux unités de récupération de soufre, d'un nouveau compresseur de gaz de charge ainsi que l'extension des utilités et la rénovation d'unités existantes. Le projet devrait être achevé fin 2005.



- Saudi Aramco a également attribué à Technip-Coflexip un contrat clé en main pour la réalisation d'une usine de soufre sur le site de la raffinerie de Riyadh. La construction de deux unités de récupération (70 t/j chacune) et des installations associées permettra de réduire les émissions de dioxyde de soufre à l'atmosphère, contribuant ainsi à la protection de l'environnement.



La construction des utilités, des offsites et du réseau de pipelines liés au développement du champ gazier d'Haradh est en voie d'achèvement. Ces installations destinées à servir une nouvelle usine de traitement de gaz de 16,2 milliards de m³/an, seront achevées et livrées par Technip-Coflexip à Saudi Aramco au cours de l'été 2003 ainsi que l'unité de compression de LGN (liquides de Gaz Naturel) construite à Abqaiq.

Pour 2002, la prise de commandes en Arabie Saoudite a représenté pour le Groupe près de 500 millions de dollars. Technip-Coflexip est aujourd'hui au premier rang des groupes d'ingénierie et de construction travaillant sur Saudi Aramco à la fois par le montant des contrats attribués depuis fin 1998 (environ 1,2 milliards de dollars) et par le nombre des projets réalisés en particulier dans le domaine du traitement de gaz et des infrastructures associées avec notamment les installations d'Abqaiq, Hawiyah, Haradh et Qatif.



En Iran, l'activité du Groupe a été marquée par la mise en vigueur, en septembre 2002, du contrat de 330 millions d'euros signé avec Jam Petrochemical Company (filiale de NPC) pour l'ingénierie, la fourniture d'équipements et la supervision de la construction du vapocraqueur d'éthylène du 10^{ème} Complexe. D'une capacité de production de 1 345 000 tonnes d'éthylène par an, cette installation mettra en œuvre des technologies et des procédés propriétaires de Technip-Coflexip et utilisera des fours conçus et fabriqués au sein du Groupe. Unité centrale du gigantesque 10^{ème} Complexe d'oléfines d'Asaluyeh, elle sera le plus grand vapocraqueur au monde et la seule usine de grande capacité de ce type à utiliser aussi bien du gaz que des liquides pour produire de l'éthylène et du propylène.

Le projet de 200 millions d'euros, confié à Technip-Coflexip par National Petrochemical Company (NPC) pour la conception et la réalisation du vapocraqueur du 9^{ème} Complexe, a progressé conformément au planning depuis sa mise en vigueur en décembre 2001. Les études de détail sont aujourd'hui achevées et les premières livraisons de matériels à Asaluyeh sont intervenues en octobre 2002. Le vapocraqueur du 9^{ème} Complexe est également une unité de grande capacité (1 000 000 t/an), qui mettra en œuvre les technologies de production d'éthylène propres au Groupe. L'attribution de ces deux projets majeurs a considérablement renforcé la position de Technip-Coflexip en tant que leader mondial dans la réalisation de très gros vapocraqueurs et dans les technologies associées. La fin des livraisons d'équipements devrait intervenir en juillet 2003 pour le 9^{ème} Complexe et à mi 2004 pour le 10^{ème} complexe et la mise en service respective des usines est prévue courant 2004 et 2005.

Ces deux contrats sont financés grâce à la mise en place de crédits-export multi-sources d'origine italienne, française, néerlandaise et également espagnole pour ce qui concerne le 10^{ème} Complexe. Le montage de ces financements a été réalisé grâce à l'assistance des équipes d'ingénierie financière de Technip-Coflexip.



En octobre 2002, Technip-Coflexip a signé avec Pars Petrochemical, une filiale de NPC, son premier contrat de type clé en main en Iran pour la conception et la réalisation d'une usine de polyéthylène basse densité pour le 9^{ème} Complexe d'Asaluyeh. A la différence des contrats obtenus précédemment, Technip-Coflexip sera donc responsable de la construction et de la mise en service de l'installation. Cette unité aval, basée sur la technologie de Stamicarbon, aura une capacité de 300 000 t/an. Elle sera alimentée par l'éthylène produit par le vapo-craqueur du 9^{ème} Complexe. Le financement de ce projet de 100 millions d'euros est en cours de montage.

Par ailleurs, Technip-Coflexip a poursuivi l'exécution du contrat obtenu en 2000 pour la réalisation d'une autre usine de polyéthylène linéaire basse densité à Bandar Imam. D'une capacité de 300 000 t/an, cette unité destinée à AKPC fonctionnera à partir de la technologie en phase gap Innovenne de BP.

Les contrats pour les deux vapo-craqueurs et l'usine de polyéthylène d'Asaluyeh ont été signés et seront réalisés en association avec Nargan, une société d'ingénierie basée à Téhéran dans laquelle Technip-Coflexip a pris, en 2002, une participation de 20% au capital.

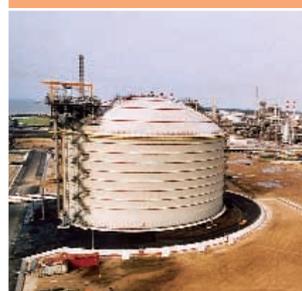
AFRIQUE

L'année 2002 a vu à la fois la livraison du 3^{ème} train de GNL du complexe de liquéfaction de gaz naturel de Bonny au **Nigeria** et l'attribution d'un nouveau contrat par Nigeria LNG Ltd (NLNG) pour la conception et la réalisation de deux trains de GNL supplémentaires pour ce même complexe. A l'instar des projets pour les trains 1, 2 et 3, le nouveau projet "NLNGPlus", d'un montant de 1,7 milliard de dollars, a été confié à TSKJ, joint venture à parts égales entre Technip-Coflexip, Snamprogetti, KBR et JGC. Aux termes du contrat signé en mars 2002, TSKJ réalisera l'ingénierie, la fourniture d'équipements et la construction des trains de GNL 4 & 5, d'une capacité de 4 millions de tonnes/an chacun, ainsi que les offsites et utilités associées. Ces nouvelles installations, dont la



mise en service est prévue en juillet 2005, permettront de porter la capacité totale de production du complexe à 16,8 millions de tonnes/an de GNL. Dans le cadre du précédent contrat remporté auprès de NLNG au début de l'année 2001, TSKJ a livré le train 3 "prêt au démarrage" le 7 novembre 2002. Cette unité de 2,95 millions de tonnes/an est en production depuis fin novembre, soit 3 mois en avance sur la date prévue, et a passé avec succès les tests de performance à pleine capacité en janvier 2003. La livraison de l'unité de récupération de GPL d'un million de tonnes/an et des offsites et utilités, objets du même contrat, est prévue en février 2003.

En mai 2002, Petroleum Oil and Gas Corporation of South Africa a attribué à Technip-Coflexip un contrat pour la conception et la réalisation d'une unité semi-commerciale de GTL (Gas-to-Liquids) à Mossel Bay, en **République Sud Africaine**. D'une capacité de 1000 barils/jour, cette unité utilisera le procédé Statoil basé sur la technologie Fisher-Tropsh de conversion de gaz en produits pétroliers liquides. Le contrat initialement signé "en remboursable" a été converti quelques mois plus tard en un contrat clé en main au prix fixe de 26 millions d'euros. Ce premier projet remporté par le Groupe dans le domaine du GTL sera suivi du très gros projet de GTL au Qatar signé en janvier 2003.





- Technip-Coflexip s'est vu confier, par Alexandria Mineral Oil Company, la réalisation clé en main d'une unité de traitement de gaz acide de haute technologie en **Egypte**. Cette unité, d'une capacité de production de 12 tonnes de soufre par jour sera construite à Alexandrie. Elle mettra en œuvre une nouvelle technologie, THIOPAQ[®], développée par la société Pâques et adaptée pour des applications industrielles par UOP qui consiste à convertir du gaz en soufre élémentaire grâce à un procédé biologique. L'achèvement de cette unité, qui sera la première installation à l'échelle industrielle utilisant le procédé THIOPAQ[®], est prévu en août 2003.



Le projet "Western Gas Libya" en **Libye** est entré dans sa phase de réalisation en Libye. Dans le cadre de son contrat de type PMC (Project Management Contract), Technip-Coflexip, après avoir mené à bien l'ingénierie de base et préparé les appels d'offres pour les contrats de réalisation, a maintenant la responsabilité du management de l'ensemble du projet ainsi que de la supervision de l'ingénierie de détail, des approvisionnements et de la construction faites par les entreprises sélectionnées. Ces prestations de service représentent pour le Groupe 1,5 millions d'heures, soit 400 personnes en pointe d'activité, et un montant estimé à plus de 150 millions d'euros. L'investissement réalisé pour ce projet par Agip Gas BV, une joint venture entre la société pétrolière nationale libyenne (NOC) et Agip (groupe ENI), est estimé à environ 5 milliards d'euros. Il comprend le développement d'un champ de gaz à terre, situé à Wafa, d'un champ de gaz offshore par 190 mètres de profondeur, d'une usine de traitement de gaz de 10 milliards de m³/an qui sera construite à Melitah sur la côte, de conduites sous-marines jusqu'à Melitah (110 km) et de pipelines terrestres entre Wafa et Melitah (550 km). Western Gas Libya est à l'heure actuelle le plus important projet de développement de champs du Bassin Méditerranéen.



■ ASIE CENTRALE

Le contrat signé en janvier 2002 avec Turkmenneftegas, pour la conception et la réalisation d'une usine d'hydrotraitement de gazole dans la raffinerie de Turkmenbashi au **Turkménistan**, est entré en vigueur en décembre de la même année. Aux termes de ce contrat clé en main, d'environ 130 millions d'euros, Technip-Coflexip est chargé de l'ingénierie, de la fourniture d'équipements et matériels, de la construction et du démarrage d'une unité d'hydrotraitement, d'une unité de récupération de soufre ainsi que des systèmes de contrôle, des utilités et bacs de stockage. Les nouvelles installations produiront 1500 000 tonnes/an de gazole contenant moins de 10 ppm de soufre. Leur mise en service est prévue au cours du second semestre 2005. Technip-Coflexip avait déjà pris part au programme d'extension et de modernisation de cette raffinerie située sur la côte de la Mer Caspienne, pour la réalisation d'un craqueur catalytique et d'une usine de lubrifiants qui ont été mis en service en 2001.





ASIE

Au Viêt Nam, Technip-Coflexip a poursuivi l'exécution du projet clé en main pour la réalisation du complexe ammoniac/urée de Phu My. L'ingénierie de ce projet, de près de 400 millions de dollars, est aujourd'hui pratiquement achevée et la construction est en cours. La livraison des premières utilités est prévue à l'automne 2003. Le démarrage du complexe, comprenant une usine d'ammoniac de 1350 t/jour et une unité d'urée de 2200 t/jour, est prévu courant 2004.

En mai 2002, Technip-Coflexip s'est vu attribuer, par une joint venture BASF-CPC (Sinopec), un contrat pour la réalisation d'une usine de gaz de synthèse à Nanjing en Chine. Cette usine produira du gaz de synthèse oxo, du monoxyde de carbone, de l'hydrogène et de la vapeur et alimentera les différentes unités aval du complexe pétrochimique de Nanjing à partir de 2005.

Quelques mois plus tard, Technip-Coflexip, en association avec les sociétés japonaises Chiyoda Corp. et Mitsubishi Corp, a remporté un contrat pour réaliser l'ingénierie, la fourniture d'équipements et la construction d'un complexe SM/PO et MPG/polyols à Huizhou, Province du Guangdong. Ce très grand complexe, destiné à la joint venture CNOOC/Shell Petrochemicals company (CSPC), produira 560 000 tonnes/an de styrène monomère (SM), 250 000 t/an d'oxyde de propylène ("propylene oxyde" ou OP), 135 000 t/an de polyols, 60 000 t/an de mono-propylène glycol (MPG) et 320 000 t/an de mono-éthylène glycol. Il fera partie du complexe pétrochimique de Nanhai de CSPC, qui représente aujourd'hui le plus gros investissement en Chine d'une société chinoise associée à un partenaire étranger.

Enfin en février 2003, Technip-Coflexip s'est vu attribuer, par Shanghai Secco Petrochemical Company (SECCO), un contrat clé en main de 205 millions de dollars pour la réalisation à Caojing de deux usines de polyéthylène linéaire basse densité de 300 000 tonnes/an chacune sur procédé Innovene de BP. SECCO est une joint venture 50/50 entre Sinopec et BP.

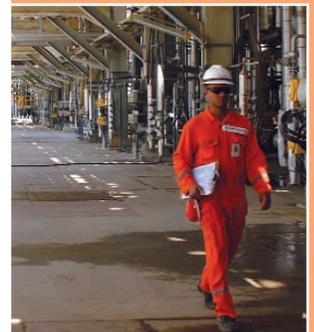
En prenant en compte les contrats remportés par la Branche Industries dans le domaine de la chimie, le Groupe a enregistré au cours de l'année écoulée pour environ 400 millions d'euros de prise de commandes en Chine. Ces nouveaux contrats marquent un redémarrage des

investissements dans les grands projets chimiques et pétrochimiques notamment grâce à l'ouverture de ce domaine aux investisseurs étrangers. Technip-Coflexip travaille depuis 30 ans en Chine, principalement dans le domaine de la pétrochimie, de la chimie et des engrais et a déjà réalisé une centaine d'unités industrielles sur 50 sites différents. Rien

qu'au cours de l'exercice écoulé, le Groupe a mené à bien plusieurs projets significatifs : une unité de polyéthylène à Dushanzi, une unité de polypropylène à Yangzi, une unité d'urée à Zepu et une usine de PTA à Zhuhai ainsi que plusieurs unités qui relèvent de la Branche Industries. L'usine de PTA (acide téréphtalique purifié) de Zhuhai a démarré à mi-janvier 2003 et a atteint sa pleine capacité de production aux spécifications, en moins de 15 jours. Cette usine de 350 000 tonnes/an en une seule ligne met en œuvre la technologie de BP. Technip-Coflexip a réalisé ce grand projet en avance sur le planning contractuel, pour un coût inférieur au prix objectif et en ayant obtenu des performances en matière de sécurité parmi les meilleures de la profession. Le PTA est un produit intermédiaire pour la fabrication de fibres polyester.

Fort de son expérience et avec l'appui de sa filiale Technip Tianchen, basée à Beijing et à Shanghai, Technip-Coflexip est particulièrement bien placé pour accompagner le fort développement industriel de ce pays dans les années à venir.

Les travaux de construction de l'usine de PTA à Taichung, Taiwan, devraient s'achever en mars 2003. Technip-Coflexip avait été chargé de réaliser ce projet en clé en main par CAPCO. L'usine, qui fonctionnera en utilisant le procédé BP, produira 700 000 tonnes par an de PTA et sera la plus grande unité de ce type au monde.





Domaines d'activité

Industries

La Branche Industries a réalisé une année 2002 satisfaisante avec un backlog et une rentabilité en sensible progression. Elle a renouvelé son carnet de commandes dans le secteur des sciences de la vie, principalement en Europe, en remportant des contrats de services à fort contenu technologique, en particulier dans le domaine de la synthèse pharmaceutique. Alors que l'activité engrais phosphatés était en bas de cycle, elle a obtenu des contrats significatifs dans les autres secteurs de la chimie en Europe et en Chine. Elle a maintenu son niveau d'activité dans les secteurs des agro-industries, de la génération électrique et des bâtiments. Enfin, Technip LCI s'est vu confier au début de l'année 2003, dans le cadre d'une association 50/50, un projet clé en main de 600 millions de dollars concernant la réalisation d'une usine d'aluminium pour Pechiney en Afrique du Sud, dont la construction devrait démarrer en 2004.

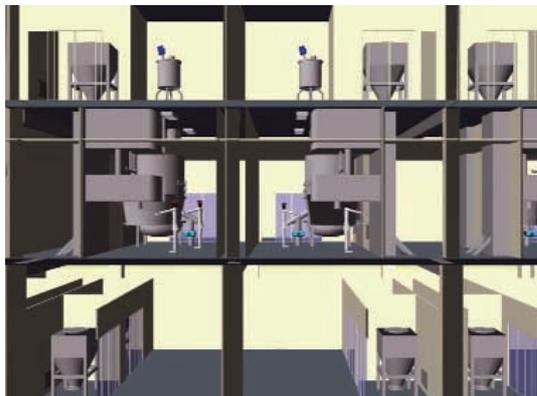


SCIENTES DE LA VIE

Aventis Pasteur a renouvelé sa confiance au Groupe en lui attribuant, en septembre 2002, l'ingénierie et la maîtrise d'œuvre d'une unité de synthèse biotechnologique pour la préparation de vaccins contre la poliomyélite, qui sera construite à Marcy l'Etoile, en France. Cette importante unité, qui représente un investissement de 65 millions d'euros pour Aventis Pasteur et environ 60 000 heures d'ingénierie pour Technip LCI, sera achevée en 2005.

Après avoir achevé les études de base, Technip LCI s'est vu confier par Aventis Pharma la réalisation d'un atelier de séparation chromatographique dans son unité de synthèse chimique de Vitry-sur-Seine. Les travaux doivent se terminer en avril 2003.

Dans le domaine de la production pharmaceutique, Technip LCI s'est vu attribuer, par Solvay, un contrat d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une unité de mise sous forme pharmaceutique, à Châtillon-sur-Chalaronne, près de Lyon. Technip LCI avait précédemment réalisé l'ingénierie de base du projet. L'unité sera achevée en février 2004. Elle représente un investissement de l'ordre de 45 millions d'euros.



La Branche LCI de Technip-Coflexip a également obtenu, en association avec une société d'ingénierie irlandaise IDC, les études de base et la réalisation d'une importante extension de l'usine de formulation et de conditionnement pharmaceutique de Servier à Arklow en **Irlande**. La filiale synthèse du groupe Servier a confié à Technip LCI les études de base de son projet "Oril", une unité de synthèse pharmaceutique à Bolbec en Normandie.

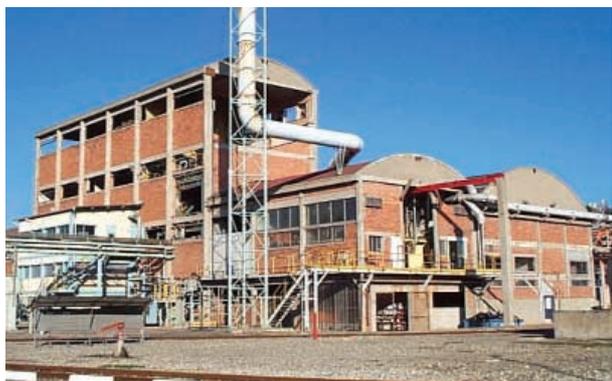


Tout en poursuivant l'exécution du contrat pour la rénovation et l'extension de l'usine de l'Oréal à Caudry en France, Technip LCI s'est vu confier les études de base pour l'extension d'une usine l'Oréal en **Allemagne**.

Au cours de l'année 2002, Technip LCI a mené à bien plusieurs projets significatifs. Le laboratoire de contrôle qualité de Mirabel, près de Riom en **France**, a été livré à la satisfaction du client Merck Sharp & Dohme. Le Groupe a réalisé trois projets (cristallisation, séparation chromatographique et revêtement de sondes) pour le groupe Janssen, sur les sites de Geel et de Beerse, en **Belgique**. Et en **Italie**, il a réalisé un projet concernant des unités de lyophilisation stérile pour Patheon; un projet de revamping, aujourd'hui en voie d'achèvement, pour des unités de préparation de sirops et effervescents pour Abbott ainsi que la réinstrumentation d'unités de fermentation pour DSM.

La plupart de ces contrats de services (ingénierie de base et de détail et maîtrise d'œuvre) ont un fort contenu technologique et font suite à des réalisations récentes pour les mêmes clients, mettant ainsi en évidence la relation de confiance établie avec Technip LCI. ■■■





CHIMIE

- Technip-Coflexip, en consortium avec Asahi Kasei Corp, s'est vu attribuer par BASF un contrat clé en main de plus de 50 millions d'euros pour la conversion technologique d'une usine de chlore située à Ludwigshafen en **Allemagne**. La mise en service de l'unité est prévue pour la fin de 2003.

En **Espagne**, Technip-Coflexip a réalisé, pour Aragonesas, deux projets pour des unités de chlore solide à Sabianigo. L'unité d'ATCC est en cours de démarrage et l'unité de DCCNa, actuellement en cours de montage devrait démarrer au cours du troisième trimestre 2003.

En **France**, la Branche LCI de Technip-Coflexip a exécuté le contrat d'assistance à maîtrise d'œuvre que lui avait attribué SNPE Chimie pour la remise en état d'un certain nombre de bâtiments de son usine de chimie fine à Toulouse, endommagés par l'explosion de l'usine AZF en septembre 2001. L'usine, qui avait été sécurisée à la suite de l'accident, a maintenant redémarré.

Technip-Coflexip, en consortium avec Rintekno Oy, a mené à bien le projet "Binder Nordic" de BASF pour la conception et la construction, à Hamina en **Finlande**, d'une usine produisant un agglomérant chimique pour la pâte à papier. Cette usine d'une capacité de 140 000 tonnes/an constitue le site de production le plus important de BASF en Scandinavie. Elle a représenté un investissement de l'ordre de 50 millions d'euros. Après la réalisation des études, la phase de construction a été exécutée en seulement 14 mois.



En mars 2002, Technip-Coflexip s'est vu confier par Sabic la conception et la réalisation d'une usine d'acide acétique de 30 000 t/an à Yanbu en **Arabie Saoudite**. Cette unité mettra en œuvre une technologie basée sur l'oxydation de l'éthane développée par Sabic. La mise en service est prévue pour le deuxième trimestre 2004.

A la fin de l'année, BASF a attribué à Technip-Coflexip un contrat d'ingénierie et de management de projet pour la construction d'une usine de polytetrahydrofuran (PolyTHF[®]) et de tétrahydrofuran (THF) dans la zone industrielle de Caojing, près de Shanghai, en **Chine**. Avec une capacité de production annuelle de 60 000 tonnes de PolyTHF[®] (la plus grosse unité au monde) et de 80 000 tonnes de THF, cette usine mettra en œuvre la nouvelle technologie de BASF permettant de convertir directement du gaz naturel en THF, puis en PolyTHF[®]. Elle approvisionnera le marché chinois en forte croissance des fibres en spandex, une fibre synthétique élastique communément utilisée dans l'industrie des textiles pour le sport et le plein air.



Technip-Coflexip s'est vu confier successivement l'ingénierie de base, puis la maîtrise d'œuvre de la section de craquage et de la section d'oxychloration d'une usine de 200 000 tonnes/an de VCM (chlorure de vinyle monomère) pour VCM Tianjin Dagu Chemicals Ltd.

Technip LCI a également été chargé, par la société française Roquette, de réaliser les études de base pour la construction en Chine d'une importante usine de sorbitol. Ces études sont aujourd'hui achevées et le projet devrait entrer prochainement en phase de réalisation.

En août 2002, Technip-Coflexip a obtenu la réception de l'usine de pesticides d'Hangzhou, dans le respect du budget et du planning et à la satisfaction du client. Ce contrat, d'un montant d'environ 25 millions de dollars, qui avait été attribué au Groupe en 2001 par Aventis

Crops, couvrait l'ingénierie, la fourniture d'équipements et la supervision de la construction. L'usine appartient aujourd'hui à Bayer.

L'ensemble de ces projets en Chine, auquel il faut ajouter les projets en cours pour Bayer à Caojing (unités de polycarbonate, de polyisocyanate et infrastructures du complexe), est réalisé dans le cadre de la Branche Industries du Groupe avec une large participation de sa filiale locale, Technip Tianchen.

Au **Brésil**, l'une des filiales du Groupe implantée à Rio de Janeiro, Krebs Engenharia, a obtenu la réception mécanique d'une usine d'engrais construite à Catalao. Le contrat clé en main, d'un montant d'environ 100 millions de dollars, lui avait été attribué par Copebras en janvier 2001. Les installations comprennent principalement une unité d'acide sulfurique (1 350 t/j), une unité d'acide phosphorique (370 t/j), une unité de superphosphate simple/superphosphate triple SSP/TSP de 1200 tonnes/jour et une unité de granulation. L'usine est en production et les essais de performance sont en cours.

L'unité d'acide nitrique (350 t/j), réalisée clé en main par Technip-Coflexip pour Kemapco à Aqaba en **Jordanie**, est en opération. Les essais de performance sont prévus pour le premier trimestre 2003.



INDUSTRIES

Agro-industries

En janvier 2002, Technip LCI s'est vu confier par SOGB, du groupe Bolloré, la conception et la réalisation d'une huilerie de palme de 30 000 t/an d'huile brute et de 6 000 t/an de palmistes, à Béribi en **Côte d'Ivoire**. Cette usine — la septième de ce type construite par Technip LCI — utilise l'une de ses technologies propriétaires.

Sedalcol, du groupe Tate-Lyle Amylum, a chargé Technip LCI de la réalisation clé en main d'une unité d'éthanol de 24 000 hectolitres/jour à partir de sous-produits d'amidon. Cette unité construite à Nesle, dans le Nord de la **France**, doit démarrer en juillet 2003.

En décembre 2002, Technip LCI a remporté un contrat pour le déménagement et la reconstruction clé en main de la distillerie Ryssen située à Hesdin, dans le Pas de Calais. Une partie de l'usine de Hesdin doit être transférée sur le site du Port Autonome de Dunkerque et une partie de l'unité doit être reconstruite à Dunkerque. La réalisation du projet prendra environ 12 mois.

L'exécution du contrat pour la construction d'une unité de production d'éthanol de 60 000 hectolitres/an, près d'Hô Chi Minh Ville au **Viêt Nam**, se poursuit pour une mise en service prévue pour la fin de l'année 2003.



Métaux

- En février 2003, Technip-Coflexip, en joint venture 50/50 avec le groupe Bateman, s'est vu attribuer par Pechiney un contrat de 600 millions de dollars pour la réalisation d'une usine d'aluminium à Coega, en **République Sud Africaine**. Cette usine sera conçue pour produire 460 000 tonnes/an d'aluminium primaire et mettra en



œuvre les plus récents développements de la technologie AP50 de Pechiney. Technip-Coflexip et Bateman sont chargés de réaliser l'ingénierie de détail, la fourniture d'équipements et matériels ainsi que la construction. Le projet sera en vigueur dès la mise en place du financement. L'ouverture du chantier est prévue pour le premier semestre 2004. L'usine devrait atteindre sa pleine capacité de production en 2006.

En application de son contrat cadre avec Pechiney, Technip-Coflexip a mené à bien les études de base relatives au projet de modernisation et d'optimisation de l'usine de production de bauxite et d'alumine de Corporation of Guyana à Puerto Ordaz au **Venezuela**. La décision concernant la réalisation clé en main du projet devrait intervenir au cours du premier semestre 2003.

En avril 2002, Goro Nickel (du groupe canadien Inco), a signé avec Bechtel/Technip-Coflexip/Hatch (BTH) un contrat de maîtrise d'œuvre couvrant l'ingénierie, le management de projet, l'approvisionnement des équipements et matériels ainsi que la construction d'un complexe de production de 54 000 t/an de nickel et de 5400 t/an de cobalt, à Goro en **Nouvelle Calédonie**. L'exécution du contrat, de type remboursable avec coût objectif, a été suspendue en décembre 2002 sur décision du client qui souhaite réexaminer l'économie d'ensemble du projet.

En septembre 2002, Aubert Duval Holding (du groupe Eramet) a passé à Technip-Coflexip une commande d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouvel atelier de matriçage, comportant une presse d'une capacité de 40 000 tonnes, dans son usine de Pamiers en **France**.

En septembre 2002, Aubert Duval Holding (du groupe Eramet) a passé à Technip-Coflexip une commande d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouvel atelier de matriçage, comportant une presse d'une capacité de 40 000 tonnes, dans son usine de Pamiers en **France**.



Electricité

En janvier 2003, la filiale allemande du Groupe s'est vue attribuer, par RWE Systems AG, un contrat clé en main d'environ 41 millions d'euros pour l'extension et l'optimisation de deux unités de cogénération. Ces deux unités, fonctionnant à partir de gaz naturel, sont situées respectivement près de Bochum et de Dortmund en **Allemagne**. La fin des travaux est prévue en mars 2004.

Technip-Coflexip a réalisé avec succès le projet couvrant l'ingénierie, la fourniture, l'installation et la mise en service de la tuyauterie très haute pression de la nouvelle centrale électrique à lignite (950 MW) de RWE à Niederhausen.



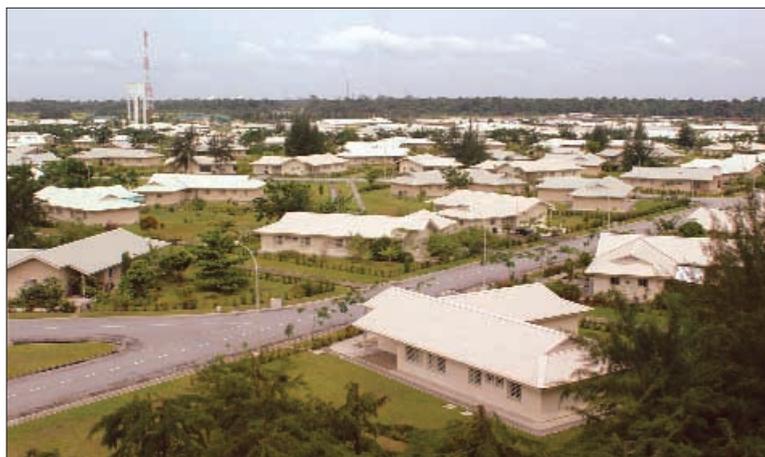
Au cours du premier trimestre 2002, Technip-Coflexip a mené à bien le projet clé en main de modernisation et d'extension des unités de génération électrique d'Abqaiq en **Arabie Saoudite**. Les travaux étaient achevés en décembre 2001, soit seulement 21 mois après la signature du contrat avec Saudi Aramco. La construction a représenté 3 millions d'heures sans aucun accident ayant entraîné un arrêt de travail (LTI). L'unité a démarré peu après et a atteint sa pleine capacité de production dès la fin mars 2002. L'unité comprend notamment 3 turbines à gaz de 40 MW chacune et 3 unités de récupération de vapeur haute pression (3x80 tonnes/heure).



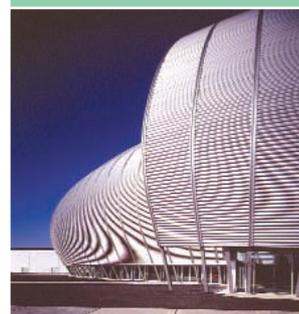
Bâtiments

Technip-Coflexip, leader d'un groupement avec Aéroport de Paris Ingénierie (ADPi) et le cabinet d'architecture Cardete & Huet, s'était vu attribuer, en mars 2001 par Airbus France, la maîtrise d'œuvre générale de l'usine d'assemblage de l'Airbus A 380 à Toulouse, en **France**. Une étape importante de ce projet a été franchie le 17 février 2003 avec le levage, en un seul bloc à 46 mètres de hauteur et à l'aide de 28 vérins, de la grande toiture métallique de 7500 tonnes, 250 mètres de long et 90 mètres de large du hall d'assemblage. Six halls d'essais seront construits dans le prolongement de ce bâtiment. La chaîne d'assemblage en forme de U mesurera au total près de 500 mètres de long sur 250 mètres de large et comprendra en son centre plus de 30 000 m² de bâtiments de bureaux. Elle sera terminée fin 2003 permettant ainsi d'assembler les premiers tronçons du gros porteur A 380.

La filiale du Groupe spécialisée dans les bâtiments, Technip TPS, intervenant en sous-traitance d'ADPi, vient également de lancer les études de conception du nouveau centre de maintenance de la flotte aérienne d'Emirates Airlines à **Dubaï**. Cette flotte comprendra entre autres des Airbus A 380.



En décembre 2002, la Ville de Nice, **France**, a approuvé le lancement du projet d'aménagement de son quartier Libération Malaussena. Le marché de maîtrise d'œuvre correspondant, dont le groupement constitué par l'architecte Pierre Louis Faloci et Technip TPS était titulaire, a pu ainsi entrer en vigueur en janvier 2003. L'attribution de ce marché faisait suite à une consultation internationale lancée par la ville en 2001. Le projet comprend le nouvel hôtel de ville et plusieurs bâtiments administratifs dans le quartier de l'ancienne gare des Chemins de Fer de Provence. Il porte aussi sur la création d'une zone d'activités culturelles et sportives, d'un parking sous-terrain et sur la rénovation de jardins. L'investissement, dont l'équipe Faloci / Technip TPS assurera la maîtrise d'œuvre, est de l'ordre de 130 millions d'euros. Le projet se déroulera à partir de janvier 2003 avec des livraisons échelonnées entre 2005 et 2007.

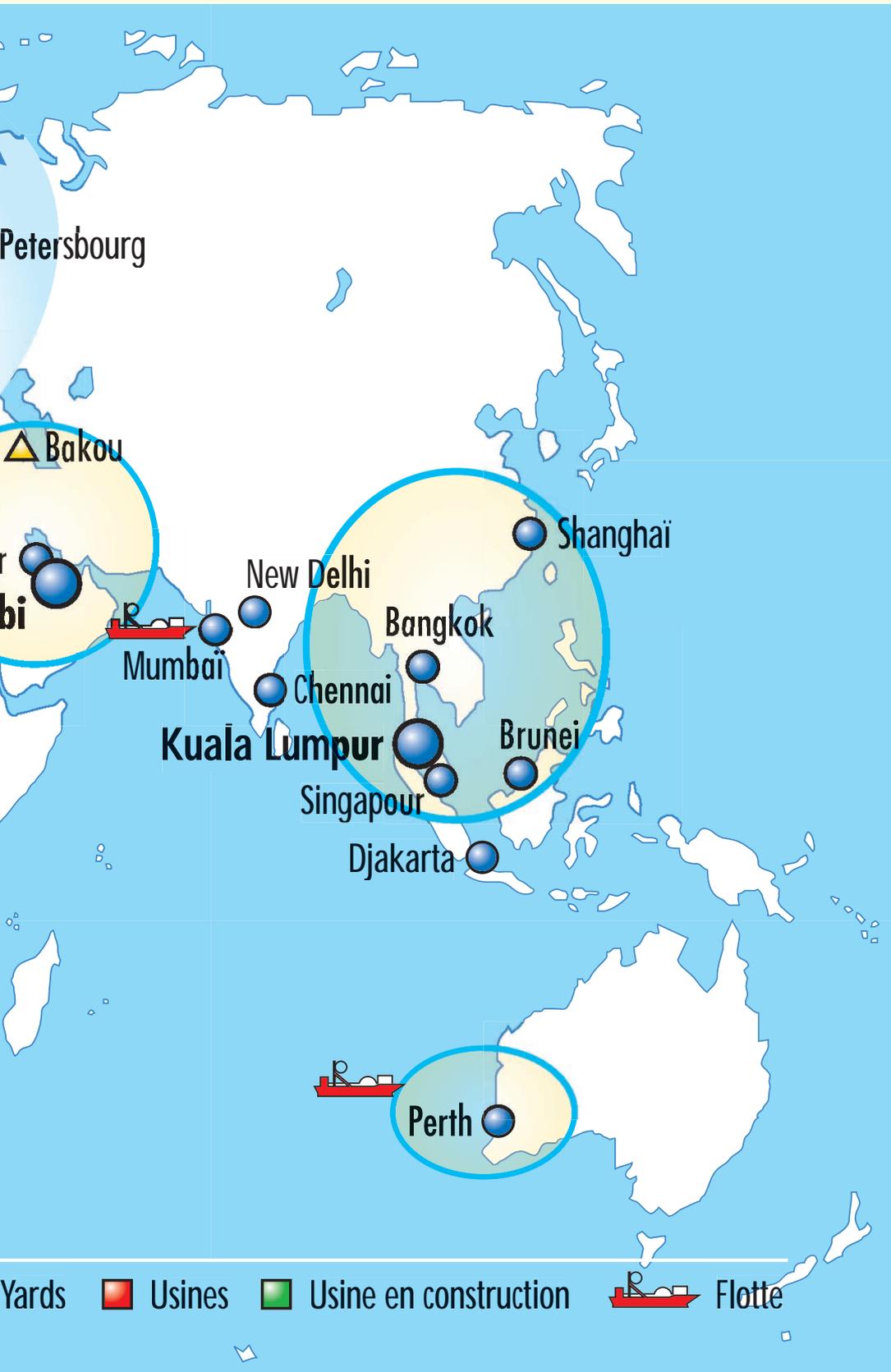


Zénith de Rouen (France) - Architecte B. TSHUMI.

Technip-Coflexip dans le monde

Principales bases opérationnelles





COB
▲

"En application de son règlement n° 98-01, la Commission des opérations de bourse a enregistré le présent document de référence le 17 mars 2003 sous le numéro R.03-031. Ce document de référence est composé de deux documents : le rapport annuel et le rapport sur l'exercice. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des opérations de bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés."

TECHNIP-COFLEXIP

Siège social : Tour Technip-Coflexip - La Défense 6 - 170, place Henri Régault - 92973 Paris La Défense cedex France
Tél. : 33 (0) 1 47 78 21 21 - Télécopie : 33 (0) 1 47 78 33 40 - <http://www.technip-coflexip.com>

SOMMAIRE

I. TECHNIP-COFLEXIP EN 2002 : ACTIVITÉ ET RÉSULTATS, ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

1.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE TECHNIP-COFLEXIP

1.2 INFORMATION RÉCENTE SUR L'ACTIVITÉ DE TECHNIP-COFLEXIP

1.3 PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE TECHNIP-COFLEXIP

II. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT TECHNIP-COFLEXIP ET SON CAPITAL

2.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT TECHNIP-COFLEXIP

2.1.1 Dénomination sociale, siège social

2.1.2 Forme juridique et législation applicable

2.1.3 Date de constitution et durée

2.1.4 Objet social (article 3 des statuts)

2.1.5 Registre du commerce et des sociétés – Code APE

2.1.6 Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à TECHNIP-COFLEXIP

2.1.7 Exercice social

2.1.8 Répartition statutaire des bénéfices (article 33 des statuts)

2.1.9 Assemblées générales (article 29 des statuts)

2.1.10 Droit de vote double (article 30 des statuts)

2.1.11 Titres au porteur identifiable (article 9 des statuts)

2.1.12 Franchissement de seuils (article 12 des statuts)

2.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL DE TECHNIP-COFLEXIP

2.2.1 Conditions de modification du capital et des droits attachés aux actions

2.2.2 Montant du capital social

2.2.3 Capital autorisé mais non émis – engagement d'augmentation de capital

2.2.4 Autorisation de réduire le capital social

2.2.5 Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions

2.3 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE TECHNIP-COFLEXIP

2.3.1 Répartition du capital au [31 janvier 2003]

2.3.2 Evolution de la répartition du capital et des droits de vote durant les trois dernières années

2.3.3 Engagements de TECHNIP-COFLEXIP pris lors de l'offre publique sur COFLEXIP

2.3.4 Conventions portant sur des titres TECHNIP-COFLEXIP

2.3.5 Titres Nantis

2.3.6 Evolution du capital

2.4 TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL DE TECHNIP-COFLEXIP

2.4.1 Obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes TECHNIP-COFLEXIP (OCEANES)

2.4.2 Plans d'options de souscription et d'achat d'actions

2.5 SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

2.5.1 Contrat d'intéressement et de participation

2.5.2 Options de souscription ou d'achat d'actions TECHNIP-COFLEXIP consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux du groupe TECHNIP-COFLEXIP et options levées par ces derniers

- 2.6 MARCHÉ DES TITRES DE TECHNIP-COFLEXIP
 - 2.6.1 Places de cotation
 - 2.6.2 Transactions et évolution du cours de l'action et des ADR TECHNIP-COFLEXIP
 - 2.6.3 Transactions et évolution du cours des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes TECHNIP-COFLEXIP

2.7 DIVIDENDES

III. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

3.1 MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

- 3.1.1 Directoire et comités
- 3.1.2 Conseil de Surveillance
- 3.1.3 Commissions constituées par le Conseil de Surveillance de TECHNIP-COFLEXIP

3.2 INTÉRÊTS DANS LE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

- 3.2.1 Rémunérations des membres du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2002
- 3.2.2 Rémunérations des membres du Directoire de TECHNIP-COFLEXIP au cours de l'exercice 2002
- 3.2.3 Options de souscription ou d'achat d'actions TECHNIP-COFLEXIP consenties aux mandataires sociaux de TECHNIP-COFLEXIP et exercées par ces derniers durant l'exercice 2002

IV. ÉTATS FINANCIERS 2002

4.1 RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ 2002 ET 2001, ÉVOLUTION DU BILAN ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2002

4.2 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2002

4.3 COMPTES SOCIAUX RÉSUMÉS

4.4 CALENDRIER INDICATIF DES DATES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

V. RESPONSABLE DU PRÉSENT DOCUMENT ET RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES

5.1 RESPONSABLE DU PRÉSENT DOCUMENT

5.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PRÉSENT DOCUMENT

5.3 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

- 5.3.1 Commissaires aux comptes titulaires
- 5.3.2 Commissaires aux comptes suppléants
- 5.3.3 Attestation des Commissaires aux comptes
- 5.3.4 Rémunérations des Commissaires aux comptes

5.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

TABLE DE CORRESPONDANCE

1. TECHNIP-COFLEXIP EN 2002 : ACTIVITÉ ET RÉSULTATS, ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

1.1 Renseignements concernant l'activité de Technip-Coflexip

Présentation générale de l'activité de Technip-Coflexip

Avec un chiffre d'affaires annuel d'environ 4,5 milliards d'euros, TECHNIP-COFLEXIP se classe parmi les cinq leaders mondiaux de l'ingénierie, de la construction et des services dans les domaines du pétrole, du gaz et de la pétrochimie (source : *Engineering News Records Août 2002*). Technip-Coflexip est également l'un des groupes les plus intégrés dans chacun de ses métiers grâce en particulier à ses actifs industriels, dans le domaine Offshore.

Outre sa spécialité dans les installations pétrochimiques et d'hydrocarbures, TECHNIP-COFLEXIP est présent dans différents secteurs industriels comme ceux des Sciences de la Vie, de la chimie fine, de l'électricité et des métaux. En 2002, 74,4% du chiffre d'affaires de TECHNIP-COFLEXIP a été généré sur des marchés en dehors de l'Union européenne. Les principales bases d'exploitation de TECHNIP-COFLEXIP hors du territoire français sont situées en Italie, en Malaisie, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Norvège, en Finlande, aux Etats-Unis, aux Pays-Bas, au Brésil, à Abu Dhabi, en Chine, en Inde et en Australie.

Les usines de production (conduites flexibles et rigides, ombilicaires, robots) ainsi que les bases d'assemblage sont situées en France, au Brésil, au Royaume-Uni, en Norvège, aux Etats-Unis et en Finlande. TECHNIP-COFLEXIP emploie environ 19.000 salariés à temps plein dans plus de 52 pays et dispose d'une flotte de 16 navires, spécialisés dans la construction Offshore.

Depuis le rapprochement de ses activités avec celles de Coflexip, en septembre 2001, TECHNIP-COFLEXIP est devenu un des leaders mondiaux dans le domaine de la conception, de la construction et des installations pétrolières et gazières en mer. TECHNIP-COFLEXIP est en mesure d'offrir, sur des projets clés en main, des services intégrés d'ingénierie, de conception, de fabrication et de construction, comprenant notamment la réalisation de plate-formes et la fourniture, puis l'installation de conduites sous-marines. .

TECHNIP-COFLEXIP est l'une des premières sociétés sur le marché de l'Onshore. TECHNIP-COFLEXIP réalise notamment, des projets d'infrastructures industrielles dans le domaine du pétrole et du gaz aussi divers que des unités de traitement de gaz, des raffineries et des usines pétrochimiques. La taille de TECHNIP-COFLEXIP et sa présence géographique dans le domaine Onshore se sont accrues de manière significative, grâce à l'acquisition, en 1999, de sociétés d'ingénierie du groupe Mannesmann. TECHNIP-COFLEXIP estime que ses opérations bénéficient d'importants avantages concurrentiels. Son expérience en termes de contrats clés en main lui permet notamment d'évaluer les coûts avec précision et de choisir les projets sur la base de critères de rentabilité très stricts. Son accès aux technologies clés lui permet également de remporter les appels d'offres dans son secteur. Les projets clés en main étant soumis à des risques substantiels liés à cette activité, TECHNIP-COFLEXIP ne peut cependant pas prévoir les marges d'exploitation afférentes à cette activité pour le présent et les années à venir.

En 45 ans d'existence, TECHNIP-COFLEXIP a conçu et supervisé la construction de plus de 2000 installations dans plus de 115 pays. Son panel de clients comprend les leaders du secteur tels que Exxon Mobil, Chevron Philipps, Shell, Total, Dow Chemicals, BASF, Renault, ainsi que de nombreux opérateurs nationaux comme Petrobras, Saudi Aramco, ADNOC et PDVSA. TECHNIP-COFLEXIP, dont les actions sont cotées à la Bourse de Paris (Premier Marché) depuis 1994 ainsi que sur la Bourse de New-York (NYSE) depuis octobre 2001, a pour double objectif de fournir des services d'ingénierie de pointe et de créer de la valeur pour ses actionnaires.

L'activité de TECHNIP-COFLEXIP

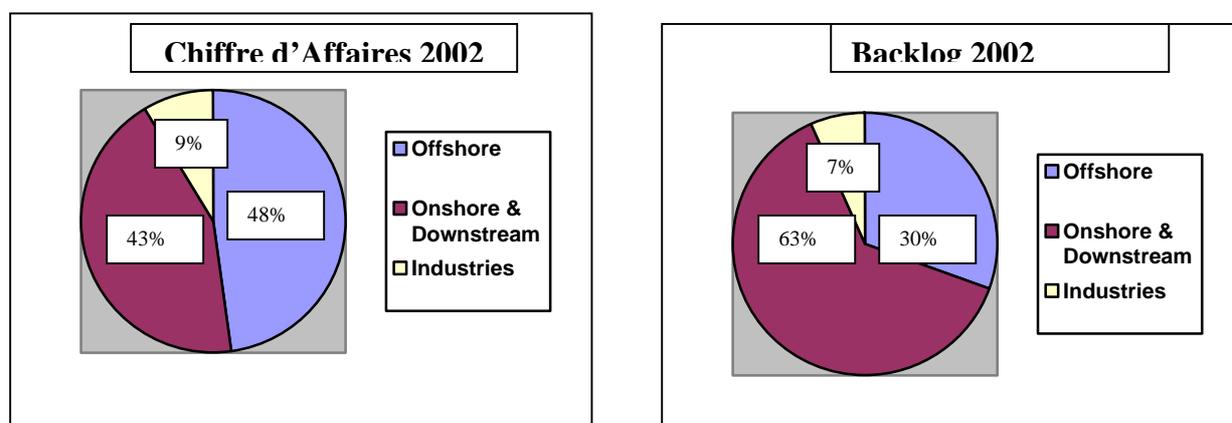
Les produits et services fournis dans le secteur des hydrocarbures et dans celui de la pétrochimie, représentent 93,3% du chiffre d'affaires de TECHNIP-COFLEXIP pour l'exercice 2002. TECHNIP-COFLEXIP est présent à la fois dans le secteur Offshore, avec la conception et la réalisation d'installations en mer, et dans le secteur Onshore à travers l'ingénierie et la construction d'usines de traitement de gaz, de raffineries de pétrole et d'unités pétrochimiques. La demande de services adressée à TECHNIP-COFLEXIP dépend en conséquence du niveau des nouveaux investissements engagés dans ces secteurs d'activité.

TECHNIP-COFLEXIP prévoit une croissance significative des investissements en Exploration-Production, en particulier ceux liés aux développements de gisements en mer profonde (profondeur d'eau supérieure à 500 mètres). TECHNIP-COFLEXIP innove avec des solutions technologiques permettant d'exploiter au meilleur coût les réserves d'hydrocarbures situées par très grande profondeur d'eau. A cet égard, TECHNIP-COFLEXIP a développé des concepts de plates-formes flottantes ou semi-submersibles, telles que l'EDP (Extendable Draft Platform) ou la SPAR que le Groupe propose à ses clients pour la mer profonde.

TECHNIP-COFLEXIP réalise également la fourniture et l'installation de conduites et d'équipements sous-marins qui permettent l'exploitation de gisements situés jusqu'à 2500 mètres de profondeur d'eau. La production d'hydrocarbures en mer reste techniquement plus coûteuse que la production à terre. Néanmoins, cette production en mer est une composante majeure de l'équilibre géopolitique mondial en termes de couverture des besoins énergétiques. TECHNIP-COFLEXIP estime que le développement des activités de production en mer profonde est nécessaire au maintien d'une production Offshore significative et qu'il offre des perspectives encourageantes pour les sociétés capables de proposer des solutions technologiques et contractuelles adaptées à cet environnement.

Les nouveaux investissements dans les activités terrestres seront essentiellement fonction de la croissance de la population et du développement économique, notamment en Asie. La valorisation d'importants gisements de gaz devrait entraîner de nombreux investissements dans les industries de la chaîne gazière, notamment au Moyen-Orient. L'évolution de la réglementation sur l'environnement dans les pays membre de l'OCDE pourrait également entraîner une profonde adaptation des raffineries existantes. La relative faiblesse de la capacité mondiale de raffinage par rapport à la demande existante pourrait susciter de nouveaux investissements dans les nouveaux pays consommateurs.

TECHNIP-COFLEXIP a développé ses activités dans trois principaux secteurs (Offshore, Onshore/Downstream et Industries). La part de chacune de ces activités dans le chiffre d'affaires de l'exercice 2002 et le backlog (part restant à réaliser des contrats en cours) au 31 décembre 2002 est la suivante:



Offshore : un chiffre d'affaires net de 2.125 millions d'euros en 2002

TECHNIP-COFLEXIP fournit une gamme de services intégrés de conception, d'ingénierie, de fabrication de construction et de direction de projet, pour des plates-formes et des systèmes de collecte sous-marins. Sa large gamme d'offres de services lui permet d'entreprendre à l'échelle internationale des projets de développement de champs Offshore de grande envergure. Les activités de TECHNIP-COFLEXIP comprennent l'ingénierie et la construction de systèmes flottants ou fixes de production pour les développements en mer. TECHNIP-COFLEXIP est aussi l'un des leaders mondiaux pour l'ingénierie et l'installation de systèmes de production sous-marins. TECHNIP-COFLEXIP propose également des services d'inspection et de maintenance des conduites et des équipements sous-marins. Enfin, TECHNIP-COFLEXIP est également un leader mondial pour la conception et la fabrication des ombilicux nécessaires au contrôle à distance de têtes de puits sous-marines. Compte tenu de la croissance attendue des investissements dans l'Offshore qui, selon TECHNIP-COFLEXIP, devrait se situer au-delà de 10% par an au cours des prochaines années, le Groupe estime que la croissance en volume de l'activité de la branche Offshore pourrait progresser à un rythme similaire.

Onshore /Downstream : un chiffre d'affaires net de 1.938,6 millions d'euros en 2002

Depuis sa création en 1958, TECHNIP-COFLEXIP a participé à plus de 2000 projets Onshore /Downstream dans le monde. Le Groupe a notamment conçu et construit 27 raffineries complètes et a effectué des travaux d'extension et de modernisation sur 170 unités existantes. L'ensemble de ces travaux représente au total plus de 600 unités de raffinage individuelles et plus de 100 unités de traitement du gaz, comprenant en particulier le plus grand complexe mondial de récupération d'acide sulfurique. TECHNIP-COFLEXIP a, en outre, construit 9 complexes pétrochimiques intégrés et plus de 330 unités de production de produits chimiques de base et dérivés ainsi que plus de 200 unités de production d'engrais.

Industries : un chiffre d'affaires net de 388,7 millions d'euros en 2002

TECHNIP-COFLEXIP propose ses services en matière de gestion de projets et d'ingénierie à un large éventail de clients présents dans les industries non-pétrolières. Parmi les projets réalisés par TECHNIP-COFLEXIP figurent notamment plus de 160 installations d'usines pharmaceutiques, 70 cimenteries, 60 centrales électriques, des centres de recherche industrielle, des immeubles de bureaux, des usines agro-alimentaires, des parcs de loisirs et des centres de traitement informatique.

La stratégie de TECHNIP-COFLEXIP relativement à chacune de ses trois branches d'activité peut être résumée de la façon suivante :

- Le maintien d'une politique d'investissements industriels en ligne avec les objectifs de croissance et la stratégie du Groupe associée à des cessions d'actifs jugés non stratégiques;
- Participer activement aux projets de mise en valeur du gaz naturel (extraction et traitement du gaz, GNL, GTL, pétrochimie), tout particulièrement au Moyen-Orient ;
- Accroître le chiffre d'affaires en provenance de la branche Industries avec comme objectif une part pour cette branche d'environ 10% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Ceci devrait conduire à maintenir la répartition de l'ordre de 50/50 de son chiffre d'affaires consolidé entre la branche Offshore et les autres branches d'activité du Groupe

Les investissements stratégiques de Technip-Coflexip dans Coflexip

Le rapprochement avec Coflexip, effectué au cours de l'année 2001, a permis à Technip-Coflexip de devenir un leader mondial intégré ayant la taille critique dans chacun de ses principaux métiers. Le rapprochement a également permis au nouveau groupe d'accroître significativement son envergure et d'étendre son offre industrielle, le nombre de ses clients ainsi que sa couverture géographique.

Principales acquisitions et cessions récentes

La politique de croissance de TECHNIP-COFLEXIP repose sur la réalisation d'acquisitions ciblées permettant d'étendre son marché, soit par l'acquisition de technologies clés qu'elle ne possède pas encore, soit par la conclusion d'alliances avec ses clients. La politique d'acquisition de TECHNIP-COFLEXIP n'a pas pour objectif l'acquisition de parts de marché qu'elle pourrait, par ailleurs, obtenir en mobilisant ses ressources existantes ou obtenir par croissance organique.

Au cours de l'exercice 2001, TECHNIP-COFLEXIP a fait l'acquisition de la société privée UTC Projetos e Consultoria SA (UTC), l'une des sociétés brésiliennes les plus importantes en matière d'ingénierie et de construction dans le secteur Upstream, située à Rio de Janeiro tandis que Coflexip, préalablement à son rachat par TECHNIP-COFLEXIP acquérait la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA, composée de sociétés spécialisées dans l'ingénierie, la construction de supports de production en mer et sous-marins. Cette division est principalement présente aux Etats-Unis, en Angleterre et en Finlande ainsi qu'au Nigeria, en Mer Caspienne et en Australie

Au cours de l'exercice 2002, TECHNIP-COFLEXIP a réalisé les opérations suivantes :

- Fusion avec Isis : Au mois de juin 2002, les actionnaires de TECHNIP-COFLEXIP ont approuvé la fusion d'ISIS dans TECHNIP-COFLEXIP, qui détenait déjà 99,09 % d'ISIS à la suite de l'offre publique d'échange sur ISIS initiée par TECHNIP-COFLEXIP en juillet 2001. Les actionnaires d'ISIS ont reçu 11 actions TECHNIP-COFLEXIP pour 10 actions ISIS. Les participations que détenait ISIS dans les sociétés Géoservices (35%) et Novasep (48,5%) ont été cédées par ISIS préalablement à la fusion.
- Prise de participation de 20% dans Nargan, société d'ingénierie iranienne au mois d'avril 2002
- TECHNIP-COFLEXIP a signé en juillet 2002 un accord de partenariat avec Sonangol, en vue de la création d'une filiale commune, Angoflex Limitada, de fabrication d'ombilicaux qui sera construite sur la base logistique de Sonamet, située à Lobito en Angola.
La nouvelle usine, opérationnelle à la mi-2003, comprendra tous les équipements nécessaires à la fabrication d'ombilicaux en acier et produits associés. Elle aura une capacité de production de 50 km d'ombilicaux par an et mobilisera jusqu'à 45 personnes, qui bénéficieront d'un programme de formation mis en place localement. L'augmentation de la capacité et la diversification de la production sont des options envisagées pour l'avenir.
- SEAMEC : Conformément aux dispositions de la réglementation indienne applicables et à la suite de l'offre publique d'échange et d'achat de Technip sur le capital de Coflexip la 3 juillet 2001, TECHNIP-COFLEXIP a, le 11 novembre 2002, lancé une offre publique d'achat sur 20 % du capital de la société South East Asia Marine Engineering and Construction Limited ("SEAMEC") dont elle détenait déjà 58,24 % du capital par l'intermédiaire de sa filiale Coflexip Stena Offshore (Mauritius) Limited. A la suite de l'offre qui s'est effectuée en février 2003, la participation de Coflexip Stena Offshore (Mauritius) Limited dans le capital de SEAMEC s'élèvera à 78,24 %.

En outre, dans le cadre du programme de cession des actifs non stratégiques pour une valeur de plus de 100 millions d'euros, annoncé au mois de mai 2002, TECHNIP-COFLEXIP a procédé, au cours de l'exercice 2002, aux opérations suivantes :

- Ipedex : cession de la participation de 46% pour un prix de cession de 7 millions d'euros.
- Well Operations: TECHNIP-COFLEXIP a cédé, en juillet 2002, à Cal Dive International Inc. la Division 'Well Operations' de CSO Ltd, filiale à 100% de Coflexip pour un montant d'environ 70 millions d'euros. L'ensemble des activités et ressources rattachées aux interventions sur puits de la division, y compris le navire à positionnement dynamique Seawell et les contrats en cours, ont été transférés à Well Ops (UK) Ltd., filiale à 100 % de Cal Dive. L'ingénierie, le management de projet et le personnel dédié à ces activités seront également transférés à Cal Dive.
- Yard de Newcastle: TECHNIP-COFLEXIP a procédé, en août 2002, à la vente de ses filiales McNulty Offshore Ltd et Captain Frank McNulty & Sons Ltd au Directeur Général de McNulty Offshore Ltd. TECHNIP-COFLEXIP détenait une participation de 90% dans ces deux sociétés à la suite de l'acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker en janvier 2001. Selon les termes de cet accord, TECHNIP-COFLEXIP a vendu son yard de Newcastle au Directeur Général de McNulty et lui a transféré l'ensemble des activités et ressources associées.
- Vente, le 3 septembre 2002, de l'immeuble sis au 23 avenue de Neuilly à Paris 16è.
- Rintekno : TECHNIP-COFLEXIP a cédé en décembre 2002 à BE & K Inc, pour un montant de 3,2 millions d'euros, la participation de 28,6% qu'il détenait dans la Rintekno Oy, société finlandaise spécialisée dans le secteur des sciences de la vie. BE & K Inc détenait également une participation équivalente dans cette société.

Secteurs d'activités

Les capacités techniques et de gestion de projets de TECHNIP-COFLEXIP recouvrent un large éventail d'industries notamment celle des hydrocarbures et de la pétrochimie, où se situent les atouts technologiques de base de TECHNIP-COFLEXIP. Le chiffre d'affaires net généré par l'industrie des hydrocarbures et de la pétrochimie représentait, environ 93,3% du chiffre d'affaires net global de Technip-Coflexip en 2002 contre 86,7% en 2001 et 81,5% en 2000. Au sein de cette industrie, les activités de TECHNIP-COFLEXIP sont organisées en deux branches : les activités Offshore et les activités Onshore /Downstream. TECHNIP-COFLEXIP a également développé au travers de sa branche Industries des capacités d'ingénierie et

technologiques spécifiques dans d'autres secteurs industriels que ceux des hydrocarbures et de la pétrochimie. Son modèle de gestion de projets de base décrit ci-dessus s'applique également à chacune de ces branches.

Branche Offshore

En 2002, l'activité offshore a généré un chiffre d'affaires net de 2 125 millions d'euros, soit 47,7 % du chiffre d'affaires total, contre 722 millions d'euros, soit 20,4 % du chiffre d'affaires total, en 2001. Au 31 décembre 2002, elle représentait environ 30,5% du backlog total.

TECHNIP-COFLEXIP fournit des services intégrés de conception, d'ingénierie et de fabrication d'infrastructures destinées à la production et au transport de pétrole et de gaz en mer, dont entre autres : des plates-formes fixes ou flottantes et des conduites rigides ou flexibles. TECHNIP-COFLEXIP réalise principalement son activité au travers de contrats intégrés couvrant toutes les étapes depuis la conception jusqu'à la livraison clé en main des installations pétrolières de surface (plate-formes, flotteurs) et sous-marines (systèmes de conduites, équipements sous-marins) . TECHNIP-COFLEXIP est considérée comme l'une des sociétés de tout premier plan dans le secteur de la construction en mer. Grâce à ses ingénieurs et techniciens, TECHNIP-COFLEXIP est internationalement reconnu pour son expertise technologique. Ses importants efforts en matière de développement technologique permettent au Groupe de proposer ses technologies propres tant en termes de produits , - SPAR, TPG 500, les conduites flexibles, ombilicaux -que de procédés d'installation. La combinaison des activités de Coflexip à celles de Technip Géoproduction a permis au nouvel ensemble de devenir un acteur clé dans le domaine de l'ingénierie et de la construction en mer, Au 31 décembre 2002, ces activités sous-marines représentaient 66,6% du backlog du segment Offshore (soit 1171,8 millions d'euros).

La plate-forme de forage Elgin Franklin récemment construite en Mer du Nord pour Elf Exploration UK (en partenariat avec McDermott et Barmac) illustre l'expérience de TECHNIP-COFLEXIP en matière de conception et de construction de plates-formes. Grâce à l'acquisition en 2001 de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime, TECHNIP-COFLEXIP a pu ainsi accéder à la technologie des plates-formes flottantes de type SPAR destinées au développement de champs d'hydrocarbures en mer profonde. TECHNIP-COFLEXIP a aussi renforcé son expertise en matière de conception de systèmes de production et d'architecture navale. Au 31 décembre 2002, les plates-formes représentaient 33,4% du backlog du segment Offshore (soit 589,3 millions d'euros).

En amont de la direction et de la réalisation de projets d'exploitation de champs, TECHNIP-COFLEXIP intervient dans l'évaluation des options de développement de champs. Ses services d'ingénierie couvrent à la fois l'évaluation économique, la gestion des risques et les études techniques. La capacité d'offrir ces services en amont est parfois déterminante pour l'attribution, au stade suivant des contrats clé en main.

Services pour champs de pétrole sous-marins (SURF)

Les services sous-marins représentent historiquement le cœur des activités marines de TECHNIP-COFLEXIP. Une alternative à l'utilisation de plates-formes dotées de puits en surface pour la production d'hydrocarbures en mer consiste à placer les têtes de puits au fond de la mer en les raccordant par des conduites rigides et/ou flexibles, à des plates-formes de traitement et d'enlèvement. Ces têtes de puits et les systèmes de collectes sous-marins sont contrôlés à distance par l'intermédiaire d'ombilicaux qui transmettent les signaux de données et les fluides de service. Les services proposés par TECHNIP-COFLEXIP comprennent la livraison clef en main de ces systèmes d'exploitation sous-marine, notamment la réalisation des travaux en mer (pose des canalisations et construction sous-marines) et la fabrication d'équipements critiques tels que les ombilicaux et les conduites flexibles. Par ailleurs, TECHNIP-COFLEXIP peut être également en charge de l'achat des autres équipements sous-marins et de la fourniture des conduites rigides que le groupe se procure auprès de compagnies tiers par l'intermédiaire d'appels d'offre internationaux. L'évolution des marchés vers les grandes profondeurs requiert la mise en œuvre de nouveaux moyens et de nouvelles approches. Fort de ses innovations technologiques, TECHNIP-COFLEXIP accompagne ses clients dans la mise en production de nouveaux champs en mer très profonde, comme en témoigne le contrat remporté pour l'installation de conduites dans le Golfe du Mexique, à des profondeurs record de 1.800 à 2.100 mètres.

Support essentiel à ses activités SURF, TECHNIP-COFLEXIP possède l'une des flottes de navires de pose de conduites et de construction sous-marines les plus performantes au monde. En complément des activités de pose et de construction sous-marines, TECHNIP-COFLEXIP peut être amené à exécuter d'autres travaux tels que les opérations d'ensouillage des conduites au fond de la mer. Ces travaux sous-marins requièrent en général

l'intervention de plongeurs et/ou de robots télécommandés (ROV)¹ qui opèrent à partir de bateaux de plongée ou de navires de pose. Le lancement du CSO Deep Blue, en 2001 a permis à TECHNIP-COFLEXIP de d'élargir de manière significative son offre de services de pose de conduites rigides et flexibles en mer profonde et très profonde, notamment dans le Golfe du Mexique et en Afrique de l'Ouest.

Outre l'ingénierie et l'installation de nouveaux systèmes, les activités SURF recouvrent également la maintenance et la réparation des infrastructures sous-marines existantes ainsi que le retrait ou l'enlèvement des équipements sous-marins.

Les services relatifs aux champs pétroliers sous-marins sont hautement spécialisés. Bien qu'aucune société ne soit capable de fournir des services sur toute la chaîne de valeur du secteur, plusieurs sociétés, dont notamment TECHNIP-COFLEXIP, proposent toutefois une vaste gamme de produits ou de services dans ce domaine.

Plates-formes de surface

TECHNIP-COFLEXIP conçoit et réalise des plates-formes fixes ou flottantes de forage, de production, de traitement et d'habitation pour le développement de champs de pétrole et gaz en mer. TECHNIP-COFLEXIP offre une gamme de solutions technologiques de tout premier plan telles que les flotteurs de type SPAR ou EDP (Extendable Draft Platform), des concepts de ponts de plate-forme de forage auto-installables (Unideck et TPG) permettant de s'affranchir de l'utilisation de coûteux moyens de levage flottant, des solutions innovantes de float-over ou de plates-formes de tête de puits (MOSS).

Plates-formes fixes

La TPG 500 est une plate-forme fixe auto-élévatrice à haute capacité, construite, équipée et testée à terre, qui est ensuite remorquée sur le site. Une fois sur le champ, les piliers de la plate-forme sont abaissés automatiquement dans le fond sous-marin qui peut se trouver jusqu'à 150 mètres de profondeur (ce qui convient à de nombreux gisements de la Mer du Nord). La coque est ensuite élevée à sa position finale. Dans des conditions favorables, le lancement des opérations peut commencer 5 jours après l'arrivée de la plate-forme TPG 500 sur le site. Bien que la plate-forme TPG 500 soit une structure fixe et non flottante, elle peut être désinstallée et réinstallée sur un nouveau site. Contrairement à la TPG 500, une plate-forme fixe traditionnelle implique de réaliser d'importants travaux de construction, de procéder à des essais de mise en service et entraîne enfin des coûts d'enlèvement élevés. En 2002, TECHNIP-COFLEXIP a réalisé les études de base pour la 3^{ème} plate-forme TPG 500 destinée au champ de Shah Deniz en Mer Caspienne.

Plates-formes flottantes et semi-submersibles

La SPAR est une plate-forme flottante de forage et de production destinée à des applications en mer profonde, dont la technologie a été développée conjointement par Aker Division Mer Profonde et J. Ray McDermott. Cette structure comprend une coque cylindrique ancrée verticalement dans l'eau, soutenue par des flotteurs et stabilisée par une structure à mi-section fixée à des réservoirs rigides. En cas de besoin, la stabilité est renforcée par des ballasts solides placés dans les compartiments de la quille. Cette coque est maintenue en place par un système d'ancrage caténaire. La plate-forme permet de disposer les têtes de puits en surface – par comparaison aux têtes de puits installées sur le fond de la mer qui offre l'avantage d'un accès direct et permanent aux puits, facilitant ainsi les travaux courants de maintenance.

Les plates-formes SPAR constituent un élément important de la stratégie commerciale de TECHNIP-COFLEXIP en mer profonde dans le domaine des flotteurs.. Kerr-McGee, qui utilise déjà des plates-formes SPAR dans le Golfe du Mexique, a annoncé, en 2002, l'achat de la première plate-forme « Cell SPAR » qui devrait être livrée au troisième trimestre 2003. En 2002, TECHNIP-COFLEXIP a livré une plate-forme flottante de type "Truss SPAR " à British Petroleum pour le champ Horn Mountain et lancé la fabrication d'une nouvelle SPAR pour le champ Holstein dans le golfe du Mexique.

Outre les plates-formes SPAR, TECHNIP-COFLEXIP a également développé un nouveau concept de plate-forme semi-submersible auto-élévatrice (Extendable Draft Platform « EDP »), à haute capacité pour les grandes profondeurs, susceptible d'être utilisée en Afrique de l'Ouest, dans le golfe du Mexique, au Brésil mais aussi pour les gisements en eau profonde de la mer du Nord. Cette nouvelle technologie permet de s'affranchir des

¹ "Remotely Operated Vehicles"

moyens de levage en mer et est actuellement à l'étude pour des projets de développement au large des côtes d'Afrique de l'Ouest.

Evolution du secteur

TECHNIP-COFLEXIP qui estime que le marché des développements de gisements Offshore, et en particulier en Offshore profond (supérieur à 500 mètres d'eau) devrait connaître une croissance significative au cours des prochaines années, souhaite axer ses efforts sur les champs Offshore profonds situés en Afrique de l'ouest, dans le Golfe du Mexique, au Brésil et en Asie du Sud-Est. Fort de son expérience, TECHNIP-COFLEXIP estime que les clients des projets de développement Offshore s'orienteront de plus en plus vers des maîtres d'œuvre capables de leur proposer des solutions intégrées couvrant à la fois les installations de fond et de surface plutôt que des maîtres d'œuvre capables de fournir uniquement une partie du projet. Dans cette optique, la stratégie du Groupe vise à développer la complémentarité de ses actifs et de ses compétences pour offrir des solutions intégrées.

Stratégie

La stratégie de TECHNIP-COFLEXIP dans le domaine de l'Offshore vise à :

- Conforter sa position de leader mondial sur le marché des développements sous-marins (SURF),
- Accroître ses parts de marchés dans le domaine des plate-formes de production,
- Accroître ses parts de marché en Afrique de l'Ouest, région où les investissements en Offshore profond devraient continuer à enregistrer une forte croissance.

Branche Onshore /Downstream

En 2002, le secteur Onshore/Downstream a généré un chiffre d'affaires de 1.938,6 millions d'euros, soit 43,5% du chiffre d'affaires net total de TECHNIP-COFLEXIP, contre 2.352 millions d'euros, soit 66,3% du chiffre d'affaires net total en 2001. Au 31 décembre 2002, la Branche Onshore/Downstream représentait environ 62,8% du backlog total de TECHNIP-COFLEXIP. Les activités Onshore comprennent à la fois des activités Upstream, liées à la production et au transport de gaz et de pétrole à terre, et des activités Downstream, avec le raffinage du pétrole, les unités de traitement de gaz, les usines pétrochimiques et d'engrais. TECHNIP-COFLEXIP construit également les infrastructures y afférentes, notamment les unités de production d'hydrogène, de récupération de soufre et les unités de stockage.

Développement de champs Onshore

TECHNIP-COFLEXIP conçoit et construit tous types d'installations de développement pour les champs de pétrole et de gaz Onshore, des têtes de puits aux centres de traitement et aux systèmes d'expédition des produits. Parallèlement aux nouveaux projets de développement de champs Onshore, TECHNIP-COFLEXIP réalise l'agrandissement d'installations existantes à travers la modernisation de leur équipement de production et des systèmes de contrôle et effectue la mise en conformité de ces installations avec les normes d'environnement.

Pipeline

Depuis 1960, TECHNIP-COFLEXIP a réalisé plus de 140 projets de pipelines dans plus de 40 pays, pour une longueur totale de 18.000 km. TECHNIP-COFLEXIP construit des systèmes de pipelines essentiellement pour le gaz naturel, le pétrole brut et les produits pétroliers, l'eau, le soufre liquide et les suspensions épaisses (boues). Grâce à sa filiale Technip Germany, TECHNIP-COFLEXIP est l'un des constructeurs de pipelines les plus expérimentés au monde, et a réalisé des projets dans les environnements les plus difficiles, comme le désert, la toundra, les montagnes et terrains marécageux. TECHNIP-COFLEXIP a également créé avec la société néerlandaise Maats B.V. une joint-venture, MERP B.V. destinée à la location d'équipement de construction de pipelines. MERP est l'une des plus grandes entreprises de location d'équipements de construction de pipelines du monde.

Développement du gaz naturel et liquéfaction

TECHNIP-COFLEXIP est un des leaders mondiaux dans les domaines de l'ingénierie et de la construction d'infrastructures pour l'industrie du gaz naturel. Bénéficiant de plus de 40 ans d'expérience en ce domaine, TECHNIP-COFLEXIP propose des solutions techniques innovantes pour ses clients. TECHNIP-COFLEXIP est un pionnier dans le domaine de la liquéfaction du gaz naturel et a été chargé de la construction de la première installation de liquéfaction à haute capacité de Arzew, en Algérie, au début des années 1960. Grâce aux applications récemment développées de la technologie de boîte froide dérivée de son produit Cryomax (utilisant les basses températures pour séparer les gaz), TECHNIP-COFLEXIP continue d'être l'un des premiers groupes au monde dans le domaine du gaz naturel.

TECHNIP-COFLEXIP bénéficie d'une forte expérience dans le domaine du traitement du gaz naturel et a accès aux technologies sous licence correspondantes. TECHNIP-COFLEXIP est spécialisé dans l'extraction de soufre du gaz naturel et est en ce domaine, le premier groupe en termes de nombre d'usines installées. TECHNIP-COFLEXIP a réalisé 10 usines de traitement du gaz offrant des capacités de plus de 400 millions de mètres cubes chacune, ainsi que de la plus grande installation mondiale de récupération du soufre. De plus, à travers la technologie Cryomax, TECHNIP-COFLEXIP est spécialisé dans la récupération à fort rendement des hydrocarbures C2 et C3 du gaz naturel et dans le raffinage des résidus gazeux.

Raffinage

Les activités dans ce secteur sont la conception et la construction de raffineries de pétrole et d'usines de traitement du gaz. Chaque raffinerie n'est construite que pour transformer du pétrole brut, du gaz naturel et d'autres matières premières en une gamme déterminée de produits dérivés. Depuis sa création en 1958, TECHNIP-COFLEXIP a conçu et construit plus de 27 raffineries complètes, dont trois depuis 1995, et a effectué des agrandissements ou modernisations majeures de plus de 170 usines existantes. Ces projets représentent plus de 600 unités individuelles de traitement du pétrole et du gaz naturel, dans plus de 40 pays pour des compagnies pétrolières nationales et pour les plus grandes compagnies pétrolières privées du monde. Les capacités techniques de contrôle des systèmes de TECHNIP-COFLEXIP ainsi que ses technologies brevetées, notamment les brevets de distillation progressive du pétrole brut qu'elle détient conjointement avec TotalFinaElf, sont des atouts stratégiques dans l'attribution d'appels d'offres pour des raffineries. TECHNIP-COFLEXIP considère que sa technologie de distillation progressive du brut présente plusieurs avantages sur les méthodes de raffinage traditionnelles, et lui permet de se conformer aux normes sur l'environnement de plus en plus strictes, notamment grâce aux atouts suivants :

- consommation énergétique réduite, en partie grâce à l'utilisation de produits dérivés de vapocraquage;
- séparation améliorée des composants d'hydrocarbures du pétrole brut;
- flexibilité pour produire de nouvelles formules pour l'essence;
- une faible pollution.

TECHNIP-COFLEXIP est l'une des premières sociétés de conception et de construction d'unités de production d'hydrogène, de gaz synthétique et d'unités de récupération du soufre. L'hydrogène et le gaz synthétique sont utilisés pour distiller et transformer des produits de raffinerie et des produits pétrochimiques. Depuis 1992, TECHNIP-COFLEXIP participe à une alliance mondiale avec Air Products & Chemicals pour la fourniture d'hydrogène à haute pureté pour l'industrie du raffinage. L'hydrogène à haute pureté est essentiel à la transformation de pétrole lourd brut en diesel et en essence à faible taux de soufre pouvant satisfaire les normes environnementales les plus sévères, notamment celles de l'Etat de Californie. Depuis sa création, Technip-Coflexip a participé à la construction de plus de 200 unités de ce type dans le monde pour les industries liées au raffinage et autres industries associées. Le gaz naturel a généralement un contenu en soufre indésirable élevé qui doit être récupéré dans le cadre du traitement. TECHNIP-COFLEXIP a construit 30 % environ des capacités mondiales de récupération de soufre.

Produits pétrochimiques

Dans le domaine des produits pétrochimiques, TECHNIP-COFLEXIP a réalisé 10 contrats clés en main pour des complexes pétrochimiques totalement intégrés. TECHNIP-COFLEXIP a également conçu et construit un grand nombre d'unités pétrochimiques individuelles, comprenant 30 unités de vapocraquage, plus de 120 unités d'aromatiques, plus de 100 unités de produits intermédiaires et 130 unités de polymères, dont 62 unités de polyoléfines. TECHNIP-COFLEXIP est l'un des premiers groupes de production d'unités de polyéthylène et de polypropylène par le nombre d'usines qu'il a construites. TECHNIP-COFLEXIP estime qu'il a conçu et

construit respectivement 14 % et 8% des capacités de production mondiales actuelles de polyéthylène et de polypropylène. Sa position concurrentielle dans le domaine des produits pétrochimiques a été fortement améliorée en 1999 grâce à l'acquisition de la société KTI du groupe Mannesmann. KTI (par le biais des sociétés dénommées aujourd'hui Technip USA, Technip Bénélux et Technip KT India) a été l'un de ses partenaires récurrents de joint-venture depuis 1978, notamment dans des projets liés à la production d'éthylène associant les technologies respectives de chacune des sociétés dans les fours de craquage d'éthylène et le gaz cryogénique.

Evolution de l'industrie

Au cours des années à venir, TECHNIP-COFLEXIP considère que deux principaux facteurs contribueront à augmenter les dépenses en infrastructures de raffinage :

- la croissance économique et démographique mondiale : sur la période de 2001 à 2020, l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) a estimé que la croissance annuelle moyenne de la demande en énergie primaire en termes de millions de barils d'équivalent pétrole (MBOE) / jour devrait atteindre 1,9% pour le pétrole et 2,7% pour le gaz naturel
- l'évolution des règles environnementales : dans les pays les plus industrialisés, les nouvelles réglementations environnementales, notamment celles concernant la composition de l'essence, nécessiteront la modernisation des infrastructures existantes, en particulier en Europe du sud. Au sein de l'Union européenne, la première phase de ces nouvelles réglementations a été mise en place le 1er janvier 2000. Dans la deuxième phase, les raffineries devront produire d'ici à l'an 2005 de l'essence avec des niveaux extrêmement réduits de soufre, benzène, oléfines et aromatiques

TECHNIP-COFLEXIP estime que les futurs projets de produits pétrochimiques et d'engrais dépendront de la demande en produits de base sur les marchés émergents, notamment les marchés asiatiques, de la croissance de leur population et de la hausse de leur pouvoir d'achat. Si les investissements pétrochimiques sont relativement faibles actuellement dans les pays occidentaux, ils connaissent en revanche une forte croissance dans d'autres régions, notamment au Moyen-Orient qui tire ainsi avantage de ses réserves abondantes de gaz naturel et en Chine où la demande de gaz naturel est très soutenue.

Enfin, l'évolution de la demande mondiale en gaz naturel (estimée par l'AIE à 2,7% par an sur la période 2001-2020) tirée notamment par l'utilisation du gaz pour la production d'électricité devrait se traduire par une forte croissance des investissements dans le traitement et la liquéfaction de gaz. Les prochaines années devraient voir en outre le développement de la technologie GTL (Gas to Liquids).

Stratégie par Branche

La stratégie de croissance de TECHNIP-COFLEXIP pour la branche Onshore/Downstream s'appuie sur les éléments suivants :

- tirer parti de la croissance prévue pour la demande de projets liés au gaz : TECHNIP-COFLEXIP entend conserver sa position de leader dans le domaine du traitement et du transport par pipe-lines du gaz naturel et cherche également à renforcer sa position dans les projets de liquéfaction du gaz naturel. Parallèlement, il souhaite également développer ses capacités dans le domaine émergent du GTL ("Gas to Liquids") pour lequel il a été signé le premier contrat jamais attribué pour la construction d'une unité industrielle de production.
- mettre l'accent sur les projets à haute valeur ajoutée, que celle-ci soit liée :
 - a) au contenu technologique des projets : outre le domaine déjà mentionné du traitement de gaz, TECHNIP-COFLEXIP occupe une position de premier plan au niveau mondial dans le secteur de l'éthylène, des polyoléfines et de la production d'hydrogène ;
 - b) à leur nature de grands projets clés en main : les contrats clés en main dont TECHNIP-COFLEXIP est l'un des leaders mondiaux constituent un mode contractuel fréquemment choisi par les clients (excepté pour l'Amérique du Nord). TECHNIP-COFLEXIP appuie son développement dans ce domaine sur une stratégie continue de maîtrise de ses coûts (avec notamment le Global Procurement), la capacité à assister ses clients dans le montage du financement de leurs projets ainsi que sur un réseau international de filiales régionales.

Branche Industries

TECHNIP-COFLEXIP offre à d'autres industries ses services d'ingénierie et de construction. Parmi les projets réalisés, TECHNIP-COFLEXIP a notamment construit des usines de ciment, des installations de chimie fine et pharmaceutiques, des centres de recherche industriels, des parcs de bureaux, des usines de production et de traitement alimentaire, des parcs de loisirs, des centres de traitement de données et des usines de cogénération électrique.

En 2002, la branche Industries de TECHNIP-COFLEXIP a représenté un chiffre d'affaires net de 388,7 millions d'euros, soit 8,7% de son chiffre d'affaires net total du Groupe contre 472 millions d'euros en 2001, soit 13,3 % de son chiffre d'affaires net total. Au 31 décembre 2002, la branche Industries représentait environ 6,7% de son backlog total. L'activité de la branche Industries repose sur des contrats qui connaissent, en moyenne, des cycles de réalisation plus courts que les contrats dans le domaine des hydrocarbures / pétrochimiques. Ceci est notamment le cas des contrats de modernisation d'usines. Il s'agit souvent de contrats de services pour lesquels le groupe vend à ses clients des heures d'ingénierie.

Sciences de la Vie

TECHNIP-COFLEXIP a réalisé plus de 160 grands projets clé en main dans l'industrie des Sciences de la Vie. Parmi ces projets figurent notamment des centres de recherche, d'installation et de production d'ingrédients actifs en vrac, la construction d'usines de fabrication pour de grands clients internationaux dans des secteurs comme la chimie fine, les produits intermédiaires, les produits pharmaceutiques, vétérinaires ou agrochimiques.

Produits chimiques de base

TECHNIP-COFLEXIP est l'un des premiers groupes mondiaux de conception et de construction d'usines de fabrication de produits pétrochimiques. Le Groupe a réalisé plus de 100 projets dans des produits chimiques de base non organiques depuis 1970. TECHNIP-COFLEXIP met en œuvre des technologies de pointe brevetées qui sont reconnues internationalement.

TECHNIP-COFLEXIP a conçu et construit, dans le monde entier, plus de 400 unités d'engrais pour la production d'ammoniaque, d'urée, d'acide nitrique et d'ammonium, de nitrates, d'acide sulfurique, d'acide phosphorique, de superphosphates et d'engrais composés (compost). En 1997, TECHNIP-COFLEXIP a créé la joint-venture Krebs-Speichim dans l'ingénierie chimique avec une filiale de la Cogema pour améliorer sa part de marché dans l'industrie des engrais. Dès ses premières années d'existence, Krebs-Speichim s'est imposé comme l'une des plus grandes sociétés d'ingénierie chimique en Europe en termes de chiffre d'affaires et bénéficie d'une importante renommée dans le domaine des engrais ainsi que dans les sciences de la vie et la chimie fine. En 2000, TECHNIP-COFLEXIP a acquis les 50 % restant de Krebs-Speichim, qui a été ensuite absorbée par Technip-France. Cette acquisition a renforcé ainsi de manière significative la présence de TECHNIP-COFLEXIP dans le secteur des engrais et lui a apporté une technologie brevetée dans la production d'acide phosphorique.

TECHNIP-COFLEXIP a renforcé sa capacité à fournir des services d'ingénierie chimique et à gérer des projets dans les engrais par la signature de nombreuses alliances technologiques avec des sociétés comme Topsoe, Monsanto et Stamicarbon. Ces alliances ont permis à TECHNIP-COFLEXIP d'accéder aux technologies les plus récentes dans ce domaine.

Transformation de produits alimentaires

TECHNIP-COFLEXIP a réalisé plus de 1.000 projets de transformation de produits alimentaires pour de grands clients internationaux dans des secteurs variés tels que les boissons, les produits laitiers, les aliments pour animaux, le sucre, les huiles comestibles et les distilleries (fermentation de l'éthanol). TECHNIP-COFLEXIP utilise des technologies brevetées dans la production d'éthanol, le raffinage de l'huile de palme et la production de levure alimentaire.

Production d'électricité

TECHNIP-COFLEXIP est présent sur le marché des centrales électriques, essentiellement à travers ses filiales Technip Germany et Technip Italy. Sa compétence a été reconnue à travers plus de 1.000 projets de centrales électriques nucléaires ou thermiques.

Ciment

La division ciment de TECHNIP-COFLEXIP conçoit et construit des usines de ciment. TECHNIP-COFLEXIP réalise également des agrandissements et modernisations majeures d'installations existantes à travers le monde. Les technologies brevetées pour la pré-calcination de clinkers (état préalable de la cuisson au four du ciment non broyé) et l'optimisation des procédés confèrent en ce domaine à TECHNIP-COFLEXIP un avantage concurrentiel important. Les principaux projets réalisés par TECHNIP-COFLEXIP comprennent 20 nouvelles usines de ciment et plus de 50 agrandissements et modernisations d'usines.

Mines et métaux

TECHNIP-COFLEXIP est l'un des groupes les plus renommés en matière de fourniture de systèmes d'extraction de solvants pour la production de métaux non ferreux. Le Groupe offre sa propre technologie d'extraction de solvants basée sur son équipement breveté de décantation. TECHNIP-COFLEXIP a conçu et construit plus de 40 usines sur cette technologie (utilisant un total de plus de 500 décanteurs de Krebs-Speichim) dans 17 pays pour l'extraction et/ou la purification de métaux tels que, le cuivre, le nickel/cobalt, l'uranium, le vanadium, le tantale/niobium, l'indium, le gallium et le germanium. TECHNIP-COFLEXIP a installé sa technologie d'extraction de solvants dans neuf usines d'extraction de solvant d'uranium, ce qui représente la majorité des usines de traitement de minerai d'uranium construites au cours de 20 dernières années, et dans 10 usines de séparation et de récupération du nickel/cobalt.

La référence récente d'un contrat obtenu début 2003 pour une usine en Afrique du Sud conforte ces positions.

Infrastructures / bâtiments industriels

TECHNIP-COFLEXIP a développé un savoir-faire dans la mise en œuvre de projets architecturaux pour des bâtiments industriels ou des immeubles reposant sur une architecture particulièrement complexe. TECHNIP-COFLEXIP propose de réaliser des études techniques, de gérer, de coordonner et de planifier des projets. Parmi les immeubles qui constituent les références les plus notables de TECHNIP-COFLEXIP figurent la Bibliothèque Nationale de France, le parc de loisirs Eurodisney en France, le centre de recherche de Renault, les centres de traitement des données de la Banque Nationale de Paris (BNP). Au mois de février 2003, a été inaugurée à Toulouse l'usine de montage de l'A380 dont TECHNIP-COFLEXIP en tant que leader d'un consortium a réalisé la maîtrise d'œuvre générale.

Evolution du secteur

Bien que les prix de l'énergie influencent l'économie dans son ensemble, les industries qui composent la branche Industries du Groupe ne sont pas nécessairement soumises aux mêmes cycles que celles des hydrocarbures et de la pétrochimie. Cela permet ainsi à TECHNIP-COFLEXIP de se diversifier et de se développer dans d'autres secteurs que celui des hydrocarbures et de la pétrochimie.

TECHNIP-COFLEXIP entend faire croître le chiffre d'affaires de ce secteur au même rythme que celui de l'ensemble du groupe en développant notamment ses activités Sciences de la Vie, Production d'Electricité et Mines et Métaux.

Ventilation du chiffre d'affaire net et du backlog par branche d'activité et par zone géographique

Chiffre d'affaires net par branche d'activité

Les activités d'ingénierie et de construction sont réparties en trois branches. Le tableau suivant indique le chiffre d'affaires net consolidé, par branche, respectivement pour les exercices clos les 31 décembre 2000, 2001 et 2002.

Exercice clos le 31 décembre
(en millions d'euros)

	2002 historique	2001 pro-forma(1)	2001 historique	2000 historique
Branche Offshore	2.125,0	2.126,0	722,0	130,0
Branche Onshore/Downstream	1.938,6	2.352,0	2.352,0	2.290,9
Branche Industries	388,7	472,0	472,0	551,1
TOTAL	4.452,3	4.950,0	3.546,0	2.782,2

(1) non audité

Chiffre d'affaires net par zone géographique

TECHNIP-COFLEXIP réalise ses activités d'ingénierie et de construction dans le monde entier. Le tableau suivant indique le chiffre d'affaires net consolidé par zone géographique respectivement pour les exercices clos les 31 décembre 2000 et 2001 et 2002.

Exercice clos le 31 décembre
(en millions d'euros)

	2002 historique	2001 pro-forma(1)	2001 historique	2000 historique
Europe/Russie/Asie Centrale	1 196,6	1.497,0	942,0	717,0
Afrique/Moyen Orient	1 482,0	1.305,0	1.209,0	1.448,3
Amériques	1 328,5	1.541,0	835,0	454,5
Asie/Pacifique	445,2	607,0	560,0	224,9
TOTAL	4 452,3	4.950,0	3.546,0	2.782,2

(1) non audité

Considérations géographiques spécifiques

Début 2002, le Vénézuéla a adopté une nouvelle législation sur les hydrocarbures qui autorise les investisseurs étrangers à posséder des actifs Downstream. Cette nouvelle législation augmente parallèlement le taux des redevances dues à l'État par les sociétés de production utilisant les réserves du pays et exige par ailleurs que la compagnie nationale Petroleos de Venezuela SA détienne au moins 51% de toutes les joint-ventures d'exploration et de production à venir. TECHNIP-COFLEXIP ne peut pas prévoir les effets, positifs ou négatifs, de cette nouvelle législation sur ses activités situées au Vénézuéla.

En tant que société non américaine, TECHNIP-COFLEXIP peut exercer ses activités dans des pays dans lesquels ses homologues américains n'ont généralement pas accès. Les sociétés qui réalisent des investissements, dans l'industrie du pétrole en Iran et en Libye peuvent être sanctionnées par le gouvernement américain en vertu de l'US Iran and Libya Sanctions Act (ILSA).

Aux termes de l'ILSA tel qu'amendé en août 2001, le Président des Etats-Unis peut accorder des dérogations pour des pays et projets spécifiques, notamment s'il s'agit de l'intérêt national ou de la sécurité des Etats-Unis. Le gouvernement des Etats-Unis a conclu un accord avec l'Union Européenne en 1997 aux termes duquel les Etats-Unis se sont engagés à travailler en étroite collaboration avec l'Union Européenne pour accorder aux Etats membres et aux sociétés de l'Union Européenne des dérogations à l'ILSA. A ce jour, aucune action n'a été entreprise au titre de l'ILSA. TECHNIP-COFLEXIP estime qu'il ne peut cependant pas prévoir comment le gouvernement américain interprétera et appliquera cette législation.

Backlog par branche d'activité

Le backlog représente la partie non encore réalisée des contrats en vigueur, qui sont définis comme les contrats signés pour lesquels toutes les conditions préalables à la mise en vigueur ont été satisfaites (concernant par exemple la mise en place du financement du contrat). Le backlog de TECHNIP-COFLEXIP n'inclut pas les contrats signés par TECHNIP-COFLEXIP ne remplissant pas encore ces critères. En ce qui concerne les contrats réalisés au travers de joint-ventures, le backlog de TECHNIP-COFLEXIP ne comprend que la part revenant à TECHNIP-COFLEXIP. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur contrats, ceux-ci sont progressivement déduits du backlog. Le tableau suivant définit le backlog consolidé de TECHNIP-COFLEXIP, par branche d'activités, aux 31 décembre 2000, 2001 et 2002. Les chiffres 2000 ne tiennent pas compte de la participation de 29,7 % de TECHNIP-COFLEXIP dans Coflexip, cette société étant mise en équivalence.

<i>Non audités</i>	Au 31 décembre (en milliards d'euros)		
	2002	2001 pro forma	2000
Branche Offshore	1,76	2,14	0,26
Branche Onshore/Downstream	3,63	2,50	2,74
Branche Industries	0,39	0,29	0,41
TOTAL	5,78	4,93	3,41

Backlog par zone géographique

Au 31 décembre 2002, 52,5% du backlog est réalisé en Afrique et au Moyen Orient, 24,1% dans les Amériques, 14,4% en Europe /Russie-Asie centrale et 8,8% en Asie Pacifique. Au 31 décembre 2002, les cinq contrats les plus importants de TECHNIP-COFLEXIP représentaient approximativement 34,2 % du backlog total soit 1,98 milliards d'euros et ce, en raison principalement du nombre accru de contrats dans le portefeuille de TECHNIP-COFLEXIP et de l'acquisition de Coflexip. Ce pourcentage afférent aux cinq plus importants contrats représente 34% fin 2002, contre, 26 % environ à la clôture de l'exercice 2001, 35 % à la fin de l'exercice 2000 et 60% environ à la clôture de l'exercice 1996.

Description des activités de TECHNIP-COFLEXIP

Les activités de maître d'œuvre de projet de TECHNIP-COFLEXIP l'exposent contractuellement à des risques significatifs de construction et de trésorerie. Pour faire face à ces risques, TECHNIP-COFLEXIP a élaboré des contrôles stricts des risques et mis en œuvre une gestion rigoureuse des flux de trésorerie, que ce soit sur une base individuelle contrat par contrat ou sur une base globale. TECHNIP-COFLEXIP estime que sa gestion historique des risques est un facteur clef de succès qui lui a permis de dégager des marges d'exploitation généralement supérieures à la moyenne de l'industrie.

Gestion de projets de contrat

Projets clés en main

Il arrive fréquemment que les clients de TECHNIP-COFLEXIP souhaitent obtenir la livraison d'un complexe industriel complet et opérationnel, dans les délais fixés sans être impliqués de façon significative dans la réalisation proprement dite du projet. La formule du contrat clés en main permet d'atteindre cet objectif, en déléguant à une société l'ingénierie, la responsabilité de la conception et la construction des installations d'un complexe industriel, conformément à un budget et à un calendrier contractuellement approuvés. Le secteur de la production Offshore a connu une concentration progressive du nombre d'intervenants qui proposent des solutions clés en mains pour un même projet. Ainsi, en 1995, le développement du champ de N'Kossa au Congo a, par exemple, généré 50 contrats distincts pour un montant de 1,7 milliards de US\$. Lors d'appels d'offres plus récents, la pratique montre qu'il est devenu habituel pour les développements Offshore de diviser un projet en un nombre beaucoup plus réduit de contrats, ou même d'attribuer le projet dans son intégralité à un seul contractant.

En tant que titulaire d'un projet clés en main, TECHNIP-COFLEXIP prend en charge tous les aspects du projet qui comprennent notamment la conception, l'achat des équipements et la construction. TECHNIP-COFLEXIP peut ainsi livrer une installation à son client "prête à l'emploi". TECHNIP-COFLEXIP garantit généralement, dans le contrat signé avec le client, la réalisation avec une date de réception contractuelle et l'ensemble des performances prévues. Le client reste responsable de l'obtention de tous les permis de construction et d'exploitation nécessaires ainsi que de l'exploitation de l'installation après sa livraison.

La grande majorité des projets clés en main de TECHNIP-COFLEXIP sont des contrats "forfaitaires" prévoyant une rémunération fixe et globale pour l'ensemble du projet. Les contrats forfaitaires ont plusieurs avantages pour les clients: le prix à la livraison est connu à l'avance, les dépassements de coûts sont absorbés par les maîtres d'œuvre du projet et la clause de pénalité de retard encourage la livraison dans les délais requis. TECHNIP-COFLEXIP considère qu'en dépit du risque commercial et financier qu'impliquent les contrats forfaitaires, ceux-ci sont compensés par la capacité de TECHNIP-COFLEXIP, pendant la durée du projet, à réduire les coûts et les délais sur les 3 principales catégories de dépenses que sont les études, les achats d'équipements et la conduite des chantiers.

Contrats à coûts remboursables ("cost plus fee")

Un autre type de contrat utilisé dans cette industrie est le contrat « cost plus fee » ou contrat de service. Dans le cadre de ces contrats le titulaire du projet communique au client les coûts de conception, d'équipement et de construction incluant une marge prédéfinie. Contrairement au contrat clés en main, les commandes d'équipement et de matériel, ainsi que la construction, ne font pas l'objet d'une fourniture à prix forfaitaire par le maître d'œuvre, mais d'une commande et d'un règlement directs par le client au fournisseur. Si les contrats à coûts remboursables contiennent fréquemment des bonus et pénalités liés aux performances, une grande partie de la négociation de l'offre est centrée sur le pourcentage de rémunération qui est relativement faible pour la gestion de projets. En raison des exigences posées par les institutions financières, les contrats forfaitaires clés en main sont essentiellement utilisés sur le marché international pour les services d'ingénierie et de construction tandis que les contrats à coûts remboursables sont utilisés aux Etats-Unis et dans certains pays européens.

Joint-Ventures

Il arrive que TECHNIP-COFLEXIP réponde seul aux appels d'offres pour des projets. TECHNIP-COFLEXIP assume alors l'entière responsabilité de l'intégralité des aspects du projet vis-à-vis du client, y compris la sélection et la supervision des sous-traitants. Pour certains projets, TECHNIP-COFLEXIP constitue des joint-ventures avec d'autres sociétés de construction et d'ingénierie afin de partager les risques et optimiser les ressources et les compétences notamment financières et techniques. Dans le cadre de ces contrats d'alliances ou de joint-ventures, TECHNIP-COFLEXIP est amené généralement à fournir à son client ou à ses partenaires une garantie bancaire relativement à l'exécution de ses obligations. En 2001, environ 45% de son chiffre d'affaires provenait de projets en joint-venture. Parmi les contrats récemment réalisés en joint-ventures, figurent le développement de gaz Offshore de Cakerawala par le biais d'un consortium constitué entre Technip Géoproduction Malaysia (35% du consortium), Saipem (13% du consortium) et Samsung (52% du consortium) et le complexe de traitement de gaz OGD II, par le biais d'une joint-venture constituée à parité avec Bechtel. Dans les deux cas, TECHNIP-COFLEXIP a joué le rôle de leader de la joint-venture.

Fonctionnement des Joint-Venture de projet

Dans une joint-venture créée pour un projet unique, TECHNIP-COFLEXIP constitue une structure de partenariat avec une ou plusieurs sociétés dans le but de réaliser le contrat. Chacun des membres de la joint-venture prend en charge, selon un pourcentage prédéterminé, les revenus ou les pertes du projet. Les partenaires de ces joint-ventures sont généralement responsables conjointement et solidairement. Dans le cadre d'une joint-venture, TECHNIP-COFLEXIP pourrait être tenue pour responsable d'un défaut de performance de la part de ses partenaires. Ces joint-ventures constituées pour les besoins d'un projet unique sont dissoutes par les partenaires à la date de réception définitive du projet, soit généralement un an après la fin de la construction en ce qui concerne les grands projets. Les joint-ventures de construction créées pour réaliser un projet spécifique sont liquidées lorsque le projet, objet de la joint-venture, est achevé.

Alliances

TECHNIP-COFLEXIP forme aussi des alliances avec ses clients dans les secteurs du pétrole et du gaz, ce qui lui permet de partager une partie des risques et des bénéfices d'un projet. Comme les projets clés en main traditionnels, un contrat d'alliance prévoit un prix cible pour le projet. Cependant, toute économie ou dépassement de coûts, par rapport au prix cible fait l'objet d'un partage entre le client et TECHNIP-COFLEXIP. Les alliances permettent fréquemment à TECHNIP-COFLEXIP de rationaliser le projet, en travaillant avec son client sur une base intégrée. En outre, les alliances permettent à TECHNIP-COFLEXIP de renforcer ses relations clients, de participer à un projet à un stade plus précoce et favorisent son implication dans les choix technologiques. Au cours des trois dernières années, TECHNIP-COFLEXIP a participé à plusieurs contrats d'alliance avec des compagnies pétrolières européennes.

Dans le cadre de ses relations contractuelles, TECHNIP-COFLEXIP doit généralement consentir aux clients ou aux participants d'un consortium ou d'une joint-venture constituée pour un projet unique, une garantie bancaire couvrant l'exécution de ses obligations et sa responsabilité contractuelle.

Exécution d'un projet clés en main

En tant que maître d'œuvre d'un projet clés en main, TECHNIP-COFLEXIP coordonne les principales fonctions dans le processus d'ingénierie et de construction :

- *Ingénierie financière.* Les équipes de TECHNIP-COFLEXIP assistent ses clients dans l'obtention de leurs financements de projets externes avant la mise en vigueur du contrat.
- *Conception technique.* Les services d'ingénierie de TECHNIP-COFLEXIP utilisent ses ingénieurs et ses technologies brevetées pour concevoir l'installation.
- *Achat.* Les équipes de projet de TECHNIP-COFLEXIP achètent l'équipement auprès des fournisseurs externes à travers des appels d'offres concurrentiels.
- *Construction.* Les équipes de projet de TECHNIP-COFLEXIP sélectionnent et supervisent les sociétés de construction extérieures.
- *Démarrage et Mise en service.* TECHNIP-COFLEXIP vérifie que l'installation est prête et lance les opérations de démarrage. Une fois que l'installation est en fonctionnement, le rôle de TECHNIP-COFLEXIP dans le projet s'achève.

A titre d'ordre de grandeur, on peut dire, pour un projet clé en mains typique, que les services de conception technique représentent environ 10 à 20% des coûts d'un projet, l'équipement environ 40 à 50% et la construction les 40% restant, le démarrage ne représentant pas un pourcentage significatif. Les coûts de financement sont directement encourus par le client et ne sont pas inclus dans le prix du contrat. Bien que les services de financement et de lancement n'aient pas une forte valeur économique par rapport au reste du projet, ces services sont généralement très prisés par les clients potentiels et facilitent l'obtention de contrats. De plus, du fait que TECHNIP-COFLEXIP ne comptabilise pas un contrat dans le backlog tant que le financement n'a pas été mis en place, les services liés à la recherche et à la mise en place du financement sont déterminants dans la mise en vigueur du contrat et le début de son exécution.

Ingénierie financière

Grâce à ses équipes d'ingénierie financière situées à Paris, Rome, Kuala Lumpur, Houston, Düsseldorf la Haye, Aberdeen et Rio de Janeiro, TECHNIP-COFLEXIP assiste ses clients dans la mise en place de leur financement, en recherchant et en négociant le financement qui offre la structure la plus adaptée à chaque projet. TECHNIP-COFLEXIP recourt à une large gamme de financements :

- crédits à l'exportation garantis par les assurances crédit-export ;
- co-financement avec des institutions de financement multilatéral ;
- financement structuré sur la base de transactions commerciales ;
- crédits financiers internationaux ;
- financement local ;
- lettres de crédit.

La participation active de TECHNIP-COFLEXIP à l'ingénierie financière du projet est essentielle à de nombreux égards. La présence d'un maître d'œuvre réputé renforce la crédibilité au projet vis-à-vis des institutions financières. L'équipe d'ingénierie financière de TECHNIP-COFLEXIP est expérimentée et en mesure de choisir les structures de financement appropriées aux projets. Enfin, les équipes de gestion de projets

de TECHNIP-COFLEXIP sont spécialisées dans l'organisation de l'approvisionnement et de la sous-traitance, conformément aux exigences des agences de crédit-export. TECHNIP-COFLEXIP s'interdit de participer lui-même aux contrats qui nécessiteraient une prise de participation dans le financement du projet.

Exemples récents de financement organisés pour le compte de clients :

- Oman : 536 millions de Dollars US pour une usine d'engrais azotés (crédits à l'exportation garantis par la Coface et la Sace ainsi qu'une lettre de crédit standby) ;
- Brésil : 65 millions d'euros pour la fourniture et l'installation de tuyaux flexibles pour le développement d'un champ pétrolier Offshore (crédit à l'exportation Coface) ;
- Turkménistan : 446 millions de Dollars US pour une unité de cracking et une usine d'huile lubrifiante (combinaison de crédits à l'exportation multi-sources garantis par la Coface, Office Nationale du Dueroire, Turkish Eximbank, Malaysian Eximbank, Hermes et de prêts commerciaux). 112 millions d'euros pour une unité de traitement de diesel garanti par l'Hermès;
- République tchèque : 35 millions de DEM pour la modernisation d'une usine d'éthylène pour CHEMOPETROL (crédit d'entreprise du Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)) ;
- Ouzbékistan : 300 millions de Dollars US pour la construction d'une raffinerie à Boukhara (combinaison de crédits à l'exportation multi-sources garantis par la Coface, US Exim, Japan Exim et une lettre de crédit d'une banque privée) ;
- Egypte : 1 milliard de Dollars US pour la construction d'une raffinerie à Alexandrie (confirmation de lettres de crédit et financement accordé par la Banque Européenne d'Investissement (BEI)) ;
- Malaisie : Financement d'une unité de polyéthylène de 140 millions de Dollars US bénéficiant de crédits à l'exportation Coface et Hermès et d'un crédit financier ;
- Iran : 480 millions d'euros garantis par la Coface, Sace, Cesce et NCM pour la construction de deux usines d'éthylène dans deux complexes pétrochimiques. 100 millions d'euros pour la construction d'une usine de polyéthylène garantie par la Coface.

TECHNIP-COFLEXIP n'inclut pas les contrats signés dans son backlog tant que le financement n'a pas été mis en place.

Conception technique

Avant la construction d'un complexe industriel, des études techniques sont nécessaires, impliquant de nombreuses spécialités d'ingénierie parmi lesquelles les études de conception, les contrôles des systèmes, les appareils sous pression, l'équipement rotatif, l'instrumentation, les installations électriques, l'informatique, les conduites, le génie civil, le contrôle des coûts et le calendrier. Au cours du projet, et préalablement à la livraison, un contrôle de qualité et un test d'exploitabilité sont effectués. Tous ces services sont fournis et totalement gérés par TECHNIP-COFLEXIP.

Les études techniques progressent généralement de manière séquentielle au cours des trois phases suivantes :

- Ingénierie de base. Lors de la première phase, la disposition des installations est prévue, tant en termes conceptuels comme les flux de circulation et procédés industriels, qu'en termes physiques tels que l'emplacement des équipements et des conduites. L'un des objectifs fondamentaux de cette phase est la préparation d'un package de conception technique de base, contenant toutes les données nécessaires à un maître d'œuvre compétent pour effectuer l'ingénierie de détail. C'est également à ce stade que les ingénieurs de TECHNIP-COFLEXIP définissent les principaux équipements de l'installation, ainsi que son système de contrôle et les appareils de sécurité.
- Pré-conception technique. Au cours de cette phase, les ingénieurs de TECHNIP-COFLEXIP développent des plans de site détaillés, comprenant la disposition des principales conduites, instrumentations, installations électriques et travaux civils. L'un des objectifs fondamentaux de cette phase est la définition du cahier des charges pour l'équipement principal, permettant aux chefs de projet de TECHNIP-COFLEXIP de procéder à la commande des approvisionnements. Le développement des champs en mer profonde et en mer très profonde repose sur une approche novatrice dans le domaine de la conception des conduites et des flexibles destinées à relier les têtes de puits immergées aux installations en surface, et exige une importante ingénierie conceptuelle. En mars 1999, TECHNIP-COFLEXIP a créé une Division Mer Profonde afin de fournir des services d'ingénierie conceptuelle aux clients qui sont à un stade avancé dans l'exécution des contrats d'approvisionnement et de construction. TECHNIP-COFLEXIP estime que son implication dès les premières étapes d'un projet lui permet de proposer des solutions sous-marines optimisées, fondées sur son expertise en matière d'ingénierie et de construction.

- Ingénierie de détail. Au cours de cette phase, les études techniques et les plans d'architecture sont finalisés pour la construction. Toutes les études restantes sont effectuées avant la construction de l'usine. Les ingénieurs de TECHNIP-COFLEXIP participent également à l'achat de l'équipement et au contrôle des coûts et du calendrier. L'objectif fondamental de cette phase est de permettre le démarrage de la construction.

Approvisionnement/Procurement

Dès que le travail d'ingénierie a atteint la phase durant laquelle les besoins d'équipement spécifiques des clients sont identifiés (généralement quelques mois après le début du projet), TECHNIP-COFLEXIP procède rapidement à la commande des équipements. Le Groupe s'assure de la disponibilité de cet équipement lorsqu'il est sur le chemin critique de la réalisation du projet. Il minimise ainsi la période pendant laquelle les prix des équipements (reçu au cours de la phase d'estimation) pourrait varier par rapport à ceux indiqués dans les soumissions remises aux clients. Hormis les conduites et ombilicaux sous-marins, TECHNIP-COFLEXIP n'a pas de fabrication propre et se fournit auprès d'un grand nombre de sous-traitants auxquels il impose les spécifications techniques résultant des caractéristiques des projets.

L'achat de l'équipement auprès de fournisseurs externes représente généralement près de la moitié du coût du projet. Ainsi, pour chacun de ses contrats, la mise en concurrence de fournisseurs fiables constitue un facteur important pour TECHNIP-COFLEXIP de limitation de ces coûts. La capacité historique de TECHNIP-COFLEXIP à acheter des équipements auprès des fournisseurs en adoptant une approche de qualité et de maîtrise des coûts, est l'un des facteurs du succès de ses contrats clés en main. TECHNIP-COFLEXIP continue d'appliquer cette politique d'approvisionnement, avec une exception pour les produits comprenant les conduites souples, domaine dans lequel TECHNIP-COFLEXIP estime que Coflexip, leader mondial, possède des produits uniques à la pointe du secteur.

TECHNIP-COFLEXIP a mis en place un réseau mondial d'approvisionnement (Global Procurement Organization) pour organiser la fourniture des équipements appropriés à un coût compétitif, et ce, conformément aux meilleures pratiques de l'industrie pour les appels d'offres internationaux. Le réseau d'approvisionnement se compose de 10 centres d'achat régionaux situés partout dans le monde, dont chacun utilise un ensemble commun d'outils et de procédures. Le personnel du réseau mondial d'approvisionnement comprenant plus de 500 managers, possède en moyenne plus de 20 ans d'expérience dans les domaines relatifs aux activités de TECHNIP-COFLEXIP. Le réseau mondial intégré qui fonctionne sous l'autorité du Global Procurement Manager désigne un seul directeur de l'approvisionnement pour chaque projet. Chaque centre régional assiste le directeur de l'approvisionnement du projet au niveau local en vérifiant les qualifications des fournisseurs, et en fournissant des services d'inspection, d'expédition et de logistique pour les produits. TECHNIP-COFLEXIP estime que la proximité géographique de ces centres avec les fournisseurs et les sous-traitants lui permet d'effectuer des contrôles de qualité plus efficaces et d'identifier en amont les innovations technologiques et les évolutions industrielles.

TECHNIP-COFLEXIP a commencé à effectuer une partie de son approvisionnement en équipement sur un système Internet business-to-business. La gestion de ses appels d'offres pour l'équipement sur ce système électronique réduit les coûts des opérations et les retards. Ce système permet de diffuser rapidement les documents d'appel d'offres et d'offrir un formulaire de réponse électronique standardisé. Ce nouveau système intensifie la concurrence entre les fournisseurs de TECHNIP-COFLEXIP et permet aux fournisseurs potentiels de répondre aux appels d'offres quelle que soit leur situation géographique. L'utilisation des technologies de l'Internet permet également à TECHNIP-COFLEXIP de séparer géographiquement les centres d'achat et de coordonner l'approvisionnement pour bénéficier d'économies d'échelle. L'outil informatique couvre principalement les appels d'offres, la clarification des appels d'offres, la soumission des réponses aux appels d'offres, l'analyse des réponses et enfin, la négociation des offres et le cas échéant le processus d'enchères. TECHNIP-COFLEXIP introduit progressivement un système d'achat basé sur Internet dénommé "e-procurement", pour tous les aspects concernant le matériel et l'équipement. Outre les services déjà couverts par cet outil, le système d'approvisionnement final de TECHNIP-COFLEXIP est appelé également à gérer des tâches telles que la demande de devis, la logistique de livraison et la facturation. TECHNIP-COFLEXIP prévoit qu'une fois que son système d' "e-procurement" sera totalement opérationnel, environ 20% de son approvisionnement continuera d'être géré par les canaux traditionnels. Le "e-procurement" n'est, en effet, pas parfaitement adapté aux opérations pour lesquelles la concurrence est restreinte, ni aux commandes exigeant un équipement hautement spécifique.

En déployant son système d'"e-procurement" et en négociant des accords-cadres avec ses fournisseurs les plus stratégiques, TECHNIP-COFLEXIP a pour objectif de réduire d'environ 20% les coûts de traitement, et de réduire de l'ordre de 5% le prix d'achat des équipements. Dans le cadre du regroupement des activités de Technip avec Coflexip, TECHNIP-COFLEXIP réalise actuellement l'intégration des processus d'approvisionnement des filiales provenant de Coflexip dans les systèmes en place chez TECHNIP-COFLEXIP.

Construction

La construction sur le site commence généralement un an après que le processus de conception ait été lancé. Avant de commencer la construction d'une installation, TECHNIP-COFLEXIP vérifie que les aspects de conception de base sont finalisés, et qu'une partie significative de l'équipement qui a été commandé est disponible.

TECHNIP-COFLEXIP n'est pas une société de construction. Son rôle dans les projets qu'il gère consiste à organiser et à superviser la construction. TECHNIP-COFLEXIP sous-traite entièrement les travaux de construction à des sociétés de construction spécialisées à l'exception de l'installation des conduites flexibles et rigides dans les projets Offshore pour lesquels TECHNIP-COFLEXIP a les compétences propres. Ses sous-traitants de construction sont sélectionnés à travers un processus d'appel d'offres concurrentiel qui, outre le critère du prix, tient compte de l'expérience et de la fiabilité historique du soumissionnaire.

Tandis que toutes les sociétés présentes dans l'industrie de l'ingénierie et de la construction font en général appel à la sous-traitance, la plupart des concurrents internationaux de TECHNIP-COFLEXIP conservent également leurs propres unités de construction. TECHNIP-COFLEXIP considère que le maintien de sa politique de gestion du processus de construction bénéficie de plusieurs manières à ses projets.

- Le recours systématique à l'appel d'offres concurrentiel contribue à limiter les coûts, permettant ainsi à TECHNIP-COFLEXIP de soumettre à ses propres clients des offres compétitives avec des prévisions de marges d'exploitation acceptables.
- Le recours à la sous-traitance par le biais de nombreuses sociétés de construction permet à TECHNIP-COFLEXIP de choisir les sociétés offrant l'expertise technique la plus appropriée pour un projet donné.
- TECHNIP-COFLEXIP conserve une grande flexibilité dans la gestion de ses ressources humaines et notamment en période de basse conjoncture.
- TECHNIP-COFLEXIP considère qu'il est en moyenne capable de générer des marges d'exploitation plus importantes avec la gestion de construction qu'avec le travail de construction lui-même qu'il sous-traite à des tiers.

Supervision et démarrage

Avant la livraison, le département Supervision et Démarrage de TECHNIP-COFLEXIP effectue des tests sur le site afin de vérifier non seulement que l'installation est opérationnelle, mais également qu'elle est conforme aux spécifications contractuelles du client, aux réglementations nationales ainsi qu'aux normes de construction de TECHNIP-COFLEXIP. Dans la mesure où une technologie mise en place repose sur une technologie concédée, le bailleur de licence participera à sa mise en route et à son démarrage. Au cours des phases de pré-mise en route, TECHNIP-COFLEXIP soumet chaque pièce d'équipement à des conditions d'exploitation simulées. Au cours de la phase de démarrage, TECHNIP-COFLEXIP débute concrètement l'exploitation de l'installation. Dans le secteur Offshore, TECHNIP-COFLEXIP est capable de contribuer de manière très importante à la mise en service onshore des projets à des coûts inférieurs à ceux générés pour les mêmes services en pleine mer. En revanche, TECHNIP-COFLEXIP n'assure pas la mise en service et le lancement de projets lorsque sa prestation consiste en l'ingénierie, l'approvisionnement, la construction et l'installation de la seule partie sous-marine des projets.

Risques spécifiques à la gestion de projets clé en main

Risques commerciaux

Outre l'expertise technique nécessaire pour concevoir et superviser tous les aspects du projet, un contrat clé en main nécessite généralement des compétences de gestion importantes. TECHNIP-COFLEXIP fixe le prix et les dates de livraison qu'il indique dans ses réponses aux appels d'offres en réalisant une étude approfondie de propositions incluant des devis et une analyse du risque financier et contractuel. Le prix que TECHNIP-COFLEXIP fixe dans sa réponse à un appel d'offres tient compte des risques, des coûts estimés et de ses objectifs de marge d'exploitation.

Si TECHNIP-COFLEXIP parvient dans sa gestion du projet à respecter les délais de livraison et si les coûts d'approvisionnement en équipement restent inférieurs au budget, les projets clés en main peuvent générer des marges supérieures aux objectifs. A l'inverse, si TECHNIP-COFLEXIP ne livre pas un projet dans les délais, le Groupe risque généralement de payer des pénalités de retard à son client. Si TECHNIP-COFLEXIP n'est pas en mesure d'achever un projet au coût estimé dans sa réponse à l'appel d'offres, le Groupe enregistrera des marges d'exploitation plus faibles, voire une perte. Si le retard ou les variations de coût sont imputables à un changement des commandes du client, les frais supplémentaires seront alors en principe à la charge du client.

Dans le cadre des contrats clés en main, TECHNIP-COFLEXIP supporte des risques spécifiques, notamment ceux liés aux augmentations imprévues du coût des équipements, du matériel ou de la main-d'œuvre résultant de l'inflation ou d'événements imprévus tels que des modifications de projet générant des coûts imprévus, des retards provoqués par les conditions météorologiques et la défaillance des fournisseurs ou des sous-traitants. De plus, TECHNIP-COFLEXIP prend généralement en charge les risques de retard provoqués par des conditions ou des événements imprévus, à l'exception de ceux figurant dans des clauses habituelles de force majeure. D'autres facteurs de risques peuvent s'ajouter aux risques liés à un projet, notamment ceux liés au caractère innovant des technologies utilisées, à la compétence des fabricants d'équipement et des sous-traitants associés à la construction, aux délais exigés par les clients et à la localisation d'un projet dans certains pays en développement. La gestion d'un contrat clé en main par le biais d'une joint-venture et la complexité des relations avec les sous-traitants sont également des facteurs qui sont susceptibles d'accroître les risques de retard ou de dépassement de coûts. Les contrats clé en main s'étendent généralement sur plusieurs années et sont soumis, en outre, à des facteurs de risques tels que les conditions de sol et la disponibilité de la main d'œuvre. Ces facteurs de risques ne sont pas nécessairement connus au moment de la mise en vigueur des contrats, ni même parfois avant la réalisation des achats importants et des études d'ingénierie. Par conséquent, TECHNIP-COFLEXIP estime qu'il est difficile de prévoir ces risques lorsqu'il répond aux appels d'offre ou lors des premières phases d'un projet et plus particulièrement d'évaluer leur effet probable sur les coûts et les marges des contrats.

Traditionnellement, TECHNIP-COFLEXIP respecte cependant ses délais de réalisation et de livraison de ses projets clé en main. Si, toutefois, TECHNIP-COFLEXIP ne parvient pas à respecter les délais ou à fournir les résultats attendus pour un projet, ce facteur risque d'impacter négativement ses marges bénéficiaires pour ce projet. Néanmoins, il arrive qu'après négociation avec le client à la clôture du contrat, TECHNIP-COFLEXIP n'ait pas à acquitter de pénalités de retard.

Après la livraison d'une installation complète et opérationnelle, TECHNIP-COFLEXIP encourt le risque d'actions en garantie à son encontre de la part de ses cocontractants au titre des garanties contractuelles. La portée de ces garanties varie en fonction des projets et peut recouvrir des aspects tels que la capacité, l'exploitabilité de l'installation, l'efficacité énergétique, et la qualité du produit. Les garanties de TECHNIP-COFLEXIP représentent généralement de 5 à 20 % du prix contractuel pour les projets Onshore tandis que, dans les projets Offshore, les clients exigent des plafonds de garantie plus élevés. Ces garanties sont irrévocables jusqu'à l'expiration de la période de garantie dont la durée est généralement de 12 à 24 mois après la réception provisoire de l'installation par le client.

Risques de trésorerie

Les contrats clé en main exigent également que TECHNIP-COFLEXIP gère les risques de trésorerie. Dans le cadre de ces contrats, TECHNIP-COFLEXIP est obligé d'effectuer des dépenses importantes pour exécuter un projet. L'objectif pour chaque projet est que les sommes reçues d'un client, augmentées des produits financiers sur la trésorerie du groupe, dépassent constamment les sommes que Technip- Coflexip débourse pour le projet dont les charges à payer d'avance. Pour atteindre cet objectif, TECHNIP-COFLEXIP négocie avec son client

des conditions de paiement (acomptes et versements ultérieurs) telles que la trésorerie du projet demeure positive.

Avant que TECHNIP-COFLEXIP ne commence le processus de conception ou n'engage toute dépense de gestion du projet, le client lui verse un montant initial qui peut représenter jusqu'à 5 à 10 % du prix contractuel et lui fournit la preuve du financement du contrat. Tout au long de la durée du contrat, le client effectue des versements partiels, généralement selon un échéancier établi en fonction d'étapes clés telles que la réalisation de la moitié des dessins techniques du projet.

Etant donné que les coûts peuvent dépasser les estimations de TECHNIP-COFLEXIP de manière significative et que les retards dans le franchissement des étapes clés peuvent exceptionnellement rendre négative la trésorerie d'un projet, TECHNIP-COFLEXIP peut être amené à financer temporairement la trésorerie négative d'un projet. La quasi-totalité des projets de TECHNIP-COFLEXIP étant positive en termes de liquidité et les insuffisances de trésorerie sur un projet donné étant rares et temporaires, TECHNIP-COFLEXIP estime qu'il dispose d'une trésorerie suffisante pour combler toute insuffisance susceptible de survenir de manière prévisible sur un projet.

Risques de taux

Le tableau ci-après présente l'échéancier des actifs et des dettes financières de TECHNIP-COFLEXIP. L'échéancier correspond à la date de révision des taux d'intérêt. Il fait apparaître le montant des opérations de swaps de taux d'intérêt effectué pour la dette de COFLEXIP

€millions	Technip-Coflexip Consolidé				Technip-Coflexip			Coflexip		
	JJ à 1 an et taux variable	1 à 5 ans	au-delà	total	JJ à 1 an et taux variable	1 à 5 ans	au-delà	JJ à 1 an et taux variable	1 à 5 ans	au-delà
Passifs financiers (a)	464,5	782,6	0	1247,1	276,7	771,5	0	187,8	11,1	0
Actifs financiers (b)	741	0	0	741	466	0	0	275	0	0
Position nette avant gestion (c)=(a)-(b)	-276,5	782,6	0	506,1	-189,3	771,5	0	-87,2	11,1	0
Hors bilan* (d)	-113,5	113,5	0	0	0	-	0	-113,5	113,5	0
Position nette après gestion (c)-(d)	-390	896,1	0	506,1	-189,3	-189,3	0	-200,7	124,6	0

*Opérations modifiant la nature des taux d'intérêts et/ou l'échéancier de la dette

Analyse de sensibilité de la situation à l'évolution des taux. :

Dans la mesure où la position d'endettement nette avant et après gestion à moins d'un an est négative, Technip-Coflexip n'est pas exposée sur son endettement au risque de taux.

Modalité de suivi du risque de taux :

Technip-Coflexip suit régulièrement son exposition au risque de taux. Cette activité dépend du responsable du Département de la Trésorerie qui rapporte au Directeur Financier Adjoint en charge du financement et de la trésorerie du groupe, lui-même dépendant du Directeur Financier. Le Département de la Trésorerie au Siège comprend dix personnes.

Les couvertures de taux d'intérêt et méthodes de couverture sont indiquées en Note 27 (c).

Gestion du risque

Les projets clé en main sont soumis à des risques spécifiques, conséquence de l'imprévisibilité des conditions liées à la construction, de l'impact de l'inflation, de l'évolution des taux d'intérêt sur les coûts ou des conditions de financement des clients. Les changements de conjoncture politique et juridique des pays étrangers représentent un risque supplémentaire, dans la mesure où les grands projets sont réalisés sur une longue durée.

Afin de se protéger contre les risques décrits ci-dessus, TECHNIP-COFLEXIP a mis en place une stratégie de gestion des risques fondée sur les éléments suivants :

- Respecter une discipline rigoureuse dans le choix des projets. Cela signifie généralement que TECHNIP-COFLEXIP refuse de répondre à un appel d'offres sur un projet dont la rentabilité attendue ne lui semble pas suffisante pour couvrir ses risques.
- Garantir une capacité technique adéquate pour remplir les obligations contractuelles. Cela implique que TECHNIP-COFLEXIP ne réponde pas à des appels d'offres sur des projets qui ne relèvent pas de ses compétences.
- Utiliser sa dimension mondiale pour diversifier le risque de contrepartie, le risque pays et le risque industriel.
- Participer à des joint-ventures pour répartir le risque sur un plus grand nombre de partenaires et de projets.
- Estimer et contrôler précisément les coûts. Cela résulte de l'expérience de TECHNIP-COFLEXIP dans l'analyse des coûts, dans l'approvisionnement en équipement, en matériaux et en services, notamment pour les projets clé en main.
- Ne commencer la réalisation d'un projet que lorsque les conditions de sa mise en vigueur sont réunies.
- Commander rapidement l'équipement si possible dans la monnaie du contrat. Cela limite le risque de change.
- Choisir des sous-traitants appropriés en se fondant sur leurs compétences techniques et leur solidité financière.
- Négocier efficacement des conditions de règlement qui minimisent les risques contractuels et les risques financiers.
- Faire appel à des directeurs de projet expérimentés.
- Effectuer des revues régulières du projet par la Direction Générale conjointement avec la direction du projet.
- Contracter les assurances appropriées pour couvrir les risques financiers.

Afin de réduire davantage les risques ci-dessus, la politique de TECHNIP-COFLEXIP est de limiter contractuellement les dommages indirects, les dommages et intérêts conventionnels pour retard de livraison, l'échec des tests de performance, les travaux défectueux ou non conformes. Conformément à la pratique du secteur, TECHNIP-COFLEXIP limite généralement dans ses contrats sa responsabilité sur l'ensemble du projet à des niveaux variant de 5 à 20% du prix contractuel, selon la nature des projets, et prévoit des ajustements de prix dans l'hypothèse où des modifications législatives affecteraient le projet. Pour certains risques, et notamment les risques liés à l'environnement, TECHNIP-COFLEXIP peut rester responsable en vertu de la loi applicable dans le pays concerné. Toutes les fois que cela est possible, TECHNIP-COFLEXIP cherche également à obtenir de ses clients, sous-traitants et partenaires de joint ventures des clauses d'indemnisation contre les risques liés aux dommages corporels subis par ses salariés, dommages à ses biens et aux dommages indirects. Lorsqu'elle est obtenue, une telle protection d'indemnisation contractuelle ne peut cependant pas toujours être couverte par une assurance adéquate souscrite par le client, le sous-traitant ou le partenaire de la joint-venture.

Contrats de service

Outre la réalisation de projets clé en main, TECHNIP-COFLEXIP propose également des services d'ingénierie. Les contrats de service représentent cependant environ 4 % du chiffre d'affaires net de TECHNIP-COFLEXIP en 2002 et 8% de son backlog au 31 décembre 2002. Bien que TECHNIP-COFLEXIP facture ses services sur une base horaire ou sur une base de coût de production majoré, TECHNIP-COFLEXIP n'accepte que des contrats de service offrant les mêmes critères de rentabilité que ceux prévus pour la gestion de projets, ce qui lui a permis d'atteindre historiquement des marges comparables pour ses contrats de service.

Les contrats de service peuvent atteindre des montants importants. Sur le projet Girassol en 1998 et 1999 par exemple, TECHNIP-COFLEXIP a fourni à Bouygues Offshore plus de 200.000 heures de services d'ingénierie

sous-traités. Ces projets offrent par ailleurs un cadre de travail stimulant pour les équipes d'ingénierie. D'un point de vue marketing, certains contrats de services permettent à TECHNIP-COFLEXIP d'établir des relations avec de futurs clients et, dans le cas d'études de faisabilité de projet, d'être impliqué en amont des projets clé en main pour lesquels il peut ensuite concourir. TECHNIP-COFLEXIP estime que le fait que sa filiale spécialisée, R.J Brown Deepwater, fournisse des services d'ingénierie techniques à des groupes, tels que Exxon Mobil, Williams et Total, constitue un atout commercial, pour son offre de projets clé en mains Offshore de gaz et de pétrole.

Installations et autres services sous-marins

TECHNIP-COFLEXIP réalise toute une gamme de services dans le segment Offshore axés notamment, sur la pose de conduites et sur la maintenance des systèmes sous-marins.

Pose de conduites rigides.

TECHNIP-COFLEXIP réalise l'installation de conduites rigides en acier le plus souvent par la méthode dite "en déroulé" à partir des navires CSO Apache et CSO Deep Blue. Les services de construction qui y sont associés sont réalisés par la flotte de navires supports de plongée. Toutes les conduites rigides posées par le CSO Apache et le CSO Deep Blue sont assemblées dans l'une des bases d'assemblage à terre que TECHNIP-COFLEXIP possède en Ecosse, en Norvège et aux Etats Unis. Ce système permet de réaliser l'assemblage (soudure) et les contrôles de qualité à terre où les coûts de la main d'œuvre, comparés à l'Offshore, sont très inférieurs et les conditions de sécurité optimales.

La rapidité d'installation des conduites rigides "en déroulé" présente un autre avantage par rapport à la méthode de pose traditionnelle. Les navires peuvent ainsi poser des conduites à un rythme voisin d'un kilomètre par heure, limitant ainsi les risques de retards coûteux dus aux mauvaises conditions météorologiques.

Le CSO Deep Blue est équipé de deux roues de 2.500 tonnes pour le stockage des conduites rigides et d'une tour hybride permettant également la "pose en J" pour l'installation de conduites de grand diamètre supérieur à 18 pouces.

Pose de conduites flexibles et d'ombilicaux de contrôle de têtes de puits

L'installation des conduites flexibles et d'ombilicaux est principalement réalisée par des navires à positionnement dynamique spécialement équipés. Le nouveau navire multifonctions, le CSO Deep Blue, destiné à installer des conduites flexibles ou rigides et dans des profondeurs pouvant atteindre 2.500 mètres, a été mis en service au cours de l'été 2001, dans le Golfe du Mexique. TECHNIP-COFLEXIP a par ailleurs entrepris en 2000 des travaux d'augmentation des capacités d'opérations en mer profonde du CSO Constructor afin qu'il puisse poser des conduites jusqu'à 1.500 mètres de profondeur et transporter jusqu'à 4.000 tonnes de produit (conduites flexibles ou ombilicaux). TECHNIP-COFLEXIP recourt également à des bateaux de support de plongée pour la pose de conduites flexibles dans le cas de projets de moindre envergure en mer peu profonde.

Services de tranchage.

Dans le cadre de ses activités de pose de conduites flexibles et rigides, TECHNIP-COFLEXIP peut à partir des navires de sa flotte procéder à l'ensouillage des conduites.

Ce procédé est le plus souvent employé en Mer du Nord en raison de la réglementation locale. Depuis 1981, TECHNIP-COFLEXIP a mis au point un certain nombre de techniques pour enterrer les conduites, notamment le tranchage mécanique ou sous pression, qui sont largement utilisées, en fonction des différentes conditions de profondeur et de composition du fond sous-marin des champs.

Inspection, réparation et maintenance.

TECHNIP-COFLEXIP inspecte, répare et assure la maintenance des plates-formes, conduites et équipements sous-marins de ses clients. La demande de ces services est largement conditionnée par les obligations en matière d'assurance, de sécurité et de protection de l'environnement. TECHNIP-COFLEXIP fournit ces services principalement en Mer du Nord, où les conditions climatiques sont difficiles et les opérations sont réalisées par des plongeurs et / ou des robots sous-marins télécommandés.

A partir d'un même navire, le recours simultané à des dispositifs de plongée à saturation à double cloche, à plusieurs postes de plongée à air et à des robots télécommandés pour exécuter les inspections, réparations et la maintenance, a permis une nette amélioration de la productivité. En outre le traitement informatique des données, associé à la communication par satellite, a permis d'améliorer la qualité et l'efficacité de ces services. Parce que ces services offrent une certaine souplesse dans le calendrier et la réalisation, il est souvent possible

de réaffecter les bâtiments de support de plongée utilisés pour de type d'opérations à des projets de construction sous-marine pendant des périodes de conditions, notamment climatiques plus favorables et de différer l'exécution des services d'inspection, de réparation et de maintenance. Cette souplesse permet ainsi à TECHNIP-COFLEXIP d'optimiser l'utilisation de ses bâtiments, tout en répondant aux besoins de ses clients.

Fabrication et fourniture

TECHNIP-COFLEXIP fabrique et fournit une petite quantité d'équipements hautement spécialisés, pour son propre usage et à usage des tiers. Toutes ces activités de fabrication et de fourniture relèvent de la Branche Offshore. Elles consistent essentiellement en la conception et fabrication de conduites flexibles pour la production pétrolière, mais aussi des conduites flexibles de courte longueur pour les industries du forage et du raffinage ("DRAPS"), d'ombilicaux, de robots et de plates-formes flottantes de type SPAR. Tous les produits de TECHNIP-COFLEXIP sont conçus et fabriqués sur commande, en fonction des besoins particuliers des clients. TECHNIP-COFLEXIP dispose donc de stocks peu importants. Ses principales usines de fabrication se trouvent en France, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et au Brésil.

Conduites flexibles.

TECHNIP-COFLEXIP est le premier fabricant mondial de conduites flexibles offshore, avec environ 60 % de parts de marché en 2002. Les conduites flexibles constituent pour l'essentiel des alternatives aux conduites rigides en acier pour le transport offshore du pétrole et du gaz. Composées de couches superposées de fils d'acier et de gaines thermoplastiques, elles peuvent supporter un environnement plus corrosif, sont plus résistantes dans des configurations dynamiques, offrent une isolation supérieure et restent flexibles en comparaison des conduites traditionnelles rigides en acier. En outre, les coûts d'installation, de maintenance et de retrait des conduites flexibles sont généralement inférieurs à ceux engendrés pour les conduites rigides en acier. Cela les rend particulièrement compétitives dans certains environnements offshore (mer profonde, fonds marins accidentés et champs d'hydrocarbures de petite taille et dispersés). Après avoir enregistré une augmentation moyenne de 14% entre 2000 et 2001 des volumes produits par les usines de fabrication brésilienne et française, les volumes produits sont restés stables entre 2001 et 2002.

Conduites destinées au forage et au raffinage.

TECHNIP-COFLEXIP fabrique et vend des conduites flexibles de petit diamètre et de courte longueur destinées aux activités de forage et aux raffineries appelées "DRAPS". Les DRAPS sont fabriquées selon la même technique et avec des matériaux comparables à ceux utilisés pour les conduites flexibles. Dans les raffineries, les DRAPS sont utilisées pour le drainage des eaux de pluie du toit des citernes de stockage, pour la dispersion des mousses d'extinction d'incendies à l'intérieur des citernes. En forage, les DRAPS sont utilisés pour le transport des boues et acides de forage et pour l'injection de la boue de forage lourde à très haute pression en cas d'explosion d'un puits pour maîtriser et stopper l'explosion.

Ombilicaux.

TECHNIP-COFLEXIP figure, grâce à DUCO, sa filiale dont les usines sont basées à Newcastle en Angleterre et à Houston aux Etats-Unis, parmi les premiers fabricants au monde d'ombilicaux de contrôle/d'injection de produits chimiques. La fabrication des ombilicaux fait souvent appel à la technologie de conduites flexibles ; ils relient des équipements sous-marins à des plates-formes fixes et des systèmes flottants de production dans des environnements particulièrement difficiles.

TECHNIP-COFLEXIP a signé en juillet 2002 un accord de partenariat avec Sonangol, en vue de la création d'une filiale commune, Angoflex Limitada, chargée de produire des ombilicaux qui est construite sur la base logistique de Sonamet, située à Lobito en Angola et qui sera opérationnelle mi-2003.

Robots.

TECHNIP-COFLEXIP, au travers de ses filiales Perry Slingsby Systems, conçoit et fabrique des robots sous-marins télécommandés. Ces sociétés, basées en Floride et au Royaume-Uni, ont lancé récemment deux nouvelles gammes d'équipements sur le marché : des ROV destinés aux grandes profondeurs et des machines de tranchage de grande puissance permettant d'installer des câbles de télécommunication.

Fabrication

TECHNIP-COFLEXIP conçoit et fabrique des coques de plate-formes flottantes de type SPAR dédiées à la mer profonde. TECHNIP-COFLEXIP est responsable de l'ingénierie, de l'approvisionnement, de la fabrication et de la livraison de l'ensemble (coque, ancrage et lignes d'ancrage).

Les coques sont en principe fabriquées en plusieurs parties par sa filiale finlandaise, Mäntyluoto Works, située à Pori. Ce chantier compte aujourd'hui 650 salariés environ. Les sous-ensembles sont convoyés par bateaux jusqu'à un chantier naval local au Texas, où ils sont assemblés pour constituer la coque complète.

Dans le même temps, les filiales du Groupe Gulf Marine Fabrication Inc. et Technip Offshore Inc. à Houston assurent respectivement la fabrication et la pré-installation des lignes d'ancrage.

Appels d'offres et concurrence

La plupart des contrats de TECHNIP-COFLEXIP sont obtenus à travers un processus d'appels d'offres concurrentiel, courant dans le secteur des industries de la construction et de l'ingénierie. Dans le choix des sociétés sélectionnées, les clients limitent généralement l'appel d'offres aux maîtres d'œuvre qu'ils ont préqualifiés en se fondant sur des critères techniques. Dans le cas des contrats à coûts remboursables ("cost plus fee") les clients peuvent se contenter de contacter une société avec laquelle ils ont déjà travaillé par le passé. Pour les contrats clé en mains, le processus d'appel d'offres est généralement la règle. Dans les deux cas, la compétitivité du prix de l'offre représente le critère de sélection le plus important. Les autres facteurs importants sont notamment la capacité et la performance technologique du soumissionnaire, son expérience en termes de protection de l'environnement, de sécurité, de santé, ainsi que sa réputation, son expérience et ses relations clients. La capacité technologique est particulièrement importante pour les appels d'offres dans le segment Upstream, et notamment pour les développements Offshore, chaque soumissionnaire proposant des solutions technologiques différentes pour le projet. Jusqu'à la sélection finale, les négociations continuent avec le client sur des sujets tels que la conception spécifique, les paramètres de performance, le calendrier de construction et les conditions contractuelles et financières.

Les projets dans les pays en développement sont généralement plus sensibles au prix et sont essentiellement des appels d'offres clé en mains, illustrant en cela la forte préférence des établissements financiers généralement pourvoyeurs de crédit. Bien souvent, la concurrence pour des projets dans les pays en développement dépend également de la capacité du soumissionnaire à assister le client dans l'obtention de son financement, notamment dans la recherche de solutions multi-sources accordées par des banques, agences de développement internationales et nationales et agences de crédit-export. Par ailleurs, l'accès à des financements locaux nécessite souvent que le projet soit réalisé par une filiale locale ou en joint-venture avec un partenaire local.

Les Unités de Commerce et de Projet de TECHNIP-COFLEXIP sont en charge des activités marketing et commerciales de TECHNIP-COFLEXIP. La même Unité de Commerce et de Projet sera par conséquent responsable de l'exécution de ses contrats jusqu'à réception par le client. De cette manière, les managers de zone sont responsables des opérations dans leur région, vis-à-vis de la direction du groupe. La structure décentralisée de TECHNIP-COFLEXIP est propice au développement mondial du groupe et permet que des décisions relatives à des contrats importants soient prises par la direction générale du groupe, au-dessus de certains seuils, en fonction de l'Unité de Commerce et de Projet concernée.

En raison du coût élevé d'une offre pour un projet important clé en mains, TECHNIP-COFLEXIP ne répond aux appels d'offres qu'après un processus de sélection. Cette discipline repose sur différents critères:

- les marges attendues ;
- le degré de confiance de TECHNIP-COFLEXIP dans les chances qu'a le projet d'aboutir pour pouvoir assurer son financement ;
- la compatibilité d'un projet du point de vue technologique avec les compétences de TECHNIP-COFLEXIP;
- le calendrier du projet par rapport aux engagements actuels de TECHNIP-COFLEXIP ;
- l'estimation de la préférence du client pour TECHNIP-COFLEXIP ou pour un de ses concurrents.

Grâce à cette discipline, TECHNIP-COFLEXIP a atteint au cours de la période 1995-2002 un taux moyen de succès dans le monde de 25%- 30% dans l'attribution des appels d'offres auxquels il a participé. TECHNIP-COFLEXIP considère qu'il ne peut pas prévoir avec certitude, la fréquence, le calendrier ou la situation géographique des nouvelles attributions de contrats.

TECHNIP-COFLEXIP est principalement concurrencée par de grandes sociétés internationales, dont certaines sont plus importantes et plus intégrées que lui. Ses principaux concurrents internationaux sont notamment, des sociétés américaines telles que le groupe Halliburton (incluant Kellogg Brown & Root), Bechtel, Fluor Daniel, Jacobs, Foster Wheeler, McDermott et Washington Group, les sociétés japonaises JGC, Chiyoda et Toyo, les sociétés européennes SAIPEM, Stolt Offshore, ABB Lummus, Snamprogetti, Lurgi, Linde et Krupp Uhde et les sociétés coréennes Samsung, Hyundai et Daewoo. De plus, les sociétés d'ingénierie et de construction locales sont présentes dans les pays émergents, soit comme concurrents soit comme partenaires dans des joint-ventures et bénéficient souvent des préférences nationales. A l'avenir, ces sociétés locales pourraient acquérir une capacité et une crédibilité leur permettant de concourir au niveau international.

TECHNIP-COFLEXIP est en concurrence avec des acteurs nombreux mais également puissants. Aucun concurrent ne dispose en propre et au même degré des capacités nécessaires pour réaliser l'ensemble des activités Upstream et Downstream de l'industrie des hydrocarbures et de la pétrochimie. TECHNIP-COFLEXIP fait partie des sociétés les plus intégrées de son domaine d'activité. Une autre société, Saipem, offre des services Upstream qui sont relativement intégrés mais ne peut fournir en interne des capacités Downstream importantes. TECHNIP-COFLEXIP estime que les préférences de la clientèle, sur le marché de l'Offshore, s'orientent de plus en plus vers les sociétés intégrées capables de prendre en charge toute la réalisation d'un projet de développement d'un champ. Le segment Downstream comprend un plus grand nombre de concurrents, dont beaucoup sont relativement intégrés sur ce segment.

Plates-formes de surface.

Les principaux concurrents de TECHNIP-COFLEXIP sur le segment de la conception et de la construction des plates-formes de surface dans l'industrie du pétrole et du gaz Offshore sont J. Ray McDermott (avec lequel TECHNIP-COFLEXIP détient les droits exclusifs sur la plate-forme SPAR), Halliburton, SAIPEM, Kvaerner et ABB.

Services sous-marins.

Les principaux concurrents de TECHNIP-COFLEXIP sur le segment des projets sous-marins sont notamment Stolt Offshore, SAIPEM, Allseas Marine Contractors, DSND et les filiales suivantes de Halliburton Company : EMC, Rockwater et Subsea Seven.

Conception et fabrication de conduites flexibles.

TECHNIP-COFLEXIP est le leader mondial de la conception et de la fabrication de conduites flexibles destinées à des installations Offshore. Ses principaux concurrents dans les domaines des systèmes de conduites et des flexibles dynamiques sont Wellstream Company, filiale de Halliburton, et NKT Cable (société détenue à 51 % par NKT Holding et à 49% par Stolt Offshore). Sur le segment des DRAPS, le principal concurrent de TECHNIP-COFLEXIP est Taurus Hungarian Rubber Works. TECHNIP-COFLEXIP est également en concurrence pour son activité de conduites flexibles avec les fabricants de conduites rigides en acier, notamment British Steel, Mannesmann Roehrenwerhe AG et Vallourec Industries.

Ombilicaux.

Sur le marché de la fabrication d'ombilicaux, les principaux concurrents de TECHNIP-COFLEXIP sont Multiflex, filiale d'Oceaneering International, Nexans et Kvaerner Energy.

Robots.

Le nombre de concurrents dans le domaine des robots télécommandés et équipements robotisés sous-marins est limité. Il s'agit pour l'essentiel de Soil Machine Dynamics Ltd. et de plusieurs sociétés de taille moyenne qui produisent un petit nombre de robots télécommandés et de machine d'ensouillage. Par ailleurs, TECHNIP-COFLEXIP est également confronté à la concurrence de grandes sociétés de robots télécommandés, qui construisent et remettent en état des machines pour leur propre usage.

Technologie

Pour réaliser ses activités d'ingénierie, TECHNIP-COFLEXIP détient un grand nombre de brevets, marques déposées et autres droits de propriété intellectuelle, notamment des droits de propriété intellectuelle et industrielle concédés par des tiers. TECHNIP-COFLEXIP possède environ 3.000 brevets en vigueur dans plus de 30 pays, essentiellement dans les domaines de l'Offshore et du développement sous-marin (conduites sous-marines, ombilicaux, robots, systèmes de flexibles, plates-formes, et équipements), de la cryogénie, du raffinage, du ciment, de l'hydrométallurgie, de la production d'éthylène et d'hydrogène. TECHNIP-COFLEXIP détient un nombre limité de brevets en commun avec l'Institut Français du Pétrole et d'autres partenaires industriels. TECHNIP-COFLEXIP estime que le large portefeuille de technologies dont il est propriétaire ou qui lui sont concédées par des tiers, constitue un atout stratégique pour remporter et conduire ses projets. Toutefois, TECHNIP-COFLEXIP ne pense pas qu'un brevet, une marque, une technologie, un droit de propriété intellectuelle, pris individuellement, soit déterminant pour ses activités et ses résultats financiers.

La Recherche et le Développement sont essentiels au succès de TECHNIP-COFLEXIP dans les secteurs de l'ingénierie et de la construction. Les activités de Recherche et Développement sont axées sur le développement de la plate-forme EDP, l'amélioration de la qualité des produits et services et le développement de nouvelles technologies de conduites flexibles et "déroulées", notamment en mer profonde (au delà de 1.000 mètres de profondeur). Les récents succès incluent notamment, la mise en place du nouveau navire de pose multifonctions dénommé "CSO Deep Blue" ainsi que de la plate-forme SPAR et sa dernière évolution, la Cell SPAR. TECHNIP-COFLEXIP poursuit une stratégie en trois phases pour acquérir de nouvelles technologies relatives à ses opérations : acquisition interne grâce à la recherche et au développement, croissance externe par l'acquisition de sociétés spécialisées ou croissance mixte organique et externe par des alliances dans le domaine de la recherche.

Recherche et développement

Les dépenses de Recherche et Développement de TECHNIP-COFLEXIP pour les exercices 2002, 2001 et 2000 se sont élevées respectivement à 37,4 millions d'euros, 18,3 millions d'euros et 7,2 millions d'euros. La plupart de ses activités de recherche et d'ingénierie sont attribuées à des projets spécifiques et ne sont donc pas compris dans ces chiffres.

Les activités de Recherche et de Développement de TECHNIP-COFLEXIP visent à anticiper les besoins futurs des clients et à améliorer sa compétitivité. TECHNIP-COFLEXIP élabore des programmes de développement et d'ingénierie dans un certain nombre de domaines techniques avancés, liés à la production de pétrole et de gaz en mer profonde (comprenant de nouvelles plates-formes de forage et des unités de production flottantes, des systèmes de transport du pétrole brut et du gaz naturel liquide à basse température, en mer profonde). Les principaux sites de Recherche et Développement du groupe sont situés à Paris et au Trait en France ainsi qu'à Aberdeen (Ecosse) et à Houston (USA). En moyenne, 250 personnes constituent ces équipes. TECHNIP-COFLEXIP recourt également à la Recherche et au Développement externe pour former des alliances technologiques stratégiques, destinées à faciliter le développement commercial dans ces secteurs.

Alliances technologiques

TECHNIP-COFLEXIP participe à des alliances technologiques dans la Branche Onshore/Downstream, notamment avec BP Chemicals dans le domaine des PTA, des polyéthylènes et polypropylènes, avec Dow Chemicals dans le domaine des fours d'éthylène et avec Air Products dans le domaine des unités de production d'hydrogène. Dans la Branche Offshore, TECHNIP-COFLEXIP conduit avec l'IFP des activités de recherche, notamment dans le domaine de l'Offshore en mer profonde relatif à la production de pétrole et de gaz.

Acquisitions

TECHNIP-COFLEXIP acquiert également des technologies importantes lorsqu'elle achète les sociétés qui les ont développées, ainsi, en acquérant les sociétés KTI rebaptisées depuis Technip Bénélux, Technip USA et Technip KT India. TECHNIP-COFLEXIP bénéficie de compétences renforcées et a acquis des technologies brevetées dans le secteur de l'éthylène. L'acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA par Coflexip a permis à TECHNIP-COFLEXIP d'accéder aux technologies clés pour les plates-formes Offshore dénommées "SPAR".

Ressources humaines

Les ressources clés de TECHNIP-COFLEXIP sont ses salariés, dont 60 % environ sont des ingénieurs spécialisés dans la conception ou des salariés spécialisés dans la gestion de projets, titulaires de diplômes universitaires. TECHNIP-COFLEXIP rassemble aujourd'hui 19.000 personnes à travers le monde dans 52 pays. Cela lui permet d'avoir la flexibilité suffisante pour s'adapter aux besoins de ses clients, en organisant ses salariés par équipes multiculturelles et mobiles. TECHNIP-COFLEXIP axe ses efforts sur le renforcement de l'expertise et du savoir-faire de ses salariés. Les missions principales des Ressources Humaines sont de recruter les talents dont le Groupe a besoin, de faciliter leur intégration, de favoriser le développement de leurs compétences pour accompagner la croissance des activités de TECHNIP-COFLEXIP.

Actionnariat salarié

Lancée en 1995, la politique d'actionnariat salarié du Groupe n'a cessé de s'étendre et s'est élargie à de nouveaux pays à l'international.

Elle a pour objectif d'associer les salariés au développement de TECHNIP-COFLEXIP sur le moyen et le long terme.

L'année 2002 a été marquée par la réalisation de deux opérations autorisées par l'Assemblée Générale des Actionnaires :

- une augmentation de capital réservée aux salariés, « TECHNIP-COFLEXIP Capital 2002 », a concerné les 16 principales implantations du Groupe à travers le monde (cf : Note d'opération visée par La Commission des Opérations de Bourse le 17 mai 2002 sous le numéro 02-57). Malgré un environnement boursier mondial perturbé, plus de 3 800 salariés y ont souscrit (48 % des salariés en France), témoignant ainsi leur confiance dans l'avenir du Groupe,
- l'attribution d'options, représentant 3 % du capital a été mis en œuvre par le Directoire, dans le cadre de deux autorisations des Assemblées Générales des Actionnaires. Plus de 1 200 personnes, soit près de 6,5 % des effectifs du Groupe en ont bénéficié. Cette attribution a concerné toutes les catégories de personnel. L'objectif poursuivi est en effet d'associer aux résultats du Groupe ceux qui, quel que soit leur niveau hiérarchique, jouent un rôle moteur dans le développement de TECHNIP-COFLEXIP.

Ces opérations renforcent également le sentiment d'appartenance au nouveau Groupe et l'implication des salariés en les associant aux résultats de leur action quotidienne sur la croissance de TECHNIP-COFLEXIP.

Les salariés détiennent aujourd'hui environ 2,6 % du capital.

Mobilité

Par la richesse de ses métiers et la diversité de ses implantations, TECHNIP-COFLEXIP offre une réelle mobilité à la fois géographique et fonctionnelle (d'un métier à un autre).

C'est pour les salariés une occasion de compléter et varier leur parcours professionnel, de s'enrichir par l'échange d'expériences et de s'ouvrir à d'autres cultures.

C'est aussi pour le Groupe l'opportunité de faciliter la diffusion des meilleures pratiques et processus de fonctionnement, de développer les talents et les qualités d'adaptabilité et donc de préparer les managers de demain.

Bénéfique à la fois pour les salariés et pour l'entreprise, la mobilité est facilitée par « TECHNIP-COFLEXIP Mobility », le site Intranet du Groupe dédié aux offres internes d'emploi qui permet aux salariés d'être informés des opportunités locales et internationales de mobilité.

Des plans prévisionnels de mouvements sont également élaborés pour organiser la mobilité.

Plus de 800 personnes travaillent aujourd'hui en dehors de leurs pays d'origine.

Les 18 000 collaborateurs de TECHNIP-COFLEXIP se répartissent de la façon suivante : ils sont 60 % en Europe (18 % en France, 13 % au Royaume-Uni, 9 % en Italie, et 20 % dans le reste de l'Europe), 25 % dans les Amériques (15 % aux Etats-Unis), 11 % en Asie-Pacifique et 4 % dans le reste du monde.

La richesse, la complémentarité des compétences et de l'expérience de ces experts, spécialistes, chercheurs ou techniciens, ainsi que l'engagement et la motivation de l'ensemble des équipes jouent un rôle décisif dans le développement du Groupe.

TECHNIP-COFLEXIP recrute aujourd'hui sans réelle difficulté, sauf cas très particuliers, les profils dont il a besoin. La partie carrière du site Web du Groupe permet de recueillir environ 10 000 candidatures par an auxquelles s'ajoutent plusieurs milliers de candidatures reçues par courrier.

Développement des compétences et du savoir-faire

Le Groupe TECHNIP-COFLEXIP est attaché à favoriser le développement de chacune des personnes qui le composent.

Dès leur arrivée dans le Groupe et pendant les quatre premières années de leur vie professionnelle, les jeunes ingénieurs, cadres et techniciens bénéficient d'un système de parrainage par un manager expérimenté pour faciliter leur intégration et les guider dans l'élaboration de leur parcours professionnel. Ce système de suivi est progressivement étendu dans le Groupe.

Un Collège des Experts facilite l'identification des experts du Groupe et évalue les compétences dans les principaux créneaux technologiques. Il participe à la gestion spécifique des experts et veille à l'exercice de leurs fonctions de « référent technique », knowledge management, formation et tutorat.

Chaque année a également lieu une opération de détection des hauts-potentiels dans l'ensemble du Groupe. Considérés comme une ressource commune du Groupe, ces hauts-potentiels font l'objet d'une gestion spécifique sous la responsabilité de l'équipe de direction du Groupe.

Une nouvelle évaluation 360° a été organisée au bénéfice d'environ 80 managers qui n'étaient pas dans le Groupe lors de sa mise en place en 2000.

Cet outil, qui permet de faire évaluer les managers par eux-mêmes, leur supérieur hiérarchique, leurs collègues et leurs subordonnés, est un puissant outil de développement des compétences des managers et donc d'amélioration de la qualité du leadership.

Il contribue aussi à une évolution des relations manager-subordonnés de nature à optimiser le fonctionnement et faciliter les initiatives, source de progrès.

TECHNIP-COFLEXIP, qui met en œuvre des formations pour renforcer les compétences et l'expertise des salariés du Groupe, souhaite aussi aider ceux qui n'ont pu poursuivre leur formation initiale.

« TECHNIP-COFLEXIP Promotion » permet à des collaborateurs qui n'ont pu bénéficier que d'une formation initiale courte, de reprendre des études pour accéder à des diplômes d'ingénieur et de troisième cycle dans les métiers du Groupe. Cette formation ouvre de nouvelles opportunités de carrière aux personnes concernées à l'intérieur du Groupe. Elle renforce également leur niveau de compétences et leur adaptabilité nécessaire pour répondre aux besoins de nos clients. En échange de l'aide financière de l'entreprise, les salariés s'engagent à rester un certain nombre d'années dans le Groupe.

Cette politique de promotion sociale est complétée, à l'extérieur du Groupe, par le soutien de TECHNIP-COFLEXIP à la Fondation de la deuxième chance placée sous l'égide de la Fondation de France. Cette fondation a pour objectif de soutenir des personnes, âgées de 18 à 55 ans, confrontées à des difficultés scolaires, universitaires ou professionnelles, en leur offrant les moyens humains, techniques et financiers de les surmonter.

Relations avec le personnel

Au cours des dernières années, TECHNIP-COFLEXIP n'a subi aucune grève significative ni arrêt de travail. TECHNIP-COFLEXIP considère qu'il entretient de bonnes relations avec ses salariés et leurs représentants syndicaux. Ainsi, TECHNIP-COFLEXIP a notamment développé une politique structurée comprenant diverses mesures incitatives, incluant notamment l'attribution de stock options et l'élaboration de programmes d'actionnariat salarié pour tous les salariés. TECHNIP-COFLEXIP a également consacré des ressources significatives aux programmes de formation dans le monde entier. TECHNIP-COFLEXIP considère que le taux de rotation de ses salariés est faible comparé à celui du secteur de l'ingénierie et de la construction pris dans son ensemble, particulièrement en ce qui concerne les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

Le niveau d'adhésion des salariés de TECHNIP-COFLEXIP à des syndicats varie d'un pays à l'autre et TECHNIP-COFLEXIP a conclu un certain nombre d'accords collectifs. Au 31 décembre 2002, environ 18 % de ses salariés étaient situés en France. Quatre des cinq principaux syndicats français, ainsi qu'un syndicat d'entreprise, sont représentés dans les établissements situés en France. En conformité avec les réglementations applicables, la direction des sociétés du Groupe TECHNIP-COFLEXIP organise régulièrement des réunions du Comité d'Entreprise avec les représentants syndicaux. En outre, la direction de TECHNIP-COFLEXIP consulte régulièrement les représentants de ses employés. En Italie, environ 25 % des salariés de TECHNIP-COFLEXIP appartiennent à l'une des trois organisations syndicales regroupées sous l'organisation fédératrice RSU. En Allemagne, un pourcentage comparable des salariés de la société appartiennent au syndicat IG Metall.

Un Comité d'Entreprise Européen est en cours de constitution.

Installations

Les principales installations de TECHNIP-COFLEXIP hors navires consistent en des bureaux répartis entre son siège social et ses unités de commerce et de production. Au 31 décembre 2002, TECHNIP-COFLEXIP est propriétaire de son siège social, ainsi que des bureaux situés à Rome, en Italie, et à Lyon en France ainsi que de l'usine du Trait. Le regroupement des équipes en région parisienne disséminées sur 4 sites a conduit, début 2003 à céder le siège social pour louer une tour permettant d'accueillir 2.600 personnes dans un même site. TECHNIP-COFLEXIP loue le reste de ses bureaux. TECHNIP-COFLEXIP possède ou loue des chantiers de construction, des sites de production pour les activités de la Division Mer Profonde pour la production des conduites flexibles, et autres produits sous-marins. TECHNIP-COFLEXIP estime que ses installations sont adaptées à ses besoins. Les propriétés, sites et équipements de Technip-Coflexip représentent au total un montant de 423,7 millions d'euros au 31 décembre 2002 dont 184,8 millions d'euros de terrains et d'immeubles.

Au 31 décembre 2002, le Groupe a accès, en propriété ou en location long terme, aux principaux biens immobiliers suivants :

Lieu	Destination	Régime juridique
Paris La Défense France	Siège social	Propriété
Paris, France	Bureaux	Propriété
Boulogne-Billancourt, France	Bureaux	Crédit-bail
Le Trait, France	Usine et bureaux	Propriété
Lyon, France	Bureaux	Propriété
Aix en Provence, France	Bureaux	Copropriété
Rome, Italie	Bureaux	Propriété
La Haye, Pays-Bas	Bureaux	Location
Düsseldorf, Allemagne	Bureaux	Location
Kuala Lumpur, Malaisie	Bureaux	Location
Abu Dhabi, E.A.U.	Bureaux	Location
Vitoria, Brésil	Usine et bureaux	Location / Propriété
Rio de Janeiro, Brésil	Bureaux	Propriété
Caracas, Venezuela	Bureaux	Copropriété
Saint Petersburg, Russie	Bureaux	Location
New Dehli, Inde	Bureaux	Location
Fremantle, Australie	Usine et bureaux	Location / Propriété

Perth, Australie	Bureaux	Location
Newcastle, Angleterre	Usine DUCO et bureaux	Location / Propriété
Aberdeen, Royaume-Uni	Usine et bureaux	Propriété
Tyne & Wear, Royaume-Uni	Usine et bureaux	Propriété
Pori, Finlande	Terrain, usine et bureaux	Propriété
Channelview, Texas (1)	Terrain et usine	Propriété
San Dimas, Californie	Bureaux	Location
Mobile, Alabama	Terrain	Location
Houston, Texas	Bureaux	Location
Jupiter, Floride	Usine, bureaux et terrain	Location / Propriété
Amelia, Louisiane	Chantier et Bureaux	Location
York (Kirkbymoorside) Royaume-Uni	Usine et bureaux	Location

(1) Fait l'objet d'une sûreté.

Aucun des biens immobiliers faisant l'objet d'une location n'appartient à des dirigeants du groupe.

Au 31 décembre 2002, le Groupe dispose en outre de bureaux en location sur les sites suivants : Londres (Angleterre), Perth (Australie), Mumbay et Calcutta (Inde), Singapour, Rio de Janeiro (Brésil), Oslo et Stavanger (Norvège), et Houston (Etats-Unis). Enfin, le Groupe dispose de terrains loués à des fins industrielles : Evanton (Ecosse) et Orkanger (Norvège).

Flotte de navires

Au 31 décembre 2002, le Groupe a des intérêts dans /ou exploite les navires suivants :

Nom	Longueur (en m)	Capacité maximum totale de levage (en tonnes)	Système de Plongée
Sunrise 2000	132	120 (3 grues)	Non
CSO Deep Blue	192	400 (3 grues)	Non
CSO Apache	123	85 (3 grues)	Non
CSO Wellservicer (1)	111	130 (2 grues)	Oui
CSO Constructor	112	115 (3 grues)+100 (A-Frame)	Oui
CSO Orelia	119	200 (2 grues)	Oui
CSO Alliance	78	140 (3 grues)	Oui
CSO Venturer	129	225 (2 grues)	Oui
CSO Marianos	90	65 (2 grues)	Oui
CSO DeepPioneer (1)	156	150 (2 grues)	Non
Normand Pioneer (1)	95	150 (A-Frame)	Non
M/V Dove (1)	85,1	300	Non
Seabulk Nevada (1)	62,8	150 (A-Frame)	Non
PS1	76	30 (1 grue)+15 (1 grue)	Oui
PS2	93	50(1 grue)+30 (1 grue)+15(1 grue)	Oui
PS3	93	50 (1 grue)+ 5 (1 grue)	Oui

(1) Ces navires font l'objet d'un affrètement longue durée. Les autres navires constituant la flotte sont la propriété des sociétés du groupe.

Evolution de la flotte au cours de l'exercice 2002

Dans le cadre du programme de modernisation de la flotte du groupe, l'année 2002 a été une année importante avec la poursuite des investissements décidés en 2002, avec notamment la modification du système de pose en « J » du CSO DeepBlue pour le projet Nakika permettant d'opérer par 2500 m de fond ainsi que la modernisation du CSO Wellservicer démarrée en novembre 2002, afin d'augmenter sa durée de vie de 10 ans.

Le navire CSO Seawell a été cédé en juillet 2002 dans le cadre de vente de la division Well Operations à Cal Dive International Inc.

Le Navire DeepPionner, navire de construction destiné à la zone Afrique de l'Ouest, a rejoint la flotte dans le cadre d'un contrat long terme.

Matières premières et fournisseurs

Les projets gérés par TECHNIP-COFLEXIP ainsi que ses propres activités nécessitent de nombreuses matières premières, pièces et composants. Il existe de multiples fournisseurs pour l'ensemble des matières premières, pièces détachées et composants dont TECHNIP-COFLEXIP a besoin et il n'a jamais subi d'interruption significative quant à cet approvisionnement.

En ce qui concerne les principales matières premières utilisées dans la fabrication des conduites flexibles, le Groupe fait appel à des fournisseurs de premier rang tel qu'Atofina, Ugine, Tréfileurope, Sandvik, Cimaf et Belgo Mineira (Groupe Bekaert), Armco et Acesita (Groupe Usinor).

Facteurs de dépendance

TECHNIP-COFLEXIP accorde, projet par projet, des licences sur la base de brevets qu'elle détient, essentiellement dans le domaine de la construction Offshore et dans celui de la production d'éthylène.

L'activité pétrochimie repose sur la mise en œuvre de licences de procédés appartenant à des tiers (UOP, APCI, BASF notamment). Leur mise en œuvre s'effectue au cas par cas dans le cadre des projets et la charge des redevances est répercutée au client.

Il n'existe pour TECHNIP-COFLEXIP aucune dépendance vis à vis de ses fournisseurs en raison de son processus d'achat par appel d'offre international.

De la même façon, sa base de clients élargie lui évite toute dépendance vis-à-vis d'un seul client. Au cours des trois derniers exercices, les principaux clients (représentant plus de 5% du chiffre d'affaires consolidé) se ventilent comme suit :

En millions d'euros	2002	2001	2000
Total chiffre d'affaires	4,452.3	3,546.0	2,972.0
<i>Les principaux clients représentent les parts suivantes) :</i>			
Client A	8.3%	5.8%	—
Client B	5.6%	—	—
Client C	5.0%	—	—
Client D	—	8.0%	10.1%
Client E	—	6.3%	—
Client F	—	—	9.4%

Nantissements d'actifs

Au 28 février 2003, aucun actif du groupe ne fait l'objet d'un nantissement.

Assurance

La politique générale de couverture des risques opérationnels dommages aux biens et responsabilité civile vis à vis des tiers du groupe est déterminée par le Secrétariat Général du groupe (Division Assurances), en étroite collaboration tant avec les Divisions "Projets", Gestion des Risques, Finances qu'avec les conseils extérieurs et les assureurs principaux. Ainsi TECHNIP-COFLEXIP dimensionne ses assurances opérationnelles en tenant compte des caractéristiques et des risques spécifiques liés d'une part aux projets Onshore et d'autre part aux projets Offshore. Les projets Onshore se caractérisent par la discontinuité des contrats dont l'agrégation constitue le chiffre d'affaires du Groupe. Les projets Offshore comportent notamment les risques inhérents aux milieux sous-marins.

La politique d'assurance en vigueur est articulée autour de deux axes fondamentaux :

- les polices d'assurance sur contrats(1),
- les polices d'assurance permanentes(2).

(1) Les polices d'assurance sur contrats

Les polices d'assurance sur contrats sont des polices spécifiques souscrites pour les seuls besoins et la seule durée d'un projet. Ce sont des polices dont le Groupe est bénéficiaire soit en tant que souscripteur direct pour son bénéfice et celui de ses partenaires contractants sur le projet, comme c'est le plus souvent le cas dans le cadre des projets Onshore, soit en tant qu'assuré additionnel de polices souscrites par le client, comme c'est traditionnellement encore le cas dans le cadre des projets Offshore.

Ces polices sur contrats sont généralement de type « Tous Risques Chantiers » qui présentent l'avantage de couvrir l'intégralité de l'installation à réaliser y compris les matériels, produits et équipements devant y être incorporés contre les risques de dommages matériels pendant les phases de design, transport, transit, construction, montage et essais en charge et maintenance. Ces polices couvrent à hauteur de la pleine valeur des installations à réaliser.

Les taux de prime parfois élevés de ces polices ainsi que les franchises appliquées encouragent le groupe à l'amélioration de ses moyens de prévention et protection tant technique que juridique.

(2) Les polices d'assurance permanentes

Les polices permanentes couvrent prioritairement les conséquences des sinistres non rattachables aux polices sur contrats de sorte que l'addition des polices ponctuelles sur contrat et des polices permanentes fournissent une protection sans lacune. Il faut donc distinguer :

A. Les polices relatives à la mise en cause de la responsabilité civile du Groupe tant au titre des installations livrées, en dehors des périodes couvertes par les polices sur contrat que bien entendu pour toutes mises en cause de responsabilité par des tiers.

Trois polices sont en place à ce titre concernant l'ensemble des entités du groupe :

- La police de responsabilité civile professionnelle (dite Professional Indemnity « PI ») relative aux activités Onshore, placée sur le marché français.
- La police de responsabilité civile générale (dite Third Parties Liability « TPL ») relative aux activités Onshore, également placée sur le marché français. Le Groupe a d'ailleurs pu négocier pour ces deux polices une couverture pluriannuelle.
- La police de responsabilité civile tant contractuelle que légale de la Branche Offshore (dite « Umbrella Liability Policy ») placée sur le marché anglais et qui vient en excess des polices locales souscrites par les filiales de la Branche.

Compte tenu de la diversité des risques Onshore et Offshore et des réponses données par les marchés d'assurance, ces polices sont des polices spécifiques de branche. Les capitaux disponibles permettent de couvrir les conséquences de sinistres majeurs pour le groupe.

B. Les polices relatives à l'importante activité maritime du Groupe, au titre des opérations Offshore qui sont les suivantes :

- Police « corps de navires » qui couvre la totalité de la flotte en cas de perte totale ou de réparations importantes.
- Police "responsabilité encourue par l'armateur envers les tiers" dite "Protection & Indemnity", cette couverture est placée auprès d'un Club P&I scandinave. Cette assurance comporte également la couverture du risque pollution imputable aux navires.

En outre, l'ensemble des sites industriels de fabrication des produits à vocation Offshore sont couverts sur une base de police "Tous Risques Sauf" tant en ce qui concerne les valeurs d'actifs que les pertes d'exploitation qui seraient la conséquence d'un sinistre.

Enfin, les locaux des différentes implantations du Groupe et notamment le siège social sont dotés des polices multirisques couvrant les biens assurés pour leur valeur à neuf.

Face au durcissement du marché de l'assurance depuis les deux dernières années, TECHNIP-COFLEXIP étudie de nouveaux instruments de financements des risques tels que la mise en place d'une société captive de réassurance permettant d'acquérir une meilleure visibilité et un meilleur contrôle sur l'évolution de ces dépenses.

Questions environnementales et autres réglementations gouvernementales

Dans les domaines d'activités du Groupe (construction d'usines pour les industries du pétrole, du gaz, de la pétrochimie et des industries diverses tels que la pharmacie, les métaux etc), la protection de l'environnement du fait du renforcement des réglementations est une des causes principales, et souvent même exclusive, des investissements donnant lieu aux contrats signés par le groupe (unité d'essence sans plomb, filière gaz naturel, désulfuration, normes européennes 2005). Il s'agit donc d'une préoccupation inhérente au cœur de métier de TECHNIP-COFLEXIP.

A. L'environnement, dimension permanente de l'activité du groupe

Il faut tenir compte de deux caractéristiques essentielles pour considérer l'impact des activités de TECHNIP-COFLEXIP sur l'environnement :

- L'activité spécifiquement industrielle du groupe est limitée, dans le cadre de la branche Offshore à l'exploitation des moyens suivants :
 - 2 usines de fabrication de conduites sous-marines, au Trait en Normandie et à Vitoria au Brésil,
 - 3 usines d'ombilicaux au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en Angola (en construction),
 - 16 bateaux de pose des produits précités,
 - 2 yards de construction de plates-formes flottantes aux Etats-Unis et en Finlande,
 - 3 base d'assemblage à terre de conduites rigides « en déroulé » en Ecosse, en Norvège et aux Etats-Unis
- Pour tout le reste de l'activité de la branche Offshore et la totalité de celle des autres branches, l'impact sécurité/environnement est relatif à l'organisation et à la gestion des chantiers de construction d'usines, à terre ou en mer, qui se distinguent de l'exploitation elle-même dont TECHNIP-COFLEXIP n'assume jamais la charge.

Dans ces conditions, les préoccupations environnementales sont une constante de la conduite des activités du groupe dans le déroulement des projets.

1. La phase d'études

Les activités de conception sont mises en œuvre conformément aux Guides d'Etudes incluant les retours d'informations du projet, afin d'assurer que l'installation industrielle ne causera pas de dommages au personnel et n'aura pas d'impact négatif sur l'environnement.

L'impact sur l'environnement et l'évaluation des risques sont les paramètres de base qui sont pris en compte quand il s'agit d'analyser les interactions avec les systèmes écologiques de manière exhaustive. Les deux paramètres sont liés. L'évaluation du risque est ciblée sur l'analyse des accidents alors que l'évaluation de l'impact sur l'environnement étudie la détérioration du système écologique suite à des conditions dangereuses graves et chroniques en relation avec les installations étudiées.

Fondée sur des analyses environnementales, une connaissance précise des conditions de terrain, permet au Groupe TECHNIP-COFLEXIP d'anticiper les évolutions de la réglementation et des normes en vigueur, de réduire les risques, de gérer les crises, d'améliorer les performances environnementales et de déboucher sur des objectifs de progrès associés à des plans d'actions et d'investissements.

A chaque étape de la conception, des check-lists spécifiques permettent de vérifier que les problèmes de sécurité/environnement ont bien été pris en considération.

2. La phase de réalisation sur site

Une analyse d'impact est conduite sur chaque nouveau chantier.

L'étude d'évaluation de l'impact sur l'environnement consiste en:

- une description générale de la zone affectée
- l'état actuel de la qualité de l'environnement (données de base)
- l'estimation de l'impact sur l'environnement.

TECHNIP-COFLEXIP contrôle au maximum les rejets de gaz à effet de serre (émission de CO₂, de NO₂) et de COV (Composés Organiques Volatils générant de l'ozone troposphérique) en se conformant aux directives en vigueur dans ses différents pays d'intervention (essentiellement à l'étranger).

TECHNIP-COFLEXIP privilégie la protection des ressources en eau et du biotope.

TECHNIP-COFLEXIP met en place sur ses sites et chantiers, une politique environnementale structurée selon les axes suivants: management du risque environnemental et conformité des installations, réduction des impacts environnementaux, information et communication interne et externe.

•

B. Les acteurs et les outils de la politique environnementale

1. Les acteurs

La gestion des enjeux liés à l'environnement est traitée comme une préoccupation majeure du groupe faisant l'objet d'une revue systématique à chaque réunion du Conseil de Surveillance. Les questions d'environnement/sécurité font partie des sujets pour lesquels il a été constitué une fonction centrale au niveau groupe dont le responsable, le Vice-Président Quality, Health, Safety & Environment (QHSE), est directement rattaché au Directoire. Le Vice-Président QHSE est assisté dans sa mission par des responsables QHSE dans les principaux centres opérationnels et notamment sur les sites industriels et sur les bateaux. Le budget 2002 de la fonction centrale QHSE s'élevait à 500.00 euros ; il est de l'ordre de 600.000 euros pour 2003. Les coûts du groupe relatifs à la fonction QHSE seront communiqués dans le prochain document de référence.

2. Les documents de base

La politique environnementale du groupe est synthétisée dans la charte QHSE que prolonge un manuel HSE qui définit et décrit les politiques et les procédures utilisées pour atteindre ses objectifs de garantie de l'hygiène, de la sécurité et du bien être du personnel ainsi que la réalisation des études de procédé, et de l'ingénierie d'installations industrielles qui assurent la sécurité et respectent l'environnement. Ces objectifs orientent la façon dont le groupe mène ses activités avec ses clients et ses partenaires, dans ses bureaux et sur ses chantiers.

Ce manuel HSE recouvre tous les domaines d'activité du personnel du groupe ou des personnes travaillant sous sa direction .

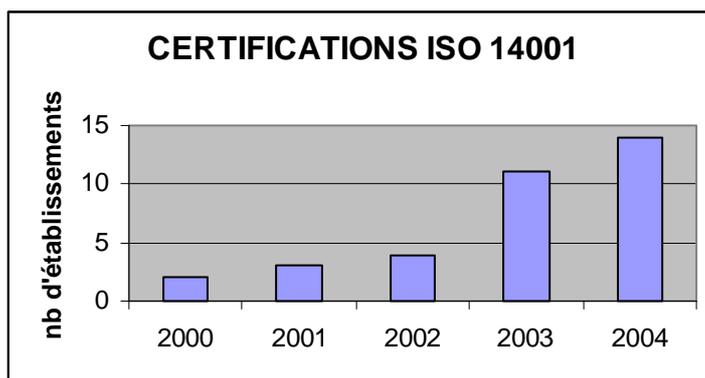
3. Les formations

TECHNIP-COFLEXIP organise en 2003 une formation pour le personnel sur le système de management de l'environnement. Les principaux thèmes abordés au cours de cette formation sont :

- L'identification des enjeux environnementaux
- La mise en place d'une démarche de gestion de l'environnement (réglementaire, contractuel, financement)
- La notion de politique environnementale, analyse environnementale, SME et programme environnemental
- Les outils de gestion de l'environnement lors des phases d'étude et de construction
- Les normes ISO 14001 et ISO 9001

4. Les certifications

Pour TECHNIP-COFLEXIP, le management de l'environnement consiste en un engagement sur des démarches certifiables, qui débouchent sur l'obtention de certifications ISO 14001, dont la progression en nombre d'établissement reflète une politique volontariste.



L'usine du Trait en France et Technip Offshore Oceania en Australie, notamment, ont satisfait à la procédure rigoureuse de certification ISO 14001.

L'objectif de TECHNIP-COFLEXIP est que toutes les bases opérationnelles du groupe ainsi que les sites de production soient certifiés ISO 14001 d'ici à la fin 2004. A cet effet, TECHNIP-COFLEXIP développe un ensemble d'indicateurs environnementaux communs afin de lui permettre d'évaluer plus efficacement ses performances et de réduire l'impact global de l'activité du groupe sur l'environnement.

La flotte de navires du groupe maintient une certification de management environnemental sous le référentiel SEP de DNV. Ce système de management est audité annuellement par DNV.

C. Les différents segments de la politique environnementale de TECHNIP-COFLEXIP

1. L'énergie

TECHNIP-COFLEXIP est soucieux de réduire l'impact sur l'environnement de ses consommations énergétiques. Son engagement se traduit par deux types d'actions, qui par ailleurs se complètent.

D'abord en réduisant ses propres consommations, ensuite en amont de ses activités lors de la phase ingénierie en veillant à optimiser les rendements énergétiques.

En France TECHNIP-COFLEXIP mènent plusieurs actions à la fois simples mais efficaces d'économie d'énergie en remboursant les coupons de transport en commun au personnel, par la mise en veille automatique des photocopieuses et par l'installation dans ses locaux d'un système d'éclairage automatique avec capteurs de présence.

2. L'eau

Sur les chantiers, les activités de TECHNIP-COFLEXIP sont étroitement liées aux besoins en eau (eau potable pour la consommation, eau pour le process industriel). Afin de minimiser l'impact sur les ressources locales, TECHNIP-COFLEXIP met en oeuvre plusieurs technologies dépendant des possibilités d'approvisionnement, du contexte local et des besoins.

a) Les besoins en eau potable

L'approvisionnement en eau potable se fait:

- par bateau, à quai ou camion citerne: en général, aucun traitement particulier n'est utilisé hormis une stérilisation finale.
- à partir d'eau de pluie qui est ensuite stockée dans des bassins d'orage.
- à partir d'eau saumâtre par filtration suivie d'un dessalement par osmose inverse ou d'une électrodialyse
- à partir d'eau de mer, par filtration avec pré-traitements appropriés suivis d'un dessalement par osmose inverse ou par évaporation .

b) Les rejets

Les eaux souillées sont traitées avant d'être rejetées afin de préserver la faune et la flore locale. En fonction du type de pollution de ces eaux, différents traitements peuvent être mis en vigueur:

- eaux usées domestiques: généralement un dé-huilage est suivi d'un traitement biologique. Suivant la population et le type de traitement, un traitement complémentaire des boues produites pourra ou non être mis en place
- eaux usées industrielles: en général un traitement physico-chimique est mis en oeuvre (ajustement du pH suivi d'une précipitation des produits indésirables). Les déchets récupérés devront être stockés avant d'être évacués vers une décharge agréée.

3. Les déchets

Dans la mesure du possible, le groupe sépare les flux de déchets produits à bord de ses navires en vue de leur élimination.

En ce qui concerne la conception des usines, TECHNIP-COFLEXIP est impliqué à plusieurs niveaux, chacun avec ses conséquences environnementales et économiques:

a) la conception : Les stockages des matières premières ou de produits intermédiaires, et d'une façon plus générale les équipements du procédé, sont conçus au point de vue confinement et sécurité selon des codes internes particulièrement stricts qui respectent la réglementation en vigueur, les pratiques de la profession et les recommandations des associations internationales spécialisées.

b) l'amélioration des procédés : Les matières premières très dangereuses sont de préférence fabriquées in situ et utilisées immédiatement pour éviter de les stocker et pouvoir interrompre leur fabrication à tout moment en cas de défaut de fonctionnement.

Les procédés sont conçus pour améliorer leur rendement en produit final et diminuer sensiblement la quantité de résidus de fabrication. Le recyclage interne - dans le processus même de fabrication - de produits intermédiaires est poussé à son maximum.

c) le traitement des résidus : Les résidus - ou déchets - les plus dangereux ou les plus difficiles à stocker sont détruits sur place au lieu d'être traités à l'extérieur de l'usine de façon à en éviter le transport. Cette destruction est, selon les cas, chimique ou thermique.

d) la destruction thermique : L'incinérateur est conçu dans le respect des pratiques industrielles européennes allant éventuellement au-delà de la réglementation en vigueur. L'incinérateur qui comprend toujours un traitement des fumées est également doté des moyens de traitement des effluents liquides permettant un rejet d'eau propre et le cas échéant d'une stabilisation des résidus solides ultimes, ce qui permet de les transporter en toute sécurité vers le lieu d'enfouissement.

e) l'environnement industriel : En prévision de l'insertion de l'usine dans un tissu industriel existant, TECHNIP-COFLEXIP établit pour ses clients des simulations globales de fonctionnement qui permettent de déterminer les niveaux prévisibles de pollution dans l'espace et dans le temps et de corriger la conception de l'usine en conséquence.

En ce qui concerne l'exploitation qui n'est pas de son ressort, TECHNIP-COFLEXIP établit des procédures d'exploitation détaillées, axées en particulier sur la sécurité et la protection environnementale et forme les opérateurs de l'industriel à l'utilisation de l'outil de production.

f) le recyclage : En France, le groupe procède au recyclage du papier, du carton et des produits toxiques par l'intermédiaire d'une association locale et assure le tri des déchets à éliminer.

Dans le cas des locaux et des bureaux occupés par le groupe à l'étranger, des mesures et les précautions nécessaires sont prises pour protéger l'environnement.

Des actions HSE sont mises en œuvre conformément à la politique générale et aux pratiques du groupe et dans le respect des réglementations HSE locales et nationales en vigueur dans le pays concerné.

4. Les pollutions atmosphériques

Les départements de TECHNIP-COFLEXIP, en partenariat avec des spécialistes travaillent en amont de tout projet à l'intensification de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (émission de CO₂ et de NO₂) et de COV (Composés Organiques Volatils, générant de l'ozone troposphérique).

Cet enjeu reste majeur pour TECHNIP-COFLEXIP et nécessite un effort à long terme sur tous les sites concernés.

5. Les nuisances sonores

Des actions sont menées au cours des projets pour protéger le personnel exposé contre les risques liés aux nuisances sonores.

La démarche est la suivante : tout d'abord, une étude de bruit préliminaire est menée afin d'estimer les niveaux de bruit attendus et identifier les zones sensibles, appelées « restricted noise areas ». L'étape suivante est de réduire au maximum l'étendue de ces zones en imposant des limites d'émission aux sources responsables.

L'objectif est alors de définir la solution optimale afin de remplir les exigences bruit tout en considérant les exigences des autres disciplines concernées par ces mesures anti-bruit. Cette solution a souvent un impact sur la maintenance et l'encombrement, en plus du coût. Les équipements les plus bruyants peuvent être aussi déplacés ou séparés afin de limiter l'exposition au bruit pendant les travaux de maintenance.

Les résultats sont ensuite rassemblés dans un rapport final, incluant des cartes de bruit, et recommandant des protections auditives en fonction des niveaux de bruit.

En ce qui concerne les vibrations, le principal objectif est de garantir que les opérateurs ne soient pas exposés à des niveaux de vibrations importants. Ce problème se pose tout particulièrement sur les plates-formes pétrolières, la structure métallique pouvant propager les vibrations jusqu'à l'intérieur du quartier vie. La

démarche est d'identifier les équipement vibrants, ensuite de dresser une carte des niveaux vibratoires afin de pouvoir réduire au maximum l'impact de ces nuisances.

6. Le biotope

L'objectif de TECHNIP-COFLEXIP est de contribuer à la préservation des différents milieux (air, eau, sol) et des écosystèmes.

Afin d'optimiser l'impact de ses activités sur les récifs coralliens au Sultanat d'Oman et en Nouvelle Calédonie, le département Environnement de TECHNIP-COFLEXIP avec l'assistance de l'université du Pacifique Sud ainsi que d'experts locaux a entrepris en 2002 des études approfondies des biotopes marins concernés.

Ces études ont pour objectif d'établir un état du milieu qui va servir de référence à l'évaluation des impacts ainsi qu'à la mise en place d'un programme de surveillance au cours des opérations de travaux de dragage et de construction des ouvrages en mer.

D. Risques juridiques liés aux questions environnementales – les lois et réglementations environnementales

Les activités de TECHNIP-COFLEXIP sont soumises à de nombreuses réglementations en matière d'environnement dans chacun des pays dans lesquels il exerce ses activités. Ses activités sont soumises à des lois et réglementations locales, nationales et internationales sur l'utilisation des terrains, les émissions atmosphériques, les rejets dans les eaux, la production, le stockage, la détention, le transport et l'élimination de matériaux dangereux ou déchets, la remise en état des sols et des eaux de surface ou souterraines, et la protection de l'environnement. En outre, ses activités de fabrication peuvent être soumises à l'obtention préalable de licences, permis ou autorisations, ou à des formalités de déclarations en fonction des inconvénients de ces activités pour l'environnement. Enfin, tous les navires du groupe respectent les codes de l'Organisation Maritime Internationale relatifs à la prévention de la pollution, et organisent régulièrement des procédures d'urgence avec l'équipement concerné à bord.

TECHNIP-COFLEXIP est susceptible d'engager sa responsabilité en cas de dommages causés à l'environnement du fait du déversement d'hydrocarbures provenant des usines, plates-formes pétrolières, pipelines, cuves de stockages ou des installations exploités par elle-même ou par ses sous-traitants. Ces risques sont susceptibles de provoquer des dommages corporels et des pertes humaines, des interruptions d'activité, des dommages aux biens et aux équipements, des pollutions et des atteintes à l'environnement. Le Groupe estime avoir souscrit des polices d'assurances adaptées aux aléas et risques inhérents à la fourniture de service d'ingénierie et de construction au secteur pétrolier et de la pétrochimie, tels que le risque de défaillance des installations, d'accidents du travail, d'incendie ou d'explosion.

TECHNIP-COFLEXIP est susceptible de faire l'objet de plaintes ou réclamations compte-tenu des risques présentés par ses activités. TECHNIP-COFLEXIP pourrait également se voir opposer des plaintes ou réglementations liées à l'exploitation ou l'utilisation ultérieure d'installations qu'il aurait seulement conçues ou livrées. La politique de négociation de dispositions contractuelles du Groupe limitant sa responsabilité et prévoyant des mesures d'indemnisation d'une part, et de souscription d'assurances d'autre part, pourrait toutefois ne pas être totalement efficace. Dans certaines des juridictions dans lesquelles le Groupe est présent, la responsabilité environnementale et en droit du travail pourrait lui être imputée par la loi. Certains clients et sous-traitants peuvent ne pas disposer de ressources financières adéquates pour honorer leurs obligations d'indemnisation à l'égard de TECHNIP-COFLEXIP. Des pertes peuvent découler des risques non couverts par les accords d'indemnisation ou les polices d'assurance contractés, ou il se pourrait qu'il ne soit plus possible de couvrir de manière adéquate certains risques dans des conditions commercialement raisonnables. Si TECHNIP-COFLEXIP ne parvenait pas à se prémunir efficacement contre les risques inhérents à ses activités d'ingénierie et de construction, pour l'une de ces raisons, il pourrait être exposé à des coûts importants, et éventuellement à des pertes substantielles. La réalisation de l'un de ces risques pourrait en outre porter atteinte à sa réputation.

TECHNIP-COFLEXIP exerce ses activités dans un certain nombre de juridictions dotées de législations et réglementations diverses en matière de détention, d'élimination et de rejet de produits pétroliers ou de substances dangereuses, et de protection de l'environnement. Ces lois et ces réglementations pourraient engager sa responsabilité en cas de remise en état de certains types de pollution, liés notamment au rejet, ou à l'émission de produits pétroliers, de substances dangereuses et de résidus de production, de raffinage ou de déchets en provenance d'installations industrielles, ainsi que d'autres actifs que le Groupe possède ou exploite, ou encore qui appartiennent ou sont exploités par ses clients ou sous-traitants. Les coûts de la remise en état peuvent s'avérer considérables, et entraîner des pertes importantes.

TECHNIP-COFLEXIP pourrait être tenu responsable de rejets de produits pétroliers et de substances ou matériaux dangereux en provenance de plates-formes pétrolières Offshore, de pipelines, de cuves de stockage et d'autres installations conçues, construites ou installées par lui, ou en cours de conception, de construction ou d'installation. Concernant ce type de projets, le Groupe cherche à inclure dans ses contrats des plafonds pour les dommages et intérêts environnementaux potentiels, et exige de ses clients et sous-traitants qu'ils signent des conventions de garanties dans lesquelles ils s'engagent à indemniser le Groupe à concurrence d'un montant convenu pour certains dommages environnementaux.

Au cours de l'exercice 2002, TECHNIP-COFLEXIP n'a fait l'objet d'aucune décision judiciaire en matière d'environnement.

Faits exceptionnels et litiges

Le groupe TECHNIP-COFLEXIP est occasionnellement impliqué dans des litiges dans le cadre de la marche ordinaire de ses affaires. Toutefois, le Groupe considère que la responsabilité pouvant résulter de telles procédures n'est pas susceptible d'avoir et n'a pas eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière, le résultat, le patrimoine et les activités de la société et de ses filiales.

Lorsque les critères définis par le règlement 2000-6 du Comité de Réglementation Comptable sur les passifs sont vérifiés, notamment lorsque les risques encourus et les charges exposées peuvent être raisonnablement appréciés, des provisions pour risques et charges sont alors constituées.

Les principaux litiges en cours sont les suivants :

Acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA :

Coflexip, à la suite de l'acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA, a notifié au cédant en application des mécanismes d'ajustement du prix d'achat prévus au contrat d'acquisition, une réclamation pour réduction du prix d'achat de 136,7 millions de US\$. Cette réclamation avant d'être finalisée doit faire l'objet d'une appréciation par un auditeur indépendant. Une première sentence arbitrale intervenue courant 2002 a permis de confirmer le mandat de l'auditeur indépendant. Le travail de l'auditeur est en cours. Il est attendu de ladite réclamation, si elle est acceptée par l'auditeur indépendant, qu'elle vienne diminuer le prix d'acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA et donc l'écart d'acquisition retenu dans les comptes.

Autres contentieux en cours

Le 21 décembre 2001 une société française a assigné Coflexip, Coflexip Stena Offshore Limited et Coflexip Stena Offshore International devant le Tribunal de Commerce de Versailles en réparation du préjudice qu'elle aurait subi du fait d'une prétendue violation par Coflexip de divers accords de confidentialité. Cette même société a également intenté devant les tribunaux écossais une action en contrefaçon d'un brevet portant sur la technologie du "pipe in pipe".

Technip-Coflexip considère, sur la base des éléments en sa possession, que les demandes de cette société sont infondées et que sa probabilité d'exposition sur ces litiges est faible.

Sous-traitance de Siemens sur le contrat Peterhead

Un contentieux est actuellement en cours entre une filiale allemande de TECHNIP-COFLEXIP, M. Seiffert / Energie (MSE) et la société Siemens concernant la révision du prix d'un contrat que les sociétés ont signé en 1998 pour un montant de 22 millions d'euros et qui porte sur la construction de tuyauteries haute pression destinés à la centrale électrique de Scottish Electric située à Peterhead. Le contrat s'est achevé avec succès sur le plan technique mais Siemens refuse en particulier de prendre en compte l'augmentation très importante des travaux (de 30 à 50%). Le Tribunal arbitral, auquel le litige est soumis à l'initiative de MSE, a d'ores et déjà été constitué et devrait procéder aux auditions à partir de mi-2003. Il n'y a pas de risque estimé relatif à ce litige, par conséquent, il n'a pas été nécessaire de constituer une provision.

1.2 INFORMATION RÉCENTE SUR L'ACTIVITÉ DE TECHNIP-COFLEXIP

L'évolution récente du Groupe est retracée ci-après par les principaux communiqués de presse diffusés depuis le début de l'année.

9 janvier 2003 : Contrat de 60 millions d'euros pour le champs Kristin de Statoil au large de la Norvège

TECHNIP-COFLEXIP, à travers sa filiale norvégienne Technip Offshore Norge AS, s'est vu confier par Statoil un contrat intégré d'installation des conduites rigides intra-champ (flowlines), des ombilicaux et des structures sous-marines du champ Kristin. Le contrat, d'un montant supérieur à 60 millions d'euros, comprend l'installation de 4 collecteurs, de 39 km de conduites rigides de production (à 13 % de chrome) de 10 pouces comportant des câbles de chauffage direct, de 22 km de conduites d'export d'huile vers Asgard C, de 16 km d'ombilicaux, de 26 km de fibre optique, de brides d'ancrage, ainsi que des travaux de raccordement sous-marins à des châssis de guidage (templates). Les conduites, les ombilicaux et les collecteurs seront fournis par Statoil.

Le centre d'ingénierie du Groupe basé à Oslo procédera au management du projet et aux travaux d'ingénierie, et la base d'assemblage de TECHNIP-COFLEXIP située à Orkanger fabriquera les flowlines rigides. Plusieurs navires du Groupe procéderont aux installations en mer.

9 janvier 2003 : Mise en vigueur du contrat pour une usine d'hydrotraitement de diesel au Turkmenistan

Le contrat, signé le 15 janvier 2002 par TECHNIP-COFLEXIP et la société pétrolière et gazière nationale du Turkménistan Turkmenneftegas pour la conception et la construction d'une usine d'hydrotraitement de diesel dans la raffinerie de Turkmenbashi, vient d'entrer en vigueur.

Le financement de ce contrat clé en main à prix fixe, d'environ 130 millions d'euros, repose sur le montage d'un schéma de financement multi-sources sécurisé, basé sur des crédits export.

L'usine d'hydrotraitement sera construite sur le site de la raffinerie de Turkmenbashi, au bord de la Mer Caspienne. Elle produira 1 500 000 tonnes par an de diesel hydrotraité contenant moins de 10 ppm de soufre et comprendra principalement une unité d'hydrotraitement, une unité de récupération de soufre fonctionnant à partir d'une technologie propriétaire de TECHNIP-COFLEXIP ainsi que des utilités, des bacs de stockage et des systèmes de contrôle.

Le centre d'ingénierie de TECHNIP-COFLEXIP basé à Düsseldorf réalisera l'ingénierie, la fourniture des équipements et matériels, la construction et le démarrage des installations, dans un délai de 33 mois. Dans le cadre du programme d'extension et de modernisation de la raffinerie de Turkmenbashi, TECHNIP-COFLEXIP a déjà mené à bien la conception et la réalisation d'une unité de craquage catalytique de 1,8 million de tonnes/an et d'une usine d'huiles lubrifiantes, qui ont démarré en 2001.

Au total, ces trois projets représentent un peu plus de 500 millions d'euros.

16 janvier 2003 : Nouveau contrat pour une usine chimique en Chine

TECHNIP-COFLEXIP s'est vu confier par BASF un contrat à prix forfaitaire pour la construction d'une usine de polytetrahydrofuran (PolyTHF®) et de tetrahydrofuran (THF) dans le parc des industries chimiques de Shanghai, récemment développé à Caojing, en Chine. Les prestations de TECHNIP-COFLEXIP couvrent l'ingénierie, les services d'approvisionnement et le management de la construction. L'ingénierie et la mission d'approvisionnement seront fournies par les centres d'ingénierie de TECHNIP-COFLEXIP basés à Kuala Lumpur et à Shanghai.

Ce projet est un investissement entièrement financé par BASF, qui utilisera sa nouvelle technologie propriétaire permettant de convertir directement le butane en THF, puis en PolyTHF®. Avec une capacité annuelle de 60 000 tonnes de PolyTHF® et 80 000 tonnes de THF, cette usine sera la plus importante unité de production de PolyTHF® au monde. Elle approvisionnera le marché chinois, en forte croissance, des fibres en spandex (fibre synthétique élastique).

BASF est actuellement le seul producteur de PolyTHF® et de THF, avec des sites de production dans les principales régions du monde. L'un des principaux domaines d'application du PolyTHF® concerne la fabrication de fibres élastiques largement utilisées dans l'industrie du textile pour le sport et le plein air. Le THF est un produit intermédiaire pour la production du PolyTHF® et est également utilisé comme solvant. Les unités seront opérationnelles au cours de la seconde moitié de 2004.

TECHNIP-COFLEXIP travaille en Chine depuis 30 ans, en particulier dans le domaine de la pétrochimie, de la chimie et des engrais, et a conçu et réalisé environ 100 unités sur 50 sites industriels différents. Ce nouveau contrat vient s'ajouter aux deux précédents contrats attribués au Groupe en 2002, où TECHNIP-COFLEXIP s'était vu confier l'ingénierie, la fourniture d'équipement et la construction d'un grand

complexe de SM/PO et de MPG/polyols à Huizhou pour CNOOC/Shell Petroleum, ainsi qu'un contrat pour une unité de gaz de synthèse à Nanjing pour BASF. Au total en un an, les prises de commandes du Groupe en Chine s'élèvent à environ 230 millions d'euros.

30 janvier 2003 : Contrat pour la conception et la réalisation d'un complexe de GTL (Gas to Liquids) au Qatar

Oryx GTL Limited, société en joint venture entre Qatar Petroleum et la société sud africaine Sasol , a attribué à TECHNIP-COFLEXIP un contrat, d'environ 675 millions de dollars, pour la conception et la réalisation au Qatar d'un complexe de GTL (Gas to Liquids) qui sera à la fois le plus grand et le plus avancé au monde sur le plan technologique.

Ce complexe, qui sera construit dans la zone industrielle de Ras Laffan, utilisera comme matière première 3,3 milliards de m³/an de gaz pauvre en provenance du North Field et produira 34 000 barils/jour de liquides : 24 000 bl/jour de diesel, 9 000 bl/jour de naphta et 1 000 bl/jour de GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié). Il mettra en œuvre le procédé Slurry Phase Distillate développé et commercialisé en Afrique du Sud par Sasol.

Il s'agit du premier projet de GTL à voir le jour au Moyen-Orient.

Le projet couvre l'ingénierie de détail, la fourniture d'équipements et la construction. Il sera exécuté par le centre d'ingénierie de TECHNIP-COFLEXIP basé à Rome.

La première production de GTL est prévue à fin 2005.

A partir de la technologie Fisher-Tropsch, plusieurs grandes compagnies pétrolières ont développé des procédés— le plus avancé étant celui de Sasol— pour convertir du gaz en hydrocarbures liquides, de grande qualité, conformes aux normes environnementales et facilement transportables depuis les pays producteurs.

En s'appuyant sur le plus gros gisement de gaz au monde, Oryx GTL jette les bases qui permettront au Qatar de construire la position qu'il vise : devenir la capitale mondiale du GTL.

Pour TECHNIP-COFLEXIP, ce contrat remporté face à une concurrence internationale de haut niveau, constitue une percée majeure sur le marché émergent des installations de production de GTL pour lesquelles plusieurs projets industriels sont en cours de développement en Afrique et au Moyen-Orient. Il représente aussi une nouvelle étape significative de la participation de TECHNIP-COFLEXIP au développement industriel du Qatar et renforce ainsi la position du Groupe en tant que leader international pour la conception et la réalisation d'installations gazières.

4 février 2003 : Contrat pour une usine d'aluminium en Afrique du Sud

TECHNIP-COFLEXIP, en joint venture 50/50 avec le groupe Bateman, vient de se voir attribuer par Pechiney un contrat de 600 millions de dollars, portant sur la réalisation d'une usine d'aluminium en République Sud Africaine.

L'usine sera construite à Coega, une zone industrielle et portuaire située près de Port Elisabeth, Eastern Cape Province. Elle produira environ 460 000 tonnes par an d'aluminium primaire. Le coût total de l'investissement est estimé à 1,6 milliards de dollars.

Cette installation mettra en œuvre les plus récents développements de la technologie AP50 de Pechiney qui, par rapport aux usines de la génération précédente, permet de diminuer le coût de l'investissement, de raccourcir les délais de réalisation ainsi que de réduire les émissions et d'accroître la productivité.

Aux termes de ce contrat, TECHNIP-COFLEXIP et Bateman réaliseront l'ingénierie de détail, la fourniture d'équipements et de matériels ainsi que la construction. Bechtel apportera son support technique au projet.

La Branche Industries de TECHNIP-COFLEXIP (LCI) basée à Paris et la filiale du groupe Bateman, Bateman Projects Limited, basée à Johannesburg, sont chargées d'exécuter ces prestations.

La construction démarrera dès que le financement sera monté, ce qui est aujourd'hui planifié pour le premier semestre 2004. Cette usine d'aluminium devrait atteindre sa pleine capacité de production en 2006.

5 février 2003 : Contrat intégré de 82 millions de dollars pour le développement sous-marin du Bloc B au large de l'Indonésie

TECHNIP-COFLEXIP annonce que sa filiale indonésienne PT Technip Indonesia, s'est vue confier par ConocoPhillips Indonesia Inc, un contrat intégré pour le projet gazier Block B Subsea Development (BBSD). Le contrat, d'un montant d'environ 86 millions d'euros, comprend les raccordements sous-marins d'environ 14 puits aux plates-formes existantes du bloc B de la mer de Natuna en Indonésie. Ces prestations seront réalisées au cours de trois campagnes d'installation en mer entre 2003 et 2005.

Le contrat comprend le management de projet, l'ingénierie, la fourniture et l'installation de l'ensemble du système sous-marin comprenant les conduites, les brides d'ancrage, les ombilicaux sous-marins de contrôle (enfouis), le système de contrôle sous-marin, les collecteurs et les structures de protection.

Le contrat comprend également les travaux de modification des topsides des plates-formes Belida et Hang Tuah, y compris l'extension de leur pont, la fourniture/installation de nouveaux équipements ainsi que les modifications de logiciels permettant d'améliorer le contrôle des nouveaux puits. A ce stade, les prestations portent sur environ 50 km de conduites (8-14'') et 54 km d'ombilicaux de contrôle. Ceux-ci seront fournis par DUCO Ltd, une autre filiale de TECHNIP-COFLEXIP basée à Newcastle au Royaume-Uni. Le navire de construction et de support de plongée à positionnement dynamique de TECHNIP-COFLEXIP, CSO Venturer, sera utilisé pour les trois phases d'installation en mer.

10 février 2003 : Regroupement des équipes parisiennes

Au cours de ces dernières années, le Groupe a connu une forte croissance, tant organique qu'externe (avec notamment les acquisitions de Krebs Speichim puis de Coflexip), qui a conduit à une multiplicité de ses implantations dans l'ouest parisien.

Les quelque 2 300 personnes du Groupe dans cette région étaient encore il y a un an réparties dans cinq sites différents, dont les deux principaux (la tour CB3 à La Défense, siège de Technip, et un immeuble situé porte Maillot, siège de Coflexip) étaient la propriété du Groupe.

Une opération de regroupement s'imposait en vue de faciliter le développement des synergies et la réduction des frais de fonctionnement.

Une première étape a été franchie à l'été 2002 avec la cession de l'immeuble de la porte Maillot. La deuxième étape interviendra au cours du 1er semestre 2003. En effet, le Groupe vient de finaliser la cession de la tour CB3 et parallèlement, la prise à bail de la tour Adria (située également à La Défense, à proximité du CNIT) dont la construction vient de se terminer.

L'ensemble des personnels situés dans l'ouest parisien vont pouvoir ainsi être regroupés dans cette nouvelle tour, moderne et fonctionnelle, au cours des mois qui viennent.

Au total, le produit brut des cessions d'actifs immobiliers ainsi réalisées en 2002 et 2003 représente environ 137 millions d'euros. Il est attendu de ce regroupement une réduction des frais d'exploitation récurrents du Groupe, une amélioration sensible des conditions de fonctionnement de l'entreprise ainsi que de meilleures conditions de travail pour le personnel.

21 février 2003 Nomination au sein de TECHNIP-COFLEXIP

Ivan REPLUMAZ, Directeur Commerce et Projets de la Branche Offshore, est nommé, à compter du 21 février 2003, Directeur Général de la Branche Offshore, en remplacement de Thomas EHRET, démissionnaire.

Dans l'exercice de cette fonction, il sera assisté par Knut BOE, qui devient à la même date Directeur Général Adjoint, Opérations et Moyens Techniques, de la Branche Offshore. Knut BOE était jusqu'à présent Directeur de l'Unité Mer du Nord de la Branche Offshore.

La succession de Knut BOE à la tête de l'Unité Mer du Nord sera assurée par Ian STEVENSON, qui conservera simultanément la Direction Générale de la filiale britannique Technip Offshore UK, basée à Aberdeen.

24 février 2003 Contrat pour deux usines pétrochimiques en Chine

TECHNIP-COFLEXIP, en association avec Sinopec Shanghai Engineering Company (SSEC), s'est vu attribuer, par Shanghai Secco Petrochemical Company (SECCO), un contrat clé en main d'un montant d'environ 205 millions de dollars pour la conception et la construction de deux usines de polyéthylène à Caojing, près de Shanghai, en Chine. SECCO est une société en joint venture 50/50 formée par Sinopec et BP.

Chaque usine produira 300 000 tonnes/an de polyéthylène linéaire basse densité et mettra en oeuvre la technologie en phase gaz Innovene de BP.

Ces unités font partie du complexe pétrochimique de Caojing, développé par une joint venture entre BP, Sinopec et Shanghai Petrochemical Corporation. Le complexe de Caojing est l'un des plus importants investissements en Chine jamais effectué avec un partenaire étranger.

TECHNIP-COFLEXIP a déjà réalisé l'ingénierie de base du projet et fournira, en association avec SSEC, l'ingénierie de détail, les équipements, la construction et les opérations de prédémarrage. La livraison des deux usines « prêtes au démarrage » est prévue pour la fin février 2005.

Ce projet est une nouvelle étape de la collaboration de long terme entre BP et TECHNIP-COFLEXIP dans le secteur des polyoléfines. Il renforce la position de TECHNIP-COFLEXIP en tant que leader pour les unités de polyéthylène, dont il a conçu et réalisé 14% des capacités de production dans le monde. TECHNIP-COFLEXIP travaille en Chine depuis 30 ans, en particulier dans le domaine de la pétrochimie, des engrais et de la chimie. Au total, le Groupe a conçu et réalisé une centaine d'unités sur 50 sites industriels différents, parmi lesquels le gigantesque complexe de Liao Yang (22 unités de procédé) et une large gamme d'unités d'éthylène, propylène, aromatiques, produits intermédiaires, polymères, ammoniac, urée et engrais. TECHNIP-COFLEXIP est présent en Chine à travers sa filiale Technip Tianchen, une société d'ingénierie et de construction créée en 1997 en association avec une société d'ingénierie chinoise. Technip Tianchen est basée à Tianjin et à Shanghai

1.3 PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE TECHNIP-COFLEXIP

Le Groupe a annoncé un plan de développement comportant les projets suivants :

- Le regroupement du personnel des quatre sites de la région parisienne décrit ci-dessus,
- La réduction des coûts et le développement des synergies, en particulier dans le domaine des achats, de l'informatique et des frais généraux,
- Une deuxième phase de cession d'actifs non stratégiques,
- La fusion de TECHNIP-COFLEXIP SA et de Coflexip SA, en vue d'éliminer les coûts associés à la cotation de Coflexip et de permettre des rationalisations tant au siège que dans les filiales,
- La simplification du mode d'administration du Groupe. Les actionnaires seront en effet invités à modifier les statuts afin de remplacer la structure double actuelle (Directoire et Conseil de Surveillance) par un Conseil d'Administration,

Les cessions d'actifs réalisées dans le cadre de ce plan devraient générer des produits de cession bruts compris entre 130 et 150 millions d'euros et améliorer le taux de marge d'EBITA de 0,4 point en année pleine, sur un chiffre d'affaires du Groupe réduit d'environ 4 % en 2003.

Le niveau élevé du carnet de commandes et les perspectives de marché conduisent le Groupe à prévoir au cours des trois prochaines années (2003–2005) une croissance de son chiffre d'affaires de l'ordre de 10 % par an en moyenne, à périmètre et taux de change constants.

En raison du délai entre la signature de nouvelles commandes et la montée en puissance des contrats, le chiffre d'affaires et les marges devraient être comparables, au premier semestre 2003, à ceux du premier semestre 2002. La croissance du chiffre d'affaires et des marges devrait ensuite s'amorcer au second semestre 2003, avant de s'accélérer à partir de début 2004.

Le portefeuille d'activités est appelé à évoluer dans les années à venir. En effet, l'essentiel de la croissance est attendu des activités d'ingénierie et de construction, tant terrestres que marines, alors que le poids relatif des activités sous-marines devrait décroître. Ces dernières présentent des ratios de marge opérationnelle plus élevés mais ont un caractère cyclique plus marqué et nécessitent de mobiliser davantage de capitaux. De ce fait, sur la période 2003-2005, le Groupe anticipe donc une amélioration de son taux d'EBITA et de sa rentabilité économique (ROCE).

En 2003, sur la base des taux de change constatés début janvier 2003 et à périmètre constant, le chiffre d'affaires du Groupe devrait progresser d'environ 5 %, le chiffre d'affaires des activités terrestres augmentant à un rythme plus soutenu que celui des activités marines. L'objectif du Groupe est d'obtenir que le taux de croissance soit deux fois plus rapide pour l'EBITA et trois fois plus rapide pour le bénéfice par action (avant amortissement des écarts d'acquisition).

Toutefois, aucune assurance ne peut être donnée sur la réalisation de ces objectifs. De nombreux facteurs, y compris les conditions de marché, le risque de guerre en Irak, les fluctuations de change, l'évolution du prix des hydrocarbures et les facteurs concurrentiels pourront remettre en cause ces objectifs ainsi que les autres prévisions contenues dans le présent rapport.

2.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT TECHNIP-COFLEXIP

2.1.1 Dénomination sociale, siège social

La société a pour dénomination sociale "TECHNIP-COFLEXIP".

Le siège social de la société est actuellement situé 170 place Henri Régnault – 92972 Paris la Défense 6.
Il est prévu que le siège social soit transféré à l'adresse suivante au cours du premier semestre 2003 :
Courbevoie, Hauts de Seine – ZAC DANTON – 6-8 allée de l'Arche, Faubourg de l'Arche

2.1.2 Forme juridique et législation applicable

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance régie par la législation française, notamment par les dispositions du Livre II du Code de commerce et du décret n°67-236 du 23 mars 1967.

Le changement du mode d'administration de la société pour adopter la forme à Directoire et Conseil de surveillance a été décidé par l'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 13 décembre 2001 à l'issue des offres publiques sur les sociétés ISIS et COFLEXIP.

Il sera proposé aux actionnaires de la société réunis lors de l'Assemblée générale mixte du 3 avril 2003 (sur première convocation) de changer le mode d'administration de la société en société anonyme à Conseil d'Administration.

2.1.3 Date de constitution et durée

La société a été constituée le 21 avril 1958 pour une durée de 99 ans. La date d'expiration est fixée au 20 avril 2057.

2.1.4 Objet social (article 3 des statuts)

TECHNIP-COFLEXIP a pour objet en tous pays :

- les études et services d'ingénierie et la réalisation d'installations industrielles complexes, notamment dans le domaine des hydrocarbures ainsi que dans tous secteurs industriels, notamment la chimie et les sciences de la vie ;
- la conception, la fabrication, l'achat, la vente, la construction, l'assemblage et l'installation de matériaux, produits, équipements et systèmes destinés à de telles installations, notamment de supports fixes ou flottants et de conduites pour les développements des champs pétroliers en mer ;
- la fourniture de tous services liés à ces produits, équipements et installations ;
- le développement et la mise au point de tous procédés et produits pour l'utilisation pratique sur le plan industriel des résultats des études effectuées par la Société ou par toute autre personne, physique ou morale ;
- le dépôt, l'acquisition, l'obtention, l'exploitation directe ou indirecte, la cession ou la vente de toutes marques de fabrique, de tous procédés de fabrication, de tous brevets et licences de brevets ;
- la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations de cette nature soit par voie de création de sociétés, d'apports des sociétés déjà existantes, de fusion avec elles, de cession à des sociétés de tout ou partie de ses biens ou droits immobiliers et mobiliers, de souscriptions, achats et ventes de titres et droits sociaux, de commandites, d'avances, de prêts ou autrement ;
- la prise de participations par tous moyens et sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés et entreprises industrielles, commerciales, financières et immobilières, françaises ou étrangères qu'elle qu'en soit la forme juridique, la gestion et, le cas échéant, l'aliénation de ces participations ;
- généralement, toutes opérations, commerciales, financières, industrielles ou civiles, mobilières ou immobilières, accomplies pour son propre compte ou pour compte de tiers, se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets sus-énoncés et à tous objets similaires, semblables ou connexes, et plus généralement toutes opérations facilitant ou concourant à la réalisation de ces objets.

2.1.5 Registre du commerce et des sociétés – Code APE

RCS Nanterre B 589 803 261
Code APE : 741 J

2.1.6 Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à TECHNIP-COFLEXIP

Au siège social de la société:

2.1.7 Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

2.1.8 Répartition statutaire des bénéfices (article 33 des statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et les charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours si cette réserve vient à être entamée.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent.

En outre, l'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

2.1.9 Assemblées générales (article 29 des statuts)

Les assemblées générales sont composées de tous les actionnaires y ayant accès. Elles représentent l'universalité des actionnaires.

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par le Livre II du Code de commerce et par le décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

Elles sont réunies au siège ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées générales, en y assistant personnellement, en y retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire, sous la condition :

- pour les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription nominative dans les registres de la société.
- pour les titulaires d'actions au porteur, du dépôt, aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de leurs actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Les personnes morales actionnaires participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leurs sont attribués par la loi.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et les règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée générale, soit sous forme papier, soit par télétransmission.

2.1.10 Droit de vote double (article 30 des statuts)

Depuis le 24 novembre 1995, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur pour quelque raison que ce soit perdent le droit de vote double.

2.1.11 Titres au porteur identifiable (article 9 des statuts)

TECHNIP-COFLEXIP peut à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements lui permettant d'identifier les détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées, ainsi que la quantité des titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

2.1.12 Franchissement de seuils (article 12 des statuts)

Sans préjudice des seuils visés à l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou qui cesse de détenir directement ou indirectement 1% du capital ou des droits de vote de TECHNIP-COFLEXIP ou un multiple de ce pourcentage inférieur ou égal à 33% est tenue dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, de déclarer à TECHNIP-COFLEXIP par lettre recommandée avec avis de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès à terme au capital de TECHNIP-COFLEXIP qu'elle possède directement ou indirectement, seule ou de concert.

Le non-respect de déclaration des seuils statutaires donne lieu à privation des droits de vote pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée dans les conditions exposées ci-dessus, pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, sur demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 1 % du capital ou des droits de vote de TECHNIP-COFLEXIP.

2.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL DE TECHNIP-COFLEXIP

2.2.1 Conditions de modification du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions particulières.

2.2.2 Montant du capital social

Au 28 février 2003, le capital de TECHNIP-COFLEXIP est fixé à 71.394.412,20 euros divisé en 23.408.004 actions.

2.2.3 Capital autorisé mais non émis – engagement d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 24 août 2001 a délégué au Directoire :

- pour une durée de 26 mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à l'effet de rémunérer les titres apportés à une ou plusieurs offres publiques d'échange initiées par la Société, dans la limite d'un montant nominal maximum de 60.000.000 euros.
- pour une durée de 26 mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant nominal maximum de 24.000.000 euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription, étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital au titre de ce tiret, du précédent tiret et du tiret suivant, ne pourra être supérieur à 84.000.000 euros, et que le montant nominal global des émissions de valeurs représentatives de créances donnant accès au capital de la Société ne pourra excéder 1.000 000.000 euros (sixième résolution bis);
- pour une durée de 26 mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant nominal maximum de 24.000.000 euros, à imputer sur le montant maximum visé au premier tiret et dans la limite d'un montant nominal global d'émissions de valeurs représentatives de créances donnant accès au capital de la Société de 1.000.000.000 euros s'imputant sur le plafond maximum de 1.000.000.000 euros fixé au titre de l'autorisation précédente (septième résolution);
- pour une durée de 26 mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder aux augmentations de capital social, par incorporation de réserves, bénéfiques, primes, dans la limite d'un montant maximum de 24.000.000 euros, (huitième résolution).
- les pouvoirs nécessaires pour utiliser les autorisations d'augmentations de capital précitées en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001 ; (neuvième résolution)
- pour une durée de 26 mois, les pouvoirs à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximum représentant 1% du capital au jour de la mise en œuvre de l'autorisation, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la société réservée aux adhérents à un Plan d'Épargne Entreprise ou à un Plan Partenarial d'Épargne Salariale Volontaire de la Société et des entreprises françaises ou étrangères du groupe qui remplissent, en outre, les conditions fixées par le Directoire, conformément à la loi,
- pour une durée de 38 mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet de consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés et mandataires sociaux de TECHNIP-COFLEXIP et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes de la Société, dans la limite de 1% du capital social au jour de la mise en œuvre de la présente résolution.

Pour les besoins des offres publiques d'échange sur COFLEXIP et sur ISIS, la Société a procédé, le 11 octobre 2001, à une augmentation de capital d'un montant nominal de 32.225.455,15 euros. En conséquence, le montant nominal global d'augmentation de capital susceptible d'être mis en œuvre à ce jour s'établit à 51.774.544,85 euros, sans qu'il soit pris en compte l'émission d'actions susceptibles de provenir de la conversion d'Océanes en actions nouvelles de la Société.

TECHNIP-COFLEXIP a procédé en juillet 2002 à une augmentation de capital réservée aux salariés de TECHNIP-COFLEXIP et des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, dès lors que ces salariés adhèrent au Plan d'Épargne Groupe et/ou au Plan Partenarial d'Épargne Salariale Volontaire de Groupe. Elle a été souscrite dans la plupart des pays (France, Royaume-Uni, Allemagne, Brésil, Malaisie, Finlande, Emirats Arabes unis, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Vénézuéla, Norvège.), par l'intermédiaire de FCPE. Dans certains autres pays (Australie, USA, Inde et Italie), les actions ont été souscrites directement par les salariés. Cette opération a conduit à la création de 98.614 actions.

TECHNIP-COFLEXIP a procédé, en janvier 2002, à l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un emprunt obligataire à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (Océanes) pour un montant nominal total de 793.499.990 euros. En conséquence, le montant nominal global d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant immédiatement ou à terme accès au capital de la Société susceptible d'être mis en œuvre à ce jour, en vertu des autorisations consenties au Directoire, s'établit à 206.000.010 euros.

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 20 juin 2002 a délégué au Directoire:

- pour une durée de 26 mois, les pouvoirs à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximum représentant 1% du capital au jour de la mise en œuvre de l'autorisation, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la société réservée aux adhérents à un Plan d'Épargne Entreprise ou à un Plan Partenarial d'Épargne Salariale Volontaire de la Société et des entreprises françaises ou étrangères du groupe qui remplissent, en outre, les conditions fixées par le Directoire, conformément à la loi ;
- pour une durée de 38 mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet de consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes de la Société, dans la limite de 2% du capital social au jour de la mise en œuvre de la présente autorisation
- jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002, les pouvoirs nécessaires pour utiliser les augmentations de capital consenties par l'assemblée générale mixte du 24 août 2001, dans ses sixième (bis), septième et huitième résolutions, en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société.

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 20 juin 2002 a, en outre, autorisé l'augmentation de capital consécutive à la réalisation de la fusion entre TECHNIP-COFLEXIP et ISIS ainsi que la réduction de capital qui s'en est suivie.

Il est proposé à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 11 avril 2003 de consentir au Directoire ou au Conseil d'Administration, selon le cas :

- pour une durée de 26 mois, les pouvoirs à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximum représentant 3% du capital au jour de la mise en œuvre de l'autorisation, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la société réservée aux adhérents à un Plan d'Épargne Entreprise ou à un Plan Partenarial d'Épargne Salariale Volontaire de la Société et des entreprises françaises ou étrangères du groupe qui remplissent, en outre, les conditions fixées par le Directoire ou le Conseil d'Administration, selon le cas, conformément à la loi (3^{ème} résolution)
- pour une durée de 26 mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant nominal maximum de 37.500.000 euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription, étant précisé que (i) le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation et des autorisations conférées par les

cinquième et sixième résolutions ne pourra excéder 75.000.000 euros ; (ii) le montant cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des quatrième et cinquième résolutions ne pourra excéder un montant nominal global de 60.000.000 euros et (iii) les émissions de valeurs représentatives de créances donnant accès au capital de la Société ne pourra excéder 2.000.000.000 euros (4^{ème} résolution);

- pour une durée de 26 mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant nominal maximum de 37.500.000 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription, à imputer sur le montant maximum visé au tiret précédent et dans la limite d'un montant nominal global d'émissions de valeurs représentatives de créances donnant accès au capital de la Société de 2.000.000.000 euros s'imputant sur le plafond maximum de 2.000.000.000 euros fixé au titre de la quatrième résolution (5^{ème} résolution);
- pour une durée de 26 mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder aux augmentations de capital social, par incorporation de réserves, bénéfices, primes, dans la limite d'un montant maximum de 24.000.000 euros, (6^{ème} résolution).
- jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003, les pouvoirs nécessaires pour utiliser les augmentations de capital consenties dans ses 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} résolutions en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société (7^{ème} résolution).

2.2.4 Autorisation de réduire le capital social

En vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 6 juin 2000, le Directoire de TECHNIP-COFLEXIP peut annuler les actions acquises au titre du programme de rachat d'actions de la société, dans la limite de 10% de son capital par période de 24 mois. Cette autorisation est valable pendant une durée de cinq ans.

Le renouvellement de cette autorisation pour une durée de cinq ans a été consenti au Directoire par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 20 juin 2002.

Au cours de l'exercice 2002, TECHNIP-COFLEXIP a procédé à l'annulation de 1.628.577 actions au titre de cette autorisation dont 511.253 à la suite de la mise en œuvre, avec l'IFP, de l'échange d'actions Technip-Coflexip/CGG (cf : 2.3.4 Conventions portant sur les titres Technip-Coflexip).

2.2.5 Programme de rachat d'actions

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de TECHNIP-COFLEXIP en date du 13 décembre 2001 a, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorisé le Directoire, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social. L'assemblée générale a fixé à 150 euros par action le prix maximum d'achat et à 90 euros par action le prix minimum de vente. Ce programme de rachat d'actions a fait l'objet d'une note d'information visée par la COB sous le n° 01-1317 en date du 16 novembre 2001. Les principales dispositions de ce programme sont résumées ci-après.

Les actions rachetées seront destinées par ordre de priorité décroissante :

- à régulariser les cours de l'action par intervention systématique en contre-tendance sur le marché ;
- à procéder à l'achat et à la vente d'actions TECHNIP-COFLEXIP en fonction des situations de marché ;
- à être utilisées pour toute forme d'actionnariat du personnel prévue par la loi ;
- à être remises à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- à être annulées ;
- à être utilisées pour toute opération entrant dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

Cette autorisation est valable pour une durée maximum de dix-huit mois. Elle pourra être utilisée y compris en période d'offre publique et dans les limites que pourrait permettre la réglementation en vigueur.

Les rachats effectués au titre de cette autorisation au cours de l'exercice 2002 s'élèvent à 573.004 actions.

Il est proposé à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 11 avril 2003 d'autoriser le Directoire ou le Conseil d'Administration, selon le cas, à acquérir un nombre d'actions de la société représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social. Le prix maximum d'achat serait fixé à 100 euros par action et le prix minimum de vente à 50 euros par action. Ce programme de rachat d'actions fera l'objet d'une note d'information visée par la COB avant qu'il ne soit mis en œuvre par le Directoire ou le Conseil d'Administration, selon le cas.

Les actions rachetées seraient destinées par ordre de priorité décroissante :

- à régulariser les cours de l'action par intervention systématique en contre-tendance sur le marché ;
- à procéder à l'achat et à la vente d'actions TECHNIP-COFLEXIP en fonction des situations de marché ;
- à être utilisées pour toute forme d'actionnariat du personnel prévue par la loi ;
- à être remises à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- à être annulées ;
- à être utilisées pour toute opération entrant dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

Cette autorisation serait valable pour une durée maximum de dix-huit mois. Elle pourrait être utilisée y compris en période d'offre publique et dans les limites que pourrait permettre la réglementation en vigueur.

2.3 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE TECHNIP-COFLEXIP

2.3.1 Répartition du capital au 28 février 2003

Au 28 février 2003, à la connaissance de TECHNIP-COFLEXIP, le capital et les droits de vote de la société étaient répartis comme suit :

	Nombre d'actions	Capital	Droits de vote
IFP	1.591.553	6,80%	6,18%
GAZ DE FRANCE	1.698.114	7,25%	13,18%
Groupe TOTALFINA ELF	884.393	3,78%	5,90%
Auto-détention	49.499	0,21%	0 %
Salariés du Groupe	613.807	2,62%	2,67%
Public	18.570.638	79,34%	72,07%
Total	23.408.004	100 %	100 %

A la demande de la Société, Euroclear France a effectué un relevé des titres au porteur identifiables (« relevé TPI »), en date du 31 décembre 2002. Le relevé TPI a dénombré 3.552 actionnaires détenant plus de 100 titres chacun, recensés chez des intermédiaires détenant au moins 53 000 titres. Le nombre d'actionnaires de TECHNIP-COFLEXIP inscrits au nominatif était de 1.057 au 28 février 2003 (extrait du relevé BNP Paribas édité le 4 mars 2003).

A la connaissance de TECHNIP-COFLEXIP, aucun franchissement de seuil, légal ou statutaire, n'est intervenu depuis le 1^{er} janvier 2003.

A la connaissance de TECHNIP-COFLEXIP, il n'existe pas d'actionnaire, autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, détenant, directement ou indirectement, plus de 5% du capital ou des droits de vote de la société.

A la connaissance de TECHNIP-COFLEXIP, les membres des organes de direction (Directoire, membres du Comité de Direction), d'une part et les membres du Conseil de surveillance de la société, d'autre part, détenaient respectivement 4.160 actions et 31.546 actions TECHNIP-COFLEXIP, au 31 janvier 2003.

2.3.2 Evolution de la répartition du capital et des droits de vote durant les trois dernières années

31 décembre	2000		2001		2002	
	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote
ISIS	11,3 %	18,7 %	-*		-	-
IFP	-	-	7,87 %	7,79 %	6,80%	6,18%
GAZ DE FRANCE	10,6 %	17,5 %	6,36 %	12,58 %	7,25%	13,18%
Groupe TOTALFINA ELF	6,2 %	10,3 %	4,68 %	8,34 %	3,79%	5,90
autodétention/autocontrôle*	3,9 %	-	9,24 %	-	0,21%	-
Salariés du Groupe	3,5 %	3,2 %	2,51 %	2,61 %	2,55%	2,61
Public	64,5 %	50,3 %	69,34 %	68,68 %	79,40	72,13
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

* Au 31 décembre 2001, autocontrôle était constitué des 1.847.376 actions TECHNIP-COFLEXIP détenues par la société ISIS, filiale de TECHNIP-COFLEXIP.

L'évolution de la répartition du capital et des droits de vote de TECHNIP-COFLEXIP entre le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2002, a notamment été marquée par les opérations décrites ci-après.

Offres Publiques sur les sociétés COFLEXIP et ISIS

Offre publique sur la société COFLEXIP

Le 1er juillet 2001, le conseil d'administration de TECHNIP (devenue TECHNIP-COFLEXIP) a décidé de procéder à une offre publique d'échange à titre principal assortie d'une offre publique d'achat à titre subsidiaire sur les actions de la société COFLEXIP. Aux termes de cette offre, Technip offrait aux actionnaires de COFLEXIP soit, à titre principal, d'échanger leurs actions COFLEXIP contre des actions TECHNIP à raison de 9 actions TECHNIP pour 8 actions COFLEXIP, soit, à titre subsidiaire, d'acquérir leurs actions COFLEXIP au prix de 193 euros par action dans la limite de 5 millions d'actions COFLEXIP. Le conseil d'administration de Technip a décidé, le 25 juillet 2001, de réviser le prix de son offre sur COFLEXIP et d'augmenter le prix de l'offre publique d'achat à titre subsidiaire en le portant de 193 euros à 199 euros par action COFLEXIP, les conditions de l'offre publique d'échange à titre principal restant inchangées (9 actions TECHNIP pour 8 actions COFLEXIP). Le conseil d'administration de COFLEXIP, réuni le 25 juillet 2001, a décidé à l'unanimité de ses membres de recommander aux actionnaires de COFLEXIP d'apporter leurs titres à l'offre publique révisée de TECHNIP sur COFLEXIP.

A l'issue de l'offre sur COFLEXIP et de sa surenchère, qui se sont déroulées successivement entre le 26 juillet 2001 et le 28 septembre 2001, TECHNIP a acquis 9.892.839 actions COFLEXIP (4.892.839 par échange et 5.000.000 par achat) et détenait 18.518.256 actions COFLEXIP, soit 98,36% du capital et 98,54 % des droits de vote de COFLEXIP, compte tenu des 3.107.227 actions détenues indirectement par la société ISIS, devenue filiale de TECHNIP.

Une description détaillée de l'offre publique sur COFLEXIP ainsi que de la surenchère relative à cette offre figurent dans les notes d'information qui ont reçu respectivement de la Commission des Opérations de Bourse les visas n° 01-982 en date du 19 juillet 2001 et n° 01-1028 en date du 7 août 2001.

Offre publique sur la société ISIS

Le 1er juillet 2001, le conseil d'administration de TECHNIP (devenue TECHNIP-COFLEXIP) a décidé de procéder, concomitamment à l'offre sur COFLEXIP, à une offre publique d'échange sur les actions de la société ISIS.

Aux termes de cette offre, TECHNIP offrait aux actionnaires d'ISIS d'échanger leurs actions ISIS contre des actions TECHNIP à raison de 12 actions TECHNIP pour 11 actions ISIS. Le conseil d'administration de TECHNIP a décidé, le 25 juillet 2001, de réviser également les conditions de son offre sur ISIS et de porter le nouveau rapport d'échange à 11 actions TECHNIP pour 10 actions ISIS. Le conseil d'administration d'ISIS a

décidé, dans sa séance des 1er et 2 juillet 2001, d'émettre un avis favorable relativement à l'offre initiale de TECHNIP sur ISIS et les administrateurs d'ISIS ont recommandé aux actionnaires d'ISIS d'apporter leurs titres à l'offre initiale de TECHNIP sur ISIS. Le conseil d'administration d'ISIS a décidé d'émettre à nouveau un avis favorable relativement à l'offre en surenchère de TECHNIP sur ISIS lors de sa séance du 25 juillet 2001 et a renouvelé, à cette occasion, sa recommandation aux actionnaires d'ISIS d'apporter leurs titres ISIS à l'offre en surenchère de TECHNIP.

A l'issue de cette offre et de sa surenchère qui se sont déroulées successivement entre le 26 juillet 2001 et le 28 septembre 2001, Technip a acquis 4.601.170 actions ISIS représentant 99,05 % du capital et des droits de vote d'ISIS.

Une description détaillée de l'offre sur ISIS ainsi que de la surenchère relative à cette offre figurent dans les notes d'information qui ont reçu respectivement de la Commission des Opérations de Bourse les visas n°01-981 en date du 19 juillet 2001 et n°01-1027 en date du 7 août 2001.

Fusion-absorption de la société ISIS par TECHNIP-COFLEXIP

Les Assemblées générales d'ISIS du 14 juin 2002 et de TECHNIP-COFLEXIP du 20 juin 2002 ont respectivement approuvé la fusion-absorption de la société ISIS par TECHNIP-COFLEXIP, qui détenait déjà 99,09 % d'ISIS. La parité de fusion retenue de 11 actions TECHNIP-COFLEXIP pour 10 actions ISIS était identique à celle qui avait été retenue pour l'offre publique décrite ci-dessus. L'augmentation de capital correspondante de TECHNIP-COFLEXIP a conduit à l'émission de 48.565 actions nouvelles rémunérant l'apport des seuls actionnaires minoritaires d'ISIS.

L'opération a fait l'objet d'un document E enregistré par la Commission des Opérations de Bourse sous le n°E 02-104 en date du 13 mai 2002

La participation de 6,9% que TECHNIP-COFLEXIP détenait sur elle-même à l'issue de l'opération de fusion a été annulée dans le cadre d'une réduction de capital non motivée par des pertes portant sur 1.847.376 actions.

2.3.3 Engagements de TECHNIP-COFLEXIP pris lors de l'offre publique sur COFLEXIP

Dans le cadre de l'offre publique initiée sur les titres de la société COFLEXIP, TECHNIP (devenu TECHNIP-COFLEXIP) s'est engagée à l'égard des titulaires d'options d'achat ou de souscription d'actions COFLEXIP pour lesquels la période fixée par l'article 163 bis C du Code général des impôts n'était pas expirée avant la fin de la durée de l'offre et qui n'auraient pas, de ce fait, exercé leurs options pendant cette même période, à garantir, jusqu'au terme de la période d'exercice des options considérées, une faculté d'échange des actions COFLEXIP à provenir de l'exercice de ces options. Aux termes de cet engagement, la faculté d'échange en actions TECHNIP-COFLEXIP s'effectuerait sur la base de la parité d'échange de l'offre (soit 9 actions TECHNIP-COFLEXIP pour 8 actions COFLEXIP), ajustée des modifications éventuelles pouvant affecter le capital de TECHNIP-COFLEXIP ou de COFLEXIP.

Au 28 février 2003, le nombre d'options d'achat ou de souscription d'actions COFLEXIP pour lesquelles cette faculté d'échange est susceptible d'être exercée s'élevait à 41.421, chaque option donnant droit à l'achat ou à la souscription d'une action COFLEXIP.

2.3.4 Conventions portant sur des titres TECHNIP-COFLEXIP

Comme convenu dans le protocole d'accord du 2 juillet 2001 entre l'IFP, ISIS et TECHNIP (devenu TECHNIP-COFLEXIP), établi dans le cadre de l'offre publique d'échange initiée par TECHNIP le 3 juillet 2001 sur les actions ISIS, l'IFP et ISIS avaient conclu le 7 novembre 2001, en présence de TECHNIP, deux promesses d'échange par lesquelles ISIS s'était engagée à échanger les 1 436 622 actions de la Compagnie Générale de Géophysique qu'elle détenait contre 511 253 actions TECHNIP détenues par l'IFP, et réciproquement.

Après l'absorption d'ISIS par TECHNIP-COFLEXIP en juin 2002, le Directoire de TECHNIP-COFLEXIP a décidé, le 18 novembre 2002, de procéder à l'exercice de la promesse n°1. Les actions TECHNIP-COFLEXIP ainsi reçues ont été annulées conformément à l'intention précédemment exprimée.

A la connaissance de la société, il n'existe actuellement aucune autre convention portant sur des titres TECHNIP-COFLEXIP.

2.3.5 Titres nantis

Au 28 février 2003, à la connaissance de la société, aucun des principaux actionnaires de Technip-Coflexip, inscrits au nominatif pur, n'avait procédé au nantissement d'actions Technip-Coflexip.

2.3.6 Evolution du capital au cours des 5 derniers exercices

Evolution du capital

Date de réalisation de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions émises / annulées	Montant nominal de l'augmentation / réduction de capital	Prime globale d'émission	Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale des actions
12/02/98	Levées d'options sur les plans 1993, 1994 et 1995	146.560	2.931.200 FF	-	330.650.980 FF	16.532.549	20 FF
24/07/98	Augmentation de capital réservée aux salariés	93.136	1.862.720 FF	53.143.402 FF	332.513.700 FF	16.625.685	20 FF
31/12/98	Réduction de capital (annulation d'actions après levées d'options sur 1998)	977.876	19.557.520 FF	-	312.956.180 FF	15.647.809	20 FF
31/12/98	Levées d'options sur les plans 1994, 1995 et 1996	87.150	1.743.000 FF	-	314.699.180 FF	15.734.959	20 FF
15/02/99	Levées d'options sur les plans 1994, 1995 et 1996	41.040	820.800 FF	-	315.519.980 FF	15.775.999	20 FF
15/06/99	Augmentation de capital réservée aux salariés	96.675	1.933.500 FF	39.805.931 FF	317.453.480 FF	15.872.674	20 FF
17/12/99	Levées d'options	82.550	1.651.000 FF	-	319.104.480 FF	15.955.224	20 FF
17/12/99	Réduction de capital (annulation d'actions après levées d'options sur 1998)	238.277	4.765.540 FF	-	314.338.940 FF	15.716.947	20 FF
10/02/00	Levées d'options sur les plans 1995, 1996 et 1997	41.590	831.800 FF	-	315.170.740 FF	15.758.537	20 FF
01/09/00	Augmentation de capital réservée aux salariés	126.928	2.538.560 FF	81 503 388 FF	317.709.300 FF	15.885.465	20 FF
08/02/01	Levées d'options sur les plans 1995, 1996 et 1997	143.840	2.876.800 FF	-	320.586.100 FF	16.029.305	20 FF
27/04/01	Conversion du capital en Euros, par prélèvement sur les réserves facultatives			-	48.889.380 €	16.029.305	3,05 €

Date de réalisation de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions émises / annulées	Montant nominal de l'augmentation / réduction de capital	Prime globale d'émission	Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale des actions
31/05/01	Levées d'options sur les plans 1996-1997	22.400	68.320 €	-	48.957.700,25 €	16.051.705	3,05 €
11/10/01	Levées d'options sur les plans 1996-1997	38.200	116.510 €	-	49.074.210,25 €	16.089.905	3,05 €
11/10/01	Augmentations de capital à l'effet de rémunérer les apporteurs des titres Isis et Coflexip aux offres publiques d'échange	10.565.723	32.225.455,15 €	1.531.395.891,62 €	81.299.665,40 €	26.655.628	3,05 €
31/12/01	Levée d'options	57.820	176.351 €	-	81.476.016,40 €	26.713.448	
21/03/02	Levée d'options	23.330	70.912,50	-	81.546.928,90 €	26.736.698	3,05 €
31/07/02	Augmentation de capital	48.565	148.123,25	-	81.695.052,15	26.785.263	3,05
31/07/02	Réduction de capital (annulation d'actions)	1.847.376	5.634.496,80	-	76.060.555,35	24.937.887	3,05
31/07/02	Augmentation de capital réservée aux salariés et levées d'options	98.614	301.016,70	9.805.100	76.361.572,05	25.036.581	3,05
06/12/02	Réduction de capital (annulation d'actions)	1.628.577*	4.697.159,85	-	71.394.412,20	23.408.004	3,05

* dont 511.253 en provenance de l'exercice des promesses d'échange TECHNIP-COFLEXIP/CGG conclues entre ISIS et l'IFP

2.4 TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL DE TECHNIP-COFLEXIP

2.4.1 Obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes TECHNIP-COFLEXIP (OCEANES)

Montant de l'émission	793.499.990 euros
Nombre d'obligations	4.667.647
Montant nominal de chaque obligation	170 euros
Jouissance	30 janvier 2002
Durée	4 ans et 336 jours
Intérêt	1%
Taux de rendement actuariel brut	3,25 à la date de règlement
Prix d'émission	100%
Prix de remboursement à maturité	111,81%
Option d'amortissement anticipé au gré de l'émetteur	Exercable à partir du 1er janvier 2005 au prix de remboursement anticipé si le cours de l'action excède 120% de ce prix de remboursement anticipé
Conversion et/ou échange des obligations en actions	A tout moment à compter du 40 ^e jour suivant le 30 janvier 2002 et jusqu'au 7 ^{ème} jour précédant la date de remboursement, au gré des porteurs, à raison d'une action nouvelle et/ou existante TECHNIP-COFLEXIP pour une obligations sous réserve des ajustements prévus en cas d'opérations financières
Maturité	1er janvier 2007
Nombre d'obligations en circulation au 28 février 2003	4.401.383

Une description détaillée des Océanes TECHNIP-COFLEXIP figure dans le prospectus définitif visé par la Commission des Opérations de Bourse, le 22 janvier 2002, sous le n° 02-047.

Au cours de l'exercice 2002, TECHNIP-COFLEXIP a procédé au rachat de 165.653 obligations convertibles pour un montant de 26,9 millions d'euros. Depuis le 1er janvier 2003, TECHNIP-COFLEXIP a racheté 100.611 obligations convertibles pour un montant de 43,5 millions d'euros.

Conformément aux dispositions légales, les obligations convertibles rachetées ont été annulées.

A titre indicatif, la dilution potentielle qui résulterait de la conversion, exclusivement en actions nouvelles, des obligations actuellement en circulation s'élèverait à 15% sur la base du capital de Technip-Coflexip au 28 février 2003.

2.4.2 Plans d'options de souscription et d'achat d'actions

Le tableau suivant présente l'ensemble des informations relatives aux plans d'options de souscription d'actions et aux plans d'achat d'actions en vigueur au 28 février 2003 :

	Plan 1999/2001 (2^{ème} tranche 2000) Options de souscription	Plan 1996/1998 (tranche 1998) Options d'achat	Plan 1999/2001 (1^{ère} tranche 1999) Options d'achat	Plan 1999/2001 (2^{ème} tranche 2000) Options d'achat	Plan 2003 (tranche A) Options de souscription	Plan 2003 (tranche B) Options de souscription
Date de l'assemblée Date du Conseil d'Administration/Directoire	28 avr. 00	30 avr. 98	30 avr.99	28 avr. 00	24 avr. 01	20 juin 02
Nombre d'options autorisées ⁽²⁾	1 % du capital	1 % du capital	2 % du capital	1 % du capital	1 % du capital	2 % du capital
Nombre d'options attribuées	493.028 ⁽¹⁾	138.711	315.520	139.576 ⁽¹⁾	234.080	468.920
Nombre total d'actions pouvant être souscrites/achetées ⁽³⁾ :	475.878	129.211	299.520	139.576	234.080	462.920
Dont : Nombre d'actions pouvant être souscrites/ achetées par les dirigeants	120.800 ⁽¹⁾	40.500	94.700	120.800 ⁽¹⁾	29.000	139.000
Dont : Nombre de dirigeants concernés	17	14	16	17	4	16
Point de départ d'exercice des options ⁽⁴⁾	15 déc. 03	1 mai 01	1 mai 02	15 déc. 03	10 déc. 05	10 déc. 05
Date d'expiration ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	14 déc. 08	30 avr. 03	30 avr. 04	14 déc. 08	9 déc. 08	9 déc. 08
Prix de souscription/d'achat par action	143,24 €	106,92 €	95,94 €	143,24 €	71,95€	71,95€
Nombre d'actions souscrites/ achetées au 31/12/02	0	31.211	27.400	0	0	0
Solde des actions qui pourraient être souscrites/ achetées au 31/12/02	475.878	98.000	272.120	139.576	234.080	462.920
Nombre de bénéficiaires par tranche	1.100 ⁽⁷⁾	160	250	1.100 ⁽⁷⁾	400	850

(1) Les options consenties dans le cadre de ce plan 1999-2001, tranche 2000, portent sur un nombre maximum de 632.604 actions. Le Règlement du Plan de cette tranche prévoit que les options attribuées seront par priorité des options d'achat à hauteur de 139.576 options. Par conséquent, les premiers exercices d'options correspondront à la cession de 139.576 actions détenues en portefeuille par la société. Puis les 493.028 options restantes seront considérées comme des options de souscription d'actions.

(2) Le nombre d'options a été autorisé en pourcentage du capital social de la société au jour de la mise en œuvre de cette autorisation par le Conseil d'administration ou le Directoire.

(3) Le nombre d'actions pouvant être souscrites et/ou achetées est inférieur au nombre d'options attribuées car des salariés bénéficiaires d'options ont quitté la société entre-temps.

(4) Les options pour chaque tranche ont des dates de départ d'exercice différentes. Dans chaque cas, la date indiquée est celle de la première date de départ des options émises dans le cadre de la tranche concernée.

(5) Les options pour chaque tranche ont des dates d'expiration variables. Dans chaque cas, la date indiquée est celle de la date d'expiration ultime des options émises dans le cadre de la tranche concernée.

(6) Tous les plans contiennent des restrictions limitant l'exercice des options si le salarié ou le dirigeant cesse de travailler pour la société. Les bénéficiaires des options ne peuvent exercer leurs options dès leur attribution. Les options ne pourront être exercées par leurs bénéficiaires qu'à l'expiration d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution des options pendant une durée de 2, 3 ou 5 ans..

(7) Ce nombre inclut les bénéficiaires des options de souscription et d'achat d'actions sur la tranche 2000 du Plan 1999-2001.

2.5 SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL

2.5.1 Contrat d'intéressement et de participation

2.5.1 Contrat d'intéressement et de participation

2.5.1.1 TECHNIP-COFLEXIP

Un accord d'intéressement a été conclu, le 12 juillet 2000, chez TECHNIP, devenu TECHNIP-COFLEXIP. Le tableau ci-dessous présente les montants de l'intéressement versé dans le cadre de cet accord. Aucun intéressement n'a été versé au titre de l'exercice 2002.

Exercice	2000	2001	2002
Intéressement (en milliers d'euros)	60,6	114,1	-

2.5.1.2 TECHNIP FRANCE

Intéressement

Six accords triennaux d'intéressement ont été signés depuis le 16 mars 1988. Un nouvel accord pour les exercices 2002, 2003 et 2004 a été signé le 27 juin 2002. Le tableau ci-dessous présente les montants de l'intéressement versé dans le cadre des accords au cours des quatre derniers exercices :

Exercice	1999	2000	2001	2002
Intéressement (en milliers d'euros)	1.169	580	1.386	1.450*

Participation

Un accord de participation a été signé, chaque année, depuis le 12 mars 1993. Le dernier accord a été signé en juin 2002. Le tableau ci-dessous présente les montants de participation distribuée au cours des quatre derniers exercices :

Exercice	1999	2000	2001	2002
Participation (en milliers d'euros)	2.403	4.897	4.784	3.200*

2.5.1.3 COFLEXIP

Intéressement

Un accord d'intéressement pour les exercices 2001, 2002 et 2003 a été signé le 29 juin 2001. Aucun montant d'intéressement n'a été versé à ce jour.

Participation

Un nouvel accord de participation a été signé le 29 mars 2000 chez COFLEXIP (Coflexip S.A. et Technip Offshore International).

Le tableau ci-dessous présente le montant de participation distribué au cours des quatre derniers exercices :

Exercice	1999	2000	2001	2002
Participation (en milliers d'euros)	1.685	1.278	924	2.192*

* montants provisionnés au titre de 2002

Primes de résultat individualisées

Le système de prime de résultat groupe qui était appliqué depuis 1997 chez Coflexip n'a pas été reconduit en 2002, car il n'était plus adapté à la configuration de la nouvelle Branche Offshore.

Il a été mis en place à partir de 2002 et pour une durée de trois ans (soit jusqu'à l'exercice 2004 inclus) un système de primes individualisées en fonction des résultats de la Branche Offshore et des résultats de chaque unité (Unités Business et Divisions de Produits).

Le montant provisionné au titre de ces primes de résultat individualisées pour l'exercice 2002 est de 4,7 M €

2.5.2 Options de souscription ou d'achat d'actions TECHNIP-COFLEXIP consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux du groupe TECHNIP-COFLEXIP et options levées par ces derniers

2.5.2.1 Options de souscription ou d'achat d'actions TECHNIP-COFLEXIP consenties durant l'exercice 2002 aux dix premiers salariés de TECHNIP-COFLEXIP non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé

	Plan 2003 (Tranche B) Options de souscription
Prix de souscription par action	71,95 €
Nombre d'actions attribuées durant l'exercice 2001	20.100

Les dix premiers salariés de TECHNIP-COFLEXIP non mandataires sociaux n'ont, en outre, reçu aucune option de souscription ou d'achat d'actions consentie par des sociétés du groupe TECHNIP-COFLEXIP.

2.5.2.2 Options de souscription ou d'achat d'actions TECHNIP-COFLEXIP exercées durant l'exercice 2002 par les dix salariés de TECHNIP-COFLEXIP non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé

Le tableau figurant ci-dessous présente les informations relatives au nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions TECHNIP-COFLEXIP exercées durant l'exercice 2002 par les dix salariés de TECHNIP-COFLEXIP non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.

	Plan 1996 / 1998 (tranche 1997) Options de souscription
Prix de souscription/exercice par action	86,74 €
Nombre d'actions souscrites/achetées durant l'exercice 2002	2.200

Les dix premiers salariés de TECHNIP-COFLEXIP non mandataires sociaux ne détenaient au cours de l'exercice 2002 aucune option de souscription ou d'achat d'actions en provenance de sociétés du groupe TECHNIP-COFLEXIP.

2.6 MARCHÉ DES TITRES DE TECHNIP-COFLEXIP

2.6.1 Places de cotation

L'action TECHNIP-COFLEXIP est cotée sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A. (Code Euroclear France : 13 170).

Les actions de la société sont admises au Système de Règlement Différé (SRD). Depuis le 1er octobre 2001, les actions TECHNIP-COFLEXIP font, en outre, partie de l'indice Euronext 100.

Depuis le 19 octobre 2001, les actions TECHNIP-COFLEXIP sont également cotées au New York Stock Exchange (NYSE) aux Etats-Unis d'Amérique sous la forme d'*American Depositary Receipts*. Quatre ADR TECHNIP-COFLEXIP représentent une action TECHNIP-COFLEXIP.

2.6.2 Transactions et évolution du cours de l'action et des ADR TECHNIP-COFLEXIP

Les deux tableaux suivants retracent les évolutions du cours et le volume des transactions de l'action TECHNIP-COFLEXIP sur le Premier Marché d'Euronext Paris depuis septembre 2001 et des *American Depositary Receipt* (ADR) sur le NYSE, depuis le 19 octobre 2001, date de leur cotation à New-York.

Au 28 février 2003, la capitalisation boursière de TECHNIP-COFLEXIP sur la base du cours de clôture de l'action à la bourse de Paris s'élevait à 1.404.480.240 millions d'euros.

Transactions et évolution sur 18 mois des cours de l'action TECHNIP-COFLEXIP à la Bourse de Paris

	Cours extrêmes (€)		Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (M €)
	Plus haut	Plus bas		
2001				
Septembre	167,30	95,90	2.611.953	350,19
Octobre	148,00	123,60	2.240.571	300,73
Novembre	140,00	120,00	2.701.901	357,17
Décembre	150,30	128,70	1.504.895	205,80
2002				
Janvier	153,50	131,50	4.324.730	598,14
Février	147,60	131,60	2.175.988	300,85
Mars	158,90	144,50	2.193.443	337,61
Avril	162,90	152,30	1.974.483	312,3
Mai	161,50	124,20	4.772.971	655,1
Juin	130,00	104,40	2.827.763	327,2
Juillet	108,70	71,75	3 725 423	338,7
Août	84,40	65,70	2 209 208	167,3
Septembre	85,00	65,15	2 489 836	183,8
Octobre	67,45	49,00	3 129 314	182,0
Novembre	79,85	62,70	2 021 383	141,9
Décembre	79,65	64,95	1 089 267	78,1
2003				
Janvier	71,50	57,10	1.897.429	120,5
Février	61,95	54,15	1.880.649	108,9

Source : *Bloomberg*

Transactions et évolution des cours des *American Depository Receipt (ADR) TECHNIP-COFLEXIP* sur le NYSE

	Cours extrêmes (\$)		Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (M \$)
	Plus haut	Plus bas		
2001				
Octobre (à partir du 19 inclus)	31,45	28,40	360.500	10,65
Novembre	30,90	27,90	666.400	19,61
Décembre	33,65	28,60	592.400	18,57
2002				
Janvier	34,24	29,10	601.800	19,22
Février	31,77	29,00	145.400	4,2
Mars	35,20	31,45	485.000	16,27
Avril	36,30	34,00	141 700	5,0
Mai	37,00	28,90	292 700	9,4
Juin	30,10	25,55	155 200	4,3
Juillet	26,69	17,90	219 500	5,0
Août	20,60	16,67	510 800	8,8
Septembre	21,60	16,15	507 100	9,3
Octobre	16,30	12,26	221 500	3,2
Novembre	20,20	15,81	110 600	1,9
Décembre	19,47	16,84	122 700	2,2
2003				
Janvier	18,55	15,50	215 600	3,6
Février	16,40	14,59	147.000	2,2

Source : Bloomberg

2.6.3 Transactions et évolution du cours des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes TECHNIP-COFLEXIP

Les OCEANES TECHNIP-COFLEXIP sont cotées sur le Premier Marché d'Euronext Paris (Code Euroclear 18 823).

Transactions des OCEANES 1% Janvier 02 / 07

	Cours le plus haut (€)	Cours de clôture (€)	Cours le plus bas (€)	Océanes échangées	Capitaux échangés (M €)
2002					
Janvier (à partir du 30 inclus)	177,00	176,50	176,50	130	0,02
Février	179,60	174,40	173,00	10.583	1,85
Mars	185,50	182,95	178,50	7.030	1,28
Avril	203,60	183,73	169,00	18 138	3,3
Mai	195,00	176,30	155,20	79 104	13,7
Juin	167,00	161,29	149,00	11 513	1,9
Juillet	172,00	160,02	150,00	6 589	1,0
Août	163,90	152,18	148,20	67 983	10,2
Septembre	164,00	154,70	150,00	33 044	5,1
Octobre	165,00	155,88	137,30	9 499	1,5
Novembre	167,00	155,27	143,20	38 867	6,0
Décembre	163,50	161,10	158,75	266 593	43,2

2003

Janvier	176,00	165,46	157,00	71 994	11,8
Février	169,00	165,98	162,00	16.117	2,7

Source :
Fininfo

Les informations ci-dessus ne reflètent qu'une partie des transactions concernant les Océanes. En effet, bien que les Océanes soient cotées sur le premier marché d'Euronext Paris, la plupart de ces titres font l'objet de transactions de gré à gré, transactions pour lesquelles les informations relatives aux rubriques figurant dans le tableau ci-dessus ne sont pas disponibles.

2.7 DIVIDENDES

Le dividende unitaire mis en distribution par TECHNIP-COFLEXIP au titre des exercices 1996-2001 a été le suivant :

Exercice	Distribution (en millions d'euros)	Nombre d'actions au 31/12	Dividende Net (en euros)	Avoir Fiscal par action (en euros)	Revenu global par action (en euros)
2002 ¹	77,2	23.408.004	3,30	1,65	4,95
2001	86,1	26.713.448	3,30	1,65	4,95
2000	50,9	16.029.305	3,30	1,65	4,95
1999	45,9	15.758.537	3,00	1,50	4,50
1998	37,8	15.775.999	2,45	1,23	3,68
1997	36,2	16.532.549	2,21	1,11	3,32
1996	26,0	16.270.324	1,60	0,80	2,40

¹ Proposition faite à l'Assemblée Générale des Actionnaires de TECHNIP-COFLEXIP du 11 avril 2003.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat.

III. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE**3.1 MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE**

L'assemblée générale mixte des actionnaires de TECHNIP-COFLEXIP du 13 décembre 2001 a changé le mode d'administration de la société pour adopter la forme à Directoire et Conseil de surveillance. En conséquence, cette même assemblée a nommé 12 membres du Conseil de surveillance pour une durée de quatre ans venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005. Leur mandat est renouvelable.

Le Conseil de surveillance réuni le même jour que l'assemblée a nommé le Président et le Vice-Président du Conseil de surveillance et a nommé les cinq membres du Directoire et le Président du Directoire.

3.1.1 Directoire et comités

Le Directoire de TECHNIP-COFLEXIP est actuellement composé des quatre membres suivants :

- Messieurs Valot, Burlin et Deseilligny ont été nommés par le Conseil de surveillance du 13 décembre 2001, pour une durée de quatre ans, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.
- Monsieur Dubois a été nommé par le Conseil de surveillance du 17 décembre 2002, pour une durée de trois ans, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Leur mandat est renouvelable.

Au cours de l'exercice 2002, le Directoire de TECHNIP-COFLEXIP s'est réuni à 33 reprises. Le taux de présence des membres aux réunions du Directoire est de 95 %.

Date d'entrée en fonction au sein de la société	Nom (Age)	Fonctions occupées au sein de la société	Autres mandats
2001	Daniel Valot (58)	Président du Directoire	<p><u>France</u> :</p> Administrateur de Coflexip, Administrateur de la Compagnie Générale de Géophysique, Administrateur de l'IFP, Représentant permanent de Technip-Coflexip au conseil de Technip France <p><u>Etranger</u> :</p> Vice-Chairman de Technip Americas, Chairman de Technip Far East, Président du Conseil de surveillance de Technip Germany, Président de Technip Italy
2001	Daniel Burlin (60)	Membre du Directoire Directeur Général Branche Onshore Downstream	<p><u>France</u> :</p> Administrateur de Coflexip, Administrateur de Technip France, Gérant de T.T.L.G. (GEIE) Gérant de T.T.I.L. SNC Conseiller à la Banque de France (Nanterre la Défense) <p><u>Etranger</u> :</p> Président de Abay Engineering, Président de Inversiones Dinsa, Administrateur de Inversiones 3959, Administrateur de Technip Americas, Administrateur de Technip C.I.S., Administrateur de TechnipInternational AG, Administrateur de Technip Italy, Administrateur de Technip Upstream Houston, Administrateur de Technip UK, Administrateur de Technip USA
2001	Jean Deseilligny (59)	Membre du Directoire Directeur Général Commerce et Projets Branche Onshore Downstream	<p><u>France</u> :</p> Administrateur de Coflexip, Administrateur de Technip France, Gérant de Consorcio Contrina, Représentant permanent de Technip-Coflexip au conseil de Techswims <p><u>Etranger</u> :</p> Président de Technip Upstream Houston, Président de TPG (M), Président de TPG Norve, Vice-Président de Technip Americas, Administrateur de Dit Harris, Administrateur de Technip International, Administrateur de Technip Italy, Administrateur de Technip KT India Ltd, Administrateur de Technip Overseas, Administrateur de Technip Saudi Arabia Ltd, Administrateur de TPG Nigeria, Administrateur de TPG UK Ltd, Administrateur de TSKJ, Administrateur et General Manager de Technip Middle East

2002	Olivier Dubois (49)	Membre du Directoire Directeur Général Finances et Contrôle	<u>France :</u> Président Directeur Général de COFRI, Administrateur Coflexip, Administrateur de Technip Eurocash, Administrateur de Technip France, Représentant permanent de Technip-Coflexip au conseil de Technip TPS <u>Etranger :</u> Président de Technip Capital, Président de Technip Overseas, Managing Director de Technip Holding Benelux BV
------	---------------------	---	---

Le Directoire n'a pas encore élaboré de règlement intérieur.

La répartition des tâches entre les membres du Directoire est la suivante :

- M. Valot, Président du Directoire, est seul habilité à représenter la société dans ses rapports avec les tiers. En particulier, il exerce sous sa seule signature les pouvoirs consentis par le Conseil de Surveillance en matière d'avaux, cautions et garanties. Il exerce conjointement avec chacun des membres du Directoire les pouvoirs spécifiques qui leur sont attribués. Tous les pouvoirs qui n'ont pas été spécifiquement attribués à l'un des membres du Directoire sont de la compétence exclusive de M. Valot. Il a la faculté de déléguer, dans les conditions prévues par la loi, les pouvoirs décrits ci-dessus.
- M. Burlin, Directeur Général de la Branche Onshore/Downstream de TECHNIP-COFLEXIP, exerce les pouvoirs attachés à l'exercice de ces fonctions.
- M. Deseilligny, Directeur Général Commerce et Projets de la Branche Onshore/Downstream de TECHNIP-COFLEXIP, exerce les pouvoirs attachés à l'exercice de ces fonctions. En outre, il supervise les actions entreprises par la Branche Industries non pétrolières (Technip LCI) qui lui rapporte.
- M. Dubois, Directeur Général Finances et Contrôle de TECHNIP-COFLEXIP, exerce les pouvoirs attachés à l'exercice de ces fonctions.

COMITE DE DIRECTION GROUPE

Organe de préparation des décisions du Directoire, de coordination et d'échange d'informations, notamment pour ce qui touche aux ressources humaines, aux orientations stratégiques et au développement de la coopération entre unités du Groupe, le Comité de Direction Groupe regroupe :

- les membres du Directoire,
- Anne Decressac, Directeur des Ressources Humaines
- Ivan Replumaz, Directeur Général de la branche Offshore

Il est réuni tous les mois à Paris sur un ordre du jour fixé par le Directoire. Son secrétariat est assuré par Patrick Picard, Secrétaire Général.

A la lumière de l'expérience accumulée depuis un an d'existence du nouveau Groupe, la structure de l'organisation a été ajustée et précisée le 18 décembre 2002. Le Comité Exécutif et le Comité Directeur Groupe ont été supprimés.

3.1.2 Conseil de surveillance

Au 31 décembre 2002, le Conseil de surveillance de TECHNIP-COFLEXIP est composé des douze membres suivants :

Nom (Age)	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
Pierre Marie Valentin (65)	2001	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2005	Président du Conseil de Surveillance ²	Néant	Néant

² Le mandat de Président du Conseil de Surveillance de Pierre Marie Valentin expire à l'issue de l'A.G.O. appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Jacques Deyrindjian (58)	2001	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2005	Membre du Conseil de Surveillance	Délégué Général du Groupe Gaz de France Président Directeur Général de GDF International	Membre du Conseil de Surveillance de GASAG, de SPP et Administrateur de FINGAZ
Roger Cairns (59)	2001	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2005	Membre du Conseil de Surveillance	Néant	Néant
Miguel Caparros (58)	2001	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2005	Membre du Conseil de Surveillance	Chercheur libre à l'Institut de Paléontologie Humaine	Administrateur de C4W
Jean-Pierre Capron (59)	2001	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2005	Membre du Conseil de Surveillance	Néant	Administrateur de Le Carbone Lorraine
Jean-Pierre Lamoure (53)	2001	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2005	Membre du Conseil de Surveillance	Président Directeur Général de Soletanche	Président Directeur Général de Soletanche SA et de Soletanche Bachy France, Président de IGA et de Soletanche Bachy Entreprises, Administrateur de l'Institut Français du Pétrole, de Soletanche Etranger, de Bachy Soletanche Holdings Ltd et de Solman, Président du Conseil de Surveillance de Atlantic SFDT SA, Membre du Directoire SEDECO SA, Administrateur et Vice-Président de la Fédération Nationale des Travaux Public, Gérant de Compagnie du Sol
Michel Levêque (69)	2001	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2005	Membre du Conseil de Surveillance	Néant	Membre du Conseil d'Administration de la banque Monépargne de gestion (Unicredito Italiano)
Claude Mandil (61)	2001	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2005	Membre du Conseil de Surveillance	Directeur Executif de l'Agence Internationale de l'Energie	Administrateur de CGG

Roger Milgrim (65)	2001	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2005	Membre du Conseil de Surveillance	Avocat associé du Cabinet Paul, Hastings, Janofsky & Walker L.L.P	Membre du Board of Advisors of UniStates Administrateur de la Fulbright Association
Rolf-Erik Rolfsen (62)	2001	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2005	Membre du Conseil de Surveillance	Néant	Administrateur de HAG AS (France) et de Petroleum GeoServices A.S.A.
Pierre Vaillaud (67)	2001	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2005	Membre du Conseil de Surveillance	Néant	Administrateur de TotalFinaElf, de Egis et membre du Conseil de Surveillance d'Oddo Pinatton et de Cegelec
Bruno Weymuller (54)	2001	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2005	Membre du Conseil de Surveillance	Directeur Général Stratégie et Evaluation des Risques TotalFinaElf	Administrateur d'Elf Aquitaine et de Sanofi Synthélabo

Le Conseil de Surveillance ne comprend aucun membre élu par les salariés.

Le Conseil de Surveillance n'a pas encore élaboré de règlement intérieur.

Le Conseil de Surveillance a l'intention de procéder, au cours de l'exercice 2003, à l'examen de la situation de chacun de ses membres au regard des critères édictés par le rapport Bouton pour qualifier ce membre d'indépendant ainsi qu'à la formalisation de son fonctionnement.

Les membres du Conseil de Surveillance sont soumis aux règles de bonne conduite relatives à la diffusion et à l'utilisation d'informations privilégiées en vigueur dans le Groupe TECHNIP-COFLEXIP qui restreignent l'intervention des membres du Conseil de Surveillance sur les opérations sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

Le Conseil de Surveillance de TECHNIP-COFLEXIP s'est réuni huit fois au cours de l'exercice 2002. Le taux de présence des membres aux réunions du Conseil est de 88 %.

Au terme des dispositions de l'article 20 des statuts de TECHNIP-COFLEXIP, chaque membre du Conseil de Surveillance doit, pendant toute la durée de ses fonctions, être propriétaire d'une action de la société.

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société effectuée par le Directoire. A toute époque de l'année, il peut décider d'opérer les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et de se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. En aucun cas, ce contrôle ne peut le conduire à s'immiscer dans la gestion de la Société.

Le Conseil de Surveillance exerce les pouvoirs que lui confère la loi et donne au Directoire les autorisations préalables à la conclusion des opérations que ce dernier ne peut accomplir sans son autorisation. La cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés, ainsi que les cautions, avals et garanties, font l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance dans les cas et conditions déterminés par les lois et règlements.

Le Conseil de Surveillance autorise les conventions entre la société et ses dirigeants.

En outre, le Directoire informe le Conseil de Surveillance, pour débat :

- du budget annuel d'investissement du groupe,
- de toute opération majeure d'acquisition (ainsi que des financements associés) ou de cession d'actifs,
- à l'initiative du Président du Directoire, de toute transaction hors normes susceptible de faire courir au groupe des risques de grande ampleur,
- de la stratégie globale du groupe.

3.1.3 Commissions constituées par le Conseil de surveillance de TECHNIP-COFLEXIP

Le Conseil de Surveillance de TECHNIP-COFLEXIP a mis en place trois Commissions : une Commission d'Audit, une Commission Stratégique et une Commission des Rémunérations et des Nominations.

Une charte adoptée par le Conseil de Surveillance précise, pour chacune des Commissions, ses missions et modes de fonctionnement.

Commission d'Audit

La Commission d'Audit est composée des quatre membres suivants, désignés pour une période de deux ans : Pierre Marie Valentin, Président, Miguel Caparros, Roger Milgrim et Jean-Pierre Capron. La Commission d'Audit s'est réunie six fois au cours de l'exercice 2002. Le taux de présence des membres aux réunions de la Commission d'Audit est de 95 %.

La Commission d'Audit est principalement chargée d'examiner :

- l'organisation et l'efficacité des principaux systèmes de contrôle interne ;
- les rapports d'audit externe et leurs implications au travers notamment du suivi par la société de leurs conclusions et de leurs recommandations ;
- les états financiers présentés au Conseil de Surveillance en liaison avec la Direction Financière de la société ;
- l'information financière sur le Groupe destinée à l'extérieur ;
- la charte de la Commission d'Audit en tenant compte des éventuelles modifications relatives à la législation applicable.

La Commission d'Audit rend compte de ses travaux au Conseil de Surveillance sous forme de rapport.

Au cours de l'exercice 2002, la Commission d'Audit a, entre autre, procédé à l'examen des comptes sociaux et des comptes consolidés de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001, des comptes sociaux et des comptes consolidés des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2002 et des communiqués de presse relatifs aux résultats financiers, ainsi que de la politique de provision, la politique d'amortissement, la politique d'allocation et d'amortissement des écarts d'acquisition, des principes de gestion de la trésorerie et des engagements hors bilan.

Au cours de l'exercice 2003, la Commission d'Audit a procédé à l'examen des comptes sociaux et des comptes consolidés de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Le Président du Directoire et les autres membres du Directoire concernés par les sujets à l'ordre du jour assistent aux réunions de la Commission d'Audit. Dans l'exercice de sa mission, la Commission a auditionné le Directeur Financier et les équipes financières ainsi que les Commissaires aux Comptes, en et hors de la présence du Directoire.

Commission Stratégique

La Commission Stratégique est composée des sept membres suivants, désignés pour une période de deux ans : Pierre Marie Valentin, Président, Roger Cairns, Jean-Pierre Capron, Jacques Deyirmendjian, Jean-Pierre Lamoure, Claude Mandil et Pierre Vaillaud.

La Commission Stratégique s'est réunie deux fois au cours de l'exercice 2002. Le taux de présence des membres aux réunions de la Commission Stratégique est de 100 %.

La Commission Stratégique est consultée par le Conseil de Surveillance dans les domaines suivants :

- l'examen de la stratégie globale du Groupe proposée par le Président du Directoire ;
- l'examen du budget annuel d'investissement du Groupe ;
- l'examen de toute opération majeure d'acquisition (ainsi que les investissements associés) ou de cession d'actifs ;
- l'examen de toute transaction hors norme présentée par le Président du Directoire et susceptible de faire courir au Groupe des risques de grande ampleur.

La Commission Stratégique rend compte de ses travaux au conseil de Surveillance sous forme de rapport.

Au cours de l'exercice 2002, la Commission Stratégique a procédé à l'examen de la stratégie du Groupe en matière de cession potentielle d'actifs et de recherche et développement.

Commission des Rémunérations et des Nominations

La Commission des Rémunérations et des Nominations est composée des cinq membres suivants désignés pour une période de deux ans : Jean-Pierre Capron, Président, Michel Levêque, Rolf Erik Rolfsen, Pierre Vaillaud et Bruno Weymuller.

La Commission des Rémunérations et des Nominations est consultée dans les domaines suivants :

- le montant et la structure de la rémunération du Président du Conseil de Surveillance, du Président du Directoire et des membres du Directoire ainsi que leur révision ;
- la politique de rémunération développée par la Société notamment les plans d'options de souscription et / ou d'achat d'actions et les plans d'actionnariat salarié ;
- le montant et la répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil de Surveillance ;
- la recherche, l'examen et la proposition des candidatures aux postes de membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire à pourvoir dans le cadre de cooptation, de nomination ou de renouvellement de mandat.

La Commission des Rémunérations et des Nominations rend compte de ses travaux au Conseil de Surveillance sous forme de rapport.

La Commission des Rémunérations et des Nominations s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice. Le taux de présence des membres aux réunions de la Commission des Rémunérations et des Nominations est de 88 %.

Au cours de l'exercice 2002, la Commission des Rémunérations et des Nominations a procédé à l'examen du montant et de la structure de la rémunération du Président et des autres membres du Directoire, du programme d'augmentation de capital réservé aux salarié et d'attribution d'options d'achat ou de souscriptions d'actions de la société. La Commission des Rémunérations et des Nominations a également procédé à l'audition d'Olivier Dubois, préalablement à sa nomination aux fonctions de Directeur Financier du Groupe puis de membre du Directoire.

3.2 INTÉRÊTS DANS LE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

3.2.1 Rémunérations des membres du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2002

Le montant des jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale Mixte du 13 décembre 2001, s'élevait pour l'exercice 2002 à deux cent mille euros. Le Conseil de Surveillance a réparti ce montant comme suit :

- En rémunération de l'assistance du Conseil de Surveillance :
 - une somme de 110 000 euros, répartie à parts égales entre les membres du Conseil de Surveillance (à l'exception de P.M. Valentin qui, à sa demande et pendant l'exercice de la Présidence du Conseil, ne reçoit pas de jetons de présence) au prorata temporis de la durée du mandat de chacun d'eux au cours de l'exercice 2002 et,
 - une somme supplémentaire de 30 000 euros, répartie à parts égales entre les membres du Conseil de Surveillance domiciliés hors de France mais en Europe, au prorata temporis de la durée du mandat de chacun d'eux au cours de l'exercice 2002 et,
 - une somme supplémentaire de 20 000 euros, répartie à parts égales entre les membres du Conseil de Surveillance domiciliés aux Etats-Unis, au prorata temporis de la durée du mandat de chacun d'eux au cours de l'exercice 2002.
- En rémunération de la participation des membres du Conseil de Surveillance aux Commissions d'Audit, Stratégique et des rémunérations et des Nominations mises en place par le Conseil de Surveillance dans le cadre des dispositions de l'article 115 alinéa 2 du décret n°67-236 du 23 mars 1997 :
 - une somme de 40 000 euros, répartie entre chaque membre de la Commissions d'Audit, de la Commission Stratégique et de la Commission des Rémunérations et des Nominations à hauteur d'un forfait par séance à laquelle chaque participant assiste (à l'exception de P.M. Valentin qui, à sa demande et pendant l'exercice de la Présidence du Conseil, ne reçoit pas de rémunération à ce titre), de 1 000 euros sur la base pour l'exercice 2002 de :
 - quatre séances pour la Commission d'Audit,
 - trois séances pour la Commission Stratégique,
 - deux séances pour la Commission des Rémunérations et des Nominations.
 - les séances supplémentaires étant rémunérées en fonction du solde disponible, sans que la somme globale de 40 000 euros puisse être dépassée.

Montants individuels des versements effectués aux membres du Conseil de Surveillance au titre des jetons de présence pour l'exercice 2002 :

- Michel LEVEQUE : 13 181 €
- Roger CAIRNS : 16 500 €¹
- Miguel CAPARROS : 18 272 €¹
- Jean-Pierre CAPRON : 17 543 €
- Jacques DEYIRMENDJIAN : 12 000 €
- Jean-Pierre LAMOURE : 12 000 €
- Claude MANDIL : 12 000 €
- Roger MILGRIM : 27 272 €¹
- Rolf E. ROLFSEN : 17 386 €¹
- Pierre VAILLAUD : 13 181 €
- Bruno WEYMULLER : 14 181 €

¹ Montant net de la retenue à la source de 25 % effectuée sur les jetons de présence payés aux membres du Conseil de Surveillance résidant à l'étranger.

La rémunération brute ainsi que les avantages en nature versés en 2002 au Président du Conseil de Surveillance se sont élevés à 322 193 euros.

3.2.2 Rémunérations des membres du Directoire de TECHNIP-COFLEXIP au cours de l'exercice 2002.

La rémunération brute fixe ainsi que les avantages en nature versés par TECHNIP-COFLEXIP ainsi que par les sociétés du Groupe Technip-Coflexip en 2002 aux membres du Directoire se sont élevés respectivement à 425 448 euros pour Daniel Valot - Président du Directoire, 304 090 euros pour Thomas Ehret - Vice-Président du Directoire, 264 408 euros pour Daniel Burlin, 227 748 euros pour Jean Deseilligny, 143 485 euros pour Claire Giraut et 8 803 euros pour Olivier Dubois (nommé au Directoire le 17 décembre 2002).

Il s'y est ajouté une rémunération brute variable (calculée en fonction de la performance du groupe et/ou de celle du ou des secteurs dont les membres du Directoire ont la charge) versée au titre de l'exercice 2001 d'un montant respectif de 417 715 euros pour Daniel Valot, 113 800 euros pour Thomas Ehret, 141 777 euros pour Daniel Burlin, 110 770 euros pour Jean Deseilligny et 65 333 euros pour Claire Giraut.

Les membres du Directoire ne perçoivent pas de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe.

3.2.3 Options de souscription ou d'achat d'actions TECHNIP-COFLEXIP consenties aux mandataires sociaux de TECHNIP-COFLEXIP et exercées par ces derniers durant l'exercice 2002

Nom	Nombre d'options de souscription attribuées durant l'exercice 2002	Date d'expiration	Prix de souscription par action
Valot Daniel	30.000	9 décembre 2008	71,95 €
Burlin Daniel	14.000	9 décembre 2008	71,95 €
Dubois Olivier	14.000	9 décembre 2008	71,95 €
Ehret Thomas	14.000	9 décembre 2008	71,95 €
Deseilligny Jean	12.000	9 décembre 2008	71,95 €

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie, durant l'exercice 2002, par des sociétés du groupe TECHNIP-COFLEXIP aux personnes ayant la qualité de mandataire social de TECHNIP-COFLEXIP.

En outre, aucune option de souscription ou d'achat d'actions TECHNIP-COFLEXIP ou d'options consenties par une société du groupe TECHNIP-COFLEXIP n'a été exercée durant l'exercice 2002 par les personnes ayant la qualité de mandataire social de TECHNIP-COFLEXIP.

Enfin, aucune des personnes ayant la qualité de mandataire social de TECHNIP-COFLEXIP ne bénéficie de bon de souscription d'action de TECHNIP-COFLEXIP ou de toute autre société du groupe TECHNIP-COFLEXIP.

IV. ETATS FINANCIERS 2002

4.1 RESULTAT DE L'ACTIVITE 2002, 2001 ET 2000, EVOLUTION DU BILAN ET DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2002

Note 1 – TECHNIP-COFLEXIP

- (a) *Résultats des activités en 2002*
- (b) *Résultats des activités en 2001*
- (c) *Résultats des activités en 2000*
- (d) *Flux de trésorerie 2002*
- (e) *Flux de trésorerie 2001*
- (f) *Flux de trésorerie 2000*
- (g) *Evolution du bilan et situation financière*

Note 2 – COFLEXIP

- (a) *Résultats des activités en 2002*
- (b) *Résultats des activités en 2001*
- (c) *Résultats des activités en 2000*

TECHNIP-COFLEXIP
RESULTAT DE L'ACTIVITE 2002, 2001 ET 2000
EVOLUTION DU BILAN ET SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2002
(en millions d'euros)

Note 1 – TECHNIP – COFLEXIP

Au préalable, il est important de rappeler le changement majeur de périmètre qui est intervenu à compter du 1^{er} octobre 2001. L'année 2002 se caractérise par la fusion avec ISIS en juin 2002 qui met fin à la participation croisée entre ISIS et Technip-Coflexip qui résultait de l'OPE sur les titres ISIS en octobre 2001.

Les comptes consolidés du Groupe Technip-Coflexip au 31 décembre 2001 incluent Coflexip et Isis par intégration globale suite au succès des OPE/OPA sur les titres Coflexip d'une part, et Isis d'autre part, émises en juillet 2001 et finalisées début octobre 2001.

La situation financière au 31 décembre 2002 et les résultats de l'exercice 2002 ne sont pas directement comparables à ceux de 2001 en raison de ce changement majeur du périmètre de consolidation intervenu à compter du 1^{er} octobre 2001.

Avant cette date, Technip, qui détenait 29,4% de Coflexip, consolidait les résultats de cette dernière par mise en équivalence. A partir du 1^{er} octobre 2001, Coflexip et Isis sont consolidés globalement dans les comptes de Technip-Coflexip.

Le résultat de Technip-Coflexip pour l'exercice 2001 représente Technip sur douze mois incluant la mise en équivalence de Coflexip jusqu'à fin septembre et celui de Coflexip pour son quatrième trimestre 2001.

A la suite de l'acquisition de Coflexip, les structures opérationnelles du Groupe sont organisées en trois branches :

- La Branche Offshore ("Technip-CSO" : Creative Solutions Offshore), qui intègre les activités de l'ancien périmètre Coflexip (y compris la Division Mer Profonde acquise d'Aker Maritime début 2001) et l'activité offshore de l'ancien périmètre Technip.
- La Branche Onshore / Downstream ("Technip-PRO" : Petrochemicals, Refining, Onshore) qui comprend toutes les activités d'ingénierie et de construction d'unités de pétrochimie et de raffinage ainsi que les installations de développement de champs à terre, y compris les unités de traitement de gaz, les unités de gaz naturel liquéfié (GNL) et les conduites à terre.
- La Branche Industries ("Technip-LCI" : Lifesciences, Chemicals and Industries), qui est dédiée à l'ingénierie et la construction d'installations non pétrolières notamment usines pharmaceutiques, chimiques, centrales électriques, cimenteries, bâtiments industriels et infrastructures.
- Dans les commentaires qui suivent, le groupe Technip-Coflexip à périmètre constant avant l'acquisition de Coflexip est ci-après dénommé « Technip » et le groupe Coflexip , entité juridique est ci-après dénommé « Coflexip ».
- D'un point de vue géographique, l'activité et les résultats sont présentés sur la base de quatre régions :
 - Europe, Russie – Asie Centrale,
 - Afrique, Moyen-Orient,
 - Asie Pacifique,
 - Amériques.

(a) *Résultats des activités en 2002*

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2002 s'élève à 4 452,3 millions d'euros, soit une augmentation de 25,6% par rapport au chiffre d'affaires de 2001 (3 546,0 millions d'euros), qui s'explique dans une large mesure par l'acquisition de Coflexip, dont l'activité est consolidée à 100% depuis le 1^{er} octobre 2001. Coflexip a contribué à hauteur de 1 867,8 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé 2002. A périmètre constant (hors acquisition de Coflexip), le chiffre d'affaires consolidé de Technip se serait établi à 2 584,5 millions d'euros en 2002 contre 3 051,0 millions d'euros en 2001, soit une variation de 15,3%.

Chiffre d'affaires par branche d'activité

Offshore. Il représente 2 125,0 millions d'euros, soit 47,8% du chiffre d'affaires total en 2002, contre 722,0 millions d'euros ou 20,4% sur le quatrième trimestre 2001. A périmètre constant, le chiffre d'affaires de Technip dans cette branche, a progressé de 11,7%, soit 257,0 millions d'euros par rapport à 2001. Coflexip a contribué, à hauteur de 1 867,8 millions d'euros, soit 87,9%, au chiffre d'affaires de la branche Offshore en 2002. Cette variation du chiffre d'affaires dans la branche Offshore est due principalement à la consolidation de Coflexip en intégration globale à partir du 1^{er} octobre 2001. Parmi les activités qui contribuent au chiffre d'affaires dans cette branche, figurent la forte contribution des segments SURF et SPAR sur l'ensemble du continent américain, la réalisation de deux importants contrats clé en main pour une plate-forme au Nigeria et des plates-formes du développement du champs de Cakerawala (Malaisie), ainsi qu'une activité soutenue en Mer du Nord.

Onshore / Downstream. Il représente 1 938,6 millions d'euros, soit 43,5% du chiffre d'affaires total en 2002, contre 2 352,0 millions d'euros ou 66,3% en 2001, soit une baisse du chiffre d'affaires de 17,6%. Cette baisse résulte principalement de trois facteurs :

- Un backlog anormalement bas au 1^{er} janvier 2002 du fait de la réception en 2001 de grands contrats clé en main,
- Une prise de commandes élevée sur l'exercice 2002, mais modeste sur le premier trimestre,
- Une faible contribution au chiffre d'affaires des contrats progressivement mis en vigueur en 2002. En effet, la partie ingénierie réalisée en 2002 sur ces contrats, qui correspond à la première phase d'un contrat clé en main, apporte une contribution limitée en valeur au regard de la part ultérieure des matériels et de la construction dans le chiffre d'affaires.

Industries. Cette branche d'activité a généré un chiffre d'affaires de 388,7 millions d'euros, soit 8,7% du chiffre d'affaires total en 2002 contre 472 millions d'euros ou 13,5% du chiffre d'affaires total en 2001. La diminution de 17,6% s'explique par le niveau élevé du chiffre d'affaires 2001 qui comprenait d'importants contrats clé en main. Le chiffre d'affaires 2002 est composé de divers contrats en Pharmacie (MSD, Aventis Pasteur) en Chimie (Goro Nickel en Nouvelle Calédonie, Copebras au Brésil, Kemapco en Jordanie), de contrats de construction d'usines de production d'électricité en Allemagne, de contrats de construction de bâtiment (site d'assemblage de l'Airbus A380), et de divers projets dans le secteur du ciment.

Chiffre d'affaires par région

Europe, Russie – Asie Centrale. La région Europe, Russie – Asie Centrale a généré un chiffre d'affaires de 1 196,6 millions d'euros, soit 26,9% du chiffre d'affaires total, en 2002, contre 942 millions d'euros, soit 26,6% du chiffre d'affaires total, en 2001. Cette progression de 27,0% traduit avant tout la consolidation des activités de Coflexip en Europe et tout particulièrement en Mer du Nord sur l'intégralité de l'année 2002. Coflexip a réalisé en Europe, Russie – Asie Centrale un chiffre d'affaires de 680,7 millions d'euros, soit 56,9% du total du chiffre d'affaires européen en 2002. Le chiffre d'affaires de la région Europe, Russie – Asie Centrale de Technip s'élève à 516 millions d'euros, soit une baisse de 27,5% par rapport à 2001. Les principaux projets exécutés dans la branche Offshore au cours de l'exercice 2002 sont Hutton et MacLure (KERR MCGEE), Juno (BG) et Fram West (NORSK HYDRO). Par ailleurs, les activités d'engineering montrent une progression significative de leur chiffre d'affaires grâce notamment à la contribution du projet Rivers Field Development (BP).

Afrique, Moyen-Orient. La contribution de cette région représente 1 482,0 millions d'euros, soit 33,3% du chiffre d'affaires total contre 1 209,0 millions d'euros constatés en 2001, soit 34,1% du chiffre d'affaires total. Les activités de Coflexip en Afrique, Moyen-Orient sont en progression sur 2002. Les principaux contrats intégrés exécutés sur cette zone en 2002 par la branche Offshore sont Amenam (TFE) au Nigeria, Sable (BLUEWATER) en Afrique du sud, Abo (AGIP) au Nigeria et EPS Zafiro (EXXON MOBIL) en Guinée Equatoriale. Les principaux projets de la

branche Onshore/Downstream sont les projets Nigeria train III, en cours de réception, trains IV et V mis en vigueur au cours du premier semestre 2002. Les projets Haradh Gas plant et Haradh Pipe en Arabie Saoudite, Fujairah Water and Power réalisé aux Emirats Arabes Unis par Technip Germany, l'éthylène du 9ème complexe en Iran mis en vigueur en 2001 et le contrat Qchem au Qatar dont la réception est en cours après une réalisation difficile.

Asie, Pacifique. La contribution de cette région représente 445,2 millions d'euros en 2002, soit 10% du chiffre d'affaires total, contre 560 millions d'euros ou 15,8% du chiffre d'affaires total en 2001. Les principales contributions de la branche Offshore proviennent des projets Cakerawala (CTOC) en Malaisie, Lan Tay (BP) au Vietnam et Laminaria Phase II (Woodside) en Australie. La baisse des revenus en 2002 dans la branche Onshore/Downstream provient de retard dans la signature des contrats. Durant l'exercice, les contrats les plus actifs ont concerné la pétrochimie, d'une part les deux PTA en Chine et à Taïwan et d'autre part l'unité Phu-My au Vietnam.

Amériques. La contribution de cette région a progressé de manière significative au cours de l'exercice 2002 pour atteindre 1 328,5 millions d'euros, soit 29,8% du chiffre d'affaires total ; ce chiffre s'inscrit en hausse par rapport au chiffre d'affaires de 835 millions d'euros constaté en 2001. Cette zone est particulièrement significative dans la branche Offshore en raison de la forte contribution du Brésil et du Golfe du Mexique avec les projets de ventes liées à la conception et à la construction des plates-formes de production flottantes SPAR de Vastar Horn Mountain (BP), Gunisson (KERR MCGEE), Holstein (BP) ainsi que les projets intégrés Devil's Tower (WILLIAMS), Nakika (SHELL), Falcon (MARINER/PIONEER) et Bidao (PETROBRAS). Les revenus de la branche Onshore/Downstream intègrent la forte contribution de l'important contrat clé en main en Amérique Latine pour la raffinerie La Isla dont l'avancement a été significatif durant l'exercice. Les principaux contrats en Amérique du Nord sont Syncrude, HDPE et American Acryl et représentent environ un tiers du chiffre d'affaires de la branche.

Backlog

Le *backlog*, indicateur qui représente la part des contrats en cours restant à réaliser, s'élève à 5 776,1 millions d'euros au 31 décembre 2002, contre 4 926,0 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Au 31 décembre 2002, le backlog du Groupe Technip-Coflexip a enregistré une forte progression, essentiellement dans la branche Onshore/ Downstream. La contribution de Coflexip (y compris la Division Aker Mer Profonde) au backlog au 31 décembre 2002 s'élève à 1 617,3 millions d'euros dont plus de la moitié provient de l'activité sur le continent américain. Le solde se répartit essentiellement entre la région Europe, Russie - Asie Centrale pour 16% et la région Afrique, Moyen Orient pour 18%. Le backlog de Technip s'élève à 4 158,2 millions d'euros en 2002, en progression de 36,8% par rapport au 31 décembre 2001.

Par branche d'activité, la branche Offshore représente 30,5% du backlog du Groupe ; la branche Onshore / Downstream 62,8% et la branche Industries 6,7%.

Dans la branche Offshore, il est constitué principalement de contrats de ventes liées à la conception et à la construction des plates-formes de production flottantes SPAR, de projets intégrés en eaux profondes dans le Golfe du Mexique et de contrats intégrés en Afrique, en Mer du Nord et au Brésil.

Le backlog de la branche Onshore / Downstream est constitué à 64% de contrats sur la zone Afrique et Moyen Orient, à 12% sur la zone Asie Pacifique avec d'importantes réalisations au Vietnam, en Chine et à Taïwan, à 15% sur la zone Europe, Russie - Asie Centrale, principalement répartis en Italie, Allemagne, Hollande et Turkmenistan. Enfin 9% sur la zone Amériques avec de nombreux contrats de services ainsi que la raffinerie La Isla à Curaçao dont la réception est proche.

Le backlog de la branche Industries se compose principalement d'un contrat d'usine de chlore en Allemagne, d'un contrat d'usine d'acide acétique en Arabie Saoudite, d'un contrat pour les installations d'Ariane 5 en Guyane Française, de divers contrats de services pour des usines pharmaceutiques, et de contrats de construction de bâtiments industriels tels que l'aménagement de la Mairie de Nice.

Le backlog au 31 décembre 2002 du groupe ne tient pas compte de plusieurs importants projets, pour un montant total de 0,4 milliard d'euros (1,2 milliards d'euros mi février 2003) dont les contrats ont été signés, mais ne sont pas encore entrés en vigueur, dans l'attente de la finalisation de leur financement. Ce pré-backlog s'élevait à 1,5 milliards d'euros au 31 décembre 2001.

Coûts et charges d'exploitation

Les coûts et charges d'exploitation s'élèvent à 3 792,2 millions d'euros en 2002 contre 3 035,3 millions d'euros en 2001. La contribution de la branche Onshore / Downstream à ces coûts et charges d'exploitation s'élève à 1 725,9 soit 45,5% de l'ensemble des charges d'exploitation en 2002. Les coûts et charges d'exploitation de la branche Offshore en 2002 s'élèvent à 1 715,5 millions d'euros. Les composantes principales en sont les coûts salariaux et d'études, les coûts externes notamment l'achat des équipements et la sous-traitance de construction.

Frais commerciaux et administratifs

En 2002, les frais commerciaux et administratifs se sont élevés à 312,5 millions d'euros en 2002 soit 7% du chiffre d'affaires contre 226,3 millions d'euros, soit 6,4% du chiffre d'affaires total en 2001. Cette évolution s'explique en partie par la consolidation sur une année pleine des frais commerciaux et administratifs engagés par Coflexip pour un montant de 127,4 millions d'euros en 2002.

Les frais commerciaux et administratifs incluent les dépenses en recherche et développement qui se sont élevées à 37,4 contre 18,3 millions d'euros en 2001. Cette augmentation résulte principalement de la consolidation de Coflexip sur l'année 2002 qui contribue à hauteur de 27,6 millions d'euros.

Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition (EBITDA)

En 2002, le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition, correspondant à une notion économique d'EBITDA, s'élève à 347,6 millions d'euros, contre 284,4 millions d'euros au cours de l'année précédente. Cette croissance de l'EBITDA résulte à la fois de la contribution de Coflexip, à hauteur de 234,1 millions d'euros sur l'exercice et de celle de Technip pour 113,5 millions d'euros, en baisse de 49,1% par rapport à 2001.

EBITDA par branche d'activité

Offshore. Cette branche a généré un EBITDA de 250,1 millions d'euros soit 11,8% du chiffre d'affaires de la branche en 2002, à comparer à un EBITDA de 86,3 millions d'euros et 11,9% sur le quatrième trimestre 2001. Coflexip a contribué à l'EBITDA de 2002 à hauteur de 234,1 millions d'euros, soit 94% de l'EBITDA 2002 de la branche Offshore. Pour Technip, l'EBITDA de la branche Offshore s'élève à 16 millions d'euros. La principale contribution provient des bons résultats enregistrés sur la zone Europe, Russie - Asie Centrale.

Onshore / Downstream. Cette branche a généré un EBITDA de 85,3 millions d'euros, soit 4,4% du chiffre d'affaires de la branche en 2002, contre un EBITDA de 189,3 millions d'euros et une marge de 8% en 2001. Cette baisse significative s'explique par un exercice 2001 qui avait permis de finaliser d'importants contrats clé en main avec un dégagement de marges en progression compte-tenu de la bonne maîtrise des projets permettant de libérer en phase de terminaison des provisions techniques ou pour risques. Un exercice 2002 qui se caractérise par une prise de commandes importante mais légèrement décalée sur le milieu de l'année qui n'a pas permis de compenser la réception rapprochée fin 2001 de grands contrats qui ont réduit le backlog de clôture au 31 décembre 2001. En conséquence, le dégagement des marges sur l'exercice 2002, qui correspond à la phase étude de contrats pluriannuels significatifs apporte une contribution limitée aux résultats. Par ailleurs, les difficultés techniques et commerciales rencontrées principalement sur deux contrats ont entraîné des coûts de réalisation supérieurs à ceux estimés.

Industries. Cette branche a généré un EBITDA de 12,2 millions d'euros et 3,1% du chiffre d'affaires en 2002, contre un EBITDA de 9,1 millions d'euros et 1,9% en 2001. Cette hausse de 34% s'est répartie sur de multiples contrats avec notamment la contribution des contrats RWE Niederaussem en Allemagne, du contrat ARAMCO en Arabie Saoudite et du contrat Copebras au Brésil.

EBITDA par région

Europe, Russie – Asie Centrale. L'EBITDA de cette région s'élève à 148,4 millions d'euros en 2002 (marge d'EBITDA de 11,5%), contre un chiffre de 73,2 millions d'euros et une marge de 7,8% au cours de l'exercice précédent. La branche Offshore enregistre une bonne performance en Mer du Nord.

Afrique, Moyen-Orient. L'EBITDA du groupe s'élève en 2002 à 102,9 millions d'euros (marge d'EBITDA de 6,9%) contre 74,8 millions d'euros (marge d'EBITDA de 6,2%) en 2001. Cette évolution provient notamment des contrats Fujairah, Haradh, Nigéria et Naphta en Egypte.

Asie, Pacifique. L'EBITDA dégagé représente 22,1 millions d'euros en 2002 (marge d'EBITDA de 5%), contre 72,2 millions d'euros (marge d'EBITDA de 12,9%) au cours de l'exercice précédent. Cette évolution provient de l'avancement de contrats notamment les contrats PTA et Phu-my.

Amériques. L'EBITDA généré par le Groupe dans cette région s'élève à 74,2 millions d'euros en 2002 (marge d'EBITDA de 5,6%) contre 64,2 millions d'euros (marge d'EBITDA de 7,7%) en 2001. Cette évolution provient notamment du contrat La Isla au Curaçao, de la sous-activité du yard de Corpus Christi et des problèmes opérationnels d'une filiale de Coflexip à Houston.

Résultat opérationnel (EBIT)

Les dotations aux amortissements sur immobilisations s'élèvent à 143 millions d'euros en 2002, contre 49,6 millions d'euros environ en 2001. Les dotations aux amortissements sur écarts d'acquisition représentent 117,8 millions d'euros en 2002, contre 61,3 millions d'euros en 2001. La forte progression des dotations aux amortissements sur immobilisations s'explique principalement par la consolidation de Coflexip depuis le 1^{er} octobre 2001 qui gère et exploite des actifs industriels importants. Quant aux dotations aux amortissements des écarts d'acquisition, l'augmentation constatée résulte de l'acquisition complémentaire de Coflexip par Technip au travers des opérations d'OPE/OPA. En effet, l'écart d'acquisition correspondant n'était amorti que sur le 4^{ème} trimestre en 2001.

Le résultat opérationnel (EBIT) s'est élevé à 86,8 millions d'euros en 2002, contre 173,5 millions d'euros en 2001, soit une baisse d'environ 50%. La marge opérationnelle (qui correspond au résultat opérationnel exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires) a fortement baissé, passant de 4,9% en 2001 à 1,9% en 2002. La contribution de Coflexip au résultat opérationnel en 2002 a représenté 8,8 millions d'euros après retraitements de consolidation au niveau du Groupe, soit 0,5% de son chiffre d'affaires. Le résultat opérationnel de Technip s'est élevé à 78,0 millions d'euros en 2002 soit 3% de son chiffre d'affaires contre 161,9 millions d'euros, soit 5,3% de son chiffre d'affaires en 2001.

Résultat financier

Le résultat financier négatif s'établit à 66,9 millions d'euros en 2002, à comparer avec 6,5 millions d'euros pour 2001. Conformément à nos principes comptables, la rémunération de la trésorerie sur contrats clé en main est rattachée au chiffre d'affaires et ne figure pas sous cette rubrique. Au titre de 2002, ces produits financiers représentent 14 millions d'euros contre 17 millions d'euros en 2001. Les charges financières de l'exercice 2002 incluent 27,3 millions d'euros de frais financiers liés aux OCEANES dont 16,9 millions d'euros de provision pour prime de remboursement et comprennent 10,8 millions d'euros liés à l'utilisation des billets de trésorerie. Le résultat financier de Coflexip qui se traduit par une perte de 18,8 millions d'euros comprend 13 millions d'euros de pertes de change.

Quote-part des sociétés mises en équivalence

La quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence est nulle en 2002 contre 15,6 millions d'euros en 2001. Les principales filiales qui ont contribué au résultat de 2001 sont Coflexip d'une part, pour 9 mois de janvier à septembre, avec une contribution de 14,4 millions d'euros et Ipedex d'autre part, une filiale qui propose des services de maintenance et d'exploitation pour les sociétés pétrolières ou gazières qui a été cédée en 2002.

Résultat exceptionnel

Le Groupe a enregistré en 2002 une perte exceptionnelle de 6,9 millions d'euros à comparer avec une perte de 6,6 millions d'euros en 2001. Le bénéfice exceptionnel de l'exercice 2001 provenait principalement de l'incidence de la dilution de notre participation dans Coflexip pour 2,7 millions d'euros (0,3% des capitaux propres au 30 septembre 2001) et de coûts de restructuration de la société EHR GmbH. En 2002, la perte provient essentiellement des coûts de restructuration pour 7 millions d'euros et des pertes exceptionnelles sur contrats pour 8,7 millions d'euros enregistrés chez Technip Germany, des avoirs fiscaux Italiens dont Technip-Coflexip a demandé la récupération au fisc italien pour 6,2 millions d'euros et des plus-values de cession des titres Ipedex et Rintekno pour 5,6 millions d'euros.

Impôts sur les sociétés

La charge de l'impôt sur les sociétés s'élève à 46,3 millions d'euros pour un résultat bénéficiaire avant impôts et avant amortissement des écarts d'acquisition de 134,7 millions d'euros en 2002. La charge fiscale de 2001 représentait 65,5 millions d'euros. Par rapport au taux français qui s'élève à 35,43% sur 2002, contre 36,66% l'an passé, le taux effectif du Groupe sur 2002 s'établit à 33,53%, à comparer avec 30,36% pour 2001. En moyenne, le taux effectif du Groupe sur les trois dernières années ressort à 34%.

Résultats affectables aux minoritaires

Les résultats affectables aux minoritaires s'élèvent à 3,9 millions d'euros en 2002 contre 2,4 millions d'euros en 2001. En 2002, il s'agit principalement de la filiale indienne de Coflexip, Seamec.

Résultat net

Le résultat net consolidé en 2002 est une perte de 29,4 millions d'euros contre un profit de 108,1 millions d'euros en 2001. Avant résultat exceptionnel et dotations aux amortissements des écarts d'acquisition, il s'établissait en profit à 95,3 millions d'euros en 2002 contre 176,0 millions d'euros en 2001. La baisse du résultat avant éléments exceptionnels et dotations aux amortissements des écarts d'acquisition représente 45,9% entre 2001 et 2002.

Le résultat net dilué de l'exercice 2002 avant éléments exceptionnels et dotations aux amortissements des écarts d'acquisition représente 3,91 euros contre 6,93 euros sur l'exercice 2001. Le calcul du résultat 2002 par action a fortement été affecté par l'émission d'obligations convertibles (OCEANES). La provision pour prime de remboursement et les frais financiers sur OCEANES ont été retraités du calcul du résultat net dilué. Le calcul du résultat dilué par action ne prend pas en compte les options du plan 2003 non attribuées au 31 décembre 2002.

(b) *Résultats des activités en 2001*

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2001 s'élève à 3 546,0 millions d'euros, soit une augmentation de 19,3% par rapport au chiffre d'affaires de 2000 (2 972,0 millions d'euros), qui s'explique dans une large mesure par l'acquisition de Coflexip, dont l'activité est consolidée à 100% depuis le 1^{er} octobre 2001. Coflexip a contribué à hauteur de 495,0 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé 2001. A périmètre constant (hors acquisition de Coflexip), le chiffre d'affaires consolidé de Technip aurait progressé de 2,7% à 3 051,0 millions d'euros. Cette croissance modérée reflète le ralentissement des prises de commandes constaté au cours des deux dernières années, durant lesquelles Technip a préféré, dans un marché extrêmement concurrentiel, porter ses efforts sur les profits plutôt que sur le volume.

Le *backlog*, indicateur qui représente la part des contrats en cours restant à réaliser, s'élève à 4 926,0 millions d'euros au 31 décembre 2001, contre 3 410,0 millions d'euros au 31 décembre 2000. A fin 2000, les entités qui constituent aujourd'hui Technip-Coflexip avaient un backlog de 4 770,0 millions d'euros, dont 3 410,0 millions d'euros pour Technip, 931 millions d'euros pour Coflexip et 429 millions d'euros pour la Division Mer Profonde.

En 2001, le backlog acquis par le Groupe Technip et Coflexip sur douze mois a enregistré une progression sensible, notamment sur l'ensemble du continent américain et essentiellement dans la branche Offshore. Cette région représente maintenant 33,8% du backlog total du Groupe au 31 décembre 2001. La contribution de Coflexip (y compris la Division Mer Profonde) au backlog au 31 décembre 2001 s'élève à 1 887,0 millions d'euros dont plus de la moitié provient d'activités menées sur le continent américain. Le solde se répartit essentiellement entre l'Europe, la Russie et l'Asie Centrale. Par branche d'activité, la branche Offshore représente près de 43,4% ; la branche Onshore / Downstream 50,7% et la branche Industries 6,9%. Dans la branche Offshore, il est constitué principalement de contrats concernant des plates-formes flottantes en eaux profondes dans le Golfe du Mexique et des plates-formes flottantes en eaux peu profondes en Iran et en Azerbaïdjan. Dans la branche Onshore / Downstream, le backlog se compose notamment d'un complexe de fabrication d'ammoniac et d'urée au Vietnam, de projets gaziers dans la péninsule arabique et au Nigeria, et de nouveaux projets relatifs à la production de polyoléfinés. Le backlog de la branche Industries repose en partie sur la fourniture de services d'ingénierie et de gestion de projets sur le site d'assemblage de l'Airbus A380 en France, ainsi que sur la conception et la réalisation de centrales électriques en Allemagne et Arabie Saoudite.

Le backlog de Technip ancien périmètre s'élève à 3 039,0 millions d'euros en 2001, en retrait de 10,9% par rapport au 31 décembre 2000. Le backlog au 31 décembre 2001 des branches Onshore / Downstream et Industries ne tient pas compte de plusieurs importants projets, pour un montant total de 1,5 milliards d'euros dont les contrats ont été signés, mais ne sont pas encore entrés en vigueur, dans l'attente de la finalisation de leur financement. Ce pré-backlog est significativement plus élevé que les deux précédentes années, où il n'atteignait que 0,7 à 0,8 milliard d'euros.

Chiffre d'affaires par branche d'activité

Offshore. Il représente 722,0 millions d'euros, soit 20,4% du chiffre d'affaires total en 2001, contre 130,0 millions d'euros ou 4,4% en 2000. A périmètre constant, le chiffre d'affaires de Technip dans cette branche, a progressé de 74,6% à 227,0 millions d'euros par rapport à 2000. Coflexip a contribué, à hauteur de 495,0 millions d'euros, soit 68,6%, au chiffre

d'affaires de la branche Offshore en 2001. Cette progression importante du chiffre d'affaires dans la branche Offshore est due principalement à la consolidation de Coflexip à partir du 1^{er} octobre 2001. Parmi les facteurs qui contribuent à la progression du chiffre d'affaires dans cette branche, figurent la croissance des activités SURF et Spar sur l'ensemble du continent américain, la mise en service de la plate-forme TPG 500 d'Elgin-Franklin, la réalisation de deux importants contrats clé en main pour une plate-forme au Nigeria et des plates-formes du développement du champs de Cakerawala (Malaisie), ainsi qu'une activité soutenue en Mer du Nord. Le lancement du navire *CSO Deep Blue*, chargé de l'installation de conduits sous-marins et qui intervient sur les projets en eaux très profondes (1 100 mètres), notamment dans le Golfe du Mexique, a fortement contribué au niveau d'activité enregistré au quatrième trimestre de l'exercice.

Onshore / Downstream. Il recouvre la production, le raffinage et la pétrochimie, et représente 2 352,0 millions d'euros, soit 66,3% du chiffre d'affaires total en 2001, contre 2 290,9 millions d'euros ou 77,1% en 2000, soit une augmentation nette du chiffre d'affaires de 2,7%. Cette progression s'explique notamment dans le domaine de la pétrochimie par le contrat Q-Chem (Qatar), dans celui de la production par le contrat du 3^{ème} train LNG (Nigeria) et dans celui du raffinage par le contrat La Isla (Curaçao).

Industries. Cette branche d'activité a généré un chiffre d'affaires de 472 millions d'euros, soit 13,3% du chiffre d'affaires total en 2001 contre 551,1 millions d'euros ou 18,5% du chiffre d'affaires total en 2000. La diminution de 14,4% s'explique par le niveau élevé du chiffre d'affaires 2000 qui avait enregistré la réalisation de deux importants contrats clé en main.

Chiffre d'affaires par région

Europe, Russie – Asie Centrale. La contribution de la région Europe, Russie – Asie Centrale a généré un chiffre d'affaires de 942 millions d'euros, soit 26,6% du chiffre d'affaires total, contre 717,7 millions d'euros, soit 24,1% du chiffre d'affaires total, en 2000. Cette progression de 31,4% traduit avant tout la consolidation des activités de Coflexip en Europe et tout particulièrement en Mer du Nord au cours du dernier trimestre 2001. Coflexip a réalisé en Europe, Russie – Asie Centrale un chiffre d'affaires de 230 millions d'euros, soit 24,4% du total du chiffre d'affaires européen en 2001. Le chiffre d'affaires de la région Europe, Russie – Asie Centrale de Technip ancien périmètre qui s'élève à 712 millions d'euros, est sensiblement identique à 2000. Les principales contributions proviennent des projets Blake (BRITISH GAS), Nugget ABB, Elgin Franklin (ETPM et TOTAL FINA ELF), Ringhorne (ESSO), RWE Powerplant en Allemagne, DOW Chemicals aux Pays-Bas, Lube Oil au Turkmenistan, Shah Deniz en Azerbaïdjan et au développement des ventes d'ombilicaux.

Afrique, Moyen-Orient. La contribution de cette région représente 1 209,0 millions d'euros, soit 34,1% du chiffre d'affaires total contre 1 448,3 millions d'euros constatés en 2000, soit 48,7% du chiffre d'affaires total. Ce recul de 16,5% du chiffre d'affaires sur 2001 reflète l'achèvement de projets importants en Egypte et au Nigeria, qui avaient contribué de manière substantielle au chiffre d'affaires de 2000. Les activités de Coflexip en Afrique, Moyen-Orient n'ont pas été conséquentes en 2001. Les principales contributions proviennent des projets Kuito 1 E (CABGOC), Train n°3 au Nigeria, Q-CHEM au Qatar, Haradh en Arabie Saoudite, MIDOR en Egypte.

Asie Pacifique. La contribution de cette région représente 560 millions d'euros en 2001, soit 15,8% du chiffre d'affaires total, contre 352,2 millions d'euros ou 11,9% du chiffre d'affaires total en 2000. Les principales contributions proviennent des projets Legendre (WOODSIDE), Bonkot (PTT), CTOC Malaisie, OPTIMAL Malaisie, PTA CAPCO Taïwan. Coflexip a réalisé, dans cette même région, un chiffre d'affaires de 32 millions d'euros au cours du quatrième trimestre de l'exercice, soit 5,7% du total du chiffre d'affaires réalisé en Asie Pacifique en 2001.

Amériques. La contribution de cette région a progressé de manière significative au cours de l'exercice 2001 pour atteindre 835 millions d'euros, soit 23,5% du chiffre d'affaires total ; ce chiffre s'inscrit en hausse par rapport au chiffre d'affaires de 454,5 millions d'euros constaté en 2000. Les principales contributions proviennent des projets Banjo / Seahawk (WILLIAMS), Nile (BP), American Accryl et HDPE Chevron aux USA, La Isla au Curacao, COPEBRAS au Brésil et au développement des ventes d'ombilicaux. Coflexip a réalisé, sur ce même continent, un chiffre d'affaires de 223 millions d'euros au cours du quatrième trimestre, soit 26,7% du total de notre chiffre d'affaires dans cette région en 2001, résultant des projets SURF dans le Golfe du Mexique et au Brésil. Les activités générées sur le continent américain en 2001 par Technip ancien périmètre représentent 612 millions d'euros en augmentation de 34,7% par rapport à 2000.

Coûts et charges d'exploitation

Les coûts et charges d'exploitation s'élevèrent à 3 035,3 millions d'euros en 2001, contre 2 638,4 millions d'euros en 2000. La contribution de Coflexip à ces coûts et charges d'exploitation pour le quatrième trimestre 2001 atteint 391,1 millions d'euros soit 12,9% de l'ensemble des charges d'exploitation. Les coûts et charges d'exploitation de Technip ancien périmètre sont restés sensiblement stables à 2 644,0 millions d'euros en 2001 par rapport à 2000. Les composantes principales en sont les coûts salariaux et d'études, les coûts externes notamment l'achat des équipements et la sous-traitance de construction.

Marge brute

La marge brute en 2001 s'est élevée à 510,7 millions d'euros, contre 333,6 millions d'euros en 2000. Exprimée en pourcentage de chiffre d'affaires, cette marge est de 14,4% pour 2001, contre 11,2% sur l'exercice 2000. Coflexip a contribué à hauteur de 103,9 millions d'euros à cette marge pour l'exercice, étant observé qu'il ne s'agit que du quatrième trimestre 2001 (les neuf premiers mois d'activité ont été pris en compte par mise en équivalence à concurrence de 29,4%). La marge brute générée par Technip ancien périmètre en 2001 est égale à 13,3% du chiffre d'affaires, contre 11,2% en 2000. Cette évolution provient notamment de la finalisation dans de bonnes conditions des contrats au Venezuela et en Afrique.

Frais commerciaux et administratifs

En 2001, les frais commerciaux et administratifs se sont élevés à 226,3 millions d'euros, soit 6,4% du chiffre d'affaires total, contre 134,7 millions d'euros en 2000. Cette évolution s'explique en partie par la consolidation des frais commerciaux et administratifs engagés par Coflexip au quatrième trimestre de l'exercice.

Les frais commerciaux et administratifs incluent les dépenses en recherche et développement qui se sont élevées à 18,3 millions d'euros en 2001. En 2000, elles avaient atteint 7,2 millions d'euros, mais ne concernaient que Technip. Cette évolution s'explique en partie par la consolidation de 5,0 millions d'euros de Coflexip à partir du 1^{er} octobre 2001 et par un investissement dans le développement de nos outils de production notamment informatiques.

Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition (EBITDA)

En 2001, le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition, correspondant à une notion économique d'EBITDA, s'élève à 284,4 millions d'euros, contre 198,9 millions d'euros au cours de l'année précédente. Cette croissance de l'EBITDA résulte à la fois de la contribution de Coflexip, à hauteur de 61,6 millions d'euros au quatrième trimestre de l'exercice et de celle de Technip ancien périmètre pour 223,0 millions d'euros, en progression de 12,1% par rapport à 2000.

Les dotations aux amortissements sur immobilisations s'élevèrent à 49,6 millions d'euros en 2001, contre 16,3 millions d'euros environ en 2000. Les dotations aux amortissements sur écarts d'acquisition représentent 61,3 millions d'euros en 2001, contre 26,7 millions d'euros en 2000. La forte progression des dotations aux amortissements sur immobilisations s'explique principalement par la consolidation de Coflexip depuis le 1^{er} octobre 2001 qui gère et exploite des actifs industriels importants. Quant aux dotations aux amortissements des écarts d'acquisition, l'augmentation constatée résulte de l'acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA par Coflexip et de l'acquisition complémentaire de Coflexip et d'Isis par Technip au travers des opérations d'OPE/OPA. Pour l'année pleine 2001, les résultats de la Division Mer Profonde ont été affectés non seulement par des pertes non récurrentes de 27,3 millions d'euros dégagées sur un contrat de réparation de rig de forage réalisé par Coflexip, mais également par le report de différents projets de développement en mer profonde dans le Golfe du Mexique ainsi que par le relativement faible niveau d'activité de ses chantiers de Newcastle et Corpus Christi. Compte tenu de cette situation, un amortissement exceptionnel de 142,6 millions d'euros a été enregistré au quatrième trimestre 2001 sur le goodwill d'acquisition de la Division Mer Profonde acquise début 2001 dans les comptes de Coflexip. Cette écriture n'a pas d'impact négatif sur le bénéfice net de Technip-Coflexip. Quant au montant total des goodwills d'acquisition dans les comptes de Technip-Coflexip, il demeure inchangé à environ 2,6 milliards d'euros, générant une charge d'amortissement annuelle de l'ordre de 120 millions d'euros en année pleine.

Le résultat opérationnel (EBIT) s'est élevé à 173,5 millions d'euros en 2001, contre 155,9 millions d'euros en 2000, soit une progression de 11,3%. La marge opérationnelle (qui correspond au résultat opérationnel exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires) a sensiblement diminué, passant de 5,2% en 2000 à 4,9% en 2001. Cette évolution provient notamment de la perte non-récurrente citée ci-dessus. La contribution de Coflexip au résultat opérationnel en 2001 a représenté 27,3 millions d'euros, soit 15,7% du résultat opérationnel total pour l'exercice. Le résultat opérationnel de Technip ancien périmètre s'est élevé à 161,9 millions d'euros, soit 5,3% de son chiffre d'affaires en 2001.

EBITDA par branche d'activité

Offshore. Cette branche a généré un EBITDA de 86,3 millions d'euros soit 11,9% du chiffre d'affaires de la branche en 2001, en progression par rapport à un EBITDA de 0,1 millions d'euros et 0,1% en 2000. Coflexip a contribué à l'EBITDA de 2001 à hauteur de 61,6 millions d'euros, soit 71,4% de l'EBITDA 2001 de la branche Offshore. Pour Technip ancien périmètre, l'EBITDA de la branche Offshore s'élève à 24,7 millions d'euros et 10,9% du chiffre d'affaires. La principale source provient notamment des contrats CTOC en Malaisie et AMENAM au Nigeria. L'augmentation globale de marge s'explique par l'activité importante sur les deux contrats précités.

Onshore / Downstream. Cette branche a généré un EBITDA de 189,0 millions d'euros, soit 8,0% du chiffre d'affaires de la branche en 2001, contre un EBITDA de 157,1 millions d'euros et une marge de 6,9% en 2000. Cette progression de 20,4% s'explique par l'activité soutenue sur les contrats La Isla au Curaçao, MIDOR en Egypte, Optimal et PETLIN en Malaisie, Alba au Bahreïn et LNG au Nigeria, ainsi que par l'achèvement dans des conditions maîtrisées des contrats vénézuéliens.

Industries. Cette branche a généré un EBITDA de 9,1 millions d'euros et 1,9% du chiffre d'affaires en 2001, contre un EBITDA de 41,7 millions d'euros et 7,6% en 2000. Cette réduction de la marge provient notamment des difficultés rencontrées sur un contrat clés en main au Sénégal.

EBITDA par région

Europe, Russie – Asie Centrale. L'EBITDA de cette région s'élève à 73,2 millions d'euros en 2001 (marge d'EBITDA de 7,8%), contre un chiffre de 64,2 millions d'euros (9,0%) au cours de l'exercice précédent. Cette évolution provient de la diminution de la part des contrats clés en main dans les réalisations de 2001 dans cette région.

Afrique, Moyen-Orient. L'EBITDA du groupe s'élève à 74,8 millions d'euros en 2001 (marge d'EBITDA de 6,2%) contre 102,9 millions d'euros (7,1%) en 2000.

Asie Pacifique. L'EBITDA dégagé représente 72,2 millions d'euros (marge d'EBITDA de 12,9%) en 2001, contre 29,3 millions d'euros (8,3%) au cours de l'exercice précédent. Cette évolution provient de la forte activité sur la région et de l'achèvement de contrats qui ont permis d'obtenir certains bonus contractuels.

Amériques. L'EBITDA généré par le Groupe dans cette région s'élève à 64,2 millions d'euros (marge d'EBITDA de 7,7%) en 2001 contre 2,5 millions d'euros (0,6%) en 2000. Cette forte amélioration provient principalement du rétablissement d'un contrat qui avait été provisionné l'an dernier et du déroulement satisfaisant des autres contrats en cours de réalisation, dont La Isla au Curaçao.

Résultat financier

Le résultat financier négatif s'établit à 6,5 millions d'euros pour 2001, à comparer avec un résultat positif de 5,8 millions d'euros dégagé l'an dernier. Conformément à nos principes comptables, la rémunération de la trésorerie sur contrats clés en main est rattachée au chiffre d'affaires et ne figure pas dans cette rubrique. Au titre de 2001, ces produits financiers représentent 17 millions d'euros contre 25 millions d'euros en 2000. Les charges financières de l'exercice 2001 incluent 9,6 millions d'euros de frais financiers liés au financement de l'acquisition de Coflexip sur le quatrième trimestre 2001, diminuées du résultat financier provenant de Coflexip pour 2,4 millions d'euros et d'Isis pour 1,2 millions d'euros, au titre du quatrième trimestre 2001.

Quote-part des sociétés mises en équivalence

La quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à 15,6 millions d'euros en 2001, contre 22,1 millions d'euros en 2000. Les principales filiales qui ont contribué au résultat de 2001 sont Coflexip d'une part, pour 9 mois de janvier à septembre, avec une contribution de 14,4 millions d'euros et Ipedex d'autre part, une filiale qui propose des services de maintenance et d'exploitation pour les sociétés pétrolières ou gazières. En 2000, Coflexip était mise en équivalence à partir d'avril, date de prise de participation. A compter du 1^{er} octobre 2001, date à laquelle a été constaté le succès des offres d'échange sur Coflexip et ISIS, et d'achat sur Coflexip, Coflexip est consolidé par intégration globale.

Résultat exceptionnel

Le Groupe a enregistré en 2001 une perte exceptionnelle de 6,6 millions d'euros à comparer avec un bénéfice exceptionnel de 93,9 millions d'euros en 2000. Le bénéfice exceptionnel de l'exercice 2000 provenait principalement de la plus-value enregistrée sur la cession des actions Cogema (69,9 millions d'euros) et de 29,7% de la plus-value réalisée lors de la cession par Coflexip de ses actions Cal Dive en septembre 2000 (39,0 millions d'euros). En 2001, la perte exceptionnelle provient essentiellement de l'incidence de la dilution de notre participation dans Coflexip pour 2,7

millions d'euros (0,3% des capitaux propres au 30 septembre 2001) et de coûts de restructuration de la société EHR GmbH.

Impôts sur les sociétés

La charge de l'impôt sur les sociétés s'élève à 65,5 millions d'euros pour un résultat bénéficiaire avant impôts de 173,6 millions d'euros en 2001. La charge fiscale de 2000 représentait 62,3 millions d'euros. Par rapport au taux français qui s'élève à 36,23% sur 2001, contre 36,66% l'an passé, le taux effectif du Groupe sur 2001 s'établit à 30,36%, à comparer avec 37,22% pour 2000. Cette variation résulte du statut fiscal de certains résultats dégagés au cours de l'exercice. En moyenne, le taux effectif du Groupe sur les trois dernières années ressort à 34%.

Résultats affectables aux minoritaires

Les résultats affectables aux minoritaires s'élèvent à 2,4 millions d'euros en 2001, contre 1,2 millions d'euros en 2000. Pour chacune de ces deux années, les sommes concernées ne sont pas très significatives.

Résultat net

Le résultat net consolidé pour 2001 s'élève à 108,1 millions d'euros. Avant résultat exceptionnel et net consolidé s'élevait à 214,2 millions d'euros, compte tenu d'importantes plus-values. Avant résultat exceptionnel et dotations aux amortissements des écarts d'acquisition, il s'établissait à 147,0 millions d'euros. La progression du résultat avant éléments exceptionnels et dotations aux amortissements des écarts d'acquisition représente 19,7% entre 2000 et 2001.

Le résultat net dilué de l'exercice 2001 avant éléments exceptionnels et dotations aux amortissements des écarts d'acquisition représente 6,93 euros contre 8,82 euros sur l'exercice 2000. Le calcul du résultat 2001 par action a fortement été affecté par l'émission des nouvelles actions Technip en rémunération des titres apportés dans le cadre des deux OPE.

(c) Résultats des activités en 2000

Chiffre d'affaires

Pour l'exercice 2000, le chiffre d'affaires consolidé de Technip s'est élevé à 2 972,0 millions d'euros, soit une augmentation de 6,8% par rapport au chiffre d'affaires de 2 782,2 millions d'euros enregistré en 1999. Cette augmentation provient essentiellement de l'activité générée par les contrats en cours, dont plusieurs de taille importante sont entrés en phase de construction. Parmi les réalisations qui ont contribué au chiffre d'affaires de 2000, en raison de leur taille et de leur état d'avancement, on relève l'usine de traitement du gaz OGD II à Abu Dhabi, la raffinerie Sincor au Venezuela, la raffinerie Midor en Egypte, l'installation pétrochimique Q-Chem au Qatar et une usine de coke de pétrole calciné à Bahreïn.

Le *backlog*, qui représente la part des contrats en cours restant à réaliser, est passé de 3 468,2 millions d'euros au 31 décembre 1999 à 3 410,0 millions d'euros au 31 décembre 2000, et représente l'équivalent d'environ 14 mois de chiffre d'affaires à venir (calculé sur la base du chiffre d'affaires moyen mensuel en 2000). Au cours de l'exercice 2000, le *backlog* a connu une croissance remarquable dans la région Asie Pacifique, qui représente 21% du *backlog* total du Groupe. Le *backlog* ne comprend pas les prises de commandes de deux contrats très importants concernant les complexes d'éthylène en Iran pour lesquels les financements n'ont pas encore été sécurisés par le client.

Chiffre d'affaires par branche d'activité

Offshore. Il représente 130,0 millions d'euros, soit 4,4% du chiffre d'affaires total en 2000, soit plus du double de celui de 1999 qui représentait 56,0 millions d'euros et 2,0% du chiffre d'affaire total. Cette évolution est due au développement accru des champs pétroliers dans les régions Asie Pacifique, et Afrique, Moyen-Orient, illustré par l'attribution à Technip de plusieurs grands contrats, dont l'un des plus grands projets clés en main de l'année : une exploitation offshore en Malaisie. En outre, l'acquisition par Technip d'une participation de 29,7% dans Coflexip ainsi que la poursuite commune de contrats à travers son alliance stratégique lui a permis de se positionner sur le marché de l'offshore en eaux profondes, avec des premiers contrats en Thaïlande. La récente hausse historique du cours du pétrole a, en règle générale, provoqué une augmentation du volume des activités d'exploration qui se traduiront par un développement ultérieur de nouvelles installations pétrolières dès lors que l'augmentation des cours du pétrole rend, en effet, économiquement accessible l'exploration de gisements pétroliers difficiles d'accès.

Onshore / Downstream. En 2000, Cette branche, qui inclut les activités liées à la production, au raffinage et à la pétrochimie, a enregistré un chiffre d'affaires de 2 290,9 millions d'euros, soit 77,1% du chiffre d'affaires total, contre 2121,7 millions d'euros en 1999, ce qui représente une progression de 8,0%. Elle est due aux activités liées à la production et à la pétrochimie. En effet, les activités de production ont tiré parti du développement susmentionné des champs pétroliers, en particulier l'attribution à Technip de l'un des deux plus grands projets clés en main de l'année : les installations nécessaires au développement du champ de Hawiyah, en Arabie Saoudite. En outre, comme il a été précisé ci-dessus, la récente hausse historique du cours du pétrole a, en règle générale, provoqué une augmentation du volume des activités d'exploration qui se traduiront par un développement ultérieur de nouvelles installations pétrolières. La progression des activités pétrochimiques est en partie due à la montée en puissance du secteur de l'éthylène, ce qui traduit la pénétration croissante de Technip sur ce marché après l'acquisition des activités d'ingénierie de KTI il y a moins de deux ans, et au contrat pour la construction d'une usine de polyéthylène en Malaisie. L'augmentation enregistrée par ces deux secteurs d'activité a toutefois été contrebalancée par le recul affiché par les activités de raffinage. A l'exception du sous-secteur hydrogène, que Technip a fortement développé depuis l'acquisition des activités d'ingénierie de KTI, nous estimons que le raffinage a atteint le bas du cycle d'investissement en Europe, après l'achèvement de projets visant à se conformer aux nouvelles normes européennes sur l'environnement, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2000. Les autres projets européens de Technip ont été de moindre ampleur. De plus, une grande partie des travaux sur un projet important en cours en Egypte, la raffinerie Midor, a été achevée en 1999, conduisant à un niveau élevé de chiffre d'affaires sur cet exercice, comparé à l'exercice 2000.

Industries. Il représente en 2000 551,1 millions d'euros, soit 18,5% du chiffre d'affaires total de Technip, contre 604,5 millions d'euros en 1999, soit une contribution de 21,7% au chiffre d'affaires total. Cette baisse de 9,1% entre 2000 et 1999 provient du processus d'intégration lié à l'acquisition de KTI et MDEU par Technip, à l'occasion duquel il a été mis fin aux activités non rentables de cette branche, notamment dans le domaine de l'environnement.

Chiffre d'affaires par région

Europe, Russie – Asie Centrale. Au cours de l'exercice 2000, les activités de Technip dans la région Europe, Russie – Asie Centrale ont généré 717,0 millions d'euros de chiffre d'affaires, soit 24,1% du chiffre d'affaires total, contre 922,9 millions d'euros et 33,2% du chiffre d'affaires total en 1999. Cette diminution de 22,3%, provient de la baisse des activités de raffinage dans cette région et de l'arrêt de certaines activités dans le secteur industriel, comme évoqué précédemment. L'importance du chiffre d'affaires de 1999 s'explique principalement par la réalisation d'un contrat de raffinage important au Turkménistan.

Afrique, Moyen-Orient. Le chiffre d'affaires généré par les activités de Technip en Afrique, Moyen-Orient, au cours de l'exercice 2000, a atteint 1 448,3 millions d'euros, soit 48,7% du chiffre d'affaires total, ce qui représente une hausse de 11,7% par rapport au chiffre d'affaires enregistré en 1999, qui s'élevait à 1 296,8 millions d'euros, soit 46,6% du chiffre d'affaires total de 1999. Cette progression est due au regain des projets gaziers et pétroliers au Moyen-Orient, illustrés par deux contrats significatifs conclus en Arabie Saoudite, alors même que le backlog restait stable. Ces effets positifs ont été en partie complétés par le déroulement des travaux sur de grands contrats en Afrique, notamment la raffinerie Midor en Egypte et le complexe Bonny LNG au Nigeria.

Asie Pacifique. Les activités de Technip en Asie Pacifique ont généré un chiffre d'affaires de 352,2 millions d'euros en 2000, soit 11,9% du chiffre d'affaires total, en augmentation de 56,6% par rapport aux 224,9 millions d'euros de 1999, représentant 8,1% du chiffre d'affaires total de cet exercice. Cette hausse résulte en partie des activités de Technip Singapour, TPGM ainsi que Technip KT India, cette dernière ayant été acquise auprès de Mannesmann en 1999.

Amériques. Le chiffre d'affaires généré au cours de l'exercice 2000 par les activités de Technip dans la région Amériques a augmenté de 34,6% et s'est élevé à 454,5 millions d'euros, soit 15,3% du chiffre d'affaires total, par rapport au chiffre d'affaires enregistré en 1999 qui s'élevait à 337,6 millions d'euros. Cette augmentation résulte principalement de l'achèvement d'étapes clés concernant les contrats de Technip au Venezuela.

Coûts et charges d'exploitation

Les coûts et charges d'exploitation de Technip, qui se sont élevés à 2 638,4 millions d'euros en 2000 contre 2 469,0 millions d'euros en 1999, sont composés des charges externes qui correspondent principalement aux coûts salariaux, aux achats d'équipements et aux prestations de construction et d'engineering sous-traitées. L'augmentation de ces coûts est principalement due à l'accroissement du volume de l'activité. L'augmentation des coûts salariaux en Europe a été compensée partiellement par la montée en puissance de l'utilisation de centres d'études à coûts salariaux modérés tels que la Malaisie ou l'Inde. La maîtrise de l'inflation dans les régions où est localisée une part significative des employés de Technip, telles que les Etats-Unis et l'Europe, a également contribué à contenir les coûts salariaux.

Marge Brute

Nous avons enregistré en 2000 une marge brute de 333,6 millions d'euros, contre 313,2 millions d'euros en 1999. La marge brute représente 11,2% du chiffre d'affaires en 2000, contre 11,3% en 1999. Le principal facteur qui permet d'expliquer cette évolution a été l'amélioration des résultats des projets issus de l'acquisition de KTI et de MDEU en 1999, partiellement compensée par des provisions constituées sur des contrats au Venezuela, suite à l'effet des troubles sociaux sur le site de construction.

Frais commerciaux et administratifs

En 2000, les frais commerciaux et administratifs se sont élevés à 134,7 millions d'euros, contre 129,9 millions d'euros en 1999. Cette hausse de 3,7% entre les deux exercices s'explique en partie par les efforts supplémentaires d'offre consentis en 2000 en vue de développer de nouvelles activités. Exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, ces frais restent quasiment inchangés à 4,5% en 2000, contre 4,7% pour l'exercice précédent.

Les frais commerciaux et administratifs incluent les dépenses en recherche et développement qui, sur l'exercice 2000, se sont élevées à 7,2 millions d'euros. En 1999, elles avaient atteint 10,3 millions d'euros. Ces chiffres, qui se rapportent principalement aux études de processus, n'incluent pas les dépenses en recherche et développement engagées dans le cadre de l'exécution d'un projet pour le compte d'un client, charges que nous comptabilisons en charges d'exploitation. La plupart des technologies du Groupe sont exploitées sous licence et appliquées à un produit en particulier ; par conséquent, elles ne sont pas comptabilisées comme des frais de recherche et développement. La rationalisation des équipes de recherche et développement, notamment dans les domaines liés à l'environnement, à l'issue des acquisitions de KTI et de MDEU, permet d'expliquer en majeure partie la diminution des dépenses affectées, en interne, à ce poste.

Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition (EBITDA)

En 2000, le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition, correspondant à une notion économique d'EBITDA, s'est élevé à 198,9 millions d'euros, en progression de 8,5% comparé aux 183,3 millions d'euros dégagés au cours de l'année précédente.

Les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition se sont élevées à 26,7 millions d'euros en 2000, contre 9,5 millions d'euros en 1999. L'augmentation provient essentiellement de l'amortissement de l'écart d'acquisition dégagé lors de l'acquisition de la participation dans Coflexip en avril 2000, qui génère une charge d'amortissement annuelle de 22,4 millions d'euros, dont seulement 16,8 millions ont été comptabilisés en 2000 en application de la règle prorata temporis (amortissement à compter du 19 avril 2000). Le reste des dotations aux amortissements des écarts d'acquisition constatés en 2000, comme en 1999, se compose principalement des survaleurs constatées lors de l'achat en 1999 par Technip de KTI et MDEU auprès de Mannesmann, générant une charge d'amortissement annuelle de 8,0 millions d'euros et, pour un faible montant, de survaleurs constatées lors de l'acquisition de CBS Engineering par Technip en 1997.

Le résultat opérationnel (EBIT) s'est élevé à 155,9 millions d'euros en 2000 contre 151,5 millions d'euros en 1999, soit une progression de 2,9%. La marge opérationnelle (qui correspond au résultat opérationnel exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires) a sensiblement diminué pour passer de 5,4% en 1999 à 5,2% en 2000.

EBITDA par branche d'activité

Offshore. Il a généré un EBITDA de 0,1 millions d'euros et une marge de 0,1% en 2000, contre un EBITDA négatif de (0,9) millions d'euros et une marge de (1,6)% en 1999. Cette évolution doit se confirmer en 2001 avec le développement des projets entrés en vigueur sur les régions Asie Pacifique et Afrique, Moyen-Orient encore en début de réalisation en 2000.

Onshore / Downstream. Il a généré un EBITDA de 157,1 millions d'euros et une marge de 6,9% en 2000 contre un EBITDA de 158,5 millions d'euros et une marge de 7,5% en 1999. Cette évolution est due à la moindre contribution des activités liées à la production et au raffinage, qui n'a été que partiellement compensée par l'accroissement de la contribution des activités pétrochimiques. Les principales contributions des activités production en 2000 proviennent des grands contrats en Arabie Saoudite, au Nigeria et à Abu Dhabi, sur lesquels l'avancement des travaux est en très bonne voie. La moindre contribution des activités raffinage provient du non renouvellement en 2000 de l'importante contribution de 1999 relative à l'exécution des grands projets de raffinerie en Egypte et au Turkménistan, ainsi que de l'usine de coke de pétrole calciné à Bahreïn en 1999, ainsi que des provisions constituées sur

des contrats au Venezuela, suite à l'effet des troubles sociaux sur le site de construction. Cette évolution a été en partie compensée par la hausse significative tant de l'EBITDA que des marges des activités pétrochimiques qui résultent en grande partie de la poursuite du développement de nos activités d'éthylène, par l'intermédiaire de notre filiale KTI récemment acquise et des progrès majeurs réalisés sur un important contrat en Malaisie.

Industries. Il a généré un EBITDA de 41,7 millions d'euros et une marge de 7,6% en 2000, soit près du double de l'EBITDA de 25,7 millions d'euros réalisé en 1999 qui représentait une marge de 4,3%. L'un des principaux facteurs expliquant cette progression résulte de la consolidation complète de Krebs-Speichim en 2000 suite à l'acquisition de la participation complémentaire de 50% dans cette société. En 1999, nous avons comptabilisé cette filiale selon la méthode de consolidation proportionnelle. Outre ce complément de prise de participation, l'amélioration des marges sur les contrats de MDEU, autre filiale récemment acquise, contribue également à l'EBITDA de cette branche.

EBITDA par région

Europe, Russie – Asie Centrale. Elle a généré un EBITDA 64,2 millions d'euros et une marge de 9,0% en 2000 contre 60,5 millions d'euros et 6,6% au cours de l'exercice précédent. Cette progression traduit l'évolution satisfaisante de contrats en Europe de l'Ouest et au Turkménistan dont la réception doit intervenir prochainement.

Afrique, Moyen-Orient. Elle a généré un EBITDA de 102,9 millions d'euros et une marge de 7,1% en 2000 contre 103,8 millions d'euros et 8,0% en 1999, soit une contribution stable de cette région aux résultats.

Asie Pacifique. Elle a généré un EBITDA de 29,3 millions d'euros et une marge de 8,3% en 2000, à comparer à un EBITDA de 13,1 millions d'euros et 5,8% pour l'exercice précédent. Cette évolution traduit la forte activité sur les contrats clés en main mis en vigueur au cours des années précédentes, notamment dans le domaine pétrochimique (PVC...).

Amériques. Elle a généré un EBITDA de 2,5 millions d'euros et 0,6% de marge en 2000 contre 5,9 millions d'euros et 1,7% pour 1999. Les difficultés de réalisation rencontrées sur les contrats en cours, et notamment les provisions rendues nécessaires par les troubles sociaux sur les sites de construction au Venezuela, ont pesé sur les résultats des activités de la région. Dans la branche Offshore l'EBITDA a été pénalisé par des provisions pour pertes à terminaison sur une des société non-« core »

Résultat financier

Le résultat financier de Technip a diminué, passant de 16,6 millions d'euros en 1999 à 5,8 millions d'euros en 2000. Le principal facteur contribuant à cette baisse provient de l'augmentation des charges d'intérêts suite à l'utilisation de lignes de crédit pour le financement de l'acquisition de la participation de 29,7% dans Coflexip, soit 659,7 millions d'euros et des 50% restants de Krebs-Speichim. Les résultats financiers sur contrats, comptabilisés dans le poste chiffre d'affaires ont respectivement contribué au chiffre d'affaires de 2000 et 1999, à concurrence de 25,0 millions d'euros et 19,0 millions d'euros.

Quote-part des sociétés mises en équivalence

La quote-part des sociétés mises en équivalence de Technip s'est élevée à 22,1 millions d'euros en 2000, contre 0,8 million d'euros en 1999. Les principales filiales contribuant à ce résultat en 2000 ont été Coflexip, avec une contribution de 21,0 millions d'euros (n'incluant pas les 39,0 millions d'euros liés aux cessions exceptionnelles d'éléments d'actif, titres Cal Dive notamment, que Technip enregistre à titre de résultat exceptionnel) et dans une moindre mesure, Ipedex, une filiale qui fournit des prestations de services pour la maintenance et l'exploitation pour les sociétés pétrolières ou gazières.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est passé de 59,8 millions d'euros en 1999 à 93,9 millions d'euros en 2000. En 1999, les éléments constitutifs de ce résultat provenaient de la reprise de la provision pour risques géopolitiques (89,9 millions d'euros) et divers éléments pour 3,0 millions d'euros. Le résultat exceptionnel 2000, à comparer aux 3,0 millions d'euros constatés en 1999 hors reprise de provisions, se compose principalement d'une plus-value de cession sur la vente de la participation de 3,2% de Technip dans la Cogema, pour un montant de 69,9 millions d'euros et de la quote-part de 39,0 millions d'euros dans la vente de la participation de Coflexip dans Cal Dive. Ces produits sont partiellement compensés par des coûts de réorganisation, d'un montant total de 8,9 millions d'euros, qui comprennent essentiellement 6,8 millions d'euros relatifs au plan de restructuration concernant deux filiales allemandes, TP Germany GmbH et MSE GmbH, acquises auprès de Mannesmann, et dont les effectifs ont été réduits, ainsi que les coûts de

restructuration liés à la relocalisation de leurs activités à Berlin, Düsseldorf et Frankfurt, pour un montant de 1,6 millions d'euros.

Jusqu'en 1999, Technip avait maintenu une provision pour risques géopolitiques destinée à couvrir les risques potentiels, distincts des aléas techniques et financiers spécifiques aux contrats clés en main, auxquels elle est théoriquement exposée sur ses principaux contrats en forfait conclus hors de l'Europe de l'Ouest. En 1999, compte tenu d'une part de l'expansion géographique accrue de ses activités à la suite de l'acquisition de KTI et MDEU qui lui a permis de diversifier de manière importante son risque pays et d'autre part de l'absence d'utilisation de cette provision, Technip a décidé que le maintien de cette provision pour risque géopolitique n'était plus justifié. Technip a estimé que la reprise de cette provision n'était pas contraire à une gestion prudente des risques, tout en permettant une meilleure adéquation avec les pratiques industrielles et les normes comptables. Technip a repris la provision pour risques géopolitiques à la fin de l'année 1999, pour un montant de 89,9 millions d'euros net avant impôt, soit 57 millions d'euros après impact fiscal.

Impôt sur les sociétés

Pour 2000, l'impôt sur les sociétés de Technip s'est élevé à 62,3 millions d'euros, contre 55,9 millions d'euros en 1999. Cette évolution provient de la constatation en 1999 d'une charge d'impôts non récurrente de 32,9 millions d'euros correspondant à l'annulation de l'actif fiscal attaché à la provision pour risques géopolitiques fiscalement non déductible et reprise en 1999.

Le taux effectif d'imposition sur les bénéfices a été de 37,2% en 2000, soit un taux significativement supérieur au taux effectif de 33,8% constaté en 1999. Cette variation provient de l'augmentation du montant des bénéfices réalisés en Italie où le taux d'imposition est supérieur au taux d'imposition moyen de Technip. Les montants pour les exercices 2000 et 1999 comprennent la contribution additionnelle de 10% pour les deux exercices. L'exercice 1999 comprend également un impôt temporaire de 10% qui n'a pas été maintenu sur l'exercice 2000.

Résultats affectables aux minoritaires

Les résultats affectables aux minoritaires se sont élevés à 1,2 million d'euros en 2000, contre 0,2 million d'euros en 1999. Cette différence n'est pas significative si on la compare aux résultats de Technip au cours de ces deux exercices.

Résultat net

Le résultat net de Technip s'est élevé à 214,2 millions d'euros pour l'exercice 2000, soit une augmentation de 24,1% par rapport au résultat net de 172,6 millions d'euros enregistré en 1999. Le résultat net dilué par action de Technip est passé de 10,75 euros en 1999 à 12,85 euros en 2000, soit une augmentation de 19,5%. Le résultat par action dilué a été calculé sur la base du résultat net divisé par le nombre d'actions ordinaires en circulation à chaque clôture d'exercice y compris les options de souscription d'actions octroyées au personnel.

(d) Flux de trésorerie en 2002

Flux de trésorerie d'exploitation

Les flux de trésorerie d'exploitation se montent à 432,8 millions d'euros en 2002 contre 112,0 millions d'euros en 2001.

La marge brute d'autofinancement s'élève à 239,9 millions d'euros en 2002 contre 213,2 millions d'euros en 2001.

En 2002, les amortissements des actifs corporels et incorporels (dont les écarts d'acquisition) s'élèvent à 260,8 millions d'euros, contre 110,9 millions d'euros en 2001. Cette augmentation s'explique par la forte progression de l'amortissement des survaleurs liée à l'acquisition de Coflexip en 2001, mais aussi à l'intégration dans le périmètre du groupe des actifs corporels et incorporels de Coflexip (immeubles et navires principalement) qui génèrent une charge d'amortissement plus importante sur une année pleine. Enfin l'amortissement de la prime de remboursement lié aux OCEANES s'élève à 16,9 millions d'euros en 2002.

La quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes versés, est nulle en 2002 contre (7,5) millions d'euros en 2001. Ce poste représente principalement en 2001 la quote-part de résultat de Coflexip revenant au Groupe sur les trois premiers trimestres de l'exercice avant les opérations d'acquisition de début octobre 2001.

Les plus-values de cession d'actifs corporels et financiers se sont élevées à 10,7 millions d'euros en 2002 contre 2,8 millions d'euros en 2001. En 2002, elles incluent principalement la cession des titres Ipedex et Rintekno.

Les variations du besoin en fonds de roulement ont eu un impact positif de 192,9 millions d'euros en 2002 sur la trésorerie du Groupe. En 2001, ces variations étaient négatives pour (101,2) millions d'euros.

Flux d'investissements

Le montant de la trésorerie nette dégagée par les opérations d'investissements s'élève à 18,7 millions d'euros contre un montant négatif de (660,3) millions d'euros en 2001.

Le total des dépenses d'investissements liées aux immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que la part financée en numéraire de nos prises de participation de l'exercice se monte à 126,2 en 2002 contre 1 106,9 millions d'euros en 2001. Le principal mouvement en 2001 a été l'acquisition dans le cadre d'une Offre Publique d'Achat de 5 000 000 de titres de Coflexip pour 1 040 millions d'euros dont 45 millions d'euros de frais liés à l'opération.

Les produits de cessions d'immobilisations corporelles et d'investissements se sont élevés à 143,2 millions d'euros en 2002 contre 213,8 millions d'euros en 2001. La principale contribution en 2001 a été la cession pour 205 millions d'euros de titres non cotés, acquis début octobre 2001 à l'issue de l'Offre Publique d'Echange sur Isis. En 2002, les cessions portent sur l'ancien siège social de Coflexip, les activités de Welloperations et la cession de titres Novasep par ISIS avant la fusion.

L'augmentation de la trésorerie due aux variations du périmètre de consolidation représente la situation de trésorerie des sociétés acquises ou cédées, mesurée à la date de leur acquisition ou de leur cession, soit 1,7 million d'euros en 2002 contre 232,8 millions d'euros en 2001. En 2001, ce montant représente principalement la trésorerie acquise pour 241,5 millions d'euros et (12,3) millions d'euros provenant de la cession de Chemoprojekt.

Flux de financement

Le montant des flux de financement correspond à (436,1) millions d'euros en 2002 contre un dégagement de 763,4 millions d'euros en 2001. Cette variation résulte principalement de l'émission d'un emprunt obligataire de type OCEANE pour un montant de 793,5 millions d'euros et du remboursement de la ligne de crédit de 944 millions d'euros au 31 décembre 2001 contracté lors de l'Offre Publique d'Achat sur Coflexip.

Les autres flux de financement en 2002 sont principalement la mise en paiement du dividende au titre de l'exercice précédent pour 79,7 millions d'euros et par le rachat de titres d'autodétention (annulés au 31 décembre 2002) pour 45,7 millions d'euros.

(e) Flux de trésorerie en 2001

Flux de trésorerie d'exploitation

Les flux de trésorerie d'exploitation se montent à 112,0 millions d'euros contre (186,6) millions d'euros en 2000.

La marge brute d'autofinancement s'élève à 213,2 millions d'euros en 2001, contre 116,1 millions d'euros en 2000.

En 2001, les amortissements des actifs corporels et incorporels (dont les écarts d'acquisition) s'élèvent à 110,9 millions d'euros, contre 43,0 millions d'euros en 2000. Cette augmentation s'explique par la forte progression (+ 34,6 millions d'euros) de l'amortissement des survaleurs liée à l'acquisition de Coflexip en 2001, mais aussi à l'intégration dans le périmètre du groupe des actifs de Coflexip (dont deux immeubles et des navires) qui génèrent une charge d'amortissement plus importante au titre du quatrième trimestre de l'exercice.

La quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes versés, soit 7,5 millions d'euros en 2001, se compare avec 61,1 millions d'euros en 2000. Ce poste représente principalement en 2001 la quote-part de résultat de Coflexip revenant au Groupe sur les trois premiers trimestres de l'exercice avant les opérations d'acquisition de début octobre 2001. La forte diminution par rapport à 2000 provient du résultat 2000 de Coflexip qui incluait des plus-values importantes générées par la cession des titres Cal Dive.

Les plus-values de cession d'actifs corporels et financiers se sont élevées à 2,8 millions d'euros en 2001, contre 82,4 millions d'euros en 2000 qui incluait principalement la cession des titres Cogema.

Les variations du besoin en fonds de roulement ont eu un impact défavorable de (101,2) millions d'euros en 2001 sur la trésorerie du Groupe. En 2000, ces variations étaient également négatives pour (302,7) millions d'euros.

Flux d'investissements

Le montant de la trésorerie nette affectée aux opérations d'investissements s'élève à 660,3 millions d'euros en 2001, contre 419,8 millions d'euros en 2000.

Le total des dépenses d'investissements liées aux immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que la part financée en numéraire de nos prises de participation de l'exercice se monte à 1 106,9 millions d'euros en 2001, contre 702,2 millions d'euros en 2000. Le principal mouvement en 2001 a été l'acquisition dans le cadre d'une Offre Publique d'Achat de 5 000 000 de titres de Coflexip pour 1 040 millions d'euros dont 45 millions d'euros de frais liés à l'opération.

Les produits de cessions d'immobilisations corporelles et d'investissements se sont élevés à 213,8 millions d'euros en 2001, contre 176,3 millions d'euros en 2000. La principale contribution en 2001 a été la cession pour 205 millions d'euros de titres non cotés, acquis début octobre 2001 à l'issue de l'Offre Publique d'Echange sur Isis.

L'augmentation de la trésorerie due aux variations du périmètre de consolidation représente la situation de trésorerie des sociétés acquises ou cédées, mesurée à la date de leur acquisition ou de leur cession, soit 232,8 millions d'euros en 2001 et 42,8 millions d'euros en 2000. Ces montants représentent principalement la trésorerie acquise pour 241,5 millions d'euros et (12,3) millions d'euros provenant de la cession de Chemoprojekt.

Flux de financement

Le montant des flux de financement s'est élevé à 763,4 millions d'euros en 2001 contre 126,0 millions d'euros en 2000. Cette variation résulte principalement du financement de l'Offre Publique d'Achat sur Coflexip en 2001 par une nouvelle ligne de crédit initialement utilisée pour 1 030 millions d'euros, et ramenée à 944 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Les autres flux de financement en 2001 sont principalement la mise en paiement du dividende au titre de l'exercice précédent pour 50,9 millions d'euros.

(f) Flux de trésorerie en 2000

Flux de trésorerie d'exploitation

Les flux de trésorerie d'exploitation ressortent négatifs de (186,6) millions d'euros en 2000 contre un flux positif de 207,7 millions d'euros en 1999.

La marge brute d'autofinancement s'est élevée à 116,1 millions d'euros en 2000 contre 148,6 millions d'euros en 1999. En 2000, les amortissements des actifs corporels et incorporels ont atteint 43,0 millions d'euros contre 31,8 millions d'euros en 1999. Cette augmentation s'explique principalement par l'amortissement de l'écart d'acquisition constaté en avril 2000 lors de l'acquisition de 29,7% de Coflexip.

La quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence représente 61,1 millions d'euros en 2000 contre 0,8 millions d'euros en 1999. Cette variation s'explique en quasi totalité par la quote-part de résultat de 60,0 millions d'euros dans Coflexip (y compris un résultat exceptionnel de 39,0 millions d'euros). Les plus-values dégagées sur les cessions d'actifs corporels se sont élevées à 82,4 millions d'euros en 2000, correspondant principalement à la vente des actions Cogema, contre 5,0 millions d'euros en 1999.

Les variations du besoin en fonds de roulement ont eu un impact négatif de (302,7) millions d'euros en 2000 sur la trésorerie du Groupe, contre un impact positif de 59,1 millions d'euros en 1999. Cette inversion de tendance provient principalement d'une augmentation de 297,1 millions d'euros du besoin en fonds de roulement des contrats en cours d'exécution et plus particulièrement d'échéanciers de paiement moins favorables en 2000 qu'en 1999. Les reprises de provisions pour risques et charges de 124,5 millions d'euros, provenant principalement de la restructuration de nos filiales KTI et MDEU, soit un montant sensiblement supérieur aux 3,8 millions d'euros constatés en 1999, contribuent également à augmenter le besoin en fonds de roulement.

Flux d'investissements

Le montant des décaissements liés aux flux d'investissements s'est élevé à 419,8 millions d'euros en 2000 contre 23,2 millions d'euros en 1999. Le total des dépenses d'investissements liées aux immobilisations incorporelles et

corporelles, ainsi que la trésorerie payée dans le cadre de nos acquisitions s'est élevé à 702,2 millions d'euros en 2000 contre 109,8 millions d'euros en 1999. Les principales évolutions en 2000 ont été l'acquisition de 29,7% dans Coflexip, pour 659,7 millions d'euros, et de 50% dans Krebs-Speichim, pour 21,7 millions d'euros. En outre, le Groupe a été remboursé en 2000 de 63,3 millions d'euros, suite à la décision du tribunal arbitral saisi, sur le prix d'achat payé par Technip à Mannesmann pour l'acquisition de KTI / MDEU.

Les produits de cessions des immobilisations corporelles, incorporelles et des titres de participation se sont élevés à 176,3 millions d'euros en 2000 contre 9,9 millions d'euros en 1999. Cette évolution est principalement due à la cession, pour 151,6 millions d'euros, de notre participation de 3,2% dans Cogema.

L'augmentation de la trésorerie due aux variations du périmètre de consolidation correspond à la trésorerie des sociétés acquises ou cédées, mesurée à la date de leur acquisition ou de leur cession, à savoir 42,8 millions d'euros en 2000, correspondant principalement à l'acquisition complémentaire de 50% du capital de Krebs-Speichim et 140,0 millions d'euros en 1999, correspondant à l'acquisition de KTI/MDEU en 1999.

Flux de financement

Le montant des flux de financement s'est élevé à 126,0 millions d'euros en 2000 contre (64,9) millions d'euros en 1999. Cette variation résulte principalement de la souscription de billets de trésorerie à court terme pour 190,0 millions d'euros en 2000 ayant pour objet de financer en partie le flux de trésorerie négatif provenant de l'exploitation.

Les autres flux de financement résultent principalement du rachat de nos propres actions pour un montant de 21,5 millions d'euros en 2000, contre 20,2 millions d'euros en 1999, ainsi que de la mise en paiement de dividendes à hauteur de 45,9 millions d'euros en 2000 contre 37,8 millions d'euros en 1999. En outre, l'exercice 1999 avait été marqué par une réduction de capital de 19,7 millions d'euros opération non renouvelée en 2000. En revanche, les augmentations de capital se sont élevées à 22,3 millions d'euros en 2000, contre 12,5 millions d'euros en 1999.

(g) Evolution du bilan et situation financière au 31 décembre 2002

Au 31 décembre 2002, les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent à 2 637,6 millions d'euros. Elles se composent essentiellement de 2 528,8 millions d'euros d'écarts d'acquisition nets dont 2 379,5 millions d'euros liés à l'acquisition de Coflexip. Les autres immobilisations incorporelles nettes (hors écarts d'acquisition) se montent au 31 décembre 2002 à 108,8 millions d'euros et sont essentiellement constituées de brevets et marques ainsi que de la nouvelle plate-forme E-Procurement du Groupe.

Les immobilisations corporelles nettes au 31 décembre 2002 s'élèvent à 861,1 millions d'euros et se composent essentiellement de navires pour 429,4 millions d'euros liés à l'activité de la branche Offshore et des terrains et constructions à usage administratif ou productif.

Les dépenses d'investissements en immobilisations incorporelles et corporelles se sont élevées à 125,8 millions d'euros en 2002 pour un budget de 140 millions d'euros. En 2003, les investissements devraient s'élever à environ 122 millions d'euros. Les investissements des branches Onshore/Downstream et Industries devraient se situer autour de 18 à 20 millions d'euros alors que ceux de la branche Offshore pourraient atteindre 100 à 105 millions d'euros.

Outre les postes d'actif et de passif circulant usuellement retenus, Technip-Coflexip incorpore dans sa définition du besoin en fonds de roulement les postes comptables suivants : «Stocks et Offres en cours», «Contrats à long terme», « Clients et comptes rattachés », « autres créances », «Avances et acomptes versés sur contrats en cours», «Provisions pour risques et charges», «Paiements progressifs sur contrats», « autres dettes ». Cette définition du besoin en fonds de roulement peut diverger par rapport aux définitions retenues par d'autres sociétés.

Le besoin en fonds de roulement ressort négatif à (879,2) millions d'euros contre (695,7) millions d'euros au 31 décembre 2001 et (648,0) millions d'euros au 31 décembre 2000.

La variation des rubriques de fonds de roulement entre 2001 et 2002 s'explique essentiellement par l'accroissement du niveau général de l'activité et des flux de trésorerie d'exploitation qui en résultent. Le montant des dépenses d'investissements s'est élevé à 126,2 millions d'euros contre 1 106,9 millions d'euros en 2001 contre 702,2 millions d'euros en 2000. Le montant constaté en 2001 provient essentiellement de l'Offre Publique d'Achat sur Coflexip initiée début octobre 2001. En 2002, le montant des cessions s'élève à 143,2 millions d'euros et correspond aux activités de Coflexip (Wellops, Mac Nulty et l'immeuble de l'ancien siège social de Coflexip).

La trésorerie dégagée par le cycle d'exploitation s'est élevée à 432,8 millions d'euros en 2002 contre un dégagement de 112,0 millions d'euros en 2001, et une consommation de (186,6) millions d'euros en 2000. Au cours des

derniers exercices, la marge brute d'autofinancement a été positive et a généré de façon régulière une marge de manœuvre significative pour le financement de notre croissance interne.

La trésorerie brute disponible a diminué de (22,3) millions d'euros et s'établit à 741,1 contre 763,4 millions d'euros à fin 2001. Technip possède de la trésorerie disponible et dispose de ressources de financement suffisantes pour subvenir au financement de ses opérations d'exploitation et d'investissements.

Les contrats à long terme représentent le coût de revient des contrats en vigueur et comprennent notamment le montant facturé des équipements, des fournitures et les coûts de main d'œuvre ainsi que la marge à terminaison prise en compte au fur et à mesure de l'avancement estimé. Ils ont progressé pour atteindre 4 896,2 millions d'euros contre 6 313,6 millions d'euros au 31 décembre 2001. Ils sont financés par des paiements progressifs reçus des clients. Au 31 décembre 2002, les paiements progressifs sur contrats s'élevaient à 5 420,2 millions d'euros contre 6 472,5 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Les stocks et offres en cours représentent 80,8 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 111,9 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 7,1 millions d'euros au 31 décembre 2000. L'évolution de ce poste provient essentiellement des stocks industriels des activités de Coflexip pour 71,5 millions d'euros, notamment dans le domaine de la fabrication et de la production des flexibles sous-marins.

Au 31 décembre 2002, les capitaux propres part du Groupe avant distribution du dividende au titre de l'exercice s'élevaient à 2 026,3 contre 2 214,2 millions d'euros au 31 décembre 2001. Ces fonds propres constituent une solide assise financière pour le Groupe.

Le montant total des provisions de Technip-Coflexip s'élevait à 328,8 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 338,6 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 233,1 millions d'euros au 31 décembre 2000. Ces provisions couvrent les pertes prévisibles, les risques de contentieux et les charges à terminaison des contrats ainsi que les charges pour obligations sociales et, le cas échéant, les charges pour restructuration.

Au 31 décembre 2002, le montant des lignes de crédits bancaires disponibles au Groupe et faisant l'objet d'une documentation s'élève à 1015 millions d'euros dont 602 millions d'euros sont disponibles au-delà du 31 décembre 2003. Les encours de billets de trésorerie émis à la même date sont de 276 Millions d'euros pour des durées allant de 1 à 3 mois dans le cadre du programme déclaré à la Banque de France pour un montant maximum de 400 millions d'euros. Technip-Coflexip estime que ces lignes de crédit, conjuguées aux liquidités et aux titres négociables disponibles, peuvent lui fournir les ressources nécessaires à ses besoins d'exploitation.

Technip-Coflexip considère que l'inflation et les aléas inhérents au management des contrats long terme ne présentent pas de risque important pour ses résultats. En effet, elle a acquis une expérience significative dans l'analyse des tendances d'achat et des contraintes sur chaque nouveau projet. Technip-Coflexip peut donc utiliser cette expérience pour la préparation et la négociation de ses offres. Technip-Coflexip ne répond pas aux appels d'offres pour lesquels les membres de sa direction estiment que des marges suffisantes ne peuvent être obtenues.

Au 31 décembre 2002, l'endettement consolidé de Technip-Coflexip en dehors de la prime de remboursement sur obligations convertibles de 90,4 millions d'euros s'élève à 1247,1 millions d'euros dont 297 millions d'euros à court terme. Le court terme comprend 276 millions d'euros de billets de trésorerie à échéance inférieure à 3 mois portant intérêt au taux moyen de 3,42 % l'an environ en 2002, 13,1 millions d'euros correspondant à la partie à mois d'un an sur des dettes à long terme, et 7,2 millions d'euros de découverts et d'utilisations de lignes bancaires à court terme. Les dettes financières à long terme de 950,1 millions d'euros se composent principalement de l'encours de 765,3 millions d'euros des obligations convertibles après les rachats des obligations effectués en 2002, du crédit d'acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA (174 millions de Dollars US) et du crédit de 13,7 millions de Dollars US contracté pour le financement du projet Sunrise. Une part prépondérante (85% hors prime de remboursement) de l'endettement est libellée en euro. La part en dollars US (près de 14%) est associée aux encours des financements de l'acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA et du projet Sunrise.

Au 31 décembre 2001, l'endettement de Technip s'élevait à 1 638,9 millions d'euros, dont 456,7 millions d'euros d'emprunts à court terme. Ces emprunts à court terme se présentent pour 184,5 millions d'euros sous la forme de billets de trésorerie à court terme à échéance inférieure à 3 mois portant intérêt au taux de 4,3% environ en 2001 mais sont également constitués pour 222,5 millions d'euros de la part à moins d'un an des financements long terme mis en place lors des différentes opérations d'acquisition du Groupe. La part principale de l'endettement de Technip à cette date était libellée en euros. La part en dollars US était liée au financement de l'acquisition de la Division Mer Profonde

d'Aker Maritime ASA. La partie à plus d'un an de l'endettement à long terme s'élevait à 1 182,2 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Au 31 décembre 2000, l'endettement total de Technip se montait à 196,0 millions d'euros, dont 4,8 millions d'euros représentaient la partie à plus d'un an de la dette à long terme. Au 31 décembre 1999, l'endettement total de Technip se montait à 21,8 millions d'euros, dont 6,8 millions d'euros représentaient la partie à plus d'un an de la dette à long terme. A ces deux dates, la majeure partie de l'endettement de Technip était libellée en euros ou en devises de la zone euro.

Les principaux engagements hors bilan sont constitués par les engagements donnés en matière de cautions, garanties ou contre-garanties données par nos banques ou nos assurances à différents clients pour la bonne exécution des contrats du Groupe, notamment leur bonne fin. Les engagements donnés se montent à 1 696,2 au 31 décembre 2002 contre 1 558,1 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Les engagements reçus correspondent principalement aux cautions ou garanties reçues des fournisseurs ou des sous-traitants dans le cadre des contrats en cours. Ils se montent à 445,3 au 31 décembre 2002 contre 474,0 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Les garanties parentales représentent les garanties ou contre-garanties données aux clients en garantie de la bonne exécution des contrats du Groupe. Ces garanties s'élèvent à 7 517,9 au 31 décembre 2002 contre 5 507,7 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Note 2 – COFLEXIP

(a) Résultats des activités en 2002

Chiffre d'affaires

Les résultats sont désormais présentés selon 4 régions géographiques reflétant l'organisation du Groupe à partir de l'exercice 2002 à savoir: Europe/Russie/Asie Centrale; Afrique & Moyen Orient; Asie Pacifique; et Amériques. Afin de faciliter la comparaison, les chiffres de l'exercice 2001 ont été retraités et sont présentés selon cette nouvelle découpe géographique.

Par ailleurs, les sociétés détenues à 50% étant désormais comptabilisées selon la méthode de l'intégration proportionnelle et non plus par mise en équivalence, le compte de résultat de l'exercice 2001 a fait l'objet d'un retraitement afin de rendre la comparaison pertinente. Ces retraitements n'ont pas d'effet sur le résultat net.

Le Groupe enregistre en 2002 un chiffre d'affaires de 1 867,8 millions d'euros en recul de 1,6% par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2001 qui s'élevait à 1 898,8 millions d'euros.

Cette légère baisse provient principalement du désengagement du groupe de certaines activités non stratégiques au troisième trimestre de l'exercice 2002, matérialisé par la cession de la filiale Mc Nulty et de l'ensemble des activités et ressources rattachées aux interventions sur puits de la division « Well Operations ».

➤ Europe/Russie/Asie Centrale

Le chiffre d'affaires réalisé par la zone Europe/Russie/Asie Centrale au cours de l'exercice 2002 représente 37% du chiffre d'affaires du Groupe avec 680,7 millions d'euros contre 784,9 millions d'euros ou 41% du chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice 2001. Cette baisse de 13% du volume d'activité est principalement liée aux performances décevantes du chantier de construction de la filiale Mc Nulty précédant sa cession au troisième trimestre 2002 et à l'impact du désengagement du groupe dans les activités et ressources rattachées aux interventions sur puits de la division « Well Operations ».

Le chiffre d'affaires réalisé dans le secteur britannique de la zone Mer du Nord montre en 2002 un léger repli par rapport au niveau d'activité élevé atteint en 2001, ceci malgré un niveau soutenu de ventes associées aux contrats intégrés. Les principaux projets exécutés au cours de l'exercice 2002 sont Hutton, MacLure et Gryphon (KERR MCGEE), Juno (BG), Guillemot (VEBA), Caledonia (CHEVRON) et Scoter (SHELL). Par ailleurs, les activités d'engineering montrent une progression significative de leur chiffre d'affaires grâce notamment à la contribution du projet Rivers Field Development (BP).

Le chiffre d'affaires réalisé dans le secteur norvégien reste stable par rapport au bon niveau atteint en 2001. Les principaux projets exécutés au cours de l'exercice 2001 sont Fram West (NORSK HYDRO), Rogn South (SHELL), VDF Valhall Flanks (BP) et Sigyn (STATOIL).

En 2003, l'évolution du marché en Mer du Nord devrait générer une activité stable dans la zone britannique, avec une continuité de la présence des opérateurs indépendants sur des architectures principalement composées de raccordement de puits satellites.

➤ *Afrique/Moyen Orient*

Le chiffre d'affaires de la zone Afrique/Moyen Orient contribue à hauteur de 10% au chiffre d'affaires du Groupe pour un montant de 194,0 millions d'euros en 2002, soit une progression de 86%, par rapport au chiffre d'affaires 2001 qui affichait 104,4 millions d'euros ou 6% du chiffre d'affaires du Groupe. Cette nette progression est essentiellement liée au fort niveau d'activité enregistré sur l'Afrique de l'Ouest dans le domaine des contrats intégrés en ligne avec la forte demande enregistrée dans la zone. Les principaux contrats intégrés exécutés sur cette zone en 2002 sont Sable (BLUEWATER) en Afrique du Sud, Abo (AGIP) au Nigéria et EPS Zafiro (EXXON MOBIL) en Guinée Equatoriale. Après une année 2002 active, qui a vu le Groupe développer sa position en Afrique de l'Ouest pour les prestations de fournitures et de pose de conduites sous-marines en mer profonde, les niveaux d'activité devraient continuer à progresser sur la zone en 2003, grâce à l'exécution des projets signés en 2002 et à une activité commerciale toujours soutenue, tout en élargissant ses prestations au marché des plates-formes de production flottantes.

➤ *Asie Pacifique*

La contribution de la zone Asie Pacifique au chiffre d'affaires 2002 s'élève à 75,7 millions d'euros, ce qui représente 4% du chiffre d'affaires du Groupe et un recul de 5% par rapport à 2001 (79,3 millions d'euros et 4% du chiffre d'affaires du groupe).

En léger retrait, l'exercice 2002 a cependant été marqué par un bon niveau d'activité dans le domaine des projets d'installation et de construction. Les principaux contrats réalisés sont Lan Tay (BP) et Laminaria Phase II (Woodside).

En 2003, l'activité sur la zone Asie Pacifique devrait se maintenir à des niveaux identiques.

➤ *Ameriques*

En 2002, le chiffre d'affaires de la zone Amériques a diminué de 1% à 917,4 millions d'euros ou 49% en part du chiffre d'affaires du groupe, contre 930,2 millions d'euros ou 49% en 2001.

Au cours de l'exercice 2002, le Groupe a su consolider sa position dans le Golfe du Mexique pour les prestations de fourniture et pose de conduites sous-marines en mer profonde grâce à l'appui d'actifs tel que le CSO Deep Blue. Par ailleurs, au cours de l'exercice 2002, le groupe a confirmé sa forte présence sur le marché des plates-formes de production flottantes SPAR.

Le niveau d'activité de l'exercice 2002 dans le Golfe du Mexique est en ligne avec le très fort niveau d'activité enregistré sur l'exercice 2001. Les projets les plus significatifs du secteur du Golfe du Mexique sont les projets de ventes liées à la conception et à la construction des plates-formes de production flottantes SPAR de Vastar Horn Mountain (BP), Gunisson (KERR MCGEE), Holstein (BP) et les projets intégrés Devil's Tower (WILLIAMS), Nakika (SHELL) et Falcon (MARINER/PIONEER). Le secteur brésilien montre, une légère baisse de son volume d'activité, tout en contribuant à près de 9% au chiffre d'affaires du groupe grâce à la contribution significative du contrat intégré Bidao (PETROBRAS).

Après une année 2002 très active, au cours de laquelle le groupe a participé au développement d'un grand nombre de champs en mer profonde grâce à ses nombreux actifs localisés dans la zone, l'activité devrait se stabiliser sur la zone en 2003.

Résultat opérationnel et Résultat opérationnel avant dépréciations et amortissements

Le résultat opérationnel de l'exercice 2002 affiche un bénéfice de 62,0 millions d'euros contre une perte de 51,6 millions d'euros en 2001. Cette forte augmentation du résultat opérationnel est principalement liée à l'impact de l'amortissement exceptionnel de l'écart d'acquisition de la Division Mer Profonde Aker Maritime enregistré en 2001 à

hauteur de 142,6 millions d'euros et des pertes exceptionnelles d'un montant de 27,3 millions d'euros enregistrées en 2001 sur un projet. Le résultat opérationnel de l'exercice 2002 a également été impacté par les effets négatifs non récurrents, à hauteur de 42,6 millions d'euros, principalement générés par des provisions pour pertes à terminaison et d'amortissements exceptionnels enregistrés sur une des sociétés « non core » de la zone Amériques.

Hors impact de ces éléments non récurrents, le résultat opérationnel de l'exercice 2002 ressort en baisse par rapport à l'exercice 2001.

Le résultat opérationnel avant dépréciations et amortissements (EBITDA) s'élève à 207,5 millions d'euros en 2002, soit un recul de 6,8% par rapport à l'exercice 2001 qui affichait un résultat opérationnel avant dépréciation et amortissements de 222,6 millions d'euros.

Cette baisse s'explique principalement par des effets négatifs non récurrents, à hauteur de 26,1 millions d'euros, principalement générés par des provisions pour pertes à terminaison enregistrées sur une des sociétés « non core » de la zone Amériques. Le résultat opérationnel avant dépréciations et amortissements de 2001 avait été affecté par des pertes exceptionnelles d'un montant de 27,3 millions d'euros enregistrées sur un projet.

Le résultat opérationnel avant dépréciations et amortissements et avant frais de Groupe non répartis s'établit à 249,9 millions d'euros en 2002 contre 273,2 millions d'euros en 2001, marquant un retrait de 8,5%. La répartition par zone géographique est la suivante :

➤ *Europe/Russie/Asie Centrale*

Le résultat opérationnel avant dépréciations et amortissements réalisé par la zone Europe au cours de l'exercice 2002 représente 141,0 millions d'euros ou 21% du chiffre d'affaires de la zone, soit une augmentation de 9% par rapport aux 128,9 millions d'euros ou 16% du chiffre d'affaires atteint en 2001.

Cette hausse résulte principalement des pertes exceptionnelles d'un montant de 27,3 millions d'euros enregistrées sur un projet lors de l'exercice de 2001. Par ailleurs, l'amélioration de la contribution du secteur britannique en 2002 compense en partie la baisse de la contribution du secteur norvégien qui affichait une excellente performance favorisée par des reprises de provisions sur projets sur les neuf premiers mois de 2001.

➤ *Afrique/Moyen Orient*

Le résultat opérationnel avant dépréciations et amortissements réalisé par la zone Afrique au cours de l'exercice 2002 s'élève à 33,9 millions d'euros ou 17% du chiffre d'affaires de la zone, soit une hausse de 36%, par rapport aux 25,0 millions d'euros ou 24% du chiffre d'affaires réalisés sur l'exercice 2001.

La forte augmentation de la contribution de la zone est principalement due à la très nette progression du chiffre d'affaires enregistrée en Afrique.

➤ *Asie Pacifique*

La contribution de la zone Asie Pacifique au résultat opérationnel avant dépréciations et amortissements est en recul de 14%, affichant 13,5 millions d'euros en 2002 avec 18% du chiffre d'affaires, contre 15,6 millions d'euros et 20% du chiffre d'affaires en 2001. L'exercice 2001 avait été positivement affecté par la conclusion favorable de litiges commerciaux concernant des projets terminés au cours de l'exercice antérieur.

➤ *Amériques*

La contribution de la zone Amériques en 2002 est de 61,5 millions d'euros ou 7% du chiffre d'affaires, en baisse par rapport aux 103,7 millions d'euros ou 11% au titre de 2001. Cette baisse significative est liée à l'effet négatif non récurrent, à hauteur de 18,8 millions d'euros, de provisions pour pertes à terminaison enregistrées sur une des sociétés « non core » de la zone et également à une performance opérationnelle décevante notamment due aux effets de la déficience mécanique survenue sur le système de pose du Deep Blue.

Frais de groupe non répartis

Les frais de Groupe non répartis enregistrent un recul de 8,1 millions d'euros, à 42,5 millions d'euros en 2002 contre 50,6 millions d'euros en 2001. Cette diminution résulte des charges non récurrentes de 10,2 millions d'euros encourues sur l'exercice 2001 au titre de l'offre lancée par Technip sur Coflexip.

Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements ont diminué de 128,7 millions d'euros sur l'exercice 2002, et s'élèvent à 145,5 millions d'euros contre 274,2 millions d'euros en 2001. Cette baisse très significative est liée au caractère non récurrent d'un amortissement exceptionnel de 142,6 millions d'euros réalisé en 2001 au titre de l'écart d'acquisition lié à l'acquisition de la Division Mer Profonde CSO Aker Maritime.

La charge d'amortissement de l'exercice 2002 a par ailleurs été affectée par les dépréciations enregistrées, à hauteur de 16,4 millions d'euros, principalement sur des actifs d'une société « non core » de la zone Amériques.

Retraitée de ces éléments exceptionnels, la charge d'amortissement de l'exercice 2002 reste en ligne avec celle de l'exercice 2001.

Frais commerciaux et administratifs

Les frais commerciaux et administratifs de l'exercice 2002 s'élèvent à 169,0 millions d'euros en hausse par rapport aux 163,2 millions d'euros enregistrés en 2001. Cette diminution résulte des charges non récurrentes de 10,2 millions d'euros encourues sur l'exercice 2001 au titre de l'offre lancée par Technip sur Coflexip.

Résultat financier

Le résultat financier (produits et frais financiers et résultat de change) dégage une charge nette de 21,9 millions d'euros en 2002 contre une charge nette de 10,8 millions d'euros en 2001.

Les frais financiers diminuent de 14,3 millions d'euros et représentent 20,1 millions d'euros en 2002 contre 34,4 millions d'euros enregistrés en 2001. Cette baisse significative s'explique par la trésorerie positive générée par le groupe sur l'exercice 2002 qui a permis de rembourser une partie de la dette externe du groupe, impact qui a par ailleurs été favorablement influencé par l'évolution à la baisse des taux d'intérêts.

Les produits financiers affichent un recul, s'élevant à 14,2 millions d'euros en 2002, contre 22,3 millions d'euros pour l'exercice précédent du fait principalement de l'utilisation de l'excès de trésorerie utilisé au remboursement de la dette externe du groupe. Les produits financiers ont également été influencés par la baisse des taux d'intérêts sur la période.

Le résultat de change de l'exercice 2002 se solde par une perte de 16,0 millions d'euros contre un gain de 1,3 millions d'euros enregistré en 2001. Cette détérioration résulte de pertes de changes constatées lors de la conversion en monnaie fonctionnelle Dollar US des comptes courants des filiales brésiliennes libellés en monnaie locale, à la suite de la forte dévaluation du Réal en 2002. Le résultat de change a également été impacté par l'affaiblissement brutal du Dollar US face aux monnaies européennes en fin d'année.

Plus-values de cession

Les plus-values de cession réalisées en 2002 s'élèvent à 79,9 millions d'euros. Elles sont liées à la vente de la filiale Mc Nulty, de l'ensemble des activités et ressources rattachées aux interventions sur puits de la division « Well Operations » et de l'ancien siège parisien de la société.

Les plus-values de cession réalisées en 2001 n'étaient pas significatives.

Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève en 2002 à 77,5 millions d'euros pour un bénéfice avant impôts de 123,2 millions d'euros.

Le taux d'impôts affiché en 2002 est affecté de manière significative par les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition enregistrées sur la période qui ne constituent pas des charges déductibles fiscalement, par l'amortissement exceptionnel d'impôts différés actifs et de provisions pour pertes à terminaison et d'amortissements exceptionnels

enregistrés sur une des sociétés « non core » de la zone Amériques, considérés non déductibles. Corrigé de l'impact de ces charges non déductibles, le taux effectif d'impôt du Groupe ressort à 34,4% sur l'exercice 2002 à comparer à un taux effectif, retraité des seuls amortissements des écarts d'acquisition sur la période, de 39,6% atteint en 2001.

Résultat net

Le résultat net consolidé dégage un bénéfice de 45,7 millions d'euros en 2002 contre une perte de 105,3 millions d'euros en 2001.

(b) Résultats des activités en 2001

Chiffre d'affaires

Le Groupe Coflexip présente en 2001 un chiffre d'affaires de 1 898,8 millions d'euros en progression de 78% par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2000 qui s'élevait à 1 064,6 millions d'euros.

Cette augmentation significative provient principalement de la contribution de 661,0 millions d'euros de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA, acquise en janvier 2001.

A périmètre constant (hors contribution de la Division Mer Profonde), la progression du chiffre d'affaires enregistrée par rapport à l'exercice précédent atteint 16% et reflète l'augmentation du niveau d'activité observée sur les zones Reste du Monde et Mer du Nord. Cette tendance a été partiellement compensée par le repli du chiffre d'affaires des zones Brésil et Asie Pacifique.

Contribution de la Division Mer Profonde

La contribution de la Division Mer Profonde au chiffre d'affaires 2001 s'élève à 661,0 millions d'euros soit 35% du chiffre d'affaires du Groupe Coflexip.

L'exercice 2001 a été marqué par un niveau d'activité soutenu dans le domaine des grands projets liés à l'ingénierie et à la construction des plates-formes de production flottantes SPAR de Nansen et Boomwang (KERR McGEE), de Horn Mountain (BP VASTAR RESOURCES) et de Holstein (BP).

Le secteur Fabrication a globalement été peu actif. Le chiffre d'affaires de l'exercice résulte principalement de la contribution des projets Blake (TALISMAN ENERGY) au Royaume Uni, Combisa (PEMEX), Vastar Process Deck (BP) et Brutus (SHELL) aux Etats-Unis.

Contribution des Zones Géographiques (à Périmètre Constant)

Mer du Nord

Le chiffre d'affaires réalisé par la zone Mer du Nord au cours de l'exercice 2001 représente 33% du chiffre d'affaires du Groupe Coflexip avec 620,0 millions d'euros contre 506,8 millions d'euros ou 48% du chiffre d'affaires du Groupe Coflexip pour l'exercice 2000. Cette progression de 22% du volume d'activité est liée essentiellement à l'augmentation de la contribution du secteur britannique ainsi qu'à un niveau élevé de ventes d'ombilicaux dans la région, ceci étant compensé en partie par un fléchissement des ventes dans le secteur norvégien.

Le secteur britannique affiche, en 2001, une progression de son niveau d'activité par rapport à l'exercice 2000 grâce notamment à l'augmentation des ventes dans le domaine des contrats intégrés. Dans ce domaine des contrats intégrés, les principales contributions à noter en 2001 proviennent des projets Blake (British GAS), Nuggets (ABB), Kinsale (MARATHON), Elgin/Franklin (ETPM et TOTALFINAELF), Otter (TOTALFINAELF), Kestrel (SHELL), Davy (BP), Maureen (AKER MARITIME) et Hoton (BP).

Le chiffre d'affaires réalisé dans le secteur norvégien de la zone Mer du Nord montre en 2001 un léger repli par rapport au niveau d'activité élevé atteint en 2000, qui avait bénéficié d'un important contrat de flexibles pour le champ d'Asgard (STATOIL), ceci malgré la progression des ventes associées aux contrats intégrés. Les principaux projets exécutés au cours de l'exercice 2001 dans ce domaine des contrats intégrés sont Ringhorne (ESSO), Tambar (BP), Snorre B (STATOIL) et Huldra (STATOIL).

Brésil

La zone Brésil contribue à hauteur de 9% au chiffre d'affaires du Groupe Coflexip pour un montant de 176,3 millions d'euros en 2001, soit un repli de 11% par rapport à l'exercice 2000 qui affichait 197,0 millions d'euros ou 18% du chiffre d'affaires du Groupe Coflexip. Cette diminution du volume d'activité observée sur la zone provient principalement de la baisse des ventes de conduites flexibles fabriquées au Brésil résultant de l'accident survenu en mars 2001 sur la plate-forme P-36. Par ailleurs, le désarmement du *Flexservice 1* en décembre 2000 a entraîné en 2001 un fléchissement des revenus associés aux contrats de location de navires à PETROBRAS par rapport à l'exercice précédent, ceci malgré un bon niveau d'utilisation du *Sunrise 2000*.

Après l'accident survenu en mars 2001 sur la plate-forme P-36 de PETROBRAS, l'exécution du contrat Roncador a été en partie décalée, et devrait donc générer une activité plus élevée que celle initialement prévue sur l'exercice 2002 avec notamment la fourniture et l'installation de conduites flexibles.

Asie Pacifique

Le chiffre d'affaires de la zone Asie Pacifique contribue à hauteur de 4% au chiffre d'affaires du Groupe Coflexip pour un montant de 78,2 millions d'euros en 2001, soit une diminution de 7%, par rapport au chiffre d'affaires 2000 qui affichait 84,4 millions d'euros ou 8% du chiffre d'affaires du Groupe Coflexip. Ce repli est essentiellement lié au faible niveau d'activité enregistré dans le domaine des contrats intégrés. Les principaux contrats intégrés exécutés sur cette zone en 2001 sont Legendre (WOODSIDE), Bongkot (Technip) et Echo Yodel (WOODSIDE).

Reste du Monde

Le chiffre d'affaires de la zone Reste du Monde s'élève à 363,4 millions d'euros, ou 19% du chiffre d'affaires du Groupe Coflexip en 2001, soit une augmentation de 31% par rapport à l'exercice précédent qui affichait une contribution de 276,4 millions d'euros ou 26% du chiffre d'affaires du Groupe Coflexip. Cette augmentation significative reflète principalement la forte progression du niveau d'activité réalisé dans le Golfe du Mexique grâce aux contributions de projets dans le domaine des contrats intégrés tels que Banjo/Seahawk (WILLIAMS), Nile (BP) et Typhoon (CHEVRON) et au développement des ventes d'ombilicaux.

Le volume d'activité réalisé en Afrique de l'Ouest a également connu une augmentation par rapport à l'exercice précédent grâce à la contribution du projet Kuito 1C (CABGOC) en Angola.

Le secteur des Pays-Bas reste actif avec notamment les contrats K1A pour ELF PETROLAND, Q4/P6 pour Clyde et Hanze F2A pour VEBA OIL AND GAS.

Le volume des ventes réalisées au Canada est par contre en net repli par rapport à l'exercice 2000 qui avait bénéficié d'une contribution significative du contrat Terra Nova.

Résultat opérationnel et Résultat opérationnel avant dépréciation et amortissements

Le résultat opérationnel de l'exercice 2001 affiche une perte de 51,6 millions d'euros contre un profit de 108,9 millions d'euros dégagé en 2000. Cette très forte dégradation reflète principalement l'impact de l'amortissement exceptionnel de l'écart d'acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA enregistré en 2001 à hauteur de 142,6 millions d'euros. Hors impact de cet amortissement exceptionnel, le résultat opérationnel affiche un profit de 91,0 millions d'euros montrant donc un repli de 17% par rapport à l'exercice 2000. Ce résultat opérationnel 2001 a été également affecté par la perte significative (27,3 millions d'euros) enregistrée sur un projet de réparation de rig de forage exécuté par la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA.

Le résultat opérationnel avant dépréciation et amortissement s'élève à 222,5 millions d'euros en 2001, soit une progression de 9% par rapport à l'exercice 2000 qui affichait un résultat opérationnel avant dépréciation et amortissements de 203,7 millions d'euros. Cette augmentation s'explique par la progression des contributions de toutes les zones géographiques hormis la zone Asie Pacifique. La Division Mer Profonde affiche quant à elle un résultat opérationnel avant dépréciation et amortissement négatif à hauteur de 3,0 millions d'euros.

Le résultat opérationnel avant dépréciation et amortissements et avant frais de Groupe Coflexip non répartis s'établit à 273,2 millions d'euros en 2001 contre 245,3 millions d'euros en 2000, soit une progression de 11%.

Contribution de la Division Mer Profonde

La contribution de la Division Mer Profonde au résultat opérationnel avant dépréciation et amortissements représente une perte de 3,0 millions d'euros reflétant notamment les dépassements de coûts substantiels intervenus sur une affaire de réparation de rig de forage qui dégage sur l'exercice une perte de 27,3 millions d'euros.

Le résultat opérationnel avant dépréciation et amortissements de la Division a également été affecté par le niveau de la demande dans le secteur Fabrication aux USA et au Royaume Uni, qui reste faible, ainsi que par l'importance des coûts commerciaux liée au redémarrage des offres commerciales dans le Golfe du Mexique.

Ces différents éléments ont été partiellement compensés par la bonne performance du secteur Ingénierie et des projets de conception et de construction de plates-formes flottantes Spar.

Contribution des Zones Géographiques (à Périmètre Constant)

Mer du Nord

Le résultat opérationnel avant dépréciation et amortissements réalisé par la zone Mer du Nord au cours de l'exercice 2001 représente 154,1 millions d'euros ou 25% du chiffre d'affaires de la zone, soit une progression de 22,5 millions d'euros par rapport aux 131,6 millions d'euros ou 26% du chiffre d'affaires atteints en 2000.

Cette augmentation reflète principalement la progression de la contribution du secteur norvégien, partiellement compensée par le repli enregistré sur le secteur britannique du fait de la pression observée sur les marges et les délais météo rencontrés sur un projet. Le résultat opérationnel de la zone a par ailleurs été favorablement influencé par l'augmentation sensible du volume d'activité dans le domaine des ombilicaux, par l'amélioration de la contribution de l'usine du Trait et un bon niveau d'utilisation des navires.

Brésil

Le résultat opérationnel avant dépréciation et amortissements de la zone Brésil s'élève en 2001 à 62,1 millions ou 35% du chiffre d'affaires de la zone et affiche donc une progression de 4,1 millions d'euros par rapport aux 58,0 millions ou 29% du chiffre d'affaires atteints en 2000. Cette augmentation de 7%, reflète principalement l'amélioration significative des ventes de conduites flexibles fabriquées au Trait par rapport à l'exercice 2000. Cette tendance a été partiellement compensée par le repli temporaire des ventes de conduites flexibles fabriquées au Brésil qui a fait suite à l'accident intervenu en mars 2001 sur la plate-forme P-36. Malgré le désarmement, fin 2000, du *Flexservice 1*, le bon niveau d'utilisation du *Sunrise* au cours de l'exercice 2001 a permis à la zone de bénéficier par ailleurs d'une augmentation de la contribution des contrats de location de navires à PETROBRAS.

Asie Pacifique

Le résultat opérationnel avant dépréciation et amortissements réalisé par la zone Asie Pacifique au cours de l'exercice 2001 s'élève à 19,3 millions d'euros ou 25% du chiffre d'affaires de la zone, soit une diminution de 16%, par rapport aux 22,9 millions d'euros ou 27% du chiffre d'affaires réalisés sur l'exercice 2000.

La conclusion favorable, au cours de l'exercice 2001, de certains litiges concernant des projets terminés au cours d'exercices antérieurs a compensé le recul de la contribution des contrats intégrés observé sur la zone.

L'exercice 2000 avait bénéficié à hauteur de 7,2 millions d'euros, de la clôture d'un projet réalisé sur des exercices antérieurs.

Reste du Monde

La zone Reste du Monde contribue quant à elle pour 40,7 millions d'euros au résultat opérationnel avant dépréciation et amortissements du Groupe Coflexip en 2001, soit 11% du chiffre d'affaires de la zone, à comparer à 32,8 millions d'euros ou 12% en 2000. Cette progression de 24% est essentiellement liée à l'augmentation du volume d'activité observée dans le Golfe du Mexique dans le domaine des contrats intégrés ainsi que dans celui des ombilicaux. Le niveau d'utilisation élevé des navires a également contribué de manière sensible à cette amélioration observée sur l'exercice 2001.

Le résultat opérationnel avant dépréciation et amortissements de la zone a par contre été pénalisé par les difficultés opérationnelles et les délais météo rencontrés sur deux projets réalisés en Afrique et aux Pays-Bas.

Frais de Groupe Coflexip non répartis

Les frais de Groupe Coflexip non répartis progressent de 41,5 millions d'euros en 2000 à 50,6 millions d'euros en 2001 reflétant les charges non récurrentes de 10,2 millions d'euros encourues sur l'exercice 2001 au titre de l'offre lancée par Technip sur Coflexip.

Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements ont progressé de 179,2 millions d'euros en 2001 et atteignent 274,1 millions d'euros contre 94,9 millions d'euros en 2000. Cette augmentation très significative reflète principalement la charge d'amortissement de 165,8 millions d'euros enregistrée en 2001 au titre de l'écart d'acquisition lié à l'acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA (dont 142,6 millions d'euros au titre d'un amortissement exceptionnel). Les analyses de valorisation établies sur la base des cash-flows futurs menées récemment ont en effet conduit le Groupe Coflexip à enregistrer sur l'exercice 2001 une charge d'amortissement exceptionnel de 142,6 millions d'euros (correspondant à 144,8 millions d'euros au taux de clôture) de cet écart d'acquisition afin de refléter sa juste valeur estimée.

Corrigé des charges d'amortissements des écarts d'acquisition, les dotations aux amortissements de l'exercice 2001 s'élèvent à 103,7 millions d'euros contre 90,7 millions d'euros en 2000, soit une progression de 13 millions d'euros ou 14% reflétant principalement la contribution de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA et le démarrage de l'amortissement du *CSO Deep Blue*. La charge d'amortissement de l'exercice 2000 avait par ailleurs été affectée par les dépréciations enregistrées sur le navire *Flexservice 1* et ses équipements (5,2 millions d'euros) et certains actifs industriels (6 millions d'euros) afin de refléter leur juste valeur.

Frais commerciaux et administratifs

Les frais commerciaux et administratifs de l'exercice 2001 s'élèvent à 163,2 millions d'euros montrant donc une progression de 56% ou 58,9 millions d'euros par rapport aux 104,3 millions d'euros enregistrés en 2000. Cette augmentation reflète principalement la contribution de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA ainsi que l'impact des frais non récurrents encourus en 2001 en relation avec l'offre de Technip (10,2 millions d'euros).

Résultat financier

Le résultat financier (produits et frais financiers, ainsi que résultat de change) dégage une charge nette de 10,0 millions d'euros en 2001 contre un produit net de 19,6 millions d'euros en 2000.

Les frais financiers augmentent de 21,9 millions d'euros et représentent 33,6 millions d'euros en 2001 contre 11,7 millions d'euros enregistrés en 2000. Cette progression significative s'explique par l'impact des intérêts liés à la dette souscrite pour l'acquisition et la reprise de la dette de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA, impact qui a par ailleurs été favorablement influencé par l'évolution des taux d'intérêts.

Les produits financiers affichent par ailleurs un recul de 27% par rapport au niveau élevé atteint en 2000 avec 22,3 millions d'euros en 2001 contre 30,7 millions d'euros pour l'exercice précédent du fait principalement de la dégradation de la situation de trésorerie du Groupe Coflexip sur la période liée au financement d'investissements financiers (acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA) et corporels significatifs.

Les produits financiers 2000 avaient par ailleurs bénéficié de l'impact favorable de gains réalisés au Brésil sur des opérations de rachat de dette intervenues sur la base de prix inférieurs au nominal pour un montant de 2,0 millions d'euros contre 0,3 million d'euros en 2001.

Plus-values de cession

Les plus-values de cession réalisées en 2001 ne sont pas significatives.

En janvier 2000, le Groupe Coflexip avait réalisé une plus-value de 10,4 millions d'euros grâce à la vente à un tiers du navire *CSO Installer*.

En septembre 2000, une plus-value de 167,4 millions d'euros avant impôts avait été réalisée suite à la vente par le Groupe Coflexip, à un prix de 52,625 dollars américains par titre, des 3 699 788 actions Cal Dive International Inc qu'il détenait.

Résultats des sociétés mises en équivalence

La quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence affiche une perte de 0,8 million d'euros en 2001 contre 2,7 millions d'euros en 2000 qui reflétaient la contribution de Cal Dive sur les trois premiers trimestres de l'exercice 2001.

Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève en 2001 à 42,8 millions d'euros pour une perte avant impôts de 62,6 millions d'euros.

Le taux d'impôts affiché en 2001 est affecté de manière significative par les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition enregistrées sur la période qui ne constituent pas des charges déductibles fiscalement. Corrigé de l'impact de ces charges non déductibles, le taux effectif d'impôt du Groupe Coflexip ressort à 39,6% sur l'exercice 2001, à comparer à un taux effectif de 27,8% atteint en 2000.

Ce taux effectif d'impôt reflète notamment la dépréciation en 2001 de certains impôts différés américains.

Le taux effectif affiché en 2000 était par contre favorablement influencé par l'imposition à taux réduit des plus-values enregistrées suite à la cession du *CSO Installer* et des titres Cal Dive. Corrigé de cet impact, le taux effectif d'impôt de l'exercice 2000 ressortait à 33,4%.

Résultat net

Le résultat net consolidé dégage une perte de 105,3 millions d'euros en 2001 contre un profit de 222,7 millions d'euros en 2000 soit une dégradation de 328,0 millions d'euros.

Corrigé des éléments non récurrents que constituent les pertes dégagées sur une affaire de réparation de rig de forage (19,4 millions d'euros), les frais encourus dans le cadre de l'offre Technip (6,5 millions d'euros), ainsi que l'amortissement exceptionnel (142,6 millions d'euros) de l'écart d'acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA, l'exercice 2001 affiche un résultat net positif de 63,2 millions d'euros. Corrigé de ces éléments non récurrents et de l'amortissement des écarts d'acquisition le résultat net de l'exercice 2001 ressort à 91,1 millions d'euros contre, en 2000, un résultat hors impacts non récurrents (essentiellement plus-values de cession liées à la vente du *CSO Installer* et des titres Cal Dive) et hors amortissement des écarts d'acquisition de 92,8 millions d'euros.

(c) Résultats des activités en 2000

Chiffre d'affaires

Coflexip affiche en 2000 un chiffre d'affaires de 1 064,6 millions d'euros, en progression de 4,7% par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 1999 qui s'élevait à 1 017,0 millions d'euros. Cette augmentation reflète d'une part la progression du niveau d'activité observée sur la zone Brésil et en France, d'autre part l'impact favorable de la conversion lié à la dépréciation de l'euro - une tendance partiellement compensée par le repli du chiffre d'affaires des zones Asie Pacifique (principalement dû à une activité moindre au niveau des contrats intégrés en 2000 par rapport à 1999, qui avait bénéficié de la contribution de projets importants dans le domaine des contrats intégrés tels que Blackback (Esso), Laminaria/Corallia (Woodside) et Kingfish (Esso), Mer du Nord et Reste du Monde. Le niveau d'activité réalisé en Afrique de l'Ouest a connu en 2000 un repli par rapport à 1999 - un exercice particulièrement favorisé par la contribution de grands projets de contrats intégrés tels que Kuito A1/1B en Angola et Zafiro Gaslift (Mobil) en Guinée Equatoriale.

Résultat opérationnel et Résultat opérationnel avant dépréciation et amortissements

Du fait de conditions de marché généralement plus difficiles dans toutes les régions, excepté le Brésil qui retrouve un niveau d'activité largement supérieur à 1999, le résultat opérationnel de l'exercice 2000 s'inscrit en recul de 108,9 millions d'euros, soit une diminution de 21% par rapport aux 136,9 millions d'euros dégagés en 1999. La difficulté de la conjoncture en Mer du Nord provient d'une part des pressions concurrentielles exercées sur les prix dans le secteur britannique au cours de l'exercice 2000, d'autre part de la diminution de la contribution de l'usine du Trait reflétant ainsi le repli de l'activité de fourniture de conduites flexibles dans la zone Mer du Nord. Ces tendances ont été partiellement compensées par un meilleur niveau d'utilisation des navires sur la zone en 2000 et par l'issue favorable de la conclusion de certains litiges commerciaux relatifs à des projets exécutés au cours des exercices précédents. Dans la zone Asie Pacifique, on a assisté au recul de la contribution des contrats intégrés en 2000. Le déclin des marges dans la

zone Reste du Monde s'explique essentiellement par la baisse d'activité enregistrée en Afrique de l'Ouest par rapport au niveau atteint en 1999, allié au repli de la contribution de l'usine du Trait qui reflète la baisse des ventes de conduites flexibles dans la zone Reste du Monde.

Le résultat opérationnel avant dépréciation et amortissements de Coflexip s'élève à 203,7 millions d'euros en 2000, soit une baisse de 8,9% par rapport à l'exercice 1999 qui affichait un résultat opérationnel avant dépréciation et amortissement de 221,8 millions d'euros. Ce repli s'explique par la baisse des marges au niveau des activités pétrolières, hormis au Brésil où l'activité a nettement augmenté par rapport à 1999. Hors frais de Groupe, le recul du résultat opérationnel avant dépréciation et amortissements s'élève à 7,4%, passant de 263,5 millions d'euros en 1999 à 245,3 millions d'euros en 2000.

Frais de Groupe Coflexip non répartis

Les frais de Groupe sont restés stables en 2000 où ils ont atteint 41,5 millions d'euros contre 41,7 millions d'euros en 1999.

Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements ont progressé de 11,8% ou 10,0 millions d'euros, avec 84,9 millions d'euros en 1999 contre 94,9 millions d'euros en 2000. Cette augmentation reflète notamment la dépréciation non récurrente de 5,2 millions d'euros enregistrée en 2000 sur le navire *FlexService 1* et ses équipements afin de ramener leur valeur nette comptable à leur valeur de marché. Les dotations aux amortissements de l'exercice 2000 comprennent également une dépréciation de 6,0 millions d'euros enregistrée sur certains actifs industriels afin de refléter leur juste valeur estimée.

Frais commerciaux et administratifs

Les frais commerciaux et administratifs de l'exercice se sont élevés à 104,3 millions d'euros et diminuent donc de 0,9% ou 0,9 millions d'euros par rapport aux 105,2 millions d'euros enregistrés en 1999. Cette diminution résulte principalement des efforts de réduction des coûts conduits par le Groupe, dont l'impact est partiellement compensé par la charge liée à l'acquisition des nouvelles filiales et par la dépréciation de l'euro par rapport aux devises dans lesquelles sont enregistrées une part importante de ces frais commerciaux et administratifs.

Résultat financier

Le résultat financier (produits et frais financiers et résultat de change) a dégagé un produit net de 19,6 millions d'euros en 2000 contre un produit net de 0,6 millions d'euros en 1999.

Les frais financiers ont diminué de 35% et représenté 11,7 millions d'euros en 2000 contre 18,1 millions d'euros en 1999. Cette baisse s'explique principalement par l'impact des intérêts liés aux obligations convertibles qui, du fait de leur conversion en actions par Stena International B.V. intervenue en juillet 1999, n'ont plus porté intérêt, en plus de l'amélioration de la situation de trésorerie au Brésil en 2000 par rapport à 1999. Ces effets favorables ont été en partie compensés par l'impact de la dépréciation de l'euro sur les charges d'intérêt exprimées en devises étrangères et par la consolidation par intégration globale, depuis octobre 1999, de Seamec.

Les produits financiers progressent par ailleurs de 46,2%, avec 30,7 millions d'euros en 2000 contre 21,0 millions d'euros en 1999, du fait principalement de l'amélioration de la situation de trésorerie du Groupe sur la période et de la progression des taux d'intérêt en Europe. Les produits financiers 2000 ont bénéficié de l'impact favorable de gains réalisés au Brésil sur des opérations de rachat de dette, intervenues sur la base de prix inférieurs au nominal, pour un montant de 2,0 millions d'euros contre 2,8 millions d'euros en 1999. Le résultat de change de l'exercice 2000 se solde par un gain de 0,7 millions d'euros contre une perte de 2,4 millions d'euros enregistrée en 1999 qui était principalement liée à la dévaluation de la monnaie brésilienne intervenue en janvier 1999.

Plus-values de cession

En janvier 2000, le Groupe a réalisé une plus-value de cession de 10,4 millions d'euros grâce à la vente à un tiers du *CSO Installer*, un navire conçu pour la pose de conduites souples. En septembre 2000, une plus-value de 167,4 millions d'euros a été réalisée suite à la vente par le Groupe, à un prix de 52,625 dollars américains par titre, des 3 699 788 actions Cal Dive détenues par Coflexip.

Résultats des sociétés mises en équivalence

La quote-part des sociétés mises en équivalence s'est élevée à 2,7 millions d'euros en 2000 contre 2,6 millions d'euros en 1999. Ces résultats des sociétés mises en équivalence reflètent en 2000 la contribution, sur les trois premiers trimestres de l'exercice, de Cal Dive, après amortissement des écarts d'acquisition.

Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt sur les sociétés pour l'exercice 2000 s'est élevée à 85,8 millions d'euros, soit un taux effectif de 27,8% représentant une diminution par rapport au taux de 36,2% atteint en 1999. Cette baisse reflète notamment l'imposition à taux réduit des plus-values enregistrées suite à la cession du *CSO Intaller* et des titres Cal Dive. Comme en 1999, le taux effectif de l'exercice 2000 reste toutefois pénalisé par les dotations aux amortissements correspondant à l'écart d'évaluation des navires de Stena Offshore et à l'écart d'acquisition résiduel, qui ne constituent pas des charges fiscalement déductibles. Les résultats des sociétés mises en équivalence sont enfin présentés nets d'impôt. Une fois ajustés les éléments cités ci-dessus, le taux effectif d'impôt de l'exercice 2000 ressort à 33,8%.

Résultat net

Le résultat net de l'exercice 2000 s'est élevé à 222,7 millions d'euros contre 89,6 millions d'euros en 1999, soit une augmentation de 133,1 millions d'euros. Hors plus-values de cession liées à la vente du *CSO Intaller* et des titres Cal Dive (128,7 millions d'euros), le résultat net 2000 se monte à 83,6 millions d'euros, soit un recul de 6,7% par rapport à 1999.

4.2 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2002

1. Comptes de résultats consolidés (en millions d'euros)

	Note	2002	<u>12 mois</u> 2001	2000
Chiffre d'affaires	3	4 452,3	3 546,0	2 972,0
Coûts et charges d'exploitation		(3 792,2)	(3 035,3)	(2 638,4)
Frais commerciaux et administratifs		(312,5)	(226,3)	(134,7)
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition (EBITDA)		347,6	284,4	198,9
Dotations aux amortissements des immobilisations	4	(143,0)	(49,6)	(16,3)
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des écarts d'acquisition (EBITA)		204,6	234,8	182,6
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(117,8)	(61,3)	(26,7)
Résultat opérationnel (EBIT)	4	86,8	173,5	155,9
Résultat financier	6	(66,9)	(6,5)	5,8
Résultat courant des entreprises intégrées		19,9	167,0	161,7
Résultat exceptionnel	7	(6,9)	(6,6)	93,9
Impôt sur les sociétés	8	(46,3)	(65,5)	(62,3)
Quote-part des sociétés mises en équivalence		—	15,6	22,1
Résultats affectables aux minoritaires		3,9	(2,4)	(1,2)
Résultat net (part du groupe)		(29,4)	108,1	214,2
Résultat net des entreprises intégrées (1)		84,5	156,2	220
Résultat net de l'ensemble consolidé		(33,3)	110,5	215,4
<i>Résultat exceptionnel</i>		6,9	6,6	(93,9)
<i>Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition</i>		117,8	61,3	26,7
<i>Résultat net avant résultat exceptionnel et dotations aux amortissements des écarts d'acquisition</i>		95,3	176,0	147,0
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat net dilué par action	9	28 385 816	25 387 550	16 664 584
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		26 794 373	24 242 000	15 412 000
Résultat net dilué par action (en euros) (2)	9	(0,49)	4,26	12,85
Résultat net par action		(1,10)	4,45	13,90
Résultat net dilué par action avant résultat exceptionnel et dotations aux amortissements des écarts d'acquisition (en euros)	9	3,91	6,93	8,82

(1) Le résultat net des entreprises intégrées ne comprend pas la dotation aux amortissements des écarts d'acquisition

(2) Le résultat servant de base au calcul de l'EPS est retraité de la provision pour prime de remboursement nette d'impôt et des frais financiers sur OCEANE nets d'impôts (cf Note 9).

Les notes font partie intégrante des comptes consolidés.

2. Bilans consolidés au 31 décembre (en millions d'euros)

	Note	2002	2001	2000
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	11	2 637,6	2 713,4	591,9
Immobilisations corporelles	12	861,1	982,3	162,1
Immobilisations financières	13	18,3	104,9	18,4
Titres mis en équivalence	14	1,2	6,2	278,3
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		3 518,2	3 806,8	1 050,7
Contrats à long terme	15	4 896,2	6 313,6	4 718,0
Stocks et offres en cours	16	80,8	111,9	7,1
VALEURS D'EXPLOITATION		4 977,0	6 425,5	4 725,1
Avances et acomptes versés sur contrats en cours		122,5	98,0	108,4
Clients et comptes rattachés	17	725,6	605,9	289,3
Autres créances	18	521,6	418,1	170,0
CREANCES		1 247,2	1 024,0	459,3
Valeurs mobilières de placement		99,1	149,8	186,5
Disponibilités		642,0	613,6	376,6
TRESORERIE	19	741,1	763,4	563,1
TOTAL ACTIF CIRCULANT		7 087,8	8 310,9	5 855,9
TOTAL ACTIF		10 606,0	12 117,7	6 906,6

Les notes font partie intégrante des comptes consolidés.

	Note	2002	2001	2000
PASSIF				
Capital social : <i>valeur nominale 3,05 euros</i> <i>23 408 004 actions au 31 décembre 2002</i> <i>26 713 448 actions au 31 décembre 2001</i> <i>16 029 305 actions au 31 décembre 2000</i>		71,4	81,5	48,9
Primes d'émission		1 250,5	1 605,5	64,5
Réserves		721,8	661,5	498,2
Ecart de conversion		12,0	13,1	(0,2)
Auto-détention et auto-contrôle (1)		—	(255,5)	(59,2)
Résultat net part du groupe		(29,4)	108,1	214,2
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	20	2 026,3	2 214,2	766,4
INTERETS MINORITAIRES		16,3	21,4	3,4
Provisions pour obligations sociales		86,3	80,1	65,8
Provisions pour risques et charges	21	242,5	257,5	167,3
Prime de remboursement de l'emprunt obligataire	23	90,4	—	—
Dettes financières long terme		945,9	1 182,2	4,8
Dettes financières court terme		301,2	456,7	191,2
	22	1 247,1	1 638,9	196
TOTAL DETTES FINANCIERES		1 337,5	1 638,9	196,0
Paiements progressifs sur contrats à long terme	15	5 420,2	6 472,5	4 896,1
Fournisseurs et comptes rattachés		720,8	770,8	562,9
Autres dettes	24	756,1	662,3	248,7
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION		6 897,1	7 905,6	5 707,7
TOTAL PASSIF		10 606,0	12 117,7	6 906,6

(1) Technip-Coflexip a procédé à l'annulation de l'intégralité de ses titres d'auto-contrôle excepté 49 500 titres destinés à couvrir des plans de stock-options qui sont enregistrés en valeurs mobilières de placement (cf Note 20).

Les notes font partie intégrante des comptes consolidés.

3. Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre (en millions d'euros)

	2002 (12 mois)	2001 (12 mois)	2000 (12 mois)
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION			
Résultat net part du groupe	(29,4)	108,1	214,2
Résultat net part des minoritaires	(3,9)	2,4	1,2
Résultat net avant intérêts minoritaires	(33,3)	110,5	215,4
Amortissements des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition	133,6	69,3	28,1
Amortissements des immobilisations corporelles	127,2	41,6	14,9
Dotations aux amortissements prime de remboursement de l'emprunt OCEANE	16,9	—	—
Résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes versés)	—	(7,5)	(61,1)
(Diminution) augmentation des provisions long-terme	6,2	2,1	1,2
(Gains) pertes nettes sur cessions d'immobilisations	(10,7)	(2,8)	(82,4)
Marge brute d'autofinancement	239,9	213,2	116,1
Variation des éléments du fonds de roulement			
(Augmentation) diminution des avances et acomptes fournisseurs	(24,6)	10,4	31,4
(Augmentation) diminution des contrats à long terme	1 400,0	(267,4)	(314,4)
(Augmentation) diminution des clients et comptes rattachés	90,3	51,1	(3,5)
(Augmentation) diminution des autres actifs circulants	(129,1)	(124,4)	(26,6)
(Diminution) augmentation des provisions court terme	—	(6,1)	(124,5)
(Diminution) augmentation des paiements progressifs sur contrats à long terme	(1 290,4)	173,1	89,6
(Diminution) augmentation des autres passifs circulants	146,7	62,1	45,3
Flux de trésorerie d'exploitation	432,8	112,0	(186,6)
FLUX D'INVESTISSEMENTS			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(1,5)	(22,5)	(1,4)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(124,3)	(44,4)	(14,0)
Cessions d'immobilisations incorporelles	0,2	—	—
Cessions d'immobilisations corporelles	111,8	2,0	20,3
Acquisitions d'immobilisations financières	(0,4)	(1 040,0)	(686,8)
Cessions d'immobilisations financières	31,2	211,8	156,0
Réduction du prix d'acquisition de KTI/MDEU	—	—	63,3
Incidence des variations de périmètre	1,7	232,8	42,8
Flux de trésorerie d'investissements	18,7	(660,3)	(419,8)
FLUX DE FINANCEMENT			
Augmentation des dettes court terme	91,0	4,4	190,0
Remboursement des dettes court terme	(252,0)	(82,3)	(13,8)
Augmentation des dettes long terme	794,7	1 107,1	—
Remboursement des dettes long terme	(952,0)	(210,1)	(2,0)
Augmentation des prêts	—	(14,9)	(3,2)
Remboursement des prêts	—	(0,1)	—
Rachat des actions d'auto-détention	(45,4)	(1,6)	(21,5)
Augmentation (diminution) des minoritaires dans les réserves consolidées	(5,1)	1,8	0,1
Capitaux propres de la société mère :			
- augmentation de capital en numéraire	12,4	10,0	22,3
- dividendes payés	(79,7)	(50,9)	(45,9)
- réduction du capital	—	—	—
Flux de trésorerie de financement	(436,1)	763,4	126,0
Effet de change	(37,7)	(14,8)	24,1
Variation de trésorerie de la période	(22,3)	200,3	(456,3)
Trésorerie d'ouverture	763,4	563,1	1 019,4
Trésorerie de clôture	741,1	763,4	563,1

Les notes font partie intégrante des comptes consolidés.

4. Variations des capitaux propres consolidés (en millions d'euros)

	Actions émises		Primes d'émission	Réserves	Ecart de conversion	Auto détention / Auto contrôle	Résultat part du groupe	Capitaux Propres
	Nombre	Montant						
AU 31 DECEMBRE 1999	15 758 537	48,1	43,0	371,5	(1,3)	-	172,6	633,9
Augmentation de capital	270 768	0,8	21,5					22,3
Affectation du résultat consolidé 1999				126,7			(172,6)	(45,9)
Ecart de conversion					1,1			1,1
Résultat net 2000							214,2	214,2
Valeur des titres d'auto- détention						(59,2)		(59,2)
AU 31 DECEMBRE 2000	16 029 305	48,9	64,5	498,2	(0,2)	(59,2)	214,2	766,4
Augmentation de capital	10 684 143	32,6	1 541,0					1 573,6
Affectation du résultat consolidé 2000				163,3			(214,2)	(50,9)
Ecart de conversion					13,3			13,3
Résultat net 2001							108,1	108,1
Valeur des titres d'auto- détention et d'auto-contrôle						(196,3)		(196,3)
AU 31 DECEMBRE 2001	26 713 448	81,5	1 605,5	661,5	13,1	(255,5)	108,1	2 214,2
Augmentation de capital	170 509	0,5	11,8					12,3
Réduction de capital	(3 475 953)	(10,6)	(366,8)					(377,4)
Affectation du résultat consolidé 2001				28,4			(108,1)	(79,7)
Ecart de conversion					(1,1)			(1,1)
Résultat net 2002							(29,4)	(29,4)
Valeur des titres d'auto- détention et d'auto-contrôle						255,5 (1)		255,5
Autres (dont fusion ISIS)				31,9				31,9
AU 31 DECEMBRE 2002	23 408 004	71,4	1 250,5	721,8	12,0	0,0	(29,4)	2 026,3

(1) Technip-Coflexip a procédé à l'annulation de l'intégralité de ses titres d'auto-contrôle excepté 49 500 titres destinés à couvrir des plans de stock-options qui sont enregistrés en valeurs mobilières de placement (cf Note 20).

Les notes font partie intégrante des comptes consolidés.

5. Notes aux états financiers

Note liminaire - Modification du périmètre et description de l'activité

(a) *Modification du périmètre*

La situation financière au 31 décembre 2002 et les résultats de l'exercice 2002 ne sont pas directement comparables à ceux de 2001 en raison du changement majeur du périmètre de consolidation intervenu à compter du 1^{er} octobre 2001.

Avant cette date, Technip, qui détenait 29,4 % dans Coflexip, consolidait les résultats de Coflexip par mise en équivalence. A partir du 1^{er} octobre 2001, Coflexip et Isis sont consolidés globalement dans les comptes de Technip qui s'appelle dorénavant Technip-Coflexip.

Le compte de résultat de Technip-Coflexip pour l'exercice 2001 inclut l'activité de Technip sur douze mois et celle de Coflexip et d'Isis pour le quatrième trimestre 2001.

L'année 2002 se caractérise par la fusion avec Isis en juin 2002 qui met fin à la participation croisée entre Isis et Technip-Coflexip qui résultait de l'OPE sur les titres Isis en octobre 2001.

Les comptes proforma 2001 qui permettent une comparaison des états financiers entre 2001 et 2002 sont présentés en **Note 2**.

(b) *Structures opérationnelles*

A la suite de l'acquisition de Coflexip en octobre 2001, les structures opérationnelles du Groupe sont organisées en trois branches :

- La Branche Offshore ("Technip-CSO" : Creative Solutions Offshore), qui intègre les activités de l'ancien périmètre Coflexip (y compris la Division Mer Profonde acquise d'Aker Maritime début 2001) et l'activité offshore de l'ancien périmètre Technip.
- La Branche Onshore / Downstream ("Technip-PRO" : Petrochemicals, Refining, Onshore) qui comprend toutes les activités d'ingénierie et de construction d'unités de pétrochimie et de raffinage ainsi que les installations de développement de champs à terre, y compris les unités de traitement de gaz, les unités de gaz naturel liquéfié (GNL) et les conduites à terre.
- La Branche Industries ("Technip-LCI" : Lifesciences, Chemicals and Industries), qui est dédiée à l'ingénierie et la construction d'installations non pétrolières, notamment, usines pharmaceutiques, chimiques, centrales électriques, cimenteries, bâtiments industriels et infrastructures.

D'un point de vue géographique, l'activité et les résultats sont présentés sur la base de quatre régions :

- Europe, Russie et Asie Centrale,
- Afrique et Moyen - Orient,
- Asie-Pacifique,
- Amériques.

(c) *Nature de l'activité et cycle opérationnel*

Le Groupe Technip-Coflexip offre une gamme variée de prestations dont les caractéristiques majeures conduisent à la typologie suivante :

- Services d'étude en régie ou en forfait sur une durée courte de réalisation,
- Prestations de conception, de fabrication, d'installation et de mise en route avec un cycle de réalisation pouvant s'échelonner sur environ douze mois,
- Contrats clé en main pour la réalisation d'ensembles industriels complexes qui couvrent la conception, la fourniture des matériels, la construction et la mise en route en respectant des performances industrielles et des délais contractuels. La durée varie d'un contrat à l'autre mais la moyenne est de l'ordre de trois ans.

(d) Présentation du compte de résultat

Dans le but de se conformer à la pratique des sociétés opérant dans le secteur d'activité de Technip-Coflexip, le Groupe a pris la décision en 2001, en conformité avec la réglementation française, d'opter pour une présentation de son compte de résultat par destination et non plus par nature de charges.

Le compte de résultat adopte également la présentation dans le résultat opérationnel des dotations aux amortissements des écarts d'acquisition sur une ligne distincte.

Comme le groupe est coté aux Etats-Unis et dépose un document 20F auprès de la SEC, le compte de résultat adopte une présentation conforme aux normes américaines faisant ressortir des seuils intermédiaires différents de ceux définis par les normes comptables françaises.

La terminologie utilisée correspond aux définitions suivantes :

- Le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition (EBITDA) correspond à un résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements des immobilisations.
- Le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des écarts d'acquisition (EBITA) correspond à un résultat d'exploitation selon les normes françaises.
- Le résultat opérationnel (EBIT) correspond à un résultat d'exploitation après dotations aux amortissements des écarts d'acquisition.

Dans la présentation du compte de résultat, les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition ne sont pas présentées au bas du compte de résultat mais font partie intégrante des seuils de rentabilité du groupe. En effet, les écarts d'acquisition sont affectés à des secteurs d'activité et les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition contribuent à mesurer la performance économique des différents secteurs d'activité.

Note 1 – Principes comptables

(a) Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe Technip-Coflexip ("Technip-Coflexip" ou le "Groupe") sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France notamment l'arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement n° 99.02 du Comité de Réglementation Comptable.

En raison de la cotation des actions (American Depositary Shares) de Technip-Coflexip sur le NYSE, la société réconcilie ses comptes avec les normes comptables américaines lesquels feront l'objet auprès de la SEC de la publication d'un « Form 20F ». Les principales différences et le tableau de réconciliation sont présentés en notes complémentaires.

(b) Principes de consolidation

La méthode de l'intégration globale est retenue pour les sociétés dont Technip-Coflexip a le contrôle majoritaire, c'est-à-dire lorsqu'elle détient une fraction supérieure à 50 % des droits de vote. Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle en association avec d'autres partenaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

La méthode de consolidation par mise en équivalence des titres est appliquée pour les sociétés dans lesquelles Technip-Coflexip exerce une influence notable dans les domaines opérationnels et financiers. En l'absence d'indication contraire, cette influence est supposée exister pour les sociétés dont le pourcentage de détention est compris entre 20 % et 50 %.

Les titres de sociétés dont le pourcentage de détention est inférieur à 20% ou qui ne représentent pas des investissements significatifs sont valorisés à leur coût historique. La liste des sociétés consolidées du Groupe ainsi que la méthode de consolidation qui leur est appliquée est disponible en **Note 29**.

(c) *Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés selon les principes comptables généralement admis en France, Technip-Coflexip peut être amené à recourir à des hypothèses et des estimations pouvant influencer sur l'évaluation et la présentation de certains actifs ou passifs dans les comptes du Groupe à la date d'arrêt des comptes consolidés, ainsi que sur les produits ou charges de l'exercice. Le résultat réel des opérations peut différer de ces estimations.

(d) *Prise en compte des résultats sur contrats à long terme*

La marge à terminaison des contrats à long terme est prise en compte au fur et à mesure de l'avancement lorsque le contrat, tant par sa valeur que par la marge positive escomptée, est considéré comme significatif, et que l'avancement dans la réalisation du contrat est suffisant.

Toute perte probable sur un contrat est provisionnée pour sa totalité en charges d'exploitation.

La marge à terminaison des contrats à long terme est estimée sur la base d'analyses des coûts et des recettes à terminaison révisées de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

Le pourcentage d'avancement applicable à ces contrats est déterminé comme suit :

- pour les contrats intégrant des opérations de construction, sur la base de jalons techniques définis pour les principales composantes du contrat,
- pour les contrats sans opération de construction, par le rapport des coûts encourus sur les coûts probables à terminaison.

Un contrat est considéré comme achevé lors du transfert contractuel de propriété des produits finis ou lors de la réception provisoire, même assortie de réserves, pour les contrats correspondant à la réalisation de systèmes intégrés comportant une obligation de résultat global.

A l'achèvement du contrat, les dépenses qui restent à encourir afin d'obtenir la réception définitive font l'objet d'une provision pour charges à terminaison.

Le Groupe réalise également un nombre important de contrats dont les valeurs individuelles ne sont pas considérées comme significatives. Ces contrats sont comptabilisés selon la méthode de l'achèvement des travaux.

(e) *Opérations en devises étrangères*

Les opérations en devises étrangères sont converties en euros sur la base du taux de change à la date de l'opération, à l'exception des opérations en relation avec l'exécution d'un contrat à long terme qui font l'objet d'une conversion sur la base du taux interne (voir **note 1(r)**).

A la fin de l'année, les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont convertis en euros sur la base du taux de change du jour de la clôture, à l'exception des postes "Contrats à long terme" et "Paiements progressifs sur contrats" qui restent valorisés sur la base du taux interne. Les écarts de change ainsi constatés sont enregistrés en compte de résultat.

(f) Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change moyen de l'exercice alors que leurs bilans sont convertis au taux de change à la date de la clôture. Les différences de conversion ainsi constatées sont portées directement dans les capitaux propres.

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères est la monnaie locale à l'exception des filiales brésiliennes suivantes Brasflex Tubo flexiveis et Flexibras Tubos Flexiveis pour lesquelles la monnaie fonctionnelle est le dollar US.

(g) Immobilisations incorporelles

Les fonds de commerce sont amortis sur 5 ans. Les brevets et marques sont amortis sur 10 ans. Les droits d'usage pour les logiciels micro ou gros systèmes sont intégralement comptabilisés en charges d'exploitation à l'exception de ceux qui permettent de réaliser des outils industriels autonomes informatisés, tels que la plate-forme E-Procurement, qui sont amortis sur 5 ans.

Les différences de première consolidation qui sont clairement identifiées sont affectées aux éléments d'actif et de passif concernés. Leur amortissement s'effectue selon les mêmes modalités. L'écart résiduel non affecté est comptabilisé le cas échéant, lorsqu'il est significatif, sous la rubrique "Ecart d'acquisition". Ils sont amortis sur une période allant de 5 à 25 ans en fonction de l'activité de la société concernée.

La valeur nette des éléments incorporels fait l'objet d'une analyse périodique, fondée, en ce qui concerne les écarts d'acquisition sur une actualisation des flux financiers futurs correspondant aux hypothèses les plus probables retenues par la direction et entérinées par le directoire. Les hypothèses retenues en 2002, sont basées sur le business plan des années 2003 à 2005 approuvé par le directoire. Au delà de 2005, le taux de croissance est de 3% dont 1,5% de taux d'inflation. L'actualisation est faite sur 10 ans avec une valeur terminale en 2012 et un taux d'actualisation de 7,7%. Le taux d'impôt utilisé dans le modèle est de 35%. Les écarts d'acquisition sont affectés aux secteurs d'activité concernés ainsi que les actifs et les passifs correspondants.

Les réalisations pourront cependant différer des projections. Lorsqu'un événement laisse penser que cette valeur pourrait être affectée, une dépréciation ou un amortissement complémentaire exceptionnel est enregistré.

(h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition complété le cas échéant des affectations provenant de l'analyse des différences de premières consolidations suite à l'acquisition de sociétés. Elles sont amorties sur leur durée de vie estimée et les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Constructions	10 à 50 ans
Navires	10 à 25 ans
Machines et équipements	6 à 10 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 7 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

Les biens dont le Groupe dispose au moyen de contrats de crédit-bail sont traités au bilan et au compte de résultat comme s'ils avaient été acquis à crédit.

La valeur nette des principales immobilisations corporelles fait l'objet d'une analyse lorsqu'un événement laisse penser que cette valeur pourrait être affectée. Le cas échéant, un amortissement complémentaire est enregistré.

Les frais de mise en cale sèche des navires sont provisionnés au cours de la période précédant chaque opération de mise en cale sèche.

(i) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur historique ou, lorsque celle-ci est inférieure, à leur valeur de réalisation probable, estimée pour chaque investissement sur la base de la situation nette comptable, de la rentabilité future ou de la valeur de marché de la société considérée.

(j) Offres en cours

Les coûts supportés avant la signature d'une affaire, lorsqu'ils sont directement rattachables à un contrat futur clé en main dont on peut raisonnablement envisager la signature, sont isolés à la rubrique "Offres en cours" et virés aux contrats en cours lors de l'obtention définitive du contrat.

Une provision pour dépréciation des offres en cours est constituée, le cas échéant, afin de tenir compte de la probabilité de non-succès de ces propositions.

(k) Contrats à long terme

La valorisation des contrats à long terme inclut :

- Les achats de matériels, les études sous-traitées, le coût des marchés et les diverses prestations rattachées directement au contrat.
- Le coût des heures des personnels directement affectés au contrat, valorisés avec les charges d'exploitation à l'exclusion notamment du coût commercial, du coût de recherche et de développement et de la charge de sous-activité.
- La marge à terminaison prise en compte au fur et à mesure de l'avancement estimé selon la **Note 1 (d)**.

Les contrats à long terme ne comprennent pas de frais financiers.

Les coûts encourus sur un contrat sont accumulés et présentés dans la rubrique "Contrats à long terme", ils comprennent également la marge reconnue (voir **Note 1 (d)**).

Le paiement des clients sur les contrats en cours de réalisation sont cumulés et enregistrés dans la rubrique "Paiements progressifs sur contrats à long terme" au passif.

A la livraison du contrat :

- Le poste "Contrats à long terme", qui correspond alors au prix de vente total du contrat, est diminué du montant des paiements progressifs reçus dans le cadre de ce contrat. Le solde éventuel fait l'objet d'une facturation au client enregistrée en "Créances clients sur contrats" (voir **Note 17**).
- Si nécessaire, des provisions sont constituées afin de couvrir le coût de travaux complémentaires requis pour l'obtention de la réception définitive du contrat. Ces provisions sont enregistrées au passif dans la rubrique "Charges à terminaison sur contrats" et, pour l'établissement du tableau des flux de trésorerie, sont considérées comme des éléments constitutifs du fonds de roulement.

(l) Stocks

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure. Le prix de revient est principalement déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

(m) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-recouvrement.

(n) Avances et acomptes versés sur commandes en cours

Les avances de trésorerie consenties aux fournisseurs intervenant dans la réalisation de contrats à long terme sont enregistrées dans la rubrique "Avances et acomptes versés sur commandes en cours" à l'actif.

(o) Trésorerie

La trésorerie regroupe l'ensemble des disponibilités bancaires et des valeurs mobilières de placement de maturité inférieure à trois mois. Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur de marché en fin de période. Toute variation dans la valeur de marché, réalisée ou non, est enregistrée en compte de résultat.

(p) Provisions pour risques et charges

En application du règlement 2000-6 du Comité de Réglementation Comptable sur les passifs, les provisions sont constituées en fonction de l'estimation du risque couru ou de la charge exposée, assise sur les meilleurs éléments connus.

- Pertes prévisibles sur contrats : toute perte probable à terminaison est provisionnée pour sa totalité.
- Risques sur contrats : cette provision concerne les contentieux sur contrats.
- Charges diverses : quand plusieurs filiales du Groupe ou partenaires sont impliqués dans un contrat en vigueur, la complexité des réglementations nationales et locales des pays dans lesquels intervient le Groupe dans les domaines administratifs ou fiscaux peut entraîner ce dernier à doter des provisions en relation avec ces risques.
- Charges à terminaison sur contrats : à l'achèvement du contrat, les charges qui doivent être exposées et les travaux qui sont à terminer afin de lever les réserves pour obtenir la réception définitive sont comptabilisés en charges à terminaison.
- Charges pour obligations sociales : elles couvrent selon les sociétés :
 - les indemnités de fin de carrière qui seront à verser conventionnellement à la date de départ en retraite,
 - les indemnités de salaire différé à verser à la date où le personnel quitte l'entreprise,
 - les indemnités de retraite à verser sous forme de pension.

L'estimation actuarielle prend en compte les paramètres usuels (revalorisation future des rémunérations, espérance de vie, turn-over et rendement des capitaux).

- Charges pour restructuration : dès qu'un plan de restructuration a été décidé et que la décision a été annoncée, celui-ci est planifié et valorisé. Son coût global est constaté dans l'exercice durant lequel la décision a été prise.

(q) Imposition différée

Les différences temporaires entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs, les déficits fiscaux et les crédits d'impôts reportables donnent lieu à la détermination d'impôts calculés selon la méthode du report variable.

Si la situation nette se traduit par une charge fiscale différée, celle-ci fait l'objet d'un enregistrement en dette fiscale. S'il s'agit d'une créance fiscale d'un montant significatif, dont l'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est suffisamment probable, celle-ci est constatée à l'actif.

(r) Transactions en devises et instruments financiers

Pour les besoins d'une offre commerciale en cours, Technip-Coflexip couvre parfois son exposition aux fluctuations des taux de change des devises étrangères par des contrats d'assurance-devises selon lesquels, si l'offre commerciale est obtenue, les devises étrangères font l'objet d'un échange à un taux et à une échéance donnés. La prime ainsi versée par Technip-Coflexip est enregistrée en compte de résultat dès son paiement. Si l'offre commerciale n'a pas abouti, le contrat d'assurance-devises est clos sans coûts ou obligations supplémentaires. En cas de succès de l'offre commerciale, une seconde prime est versée au titre du contrat d'assurance-devises et est enregistrée en compte de résultat à l'avancement du contrat commercial.

En certaines occasions, Technip-Coflexip peut avoir recours pour certaines de ses offres commerciales à des contrats d'options sur devises étrangères.

Des contrats de vente ou achat à terme de devises étrangères sont utilisés pour couvrir l'exposition d'un contrat commercial obtenu n'ayant pas fait l'objet d'un contrat d'assurance-devises. Le taux interne utilisé pour la comptabilisation du contrat commercial (voir **Note 1(e)**) est calculé à partir de ces instruments financiers.

Tous les instruments financiers détenus par le Groupe ont un but de couverture des flux futurs à l'exposition aux fluctuations de change durant la période de réalisation des contrats.

La couverture peut être dans certains cas la résultante de la compensation des flux encaissements et décaissements d'un même contrat.

Chaque société du Groupe contracte des ventes ou achats à terme de devises avec les banques ou la trésorerie centralisée organisée sous forme d'un G.E.I.E.

Le Groupe ne détient pas d'instruments financiers spéculatifs. Tous les instruments financiers sont des engagements hors-bilan et ne font pas l'objet d'une comptabilisation au bilan.

A l'exception de certains swaps de taux d'intérêt, tous les instruments financiers ont une échéance inférieure à deux ans avec un sous-jacent ayant lui aussi une échéance inférieure à deux ans.

(s) Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et de développement exposés au cours d'un exercice sont intégralement comptabilisés en charges d'exploitation sous la rubrique frais commerciaux et administratifs, sauf si la faisabilité technique du projet ainsi que sa rentabilité économique sont clairement démontrées.

(t) Résultat financier

Les résultats financiers sur contrats à long terme sont rattachés au chiffre d'affaires. Seul le résultat financier hors contrats à long terme est présenté séparément dans le compte de résultat à la rubrique "Résultat financier".

(u) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel correspond aux cessions et réaménagements d'actifs et aux opérations liées aux restructurations.

(v) Résultat net dilué par action

Le résultat net dilué par action est calculé sur la base du résultat net retraité des frais financiers et de l'amortissement de la prime de remboursement nets d'impôt liés à l'emprunt OCEANE, ainsi que sur la base du nombre d'actions représentant le capital à la date d'arrêté des comptes, complété par le total des options de souscription d'actions attribuées existantes à la même date et diminué des actions détenues en auto-contrôle.

(w) Actions auto détenues

Elles sont présentées en diminution des capitaux propres sauf affectation spécifique à des plans de stock-options.

Note 2 – Evolution du périmètre de consolidation : Principales acquisitions et cessions

Exercice 2002

L'exercice 2002 a été marqué par la fusion de Technip-Coflexip et d'Isis en juin. Technip-Coflexip détenait fin décembre 2001 99,05 % des actions Isis à l'issue de l'OPE. La fusion s'étant faite par ailleurs à une valeur d'apport de 750 millions d'euros, soit une valeur très proche de celle retenue pour l'OPE en 2001, elle n'a que peu d'impact sur les comptes consolidés. Isis a apporté à Technip-Coflexip à l'issue de la fusion son portefeuille titres qui comprenait des titres Technip-Coflexip (annulés), Coflexip, CGG (échangés contre des titres Technip-Coflexip puis annulés) ainsi que des titres Novasep et Géoservices (cédés).

Il n'y a eu aucune acquisition significative au cours de l'exercice 2002.

Les cessions de Technip-Coflexip en 2002 concernent principalement sa participation minoritaire dans la filiale Ipedex détenue à 46% et consolidée par mise en équivalence en 2001. Coflexip a également procédé en 2002 à la vente d'actifs non stratégiques, notamment : les filiales Mac Nulty Offshore Ltd et Captain Franck Mc Nulty & Sons Ltd (chantier de fabrication en Grande-Bretagne), ainsi que l'ensemble des activités et ressources rattachées aux interventions sur puits de la division « Well Operations » (y compris le navire à positionnement dynamique Seawell). Technip-Coflexip a également cédé l'immeuble de la Porte Maillot où se trouvait le siège social de Coflexip.

L'écart d'acquisition dégagé sur l'acquisition des 69,1% d'actions Coflexip a été corrigé du montant net des plus-values de cession consolidées intervenues au cours de l'exercice 2002 dans le périmètre Coflexip. D'autres ajustements ont également affecté le montant de l'écart d'acquisition, ils sont détaillés page suivante. Par ailleurs, le goodwill total de Coflexip correspondant à l'addition des deux tranches d'acquisition et après affectation aux actifs identifiables a été affecté à deux segments d'activité de la branche Offshore: le premier concerne le segment des Floaters (plate-formes) et services rattachés (facilities Floaters) et correspond principalement à la division Aker Maritime acquise par Coflexip en 2001, le deuxième concerne l'activité SURF (Subsea, Umbilicals, Risers and Flowlines : fabrication et installation de conduites sous-marines) et correspond à l'activité principale de Coflexip avant l'acquisition d'Aker. Le Goodwill corrigé s'analyse comme suit :

	En millions d'euros
OPE : émission de 5 504 436 titres Technip-Coflexip à 147,99 euros	814,6
OPA : rémunération de 5 000 000 titres Coflexip à 199 euros	995,0
Frais nets liés à l'opération	28,7
Prix d'acquisition des 52,47% de Coflexip	1 838,3
Situation nette de Coflexip acquise au 30 septembre 2001 à 52,47%	(421,4)
Ecart de première consolidation sur 52,47% de Coflexip	1 416,9
Ecart de première consolidation sur 16,63% de Coflexip chez Isis	253,1
Ecart de première consolidation sur 69,1% de Coflexip	1 670,0
Extourne des survaleurs nettes comptabilisées chez Coflexip (effet de change inclus)	503,5
Affectation préliminaire aux actifs identifiables	
Navires	(106,4)
Immeubles	(24,2)
Brevets	(59,4)
Impôt différé	64,5
	(125,5)
Ecart d'acquisition brut 2001	2 048,0
Correction sur titres Coflexip provenant d'ISIS suite à la fusion	5,5
Plus-value sur cession d'actifs chez CSO	(48,3)
Provisions sur IDA aux US	13,8
Provisions pour cessions	32,1
Provisions et charges diverses	48,0
Ecart d'acquisition brut 2002 après ajustements	2 099,1

Ainsi le goodwill total constaté sur Coflexip après l'acquisition des deux tranches en 2000 et 2001 et après corrections effectuées en 2002 s'analyse de la façon suivante :

	En millions d'euros
Goodwill sur acquisition des 29,7% de Coflexip (Avril 2000)	447,5
Goodwill sur acquisition des 52,47% de Coflexip (Octobre 2001)	2 099,1
Amortissements cumulés fin décembre 2002	(167,1)
Ecart d'acquisition net après ajustements	2 379,5
Dont Goodwill affecté à l'activité « Floaters »	404,4
Dont Goodwill affecté à l'activité « SURF »	1 975,1

Les deux Goodwills résultant de l'affectation aux deux activités principales de Coflexip ont fait l'objet d'un test d'impairment selon la méthode des cash flows actualisés de chacune des deux activités. La valeur comptable des goodwill n'a pas été remise en cause par les tests de valorisation effectués.

Le compte de résultat proforma 2001 retraité suite à la mise en place de l'emprunt obligataire en janvier 2003 se présente comme suit. Le compte de résultat consolidé proforma 2001 de Technip-Coflexip (non audité) est construit en supposant que les opérations d'acquisition d'Isis et de Coflexip décrites ci-avant ont été réalisées au 1^{er} janvier 2001. Il est précisé que l'activité d'Isis, non significative, n'est pas retenue.

<i>En millions d'euros</i>	Comptes de résultat historiques 2001 (12 mois)		Retraitements 2001 (*)	Compte de résultat Proforma 2001 Présenté dans le rapport annuel 2001		Compte de résultat proforma 2001 retraité
	Technip-Coflexip	Coflexip	Technip-Coflexip	Technip-Coflexip	Technip-Coflexip	Technip-Coflexip
Chiffre d'affaires	3051,0	1898,8		4949,8		4 949,8
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition (EBITDA)	223,0	222,6		445,6	4,0 (e)	449,6
Dotations aux amortissements des immobilisations	(19,5)	(103,7)	(14,2) (a)	(137,4)		(137,4)
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des écarts d'acquisition (EBITA)	203,5	118,9	(14,2)	308,2		312,2
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(41,6)	(170,5)	96,3 (b)	(115,8)		(115,8)
Résultat opérationnel (EBIT)	161,9	(51,6)	82,1	192,4		196,4
Résultat financier	(10,1)	(10,0)	(31,7) (c)	(51,8)	22,6 (f)	(29,2)
Résultat exceptionnel	(6,6)		2,8	(3,8)		(3,8)
Quote-part des sociétés mises en équivalence	25,2	(0,8)	(24,0) (d)	0,4		0,4
Impôt sur les sociétés	(57,2)	(42,8)	19,5	(80,5)	(16,3)	(96,8)
Résultats affectables aux minoritaires	(1,8)	(0,1)	(1,7)	(3,6)		(3,6)
Résultat net	111,4	(105,3)	47,0	53,1	10,3	63,4

(*) Non audité

(a) Correspond à l'amortissement de la réévaluation des actifs identifiés (navires, immeubles et brevets) pour les neuf premiers mois de l'exercice 2001.

(b) Extourne des amortissements comptabilisés, soit 212,1 millions d'euros et substitution de l'amortissement annuel normatif : Mannesmann 8 millions d'euros, autres 3,5 millions d'euros, Coflexip 1^{ère} tranche (29,7%) 22,4 millions d'euros et Coflexip 2^{ème} tranche (52,47%) 81,9 millions d'euros, soit un total de 115,8 millions d'euros.

(c) Frais financiers sur la ligne de crédit consécutive à l'OPA pour les neuf premiers mois de l'exercice 2001.

(d) Extourne de la mise en équivalence Coflexip dans Technip sur douze mois.

(e) Frais d'acquisition de Coflexip lors des OPA et OPE.

(f) Impact de la substitution de l'emprunt Obligataire au Crédit Facility

Exercice 2001

En vue d'acquérir le contrôle de la société Coflexip, dont elle détenait 29,4% (initialement 29,7%), Technip a initié simultanément deux offres publiques sur Coflexip (OPE/OPA) d'une part, et une sur Isis (OPE) d'autre part.

(a) Acquisition de 99,05% des actions Isis

A l'issue de l'offre publique d'échange initiée début juillet 2001, Technip a finalisé début octobre 2001 l'acquisition de 99,05% des actions de la holding Isis (4 601 170 actions) par échange d'actions sur la base d'une parité de 11 actions de Technip pour 10 actions d'Isis, soit l'émission de 5 061 287 actions Technip (pour 749 millions d'euros) qui s'appelle dorénavant Technip-Coflexip.

Le bilan au 30 septembre 2001 de la holding Isis comprenait, dans la rubrique "Titres de participation", des titres de sociétés cotées (11,5% des titres de Technip, 16,6% des titres Coflexip et 12,3% des titres de la Compagnie Générale de Géophysique 'CGG') ainsi qu'un ensemble de titres relatifs à des sociétés non cotées dont la valorisation pour cession a été établie à 205 millions d'euros.

Par ailleurs, selon les termes des deux promesses d'échange de novembre 2001 entre Isis et l'IFP, les titres CGG détenus par Isis feront l'objet d'une cession à l'IFP sous certaines conditions dans une période de 36 mois à compter du 31 décembre 2001. Ces titres sont valorisés dans les comptes d'Isis à leur valeur nette comptable, soit 73,1 millions d'euros.

Pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe Technip-Coflexip, le bilan d'entrée au 30 septembre 2001 et le bilan au 31 décembre 2001 d'Isis, retraité des titres non cotés, se présentent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	30 septembre 2001(*)	31 décembre 2001		30 septembre 2001(*)	31 décembre 2001
Titres de participation (**)	161,0	161,0	Capitaux propres	301,7	302,8
Actifs circulants	168,4	169,6	Dettes	27,7	27,8
TOTAL ACTIF	329,4	330,6	TOTAL PASSIF	329,4	330,6

(*) Non audité

(**) Valeur nette comptable du portefeuille : Technip-Coflexip, 31,7 millions d'euros. Coflexip, 56,2 millions d'euros et CGG, 73,1 millions d'euros.

L'écart de première consolidation dégagé lors de l'acquisition d'Isis par Technip-Coflexip, s'établit à 450,2 millions d'euros [749-(301,7x99,05%)] et a été intégralement affecté à la revalorisation des titres Technip-Coflexip et Coflexip.

(b) Acquisition de 52,47% des actions Coflexip

Technip détenait depuis avril 2000 une participation de 29,4% (initialement 29,7%) dans la société Coflexip. A l'issue des offres publiques, OPE/OPA sur Coflexip, initiées début juillet 2001, Technip a finalisé début octobre 2001 l'acquisition complémentaire de 52,47% de Coflexip. Associé à l'OPE de Technip sur Isis qui détient 16,6% de Coflexip (voir **Note 2 (a)**), le total détenu par Technip directement et indirectement s'élève à 98,36% du capital de Coflexip. L'acquisition de 52,47% a été réalisée d'une part par numéraire pour 5 000 000 actions de Coflexip au prix de 199 euros, soit 995 millions d'euros (Offre Publique d'Achat 'OPA') et d'autre part, par échange d'actions sur la base d'une parité de 9 actions de Technip pour 8 actions de Coflexip (Offre Publique d'Echange 'OPE') ayant alors conduit à l'émission de 5 504 436 actions Technip (pour 814,6 millions d'euros) qui s'appelle dorénavant Technip-Coflexip.

Le prix d'achat global des actions Coflexip obtenues à l'issue des offres publiques sur Coflexip (52,47%) s'élève, après prise en compte des frais nets liés à leur acquisition (28,7 millions d'euros), à 1 838,3 millions d'euros.

Pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe Technip-Coflexip, le bilan d'entrée au 30 septembre 2001 et le bilan au 31 décembre 2001, se présentent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	30 septembre 2001(*)	31 décembre 2001		30 septembre 2001(*)	31 décembre 2001
Immobilisations incorporelles	481,1	517,4	Capitaux propres Groupe	788,0	807,0
Immobilisations corporelles	695,3	689,1	Minoritaires	15,1	15,7
Immobilisations financières	16,7	17,0	Passif long terme	508,0	566,6
Autres actifs circulants	685,2	698,3	Passif court terme	751,8	712,9
Trésorerie	241,5	213,2	Découverts	56,9	32,8
TOTAL ACTIF	2 119,8	2 135,0	TOTAL PASSIF	2 119,8	2 135,0

(*) Non audité

Sont présentés ci-dessous :

- Le compte de résultat synthétique de l'exercice 2001 après prise en compte par Coflexip d'un amortissement exceptionnel de 142,6 millions d'euros de l'écart d'acquisition de la Division Mer Profonde CSO Aker Maritime constaté en fin d'exercice,

- Le compte de résultat du quatrième trimestre 2001 retenu par Technip-Coflexip pour les besoins de sa consolidation, lequel n'est pas affecté par l'amortissement exceptionnel ci-dessus compte tenu (i) des règles comptables relatives à l'affectation du prix d'acquisition de Coflexip et (ii) du résultat positif au test "d'impairment" réalisé sur l'écart d'acquisition global Coflexip sur la base des flux financiers futurs actualisés.

<i>En millions d'euros</i>	2001 (12 mois)	2001 (4ème trim.) (*)
Chiffre d'affaires	1 898,8	495,0
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition (EBITDA)	222,5	61,6
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(103,7)	(26,5)
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des écarts d'acquisition (EBITA)	118,8	35,1
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(170,4)	(7,8)
Résultat opérationnel (EBIT)	(51,6)	27,3
Résultat financier	(10,9)	2,4
Impôt sur les sociétés	(42,8)	(8,3)
Quote-part des sociétés mises en équivalence	(0,1)	(1,2)
Résultats affectables aux minoritaires	-	(0,6)
Résultat net	(105,4)	19,6

(*) Non audité

Exercice 2000

(a) Acquisition de 29,7% (première tranche) de Coflexip

Au mois d'avril 2000, Technip-Coflexip (anciennement Technip) a acquis 29,7% du capital de Coflexip au prix de 659,7 millions d'euros (dont des frais d'acquisition pour 2,9 millions d'euros). Les titres de Coflexip ainsi acquis sont consolidés en 2000 et sur les neuf premiers mois de l'exercice 2001 selon la méthode de la mise en équivalence. L'écart d'acquisition dégagé s'élève à 447 millions d'euros et fait l'objet d'un amortissement sur une période de 20 ans.

(b) Krebs Speichim

En septembre 2000, Technip-Coflexip (anciennement Technip) détient 100% de Krebs-Speichim suite à l'acquisition complémentaire pour un prix de 21,7 millions d'euros du solde du capital de Krebs-Speichim, soit 50%. Précédemment consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle à hauteur de 50%, Krebs-Speichim est consolidée à compter du 1er octobre 2000 par intégration globale. L'écart d'acquisition dégagé s'élève approximativement à 13 millions d'euros et est amorti sur une durée de 20 ans.

Note 3 – Informations par zone géographique et par secteur d'activité

(a) Informations par secteurs d'activité

Les structures opérationnelles du Groupe Technip-Coflexip sont organisées en trois branches :

- Offshore
- Onshore / Downstream
- Industries

Rappel : Le changement important de périmètre intervenu à compter du 1^{er} octobre 2001 ne permet pas une comparaison immédiate (voir **Note liminaire (a)**). L'activité 2001 englobe l'ancien périmètre Technip sur douze mois auquel s'ajoute le périmètre de Coflexip (qui concerne uniquement la branche Offshore) à compter du 1^{er} octobre 2001, soit uniquement le quatrième trimestre 2001.

	Offshore	Onshore / Downstream	Industries	Total
	En millions d'euros			
2002				
Chiffre d'affaires	2 125,0	1 938,6	388,7	4452,3
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition (EBITDA)	250,1	85,3	12,2	347,6
Backlog au 31 décembre (non audité)	1 760,7	3 625,7	389,7	5 776,1
Investissements immobilisations corporelles	106,0	16,0	2,3	124,3
2001				
Chiffre d'affaires <i>(dont Offshore Coflexip sur le quatrième trimestre : 495,0)</i>	722,0	2 352,0	472,0	3 546,0
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition (EBITDA) <i>(dont Offshore Coflexip sur le quatrième trimestre : 61,6)</i>	86,3	189,0	9,1	284,4
Backlog au 31 décembre (non audité) <i>(dont Offshore Coflexip sur le quatrième trimestre : 1 887)</i>	2 138,0	2 498,0	290,0	4 926,0
Investissements immobilisations corporelles <i>(dont Offshore Coflexip sur le quatrième trimestre : 25,4)</i>	25,4	17,0	2,0	44,4
2000				
Chiffre d'affaires	130,0	2 290,9	551,1	2 972,0
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition (EBITDA)	0,1	157,1	41,7	198,9
Backlog au 31 décembre (non audité)	260,0	2 742,0	408,0	3 410,0
Investissements immobilisations corporelles	1,0	12,2	0,8	14,0

(b) Informations par zone géographique

Le Groupe Technip-Coflexip exerce son activité sur la base de quatre zones géographiques.

Rappel : Le changement important de périmètre intervenu à compter du 1er octobre 2001 ne permet pas une comparaison immédiate (voir **Note liminaire (a)**). L'activité 2001 englobe l'ancien périmètre Technip sur douze mois auquel s'ajoute le périmètre de Coflexip à compter du 1er octobre 2001, soit uniquement le quatrième trimestre 2001.

	Europe, Russie, et Asie centrale (*)	Afrique et Moyen- Orient	Asie Pacifique	Amériques	Navires	Total
En millions d'euros						
Exercice 2002						
Chiffre d'affaires	1 196,6	1 482,0	445,2	1 328,5	—	4 452,3
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition (EBITDA)	148,4	102,9	22,1	74,2	—	347,6
Backlog au 31 décembre (non audité)	833,7	3 038,0	510,7	1 393,7	—	5 776,1
Immobilisations corporelles nettes	249,0	36,9	5,6	140,2	429,4	861,1
Exercice 2001						
Chiffre d'affaires	942,0	1 209,0	560,0	835,0	—	3 546,0
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition (EBITDA)	73,2	74,8	72,2	64,2	—	284,4
Backlog au 31 décembre (non audité)	793,0	1 694,0	771,0	1 668,0	—	4 926,0
Immobilisations corporelles nettes	327,2	0,9	6,5	147,6	500,1	982,3
Exercice 2000						
Chiffre d'affaires	717,0	1 448,3	352,2	454,5	—	2 972,0
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition (EBITDA)	64,2	102,9	29,3	2,5	—	198,9
Backlog au 31 décembre (non audité)	590,6	1 754,8	728,7	335,9	—	3 410,0
Immobilisations corporelles nettes	154,2	—	4,9	3,0	—	162,1

(*) dont chiffre d'affaires France :
- exercice 2002 : 77,9 millions d'euros,
- exercice 2001 : 88,5 millions d'euros,
- exercice 2000 : 89,2 millions d'euros.

(d) Principaux clients

Aucun client ne représente plus de 10% du total du chiffre d'affaires du Groupe en 2002, 2001 et 2000.

Note 4 – Résultat opérationnel (EBIT)

(a) Amortissements

En millions d'euros	31/12/02	31/12/01	31/12/00
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(15,8)	(8,0)	(1,4)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles :			
Constructions	(21,3)	(8,7)	(4,8)
Navires	(42,7)	(14,2)	—
Machines et équipements	(37,8)	(6,5)	(1,5)
Matériel de bureau	(21,4)	(12,2)	(8,0)
Autres	(4,0)	—	(0,6)
Total des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(127,2)	(41,6)	(14,9)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(117,8)	(61,3)	(26,7)
Total dotations aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition	(260,8)	(110,9)	(43,0)

La forte progression des dotations aux amortissements sur immobilisations et écarts d'acquisition s'explique principalement par la consolidation de Coflexip depuis le 1^{er} octobre 2001 qui gère et exploite des actifs industriels importants.

(b) Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement représentent 37,4 millions d'euros en 2002, 18,3 millions d'euros en 2001 et 7,2 millions d'euros en 2000.

(c) Résultat financier sur contrats en cours

Comme indiqué dans la **Note 1 (t)**, les produits et charges financières provenant de la trésorerie des contrats en cours réalisés sous forme de clé en main sont inclus dans le chiffre d'affaires pour 14 millions d'euros à fin 2002, 17 millions d'euros à fin 2001 et 25 millions d'euros à fin 2000.

Note 5 – Effectifs

Le Groupe Technip-Coflexip emploie environ 19 000 personnes, réparties dans 52 pays, dont en moyenne 4 000 personnes extérieures mises à disposition et intégrées aux équipes de réalisation. Cet effectif correspond aux sociétés intégrées globalement. L'effectif employé par les sociétés consolidées par intégration proportionnelle n'est pas significatif.

La masse salariale enregistrée sur 2002 s'élève à 874,4 millions d'euros.

Note 6 – Résultat financier

En millions d'euros	31/12/02	31/12/01	31/12/00
Revenus des participations non consolidées (a)	0,4	5,9	4,7
Plus values de cession de valeurs mobilières de placement	—	9,2	0,4
Charges / Produits d'intérêts (b) et (c)	(15,9)	(27,0)	(0,8)
(Dotation) Reprise des provisions liées aux filiales non consolidées	(0,5)	(0,8)	0,5
OCEANE : frais financiers et amortissement des frais d'émission (d)	(10,4)	—	—
Amortissement de la prime de remboursement OCEANE	(16,9)	—	—
Credit Facility : frais financiers	(3,0)	—	—
Provision sur titres auto-détenus	(2,4)	—	—
Autres (e)	(18,2)	6,2	1,0
Total Résultat financier	(66,9)	(6,5)	5,8

- (a) Inclut 3,1 millions d'euros de dividendes de Cogema en 2000.
- (b) Comme décrit en **Note 1 (t)**, les produits et les charges d'intérêts figurant dans le résultat financier n'incluent pas la rémunération de la trésorerie sur contrats clé en main, laquelle est rattachée au chiffre d'affaires (cf **Note 4 (c)**).
- (c) Dont 9,6 millions d'euros liés au financement de l'acquisition de Coflexip en 2001.
- (d) Correspond à 8,2 millions d'euros de frais financiers et 2,2 millions d'euros d'amortissement de frais d'émission liés à l'emprunt obligataire à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCEANE) émis fin janvier 2002 pour un montant de 793,5 millions d'euros.
- (e) Inclut une perte de change de 13,4 millions d'euros résultant principalement de pertes de changes constatées en 2002 lors de la conversion en monnaie fonctionnelle Dollar US des comptes courants des filiales brésiliennes libellées en monnaie locale à la suite de la forte dévaluation du Réal en 2002, ainsi que de l'affaiblissement brutal du Dollar US face aux monnaies européennes en fin d'année.

Note 7 – Résultat exceptionnel

	31/12/02	31/12/01	31/12/00
Dilution du pourcentage de participation dans Coflexip (a)	—	(2,7)	—
Plus value brute sur cession de titres consolidés (b)	3,7	2,8	1,1
Plus value brute sur cession de titres non consolidés (c)	1,9	—	69,9
Quote-part du résultat exceptionnel de Coflexip (d)	—	—	39,0
Coûts de restructuration (e)	(7,0)	(3,1)	(8,9)
Pertes non récurrentes sur affaires anciennes (f)	(8,7)	—	—
Autres (g)	3,2	(3,6)	(7,2)
Total Résultat exceptionnel	(6,9)	(6,6)	93,9

- (a) En 2001, le poste correspond à l'incidence de la dilution de la participation du Groupe dans Coflexip pour (2,7) millions d'euros (0,3% des capitaux propres au 30 septembre 2001).
- (b) En 2002, ce poste correspond à la cession des titres Ipedex. En 2001, ce poste représente principalement l'effet de la cession de Chemoproject.
- (c) En 2002, le poste correspond à la cession des titres Rintekno. En 2000, il provient de la cession des titres Cogema pour une valeur de 151,6 millions d'euros et détenus pour une valeur comptable de 81,7 millions d'euros.
- (d) En 2000, correspond au résultat exceptionnel de Coflexip dont Technip détenait 29,7% de participation et qui était intégré par mise en équivalence.

- (e) En 2002, ce poste inclut les coûts de restructuration des filiales allemandes. En 2001, ce poste concerne essentiellement les coûts de restructuration de la société EHR GmbH. En 2000 ce poste inclut 6,8 millions d'euros de coûts de restructuration pour MSE et TP Germany GmbH comme l'explique la **Note 21 (a)**, et 1,6 millions d'euros de coûts de déménagement de l'activité à Berlin, Düsseldorf et Francfort.
- (f) Ce poste inclut en 2002 les charges exceptionnelles de TP Germany sur deux contrats datant de l'acquisition en 1999 par le Groupe des sociétés KTI/MDEU de Mannesmann.
- (g) Correspond à des avoirs fiscaux à recevoir pour 6,2 millions d'euros liés aux distributions de dividendes de filiales italiennes sur exercices antérieurs, à la plus-value réalisée sur rachat d'obligations convertibles pour 1,3 millions d'euros et à diverses charges pour 4,3 millions d'euros.

Note 8 – Impôt sur les sociétés

Les principes décrits dans la **Note 1 (q)** se traduisent comme suit:

(a) Analyse de la charge d'impôt sur les sociétés

En millions d'euros	31/12/02	31/12/01	31/12/00
Impôt courant	(26,0)	(77,7)	(56,9)
Impôt différé	(19,9)	12,5	(5,4)
Total de l'impôt sur les sociétés avant taxation des plus values de cession de titres de participation	(45,9)	(65,2)	(62,3)
Impôt sur les plus values de cession de titres de participation	(0,4)	(0,3)	—
Total impôt sur les sociétés	(46,3)	(65,5)	(62,3)

(b) Rapprochement entre la charge d'impôt et la base taxable

La présentation du rapprochement entre la charge d'impôt et la base taxable porte en 2002 et 2001 sur un résultat avant gains sur cessions de titres de participation et inclut la part non déductible des amortissements des écarts d'acquisition. Les valeurs présentées sur 2000 ont été retraitées de manière homogène.

En millions d'euros	31/12/02	31/12/01	31/12/00
Résultat net part du Groupe	(29,4)	108,1	214,2
Intérêts minoritaires dans le résultat	(3,9)	2,4	1,2
Charge d'impôt avant taxation des gains sur cession de titres de participation	46,3	65,2	62,3
Moins : résultat des sociétés mises en équivalence (a)	—	(15,6)	(61,1)
Moins : amortissement des écarts d'acquisition non déductibles	130,7	57,8	21,8
Moins : gains sur cessions de titres de participation	(5,6)	(2,8)	(71,0)
Résultat avant gains sur cession de titres de participation	138,1	215,1	167,4
<i>Taux d'imposition français</i>	35,43%	36,23%	36,66%
Charge d'impôt théorique (b)	48,9	77,9	61,4
Contribution sociale sur les bénéficiaires	—	—	0,7
Différence entre taux français et taux étrangers	6,3	0,9	3,6
Différences permanentes	(4,4)	(7,2)	2,2
Autres	(4,5)	(6,3)	(5,6)
Charge d'impôt avant taxation des gains sur cession des titres de participation	46,3	65,3	62,3
<i>Taux facial de l'impôt Groupe avant taxation des gains sur cessions des titres de participation (c)</i>	33,53%	30,36%	37,22%

- (a) En 2000, inclut 60,0 millions d'euros provenant de la mise en équivalence de Coflexip et répartis pour 39,0 millions d'euros en résultat exceptionnel et 21,0 millions d'euros en résultat des sociétés mises en équivalence comme l'explique la **Note 7 (d)**.
- (b) En 2000, le taux d'imposition français comprend la contribution additionnelle de 10%. En 2001, cette contribution additionnelle a été supprimée.
- (c) Le taux effectif d'impôts s'est élevé à 33 % en 2002 contre 30% en 2001. Cette hausse apparente est la conséquence de la décision prise par le groupe de ne pas reconnaître d'impôts différés actifs supplémentaires face aux pertes d'exploitation subies aux Etats Unis en 2002.

(c) Impôts différés actifs et passifs

Au 31 décembre 2002, 2001, 2000 les impôts différés actifs et passifs figuraient comme suit dans le bilan :

En millions d'euros	31/12/02	31/12/01	31/12/00
Impôts différés actifs (a)	73,6	90,1	21,6
Impôts différés passifs (b)	(126,2)	(135,8)	(15,4)
Total Impôts différés, net	(52,6)	(45,7)	6,2

- (a) Sur la base des résultats futurs dont dispose le Groupe, il est apparu prudent de déprécier sur 2002 une partie des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires enregistrés aux Etats-Unis à hauteur de 12,8 millions Dollars US. En 2001, l'augmentation des impôts différés actifs provient de la consolidation de Coflexip pour 68,0 millions d'euros, dont 52,3 millions d'euros liés à l'activation de déficits fiscaux.
- (b) En 2001, l'augmentation des impôts différés passifs provient de la consolidation de Coflexip pour 49,4 millions d'euros, dont 36,8 millions d'euros de différences entre les amortissements fiscaux et comptables. Par ailleurs, Technip-Coflexip a reconnu 64,5 millions d'euros d'impôts différés dans le cadre de l'affectation de l'écart d'acquisition aux éléments d'actifs identifiés lors de la prise de participation dans Coflexip en octobre 2001 (cf **Note 2 (b)**).

(d) Déficits fiscaux reportables

Les déficits fiscaux reportables non encore utilisés proviennent principalement de MSE, une filiale allemande acquise en 1999, et des filiales américaines de Coflexip. Ils s'établissent à 269,7 millions d'euros. Ces déficits fiscaux reportables expireront pour l'essentiel après 2004.

Les déficits fiscaux reportables non activés se rapportent principalement aux pertes fiscales de MSE pour un total de 57,3 millions d'euros au 31 décembre 2002, ainsi qu'aux pertes fiscales de TP USA pour 22,8 millions d'euros au 31 décembre 2002. Aux vues des projections financières et commerciales, Technip-Coflexip a décidé de ne pas reconnaître cet impôt différé actif dans ses comptes consolidés.

Note 9 – Résultat net dilué par action

Le résultat net dilué par action a été déterminé en conformité avec la **Note 1 (v)**.

	31/12/02	31/12/01	31/12/00
<i>En millions d'euros</i>			
Résultat net	(29,4)	108,1	214,2
Provision prime de remboursement nette d'impôt	109	—	—
Frais financiers OCEANE nets d'impôt	4,7	—	—
Résultat net retraité pour le calcul de l'EPS	(13,8)	108,1	214,2
Résultat net retraité avant résultat exceptionnel et dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	110,9	176,0	147,0
<i>En milliers d'euros</i>			
Nombre d'actions retenu			
Titres émis au 31 décembre	23 408	26 714	16 029
Stock-options (options de souscription) (a)	476	521	636
Obligations convertibles	4 502	—	—
Auto-contrôle par Isis	—	(1 847)	—
	28 386	25 388	16 665
<i>En euros</i>			
Résultat net dilué par action	(0,49)	4,26	12,85
Résultat net dilué par action avant résultat exceptionnel et dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	3,91	6,93	8,82

- (a) Ne prend pas en compte le dernier plan 2002 pour 711 240 actions non attribuées au 31 décembre 2002.

Note 10 – Rémunérations versées aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

Le montant des jetons de présence alloués par Technip-Coflexip aux membres du Conseil de Surveillance sur l'exercice 2002 représente 200 000 euros.

La rémunération brute ainsi que les avantages de toute nature versés en 2002 au Président du Conseil de Surveillance se sont élevés à 322 193 euros.

La rémunération brute fixe et les avantages en nature versés par Technip-Coflexip ainsi que par les sociétés du Groupe Technip-Coflexip en 2002 aux membres du Directoire se sont élevés à 1 373 982 euros. Il s'y est ajouté une rémunération brute variable versée au titre de 2001 d'un montant de 849 395 euros.

Note 11 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/02	31/12/01	31/12/00
Immobilisations incorporelles, brut	142,3	149,1	4,6
Amortissements	(33,5)	(20,6)	(4,2)
Net (a)	<u>108,8</u>	<u>128,5</u>	<u>0,4</u>
Ecarts d'acquisition non affectés («Goodwill»)	2 746,6	2 687,6	636,8
Amortissements	(217,8)	(102,7)	(45,3)
Net (b)	<u>2 528,8</u>	<u>2 584,9</u>	<u>591,5</u>
Total Immobilisations incorporelles nettes	<u>2 637,6</u>	<u>2 713,4</u>	<u>591,9</u>

La diminution du poste s'explique par la forte progression de l'amortissement des survaleurs liées à l'acquisition de Coflexip en 2001.

(a) Immobilisations incorporelles

Historiquement, les immobilisations incorporelles représentaient les fonds de commerce, lesquels étaient amortis sur 5 ans.

Lors de l'acquisition par Coflexip de la division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA en janvier 2001, l'allocation du prix d'acquisition a tenu compte des immobilisations incorporelles identifiables au titre des brevets et marques pour une valeur brute de 51,4 millions d'euros, amortissables sur 10 ans. Cette valorisation a été maintenue dans les comptes consolidés de Technip-Coflexip.

En octobre 2001, à la suite des offres OPE/OPA sur Coflexip et Isis, l'allocation du prix d'acquisition a tenu compte des immobilisations incorporelles identifiables au titre des brevets, et marques, autres que ceux provenant de l'acquisition de la division Mer Profonde Aker Maritime ASA, pour une valeur brute de 59,4 millions d'euros, amortissables sur 10 ans.

Fin novembre 2001, le Groupe a réceptionné l'ensemble des logiciels constituant la plate-forme E-Procurement dont l'investissement représente 19,7 millions d'euros, amortissables sur 5 ans (cf **Note 1 (g)**).

(b) Ecarts d'acquisition («Goodwill») - Valeur nette

<i>En millions d'euros</i>	31/12/02	31/12/01	31/12/00
KTI/MDEU	127,5	135,6	143,6
CSO (avril 2000)	386,0	408,1	430,5
CSO (octobre 2001)	1 993,5	2 027,7	—
Autres	21,8	13,5	17,4
Total Valeur nette	2 528,8	2 584,9	591,5

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation est calculé par différence entre le prix d'acquisition et la quote-part des capitaux propres retraités, après affectation aux actifs et passifs identifiables, dès lors que cette procédure est appropriée. Cet écart d'acquisition est amorti sur une durée dépendante de l'activité de la société concernée (cf **Note 1 (g)**).

L'écart d'acquisition dégagé en 1999 lors de la prise de participation dans les sociétés KTI/MDEU de Mannesmann s'élève à 159,5 millions d'euros en valeur brute, amortis sur 20 ans, conduisant à une dotation annuelle de 8 millions d'euros.

L'augmentation de l'exercice 2000 provient principalement de la prise de participation dans Coflexip au 19 avril 2000 dégageant un écart d'acquisition brut de 447,5 millions d'euros amorti sur 20 ans, conduisant à une dotation annuelle de 22,4 millions d'euros.

L'augmentation de l'exercice 2001 provient essentiellement des prises de participation complémentaires directes et indirectes finalisées début octobre 2001 dans Coflexip à l'issue des offres publiques d'échange et d'achat sur les titres de Coflexip et d'Isis. L'acquisition de cette participation complémentaire a conduit à constater, après affectation préliminaire aux éléments identifiables pour une valeur brute de 125,5 millions d'euros, un écart d'acquisition de 2 048 millions d'euros amortissable sur 25 ans, soit une dotation annuelle de 81,9 millions d'euros. La dotation au titre de 2001, à compter du 1er octobre 2001, s'élève à 20,4 millions d'euros.

En 2002, l'écart d'acquisition sur la prise de participation complémentaire dans Coflexip de 52,47% a augmenté en valeur brute de 51,1 millions d'euros (cf **Note 2**). Par ailleurs, le montant des amortissements en 2002 correspond à une année pleine et s'élève à 84 millions d'euros sur la tranche acquise en 2001, contre 21,6 millions d'euros sur le quatrième trimestre 2001.

Note 12 – Immobilisations corporelles

En millions d'euros

	Terrains	Constructions	Navires	Machines et équipements	Matériel de bureau	Autres	Total
Valeur brute	73,5	243,0	625,7	439,1	162,3	60,1	1 603,7
Amortissements	—	(99,5)	(196,3)	(302,9)	(114,2)	(29,7)	(742,6)
Net au 31 décembre 2002	<u>73,5</u>	<u>143,5</u>	<u>429,4</u>	<u>136,2</u>	<u>48,1</u>	<u>30,4</u>	<u>861,1</u>
Valeur brute	87,0	280,4	740,6	576,3	104,0	54,4	1 842,7
Amortissements	—	(114,7)	(240,9)	(382,7)	(73,0)	(49,1)	(860,4)
Net au 31 décembre 2001	<u>87,0</u>	<u>165,7</u>	<u>499,7</u>	<u>193,6</u>	<u>31,0</u>	<u>5,3</u>	<u>982,3</u>
Valeur brute	60,4	103,2	—	31,6	86,6	18,0	299,8
Amortissements	—	(33,9)	—	(27,1)	(63,4)	(13,3)	(137,7)
Net au 31 décembre 2000	<u>60,4</u>	<u>69,3</u>	<u>—</u>	<u>4,5</u>	<u>23,2</u>	<u>4,7</u>	<u>162,1</u>

Au 31 décembre 2000, les actifs détenus par le Groupe étaient constitués, d'une part, de terrains et constructions essentiellement à usage administratif (sièges sociaux des filiales ou des établissements) et, d'autre part, d'autres immobilisations corporelles (aménagements, matériel & mobilier de bureau et équipements informatiques).

La variation importante intervenue au cours de l'exercice 2001 provient des actifs de Coflexip qui représentent au 31 décembre 2001 une valeur nette de 689,1 millions d'euros. Ces actifs sont principalement constitués de navires pour 499,7 millions d'euros en valeur nette après affectation de l'écart d'acquisition, et de 186,2 millions d'euros en valeur nette au titre des machines et équipements.

En 2002, les immobilisations corporelles représentent 861,1 millions d'euros, dont principalement 429,4 millions d'euros pour les navires.

Les immobilisations corporelles incluent les biens suivants dont le Groupe a la disposition au moyen de contrats de crédit-bail immobiliers et mobiliers :

En millions d'euros	31/12/02		31/12/01	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Biens immobiliers	14,0	3,4	14,0	3,9
Navires	57,0	6,1	133,8	19,0
Equipements	4,4	0,1	—	—
Total	<u>75,4</u>	<u>9,6</u>	<u>147,8</u>	<u>22,9</u>

Au troisième trimestre 2002, le Groupe a cédé l'ancien siège parisien de Coflexip. La valeur brute de l'immeuble s'élevait à 14,6 millions d'euros.

Note 13 – Immobilisations financières

En millions d'euros	31/12/02	31/12/01	31/12/00
Titres de participation non consolidés (a)	9,7	85,8	12,9
Provision pour dépréciation	(4,7)	(5,8)	(4,6)
Net	5,0	80,0	8,3
Créances rattachées à des participations	2,2	7,8	15,0
Provision pour dépréciation	(1,5)	(4,9)	(10,4)
Net	0,7	2,9	4,6
Dépôts et cautionnements	5,9	1,6	2,4
Bons du Trésor	0	1,6	1,8
Autres	6,7	18,8	1,3
Total Immobilisations financières nettes	18,3	104,9	18,4

(a) Les titres de participation non consolidés au 31 décembre 2001 sont principalement constitués des titres de la Compagnie Générale de Géophysique détenus par la filiale Isis, valorisés à leur valeur nette comptable pour 73,1 millions d'euros. Ces titres ont été échangés contre des titres Technip-Coflexip (autodétention) puis annulés en novembre 2002.

Note 14 – Titres mis en équivalence

L'évaluation des titres mis en équivalence est faite sur la base des capitaux propres retraités de chacune des participations.

	Pourcentage de détention			En millions d'euros		
	31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/02	31/12/01	31/12/00
Ipedex (b)	—	46,0%	46,0%	—	3,2	3,6
Tipiel (c)	—	36,9%	36,9%	—	2,5	2,0
TPL Arabia	—	40,0%	40,0%	—	0,5	0,4
Coflexip (a)	—	—	29,7%	—	—	272,3
TP India	50,0%	—	—	0,9	—	—
Nargan	20,0%	—	—	0,3	—	—
Total Titres mis en équivalence				1,2	6,2	278,3

278,

- (a) Le Groupe a procédé à l'acquisition de 29,7% des titres de Coflexip en avril 2000 (cf **Note 2 (b)**). Suite à la prise de participation complémentaire réalisée début octobre 2001, Coflexip est consolidée par intégration globale (cf **Note 2 (b)**).
- (b) La filiale Ipedex a été cédée en 2002 par Technip-Coflexip
- (c) La société Tipiel précédemment consolidée par mise en équivalence est maintenant consolidée en intégration proportionnelle.

Note 15 – Contrats à long terme

Les contrats à long terme représentent l'ensemble des contrats en cours de réalisation, clé en main, FOB et ceux incluant des opérations d'installation et de commissioning.

Ils sont évalués conformément à la **Note 1 (k)**.

En millions d'euros	31/12/02	31/12/01	31/12/00
Total Contrats à long terme, net	4 896,2	6 313,6	4 718,0

Au 31 décembre 2001 et 2002, la valeur des contrats à long terme inclut la marge constatée à l'avancement. Précédemment elle figurait dans la rubrique « Clients et comptes rattachés ». Le reclassement de la marge au titre de 2000 a été réalisé de manière homogène.

Comme il est détaillé dans la **Note 1 (k)**, les montants figurant sous le libellé « Contrats à long terme » sont financés par les paiements progressifs sur contrats à long terme pour un total de 5 420,2 millions d'euros, 6 472,5 millions d'euros et 4 896,1 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2002, 2001 et 2000.

Note 16 – Stocks et offres en cours

En millions d'euros	31/12/02	31/12/01	31/12/00
Stocks			
Matières premières	45,6	51,2	—
Travaux en cours	18,5	40,1	—
Produits finis et marchandises	15,8	21,2	0,4
Moins : provision pour dépréciation	(8,4)	(9,3)	—
Stocks, net	71,5	103,2	0,4
Offres en cours, net (a)	9,3	8,7	6,7
Total Stocks et offres en cours, net	80,8	111,9	7,1

(a) Il s'agit des coûts supportés avant la signature d'une affaire lorsqu'ils sont directement rattachables à un contrat futur clé en main dont on peut raisonnablement envisager la signature.

Note 17 – Clients et comptes rattachés

En millions d'euros	31/12/02	31/12/01	31/12/00
Créances clients sur contrats	725,1	597,1	280,9
Retenues de garantie	—	7,3	6,8
Clients douteux	41,0	42,0	51,7
Provision pour dépréciation des clients douteux	(40,5)	(40,5)	(50,1)
Total Clients et comptes rattachés, net	725,6	605,9	289,3

Compte tenu de l'activité du Groupe, les clients sont principalement de grandes compagnies pétrolières, gazières, pétrochimiques et para-pétrolières.

Les échéances des créances correspondent au cycle opérationnel des contrats.

La situation financière de chaque client est revue périodiquement. Toutes les défaillances potentielles font l'objet de provisions qui ne sont jamais apparues insuffisantes dans le passé à l'échelle du Groupe.

Note 18 – Autres créances

En millions d'euros	31/12/02		31/12/01	31/12/00
	Brut	Net	Net	Net
Impôt différé actif (cf Note 8 (c))	73,6	73,6	90,1	21,6
Créance de TVA	40,0	40,0	47,9	29,8
Acomptes d'impôts sur les bénéfices et autres créances fiscales	62,6	62,6	48,5	42,7
Avances aux filiales non consolidées	8,2	7,8	6,1	6,2
Comptes courants d'associés dans les sociétés en participation	18,5	16,8	18,6	8,1
Fournisseurs débiteurs	2,5	2,5	3,5	1,2
Prêt au personnel	1,4	1,4	2,8	3,8
Dividendes à recevoir	1,5	1,5	—	1,0
Charges constatées d'avance	53,4	53,4	30,8	15,8
Indemnités assurances à recevoir	5,4	5,4	19,4	6,1
Compte séquestre gagé	68,9	68,9	66,0	—
Prime de remboursement sur obligations (cf Note 22)	73,5	73,5	—	—
Autres	122,0	114,2	84,4	33,7
Total Autres créances, net	531,5	521,6	418,1	170,0

Note 19 – Trésorerie

(a) Valeurs mobilières de placement

En millions d'euros	31/12/02	31/12/01	31/12/00
Prix d'acquisition	102,6	149,8	186,1
Provision pour dépréciation	(3,5)	—	—
Plus values latentes	—	—	0,4
Valeur de marché à la clôture	99,1	149,8	186,5

Analyse détaillée des valeurs mobilières de placement :

Fonds communs de placement ou SICAV	70,4	51,0	89,9
Certificats de dépôt	15,5	97,8	95,3
Actions auto-détenues (*)	3,2	—	—
Dépôts à terme	8,3	—	—
Autres	1,7	1,0	1,3
Total Valeurs mobilières de placement	99,1	149,8	186,5

(*) les actions auto-détenues sont affectées à des plans de stock-options. Les acquisitions 2002 ont porté sur 573 004 actions au cours moyen de 92,85 €

(b) Disponibilités

Les disponibilités se sont élevées à 642 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 613,6 en 2001 et 376,6 en 2000.

(c) Répartition des disponibilités et valeurs mobilières de placement selon les devises dans lesquelles elles sont libellées :

Millions d'euros	31.12.2002
Euro	315,0
Dollars US	260,9
Livre britannique	61,8
Couronne norvégienne	27,2
Autres devises	76,3
Total	741,2

Une grande proportion des disponibilités et placements sont conservés ou effectués en euros ou en Dollars US, devises fréquemment utilisées par le Groupe dans ses relations commerciales. Les disponibilités et valeurs mobilières de placement dans les autres devises correspondent à des dépôts conservés par les filiales situées dans les pays dont ces devises sont la monnaie nationale afin d'assurer leur propre liquidité, ou à des montants reçus de clients avant le règlement de dépenses dans ces mêmes devises, ou de versement de dividendes.

Note 20 – Capitaux propres

(a) Evolution du capital social

Au 31 décembre 2002 le capital social de Technip-Coflexip se composait de 23 408 004 actions d'une valeur nominale de 3,05 euros. Les évolutions survenues depuis le 31 décembre 1999 peuvent être analysées comme suit :

	Nombre de titres	Capital social en millions d'euros
Capital au 31 décembre 1999	15 758 537	48,1
Augmentation de capital liée aux levées de stock-options (1)	143 840	0,4
Augmentation de capital réservée aux salariés (2)	126 928	0,4
Capital au 31 décembre 2000	16 029 305	48,9
Augmentation de capital liée aux levées de stock-options (1)	118 420	0,4
Augmentation de capital suite aux OPE (3)	10 565 723	32,2
Capital au 31 décembre 2001	26 713 448	81,5
Augmentation de capital liée aux levées de stock-options (1)	23 330	0,1
Augmentation de capital suite à la fusion avec Isis (4)	48 565	0,1
Augmentation de capital réservée aux salariés (2)	98 614	0,3
Annulation de titres détenus par Isis (5)	(1 847 376)	(5,6)
Annulation des actions CGG (6)	(511 253)	(1,6)
Annulation des actions d'autocontrôle (7)	(1 117 324)	(3,4)
Capital au 31 décembre 2002	23 408 004	71,4

- (1) Ces augmentations proviennent des levées d'options accordées aux salariés comme décrit dans la **Note 20 (d)**.
- (2) Augmentations de capital réservées aux salariés: les modalités de ces opérations ont été autorisées par l'Assemblée des Actionnaires du 30 avril 1998 et par celle du 20 juin 2002.
- (3) Suite au succès des deux Offres Publiques d'Echange sur les titres Coflexip d'une part, et Isis, d'autre part, initiées en juillet 2001, Technip-Coflexip a procédé à une augmentation de capital le 11 octobre 2001 portant sur 10 565 723 actions dont 5 504 436 actions au titre des actionnaires de Coflexip et 5 061 287 actions au titre des actionnaires d'Isis en vue de rémunérer leurs apports.
- (4) La fusion avec ISIS s'est faite alors que Technip-Coflexip détenait 99,05% de ISIS, la fusion étant une fusion-renonciation, la rémunération des minoritaires par une augmentation de capital a été très faible.
- (5) La fusion a permis de mettre fin à la participation croisée entre Technip-Coflexip et ISIS portant sur 1 847 376 actions qui avaient été portées en diminution des capitaux propres en 2001. Ces titres ont été annulés en juillet à l'issue de la fusion en application du protocole d'accord de juillet 2001.
- (6) Technip-Coflexip s'est substitué à ISIS après la fusion pour échanger les titres CGG contre des titres Technip-Coflexip détenus par l'IFP conformément aux promesses d'échange signées en 2001. Technip-Coflexip a ensuite procédé à l'annulation de ses propres titres.
- (7) En 2002, Technip-Coflexip a poursuivi le rachat sur le marché de ses propres titres et a ensuite procédé à l'annulation de l'ensemble de ses titres autodétenus excepté pour 49 500 titres destinés à couvrir des plans de stock-options.

Auto-détention de 49 499, 623 595 et 617 281 actions aux 31 décembre 2002, 2001 et 2000 respectivement. En 2002, l'auto-détention étant intégralement destinée à couvrir des plans de stock-options, le montant n'a pas été porté en diminution des capitaux propres, il est resté en valeurs mobilières de placement.

(b) *Composition du capital au 31 décembre*

	31/12/02	31/12/01	31/12/00
IFP	6,8%	7,9%	—
ISIS	—	—	11,3%
Gaz de France	7,3%	6,4%	10,6%
Groupe Total Fina Elf	3,8%	4,7%	6,2%
Salariés du Groupe	2,6%	2,5%	3,5%
Auto-détention et auto-contrôle (*)	0,2%	9,2%	3,9%
Public	79,3%	69,3%	64,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

(*) Situation au 31 décembre 2002 : auto-détention de 49 499 actions.

Situation au 31 décembre 2001 : auto-détention de 623 595 titres et auto-contrôle de 1 847 376 titres, soit au total 2 470 971 titres.

(c) *Écarts de conversion*

Les écarts de conversion proviennent de la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères selon le principe décrit dans la **Note 1 (f)**.

(d) *Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions*

Le plan d'achat 1998 a été autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 30 avril 1998 et mis en place par le Conseil d'Administration du 30 avril 1998. Il se substitue à la dernière tranche du plan 1996 pour le nombre d'options restantes et utilisera les actions achetées par la société. Sa durée est de 5 ans.

Le plan d'achat 1999 a été autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 30 avril 1999 et mis en place par le Conseil d'Administration du 30 avril 1999. Sa durée est de 5 ans.

Le plan d'achat et de souscription 2000 a été autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 28 avril 2000 et mis en place par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2000. Sa durée est de 8 ans.

Le plan de souscription de 2003 a été autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 juin 2002 et mis en place par le Directoire du 9 décembre 2002. Sa durée est de 6 ans.

	Plan	Plan 1999/2001			Plan 2003		Total
	1996/1998	1ère tranche	2e tranche	Tranche A	Tranche B		
	3e tranche	1999 (b)	2000 (c)	(d)	(e)		
	1998 (a)						
Options attribuées au 31.12.96	-	-	-	-	-	-	
Options exercées	-	-	-	-	-	-	
Options annulées	-	-	-	-	-	-	
Options attribuées (souscription)	-	-	-	-	-	-	
Options attribuées au 31.12.97	-	-	-	-	-	-	
Options exercées	-	-	-	-	-	-	
Options annulées	-	-	-	-	-	-	
Options attribuées (achat)	138 711	-	-	-	-	138 711	
Options attribuées au 31.12.98	138 711	-	-	-	-	138 711	
Options exercées	-	-	-	-	-	-	
Options annulées	-	-	-	-	-	-	
Options attribuées (achat)	-	315 520	-	-	-	315 520	
Options attribuées au 31.12.99	138 711	315 520	-	-	-	454 231	
Options exercées	(1 400)	(2 200)	-	-	-	(3 600)	
Options annulées	(5 200)	(7 900)	-	-	-	(13 100)	
Options attribuées (achat)	-	-	139 576	-	-	139 576	
Options attribuées (souscription)	-	-	493 028	-	-	493 028	
Options attribuées au 31.12.00	132 111	305 420	632 604	-	-	1 070 135	
Options exercées (achat)	(25 111)	(20 800)	-	-	-	(45 911)	
Options exercées (souscription)	-	-	-	-	-	-	
Options annulées (achat)	-	-	-	-	-	-	
Options annulées (souscription)	-	-	(3 200)	-	-	(3 200)	
Options attribuées (achat)	-	-	-	-	-	-	
Options attribuées (souscription)	-	-	-	-	-	-	
Options attribuées au 31.12.01 (achat)	107 000	284 620	139 576	-	-	531 196	
Options attribuées au 31.12.01 (souscription)	-	-	489 828	-	-	489 828	
Options exercées (achat)	(4 700)	(4 400)	-	-	-	(9 100)	
Options exercées (souscription)	-	-	-	-	-	-	
Options annulées (achat)	(4 300)	(8 100)	-	-	-	(12 400)	
Options annulées (souscription)	-	-	(13 950)	-	-	(13 950)	
Options attribuées (achat)	-	-	-	-	-	-	
Options attribuées (souscription)	-	-	-	243 080	468 160	711 240	
Options attribuées au 31.12.02 (achat)	98 000	272 120	139 576	-	-	509 696	
Options attribuées au 31.12.02 (souscription) cf Note 9	-	-	475 878	243 080	468 160	1 187 118	
Actions TECHNIP-COFLEXIP auto détenues dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions						49 499	
Date d'expiration du plan	30.04.2003	30.04.2004	14.12.2008	09.12.2008	09.12.2008		
(a)	options exerçables avec un différé de 3 ans à compter du 30.04.1998						
(b)	options exerçables avec un différé de 3 ans à compter du 30.04.1999						
(c)	options exerçables avec un différé de 3 ans à compter du 14.12.2000						
(d)	options exerçables avec un différé de 3 ans à compter du 9.12.2002						

(e) **Réserves distribuables**

Les réserves distribuables de la société mère se montent approximativement à 250 millions d'euros, après estimation des impôts dus, au 31 décembre 2002, au titre du précompte en cas de distribution.

La distribution en 2003 d'un dividende au titre de l'exercice 2002 engendrera une charge d'impôt complémentaire égale au différentiel de taux entre l'impôt au taux courant et celui au taux réduit. Technip-Coflexip sera amené à payer un complément d'impôt de l'ordre de 5 millions d'euros.

(f) **Réserve légale**

Dans le cadre de la loi française, les entreprises doivent affecter chaque année 5% de leur bénéfice net social à une réserve légale avant que les dividendes de l'année ne puissent être versés, et ce jusqu'à ce que le montant soit égal à 10% de la valeur nominale du capital social. Cette réserve légale ne peut être distribuée qu'en cas de liquidation de la Société. Cette réserve légale présente une valeur de 9,8 millions d'euros au 31 décembre 2002.

Note 21 – Provisions pour risques et charges

Les principes d'évaluation des provisions pour risques et charges sont décrits dans la **Note 1 (p)**.

En millions d'euros	31/12/02	31/12/01	31/12/00
Pertes prévisibles sur contrats	5,5	4,8	6,2
Risques sur contrats	59,5	53,2	33,4
Charges diverses	43,1	35,5	35,4
Provision pour mise en cale sèche	7,7	14,7	—
Charges à terminaison sur contrats	74,9	128,2	71,2
Restructurations	4,2	4,6	9,7
Autres	47,6*	16,5	11,4
Total Provisions pour risques et charges	242,5	257,5	167,3

(*) comprend les provisions pour risques et charges suivantes :
provision pour cession CAMC : 16,9 millions d'euros
provision pour perte de change : 10,3 millions d'euros

Tableau de variation des provisions pour risques et charges

en millions d'euros	31.12. 2001	Dotation	Reprise provision utilisée	Reprise provision non utilisée	Autres variations	31.12. 2002
Provision pour pertes prévisibles	4,8	5,7	(5,0)	-	-	5,5
Risques sur contrats	53,2	35,3	(43,6)	(9,5)	24,1	59,5
Risques divers	35,5	10,3	(12,8)	(2,8)	12,9	43,1
Mise en cale sèche	14,7	14,0	(19,6)	-	(1,4)	7,7
Charges à terminaison sur contrats	128,2	42,7	(61,9)	-	(34,1)	74,9
Restructurations	4,6	5,0	(5,4)	-	-	4,2
Autres	16,5	36,8	(4,2)	-	(1,5)	47,6
TOTAL	257,5	149,8	(152,5)	(12,3)	-	242,5

Note 22 – Dettes financières

a) Analyse par nature

En millions d'euros	31/12/2002	31/12/01	31/12/00
Obligations convertibles (a)	765,3	—	—
Emprunts bancaires (b)	187,7	1 394,9	—
Billets de trésorerie court terme	276,0	184,5	190,0
Découverts bancaires	7,2	33,9	—
Avances remboursables	6,2	6,1	5,1
Comptes courants – Joint Ventures	—	—	0,5
Prêts au personnel	—	0,1	0,2
Intérêts à payer	—	3,9	—
Leasing et autres	4,7	15,5	0,2
Total Dettes financières	1247,1	1 638,9	196,0
	=		
Dette financière à court terme (c)	297,0	456,7	191,2
Dette financière à long terme	950,1	1 182,2	4,8

(a) L'emprunt obligataire à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCEANE) a été émis fin janvier 2002 par Technip-Coflexip pour un montant initial de 793,5 millions d'euros, d'échéance le 1er janvier 2007 pour les obligations qui n'auraient pas été converties d'ici cette date en actions.

Les principales caractéristiques de l'OCEANE qui a reçu le visa définitif de la COB le 22 janvier 2002 sont les suivants:

- un prix d'émission de 170 euros (nombre de titres émis : 4 667 647)
- un coupon payable le 1er janvier de chaque année de 1% l'an de la valeur nominale des obligations,
- une date de remboursement au 1er janvier 2007 pour les obligations qui n'auraient pas été converties d'ici cette date en actions,
- un prix de remboursement de l'obligation le 1er janvier 2007 de 190,07 euros en l'absence de conversion ou d'échange,
- un taux de rendement actuariel brut pour l'investisseur obligataire de 3,25% l'an en cas de non conversion ou d'échange.

Le produit de l'émission obligataire a été utilisé pour rembourser partiellement le crédit contracté par Technip-Coflexip pour financer l'achat des actions Coflexip.

Technip-Coflexip a procédé au rachat de 165 653 obligations convertibles au cours du mois de décembre 2002 pour un montant de 26,9 millions d'euros.

Conformément au contrat d'émission qui avait reçu le visa définitif de la COB le 22 janvier 2002, les 165 653 obligations convertibles ainsi rachetées ont été annulées, ramenant l'encours à 765,3 millions d'euros au 31 décembre 2002.

(b) Les emprunts bancaires au 31 décembre 2002 sont principalement constitués de:

1. l'encours de 174 millions de dollars US (165,9 millions d'euros) du crédit bancaire utilisé par Coflexip SA et certaines de ses filiales éligibles, auprès d'un groupe de banques pour un montant total autorisé de 350 millions de dollars US pour le financement partiel de l'acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA en janvier 2001. Ce crédit bancaire est remboursable en totalité à son échéance soit le 26 juin 2006.

2. l'encours de 13,7 millions de dollars US (13,1 Millions d'euros) d'un crédit contracté pour le financement du projet Sunrise 2000 (23,7 millions de dollars US au 31 décembre 2000 et 29,7 millions de dollars US au 31 décembre 1999).

(c) La dette financière court terme de 297 millions d'euros comprend les financements suivants :

- l'encours des billets de trésorerie pour des durées allant de 1 à 3 mois pour 276 millions d'euros,
- 13,1 millions d'euros correspondant à la partie à moins d'un an des dettes à long terme du groupe
- les découverts bancaires et lignes bancaires court terme divers pour 7,9 millions d'euros

b) Répartition par taux d'intérêt fixe et variable :

(après couverture éventuelle de taux d'intérêt)

En millions d'euros	31.12.2002
Taux fixes	896,1
Taux variables	351,0
Total	1247,1

- En 2002, le taux moyen de la dette à taux fixe ressort pour 3,46% l'an
- Sur la même période, le taux moyen de la dette globale du groupe (à taux fixe et à taux variable) s'élève à 2,48% (3,35% l'an en incluant l'amortissement de la prime de remboursement sur l'emprunt obligataire convertible).

Le taux moyen de la dette est calculé en rapportant le montant des charges financières de l'exercice (en excluant les frais bancaires non directement rattachés à la dette) à l'encours moyen de la dette de l'exercice.

c) Analyse par devises

	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
Euro	1054,8	1 189,7	190,0
Franc français	-	-	6,0
Dollar US	182,2	432,8	-
Franc belge	-	-	-
Mark allemand	-	-	-
Couronne tchèque	-	-	-
Livre britannique	-	8,3	-
Autres	10,1	8,1	-
Total dettes financières	1 247,1	1 638,9	196,0
Total dettes financières à court terme	(297,0)	(456,7)	(191,2)
Total dettes financières à long terme	950,1	1 182,2	4,8

d) Echéances annuelles des dettes financières à long terme

	31/12/2002
	En millions d'euros
2003	13,1
2004	9,4
2005	5,7
2006	931,6
2007 et au-delà	3,3
Total dettes financières à long terme (*)	963,2

(*) comprend la partie court terme de la dette à long terme (soit 13,1 millions d'euros)

e) Endettement garanti par des sûretés et garanties réelles.

En millions d'euros	31.12.2002		
	Garanties	Non-garanties	Total
Découverts et lignes Bancaires à CT et autres	-	7,2	7,9
Billets de trésorerie	-	276,0	276,0
Partie à moins d'un an des dettes à LT	9,5	3,6	13,1
Total Dettes financières à CT	9,5	286,8	297,0
Dettes financières à LT	14,1	936,0	950,1
Total dettes financières	23,6	1 222,8	1 247,1

Au 31 décembre 2002, 23,6 millions d'euros de la dette bancaire et financière levée par Coflexip et ses filiales sont couverts par des garanties réelles consenties par ces sociétés.

Note 23- Prime de remboursement des obligations convertibles.

A la suite du rachat et de l'annulation de 165 653 obligations convertibles pendant l'exercice 2002, le montant de la prime de remboursement des obligations convertibles a été ramené à due concurrence au montant de 90,4 millions d'euros (contre 93,7 millions d'euros à l'émission).

Note 24 – Autres dettes

En millions d'euros	31/12/02	31/12/01	31/12/00
Personnel	62,0	66,9	57,6
Organismes sociaux	20,6	18,4	21,1
Impôt sur les sociétés et TVA	276,7	294,1	95,0
Produits constatés d'avance	7,1	4,4	5,0
Dettes sur immobilisations	15,7	9,9	1,0
Provisions pour charges sur projets	78,6	63,5	21,5
Honoraires	1,9	2,1	4,8
Comptes courants sur contrats en cours	28,9	-	15,5
Dette assortie d'une garantie	68,9	66,0	-
Subventions	7,0	6,7	-
Autres	188,7	130,3	27,2
Total	756,1	662,3	248,7

Note 25 – Transactions avec les sociétés liées

Conformément au protocole du 2 juillet 2001 signé entre Technip, Isis et l'IFP, Isis a cédé ses titres non cotés qu'il détenait dans Novacep et Géoservices avant la fusion en juin 2002. Isis a également transféré les titres de la Compagnie Générale de Géophysique ainsi que les promesses d'échange liées avec l'IFP. Technip-Coflexip a procédé à l'échange en novembre 2002 et a reçu en contrepartie des titres CGG ses propres titres qu'elle a ensuite annulés.

Note 26 – Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont présentés ci-dessous et la partie concernant les dettes financières est présentée **note 22**. Il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs non décrits ci-dessous.

(a) Contrats de location

Le Groupe prend en location divers équipements, navires et biens immobiliers. Ceux-ci font généralement l'objet de contrats de location qui viendront à terme au cours des dix prochaines années. Le Groupe sera alors probablement amené à les renouveler ou à les remplacer.

La charge de loyer enregistrée en 2002 s'est élevée à 41,3 millions d'euros (y compris les dépenses de location de navires pour un montant total de 16,5 millions d'euros) contre 37,3 millions d'euros en 2001.

Au 31 décembre 2002, le Groupe a des engagements au titre des contrats de crédit-bail et de location longue durée selon l'échéancier suivant :

En millions d'euros	<u>Crédit-bail</u>	<u>Location longue durée</u>
Au 31 décembre :		
2003	1,9	61,8
2004	1,9	51,2
2005	0,9	30,6
2006	—	30,0
2007	—	22,2
2008 et suivant	—	38,3
	<hr/>	<hr/>
Total des engagements en terme d'échéances	4,7	234,1
Moins : partie constitutive des intérêts	(0,6)	
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
Valeur actuelle nette des engagements de crédit bail	4,1	234,1

En 2002, 2001 et 2000, aucun nouveau contrat de crédit-bail significatif n'a été souscrit par le Groupe.

(b) Garanties bancaires et commerciales données et reçues

Les engagements du groupe se détaillent comme suit :

	<u>31/12/02</u>	<u>31/12/01</u>	<u>31/12/00</u>
	En millions d'euros		
Engagements donnés	1 696,2	1 558,1	1 233,3
Engagements reçus	445,3	474,0	387,5
Effets escomptés non échus	—	—	2,0
Garanties parentales	8 807,6	5 507,0	Non valorisées

Les engagements donnés représentent principalement les cautions, garanties ou contre-garanties données par nos banques et nos assurances à différents clients pour la bonne exécution de nos contrats, notamment leur bonne fin, ou consécutives aux paiements de retenues de garantie. Les engagements donnés sont exigibles pour environ 45% sur une période inférieure à un an et pour 55% environ sur une période inférieure à 5ans.

Les engagements reçus correspondent principalement à des cautions ou garanties reçues des fournisseurs ou des sous-traitants dans le cadre de contrats en cours dont 35% environ pourraient être exercés sur 12 mois et 65% environ sur 24 mois.

Les garanties parentales données par la maison-mère aux clients couvrent la bonne réalisation du contrat concerné en cours dont la durée moyenne jusqu'à l'extinction des garanties est de l'ordre de 5 ans.

(c) *Couverture des risques*

Faits exceptionnels et litiges :

Le groupe Technip-Coflexip est occasionnellement impliqué dans des litiges dans le cadre de la marche ordinaire de ses affaires. Toutefois, le Groupe considère que la responsabilité pouvant résulter de telles procédures n'est pas susceptible d'avoir eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière, le résultat, le patrimoine et les activités de la société et de ses filiales.

Les principaux litiges en cours sont les suivants :

Acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA :

Coflexip, à la suite de l'acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA, a notifié au cédant en application des mécanismes d'ajustement du prix d'achat prévus au contrat d'acquisition, une réclamation pour réduction du prix d'achat de 136,7 millions de US. Cette réclamation avant d'être finalisée doit faire l'objet d'une appréciation par un auditeur indépendant. Une première sentence arbitrale intervenue courant 2002 a permis de confirmer le mandat de l'auditeur indépendant. Le travail de l'auditeur est en cours. Il est attendu de ladite réclamation qu'elle vienne diminuer le prix d'acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA et donc l'écart d'acquisition retenu dans les comptes.

Autres contentieux en cours

Le 21 décembre 2001 une société française a assigné Coflexip, Coflexip Stena Offshore Limited et Coflexip Stena Offshore International devant le Tribunal de Commerce de Versailles en réparation du préjudice qu'elle aurait subi du fait d'une prétendue violation par Coflexip de divers accords de confidentialité. Cette même société a également intenté devant les tribunaux écossais une action en contrefaçon d'un brevet portant sur la technologie du "pipe in pipe".

Technip-Coflexip considère, sur la base des éléments en sa possession, que les demandes de cette société sont infondées et que sa probabilité d'exposition sur ces litiges est faible.

Sous-traitance de Siemens sur le contrat Peterhead

Un contentieux est actuellement en cours entre une filiale allemande de Technip-Coflexip, M. Seiffert / Energie (MSE) et la société Siemens concernant la révision du prix d'un contrat que les sociétés ont signé en 1998 pour un montant de 22 millions d'euros et qui porte sur la construction de piping haute pression destinés à la centrale électrique de Peterhead de Scottish Electric. Le contrat s'est achevé avec succès sur le plan technique mais Siemens refuse en particulier de prendre en compte l'augmentation très importante des travaux (de 30 à 50%). Le Tribunal arbitral, auquel le litige est soumis à l'initiative de MSE, a d'ores et déjà été constitué et devrait procéder aux auditions à partir de mi-2003.

Aspects environnementaux :

Le Groupe se soumet aux diverses réglementations en matière d'environnement des pays dans lesquels il opère. Le Groupe se soumet également aux lois et réglementations locales, nationales et internationales en matière de stockage, de transport et de rejets dans le milieu naturel.

Le Groupe peut être potentiellement mis en cause pour des rejets dans le milieu naturel d'hydrocarbures ou d'autres matières dangereuses sur les plates-formes offshore, les pipe-lines, les cuves de stockages et autres installations pour lesquelles le Groupe aurait réalisé les études, la construction ou l'installation ou serait en cours de le faire.

En conséquence, le Groupe a adopté des procédures strictes de contrôle de la pollution des sols pour limiter les dommages éventuels portés à l'environnement mais aussi pour limiter l'exposition financière à ce type de risques. De plus, le Groupe s'assure de manière appropriée et conformément aux pratiques industrielles courantes contre les risques environnementaux.

Le Groupe considère par conséquent respecter dans ses opérations toutes les exigences en vigueur en matière d'environnement.

Note 27 - Exposition aux risques de marché et instruments financiers.

(a) Risque de liquidité

A- Le financement du groupe Technip-Coflexip est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe mise en œuvre par la Direction Finances et Contrôle.

B- La gestion de la trésorerie est centralisée au siège et est coordonnée à travers les centres financiers logés dans les principales filiales opérationnelles du Groupe.

Technip-Coflexip a créé en 1999 le GEIE Technip Eurocash agissant comme centrale de trésorerie pour les différentes entités du groupe, dans le cadre du respect des diverses législations et réglementations en vigueur localement. Le GEIE Technip Eurocash a conclu ainsi des conventions de trésorerie avec les filiales du groupe afin de rassembler leurs excédents de trésorerie, couvrir leurs besoins par la centralisation des ressources financières du groupe sauf quand les conditions économiques et financières conduisant à privilégier le recours à un endettement local. Le comité de gestion de Technip Eurocash comprenant des représentants des entités du groupe membres du GEIE, se réunit plusieurs fois par an.

C- Fin janvier 2002, Technip-Coflexip a profité de conditions de marché opportunes pour émettre un emprunt obligataire à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 793,5 millions d'euros dont les caractéristiques sont décrites en **Note 22**.

Technip-Coflexip a ainsi allongé la maturité moyenne de son endettement (en remplaçant une dette s'amortissant semestriellement du 30 juin 2002 au 31 décembre 2006 par une émission obligataire remboursable, en l'absence de conversion, en une seule échéance le 1^{er} janvier 2007), moyennant une charge financière réduite en trésorerie.

D- Au 31 décembre 2002, le Groupe dispose de sources de financement variées non utilisées lui permettant de financer ses besoins :

1 / Des lignes de crédit multi-devises équivalentes à 350 millions d'euros consenties par neuf banques au GEIE Technip Eurocash : venant à échéance en 2003 et susceptibles de faire l'objet de demande de renouvellement plusieurs mois avant leur échéance respective.

2 / Une ligne de crédit de 387 millions d'euros et de 56 millions de dollars US (53,4 millions d'euros) consentie à Technip-Coflexip par un groupe de banques en octobre 2001. Ces montants correspondent au solde du crédit bancaire contracté lors de l'OPA sur Coflexip, à l'origine de 1 265 millions d'euros et de 70 millions de dollars US après les différents remboursements intervenus depuis octobre 2001.

Les caractéristiques financières de cette ligne de crédit sont les suivantes (depuis la signature d'un amendement le 20 mars 2002 à la convention de crédit du 28 septembre 2001) :

- le montant disponible de 387 millions d'euros est réduit de 35 millions d'euros le 31 décembre 2004, le solde par quatre réductions semestrielles égales à compter du 30 juin 2005.
- le montant disponible de 56 millions de dollars US continue à être diminué par semestrialités égales les 30 juin et 31 décembre de chaque année, jusqu'au 31 décembre 2006.

Cette ligne de crédit n'est pas garantie par des sûretés réelles sur des actifs du Groupe.

Elle est assortie d'engagements usuels pour un financement de ce type de la part des principales entités du groupe Technip-Coflexip, et comprend notamment l'obligation trimestrielle de maintenir un ratio de couverture de l'endettement net consolidé du Groupe par l'EBITDA consolidé des douze derniers mois, inférieur ou égal à 3,0 .

3/ Un crédit bancaire de 50 millions de dollars US (47,7 millions d'euros) également utilisables en euros, consenti à Technip-Coflexip et à échéance le 31 décembre 2007 destiné à racheter des obligations convertibles (cf note 27 (a)). Il comporte les mêmes engagements que ceux mentionnés pour la ligne de crédit précédente.

4/ Le solde non utilisé par Coflexip SA et ses filiales éligibles de 176 millions de dollars US (167,8 millions d'euros) du crédit bancaire d'un montant total de 350 millions de dollars US contracté pour le financement de l'acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA. Ce crédit n'est pas garanti par des sûretés réelles sur des actifs du Groupe. Il renferme des engagements usuels pour un financement de ce type de la part des entités du groupe Coflexip éligibles comme emprunteurs. Il comprend notamment l'obligation trimestrielle au niveau du sous groupe consolidé Coflexip de maintenir un ratio de couverture de l'endettement net consolidé par l'EBITDA des douze derniers mois, inférieur ou égal à 3,0, et un ratio l'endettement net sur les fonds propres, inférieur ou égal à 0,6 .

5/ Différents crédits bancaires d'un montant total non utilisés de 56,3 millions d'euros.

Les conventions de crédit de ces différents financements ne comportent pas de clause d'exigibilité anticipée en cas de dégradation de la notation de l'emprunteur.

Au 31 décembre 2002, le montant des lignes de crédits bancaires confirmées et disponibles pour le Groupe (hormis le crédit bancaire de 50 millions de dollars US destiné à financer le rachat partiel des obligations convertibles) s'élève à 1015 millions d'euros dont 602 millions d'euros sont disponibles au-delà du 31 décembre 2003. L'encours des billets de trésorerie émis à la même date est de 276 Millions d'euros pour des durées allant de 1 à 3 mois dans le cadre du programme déclaré à la Banque de France pour un montant maximum de 400 millions d'euros.

E- L'échéancier de la dette financière à long terme figure dans la **Note 22** aux états financiers. Ses échéances sur les années 2003, 2004 et 2005 s'élèvent à 28,2 millions d'euros.

(b) Risque de change

Comme décrit dans la **Note 1(e)**, Technip-Coflexip utilise des instruments financiers afin de se protéger des risques de change auxquels l'expose son activité. Les couvertures de change réalisées par le Groupe correspondent à des transactions commerciales réelles. Les couvertures de change sont réparties entre plusieurs contreparties bancaires faisant l'objet d'une sélection après analyse.

Les principaux instruments de couverture sont les suivants :

En millions d'euros	31/12/02				31/12/01	31/12/00
	Echéances 2004 et >	Echéances 2003	Valeur de marché	Valeur nominale	Valeur nominale	Valeur nominale
Achat de devises étrangères contre monnaie nationale (contrats forward et swaps de devises)	246,7	299,2	(42,9)	545,9	98,3	26,4
Vente de devises étrangères contre monnaie nationale (contrats forward et swaps de devises)	382,4	800,4	110,9	1 182,8	738,0	520,3
Achat ou vente de devises étrangères contre d'autres devises étrangères	15,1	156,0	9,9	171,2	90,5	6,3

(c) Risque de taux d'intérêt

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dans un but spéculatif.

Au 31 décembre 2002, avant recours à des couvertures de taux d'intérêt variables (swap de taux), l'encours de la dette à taux fixe s'élève à 782,6 millions d'euros, comprenant principalement l'encours de 765,3 millions d'euros de l'emprunt obligataire.

En complément le Groupe a couvert 113,5 millions d'euros de son endettement bancaire à taux variable par des swaps les transformant en taux fixe. La dette sous-jacente à ces couvertures se rapporte à une partie de l'encours de crédit utilisé pour financer l'acquisition de la division Mer Profonde de Aker Maritime ASA, et le projet Sunrise.

Au total, le montant de la dette à taux fixe ressort au 31 décembre 2002 à 896,1 millions d'euros.

Les couvertures de taux d'intérêt ont été effectuées avec des contreparties bancaires satisfaisant les critères du Groupe.

(d) Risque de crédit

Du fait de la domination par un faible nombre d'acteurs, du marché mondial du secteur de la production, transport et transformation des hydrocarbures et des produits dérivés, et des autres secteurs industriels clients du Groupe, le Groupe réalise son activité avec un ensemble restreint de clients. Le Groupe procède régulièrement avant la conclusion de contrats à des analyses de risques de crédit, et a mis en place des procédures de suivi des règlements de ses clients.

Le Groupe n'a pas constaté en 2002 et à ce jour de défaut de paiement significatif de la part de ses clients.

Note 28 - Evénements postérieurs à la clôture

(a) Rachat d'obligations convertibles

Depuis le 1^{er} janvier 2003, Technip-Coflexip a racheté, jusqu'au début février 2003, 100 611 obligations convertibles supplémentaires pour un montant de 16,6 millions d'euros, portant le nombre des obligations convertibles rachetées depuis l'émission à 266 264.

Conformément au contrat d'émission, ces obligations convertibles ainsi rachetées ont été annulées, ramenant l'encours de l'emprunt obligataire à 748,2 millions d'euros.

Les rachats effectués en 2002 à partir de la trésorerie du Groupe ont été refinancés à compter du début de janvier 2003, et ceux effectués en 2003 ont été financés, par l'utilisation d'un crédit bancaire de 50 millions de dollars US conclu avant la fin de l'exercice 2002 et à échéance du 31 décembre 2007. Ce refinancement partiel a permis au groupe d'allonger la maturité de sa dette à due concurrence et de diversifier ses devises de financement en utilisant le dollars US, devise dans laquelle est libellé un montant important d'actifs et de contrats de vente du Groupe.

A la suite du rachat et de l'annulation complémentaire de 100 611 obligations convertibles depuis le 1^{er} janvier 2003, le montant de la prime de remboursement sur obligations convertibles a été ramené à due concurrence au montant de 88,4 millions d'euros (contre 90,4 millions d'euros au 31 décembre 2002).

b) Annulation et remboursement anticipé du crédit Sunrise 2000

Coflexip a remboursé sur sa trésorerie, et annulé en janvier 2003 par anticipation, l'encours de 13,7 millions de dollars US (13,1 Millions d'euros) du crédit contracté pour le financement du projet Sunrise 2000.

c) Vente du siège social de Technip-Coflexip et regroupement des équipes dans la tour Adria

Fin janvier 2003, la SCI CB3 qui était propriétaire de l'immeuble du siège social l'a cédé pour un prix de 100 millions d'euros. La société Technip-Coflexip a pris à bail la tour Adria située à La Défense et récemment achevée pour y regrouper l'ensemble de ses équipes qui sont actuellement dispersées sur 4 sites dans la région parisienne.

d) Projet de fusion entre Technip-Coflexip et Coflexip suivi du retrait de Coflexip de la cote

La fusion entre Technip-Coflexip et Coflexip devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année 2003. Elle devrait permettre d'éliminer les coûts associés à la cotation de Coflexip et d'effectuer des rationalisations tant au siège que dans les filiales.

e) Changement de structure juridique de Technip- Coflexip

Parmi les projets de résolutions de la prochaine assemblée générale, figure la transformation de la société à conseil de surveillance et directoire en une société classique à conseil d'administration. Ceci mettra fin à la double structure actuelle et simplifiera le mode d'administration du groupe.

Note 29 – Périmètre de consolidation

Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2002

Sociétés consolidées	Pays	31 décembre 2002 Pourcentages de contrôle
Sous-Groupe Technip		
Technip-Coflexip	France	Entité consolidante
Technip France	France	100%
TPL – Technologie Progetti Lavori SpA	Italie	100%
Technip Italy SpA	Italie	100%
TPG UK	Royaume-Uni	100%
Technip TPS	France	100%
Technip Iberia	Espagne	100%
S.C.I. CB3 Défense	France	100%
Technip Overseas	Panama	100%
Technip Benelux NV	Belgique	100%
Technip Capital	Belgique	100%
ABAY Engineering	Belgique	100%
Technip Far East	Malaisie	100%
Technip Anlagenbau GmbH	Allemagne	100%
Technip International AG	Suisse	100%
TTIL SNC	France	100%
Technip KT India	Inde	100%
Technip Upstream Houston (ex. CBS Engineering)	Etats Unis d'Amérique	100%
Technip USA	Etats Unis d'Amérique	100%
Technip Benelux BV	Pays-Bas	100%
Technip Americas	Etats Unis d'Amérique	100%
Technip Holding Benelux Group	Pays-Bas	100%
Technip KTI SpA	Italie	100%
Technip Germany	Allemagne	100%
EHR	Allemagne	100%
MSE	Allemagne	100%
MSI	Allemagne	100%
Technip Eurocash GEIE	France	100%
IG Spa	Italie	100%
Technip Singapour	Singapour	100%
Technip Middle East	Emirats Arabes Unis	100%
UTC	Brésil	100%
Citex	France	100%
Eurobatch	France	100%
Krebs Engenharia	Brazil	100%
SNPE Ingenierie Défense	France	100%
Seal Engineering	France	100%
Technipnet BV	Netherlands	100%
Technip Nouvelle-Calédonie	Nouvelle-Calédonie	100%
PT Technip Indonesia	Indonesie	97,7%
Technip Portugal	Portugal	93,75%
Technip CIS	Russie	70%
EPC-Business BV	Netherlands	66,7%
Technip Angola	Angola	40%
Technip Tianchen	Chine	60%
Technip India	Inde	50%
BRI-Technip (Q-CHEM)	Qatar	50%
TP Saudi Arabia	Arabie Saoudite	40%

Contrina SNC/CCSV/CCV	France/Venezuela	34,4%
Technip Geoproduction Malaysia	Malaisie	30%
UCIFZC (Amenam)	Emirats Arabes Unis	50%
Bechtel Technip Goro, LLC	USA	50%
CTME FZCO	United Arab Emirates	50%
Omifpro & Fertilizer	France /Italy	50%
Technip Engineering Thaïland	Thaïland	49%
Technip Engineering (B)	Brunei	49%
Tipiel	Colombia	44,1%
Madecos (TSKJ/LNG)	Portugal	25%
Nargan	Iran	20%
DIN S.A. / Dit Harris	Venezuela	20%

Sociétés consolidées Sous Groupe Coflexip	Pays	31 décembre 2002 Pourcentage de contrôle
Coflexip	Paris, France	Mère
Cofleximmo	Paris, France	100%
Technip Marine	Paris, France	100%
Angoflex	Paris, France	100%
Technip Offshore International	Boulogne Billancourt, France	100%
Coflexip Développement	Boulogne Billancourt, France	100%
Technip Offshore N.V.	Amsterdam, Pays-Bas	100%
Technip Offshore Contracting B.V.	Amsterdam, Pays-Bas	100%
Technip Offshore Holdings Ltd.	Aberdeen, Royaume-Uni	100%
Technip Offshore UK Ltd.	Aberdeen, Royaume-Uni	100%
Technip Ships One Ltd.	Aberdeen, Royaume-Uni	100%
Technip Ships Three Ltd.	Aberdeen, Royaume-Uni	100%
Technip-Coflexip U.K. Holdings Ltd.	Aberdeen, Royaume-Uni	100%
Coflexip U.K. Ltd.	Aberdeen, Royaume-Uni	100%
Perry Slingsby Systems Ltd.	Aberdeen, Royaume-Uni	100%
DUCO Ltd.	Newcastle, Royaume-Uni	100%
Genesis Oil and Gas Consultants Ltd	Aberdeen, Royaume-Uni	100%
Technip Offshore Norge AS	Oslo, Norvège	100%
Technip-Coflexip Norge A/S	Oslo, Norvège	100%
Coflexip Stena Offshore A/S	Lysaker, Norvège	100%
Technip-Coflexip U.S.A. Holdings Inc.	Houston, Texas, Etats-Unis	100%
Technip Offshore Contractors Inc.	Houston, Texas, Etats-Unis	100%
R.J. Brown Deepwater, Inc	Houston, Texas, Etats-Unis	100%
DUCO Inc.	Houston, Texas, Etats-Unis	100%
Coflexip Maritime Inc	Houston, Texas, Etats-Unis	100%
Technip Offshore Inc	Houston, Texas, Etats-Unis	100%
Technip Offshore Engineering Inc	Houston, Texas, Etats-Unis	100%
Technip Offshore Mooring Inc	Houston, Texas, Etats-Unis	100%
Deep Oil Technology Inc	Houston, Texas, Etats-Unis	50%
Genesis Oil and Gas Consultants Inc	Houston, Texas, Etats-Unis	100%
Gulf Marine Fabricators Inc	Houston, Texas, Etats-Unis	100%
Spars International Inc	Houston, Texas, Etats-Unis	50%
Perry Slingsby Systems Inc.	Jupiter, Floride, Etats-Unis	100%
Technip CSO Canada Limited	St John's, Newfoundland, Canada	100%
Technip Offshore Jersey Ltd.	Jersey	100%
Coflexip Stena Offshore Mauritius Ltd.	Mauritius	100%
Flexservice N.V.	Antilles Néerlandaises	100%
Sunflexoffshore N.V.	Antilles Néerlandaises	100%
Flexone N.V.	Antilles Néerlandaises	100%

Brasflex Tubo flexiveis	Rio de Janeiro, Brésil	100%
Brasflex Overseas Inc	Iles Vierges	100%
Sea Oil Marine Inc	Iles Cayman, Antilles	100%
Flexibras Tubos Flexiveis	Vitoria, Brésil	100%
Technip-Coflexip Oceania Pty Ltd	Perth, Australie	100%
Coflexip Stena Offshore PTY Ltd.	Perth, Australie	100%
Technip CSO Oceania Pty Ltd	Perth, Australie	100%
Coflexip Stena Offshore Oil and Gas Pty Ltd	Perth, Australie	100%
Genesis Oil and Gas Consultants Pty Ltd	Perth, Australie	100%
South East Marine Engineering & Construction Ltd .	Calcutta, Inde	58,2%
Technip Rauma Offshore OY	Finlande	100%
Mantyluoto Works OY	Finlande	100%
PI Rauma OY	Finlande	50%
Coflexip Singapore Pte	Singapour	100%

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002

BARBIER FRINAULT & AUTRES
Réseau ERNST & YOUNG
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

CLAUDE CHARRON
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles
2, place de la Gare
95210 Saint-Gratien

Messieurs les Actionnaires
de la Société Technip-Coflexip,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Technip-Coflexip relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils sont joints au présent rapport(*).

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Nous rappellerons, ainsi qu'en fait état la note liminaire de l'annexe, que du fait de l'entrée dans le périmètre de consolidation du groupe Coflexip à compter du 1er octobre 2001, les comptes consolidés de l'exercice 2002 ne sont pas directement comparables à ceux de l'exercice précédent. Pour assurer cette comparaison, des informations pro forma sont fournies dans la note 2 de l'annexe.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Saint-Gratien, le 14 mars 2003

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
René Proglío

Claude CHARRON

(*) Dans le document de référence, ces comptes sont présentés en section 4.2 « Etats financiers consolidés au 31 décembre 2002 ». Ils ne comprennent pas le paragraphe 6 « Note complémentaire ».

6. Note complémentaire

NOTE 1 – RAPPROCHEMENT AVEC LES NORMES COMPTABLES AMERICAINES

En raison de la cotation des actions (American Depositary Shares) de Technip-Coflexip sur le NYSE, la société réconcilie ses comptes avec les normes comptables américaines. Technip-Coflexip déposera, avant fin juin 2003, auprès de la "Securities and Exchange Commission" (SEC) un document "Form 20-F" reprenant les comptes consolidés au 31 décembre 2002 publiés en France ainsi qu'une note de réconciliation.

Les principales différences relatives au résultat net consolidé du Groupe Technip-Coflexip entre les deux référentiels comptables concernent les éléments suivants :

(a) *Comptabilisation de frais généraux sur certains contrats*

Certains contrats font l'objet, dans les comptes français, d'une valorisation de leurs coûts intégrant des frais généraux qui, compte tenu de leur nature, font l'objet en principes américains d'un enregistrement en coût de période.

(b) *Comptabilisation des coûts relatifs aux offres commerciales*

Ces coûts, lorsqu'ils peuvent être affectés à un contrat clé en main dont l'obtention peut être raisonnablement espérée, font l'objet d'une inscription à l'actif dans les comptes français. Selon les principes comptables américains, ces coûts doivent être enregistrés en charge lorsqu'encourus.

(c) *Comptabilisation des opérations sur contrats en devises étrangères*

Dans les comptes français, ces opérations sont enregistrées à un cours interne déterminé pour chaque contrat. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs et passifs monétaires en devises étrangères en fin d'année sur la base du taux de clôture sont inscrits en compte de résultat, à l'exception des postes "Contrats à long terme" et "Paiements progressifs sur contrats à long terme" qui restent valorisés au taux interne. Dans les comptes américains, les opérations relatives à un contrat en devises étrangères sont enregistrées au taux spot. Les écarts de change résultant de la conversion à la clôture des soldes en devises étrangères sont portés au compte de résultat.

Dans les comptes français, les pertes ou gains latents relatifs aux instruments financiers de couverture de transaction futures ne sont pas enregistrés. Dans les comptes américains, ces instruments financiers de couverture sont traités en application de la norme FAS 133. Ils sont donc inscrits au bilan et leur variation de valeur est portée soit en capitaux propres, soit en compte de résultat selon les règles applicables aux couvertures de flux futurs.

En ce qui concerne les contrats libellés en devises étrangères et considérés au sens de la norme FAS 133 comme comprenant un instrument dérivé incorporé, ces instruments sont évalués à leur valeur de marché et la variation est reconnue en compte de résultat.

(d) *Comptabilisation des provisions pour retraite et avantages assimilés*

Les provisions pour retraite et obligations similaires font l'objet, dans les comptes français, d'un enregistrement sur la base des valeurs déterminées selon les règles en vigueur dans chacun des pays des filiales concernées. Dans les comptes américains, les méthodes de valorisation de ces provisions ainsi que les hypothèses ont fait l'objet d'une harmonisation comptable.

(e) Comptabilisation des attributions d'options

Dans les comptes français, les actions émises lors de l'exercice d'options par les employés et dirigeants sont enregistrées en augmentation de capital à la valeur du jour d'exercice. En accord avec les règles comptables françaises, aucune charge n'est donc enregistrée dans le compte de résultat. Selon les principes américains, pour certains plans d'options, la charge déterminée par la différence entre la valeur de l'action au jour d'attribution de l'option et la valeur d'exercice fait l'objet d'un enregistrement en compte de résultat de façon étalée sur la durée du plan.

(f) Comptabilisation de l'échange de titres Cogema

Les titres Cogema obtenus par échange en 1997 contre des actions SGN ont été enregistrés dans les comptes français à la valeur comptable des actions SGN. Dans les comptes américains, ces titres ont été enregistrés à leur valeur de marché estimée, conduisant ainsi à la constatation d'une plus-value dans le compte de résultat à la date de l'échange.

(g) Comptabilisation de la plus-value sur cessions de titres Cal Dive par Coflexip

Après l'acquisition des 29,4% de Coflexip en avril 2000, Technip-Coflexip n'était pas en mesure de procéder à une valorisation exhaustive des actifs et passifs acquis. En conséquence, la différence entre le prix d'acquisition de ces actions et la valeur nette comptable acquise a fait l'objet, dans les comptes français, d'une décision d'amortissement sur une durée moyenne de 20 ans déterminée à partir d'une analyse globale de l'écart d'acquisition réalisée à la date d'acquisition. La plus-value apportée subséquemment par Coflexip sur la vente de ses titres Cal Dive a fait l'objet d'un enregistrement en compte de résultat français sur une ligne distincte. Dans les comptes américains, l'écart d'acquisition constaté sur les 29,4% de Coflexip a fait l'objet d'une correction du montant de la différence constatée entre le prix de vente des actions Cal Dive et leur valeur de marché au jour de cette acquisition, réduisant en conséquence la plus-value constatée sur cette opération.

(h) Comptabilisation des amortissements des écarts d'acquisition non affectés (goodwill)

Les écarts d'acquisition relatifs aux acquisitions postérieures au 1er juillet 2001 ne font pas l'objet d'amortissement dans le compte de résultat américain.

TABLEAU DE RECONCILIATION

	Au 31 décembre		
	<i>En millions d'euros</i>		
	<u>2002*</u>	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Résultat net comptes français	<u>-29,4</u>	<u>108,1</u>	<u>214,2</u>
Eléments récurrents			
Frais généraux sur contrats	-2,6	2,6	(4,3)
Coûts des offres commerciales	-2,6	1,2	5,6
Opérations en devises sur contrats long terme	-15,6	(15,9)	5,1
Provisions pour retraites et avantages assimilés	3,2	0,9	(1,2)
Plan de souscription d'options	-4,8	(9,4)	(4,5)
Ecart d'acquisition non affecté (goodwill)	117,8	20,5	-
Autres	0,7	0,7	(0,7)
	<u>96,1</u>	<u>0,6</u>	<u>0,0</u>
Eléments non récurrents			
Titres Cogema		-	(19,4)
Plus-value Cal Dive		-	(28,0)
		<u>0,0</u>	<u>(47,4)</u>
Ajustements de réconciliation hors effet impôt	<u>96,1</u>	<u>0,6</u>	<u>(47,4)</u>
Effet impôt sur ajustements de réconciliation	6,2	4,4	(1,9)
Effet des instruments dérivés net d'impôt	18,2	1,7	
Résultat net comptes américains	<u>91,1</u>	<u>114,8</u>	<u>164,9</u>

*Non audité

4.3 COMPTES SOCIAUX RESUMES

1. Note liminaire
2. Bilan résumé au 31 décembre 2002
3. Compte de résultat résumé au 31 décembre 2002
4. Tableau des flux de trésorerie
5. Résultats financiers des cinq derniers exercices
6. Note sur les principes comptables
7. Notes financières
8. Tableau des filiales & participations
9. Rapport général des commissaires aux comptes
10. Rapport spécial des commissaires aux comptes

1. Note Liminaire

Les comptes sociaux de Technip-Coflexip présentés ci-dessous de manière résumée donnent l'essentiel de la situation financière et du résultat découlant de l'activité.

L'activité de la société Technip-Coflexip consiste essentiellement à détenir des participations, à percevoir des dividendes, à centraliser et refacturer les coûts de management et d'organisation du groupe sous forme de management fees, et des coûts spécifiques tels que les frais d'assurance, les dépenses informatiques et les frais de financement.

En janvier 2002, Technip-Coflexip a émis un emprunt obligataire du type «Océane » d'un montant nominal initial de 793,5 ramené à 765,5 millions d'euros après rachats et annulation d'obligations en décembre 2002. Au nominal de l'emprunt s'ajoute une prime de remboursement qui s'élevait à 93,4 millions d'euros initialement et qui a été ramenée à une valeur de 90,4 millions d'euros après annulation. L'opération de rachat d'obligations a permis de dégager une plus-value exceptionnelle sur l'exercice de 1,3 millions d'euros. Cet emprunt obligataire a permis de rembourser en partie le « Credit Facility » qui s'élevait à 944 millions d'Euros fin décembre 2001 et qui était destiné à financer l'OPA sur Coflexip d'octobre 2001.

En janvier 2002, Technip-Coflexip a fusionné rétroactivement avec la société Isis, dont elle détenait 99,05 % du capital suite à l'OPE de fin 2001.

Fin novembre 2002, Technip-Coflexip a procédé à l'annulation de la totalité de ses titres d'auto-détention en portefeuille au 30 septembre 2002 (soit 1 117 324 actions), à l'annulation de la totalité des titres reçus en contrepartie des actions CGG au titre de l'échange avec l'IFP (soit 511 253 actions), ainsi que l'annulation des titres d'auto-contrôle provenant de la fusion ISIS (soit 1 847 376 actions).

Depuis le 1^{er} janvier 2002, Coflexip SA et ses filiales françaises contrôlées à plus de 95% font partie du groupe d'intégration fiscale de Technip-Coflexip.

2. Bilan résumé au 31 décembre 2002 (avant affectation du résultat)

ACTIF	note	2002	2001	2000
Actif immobilisé	7.1	3 203,1	3 680,4	1 015,4
Autres actifs		214,8	160,8	105,9
Actif de trésorerie		12,4	2,7	9,6
TOTAL ACTIF		3 430,3	3 843,9	1 130,9

(millions d'euros)

PASSIF	note	2002	2001	2000
Capitaux propres (hors résultat)		1 714,9	2 063,1	476,3
Résultat de l'exercice		105,8	95,8	64,0
Provisions	7.2	40,8	36,6	36,3
Dettes financières	7.3	1 532,1	1 616,9	542,6
Autres dettes		36,7	31,5	11,7
TOTAL PASSIF		3 430,3	3 843,9	1 130,9

3. Compte de résultat résumé au 31 décembre 2002

(en millions d'euros)

	note	2002	2001	2000
Résultat d'exploitation		(10,6)	(3,4)	(5,8)
Résultat financier	7.5	84,4	101,6	25,2
Résultat exceptionnel	7.6	9,5	(1,9)	40,1
Impôts et participation	7.7	22,4	(0,5)	4,5
RESULTAT NET SOCIAL		105,8	95,8	64,0

4. Tableaux des flux de trésorerie

(en millions d'Euros)	31.12.2002 (12 mois)	31.12.2001 (12 mois)	31.12.2000 (12 mois)
FLUX D'EXPLOITATION			
Résultat net	105,8	95,8	64,0
Amortissements (variation brute)	11,8 (a)	5,4 (a)	0,2
Augmentation (Diminution) des provisions	27,4	1,1	50,9
Dividendes d'autocontrôle	(11,1)		
Pertes (Gains) sur cessions d'actifs	(8,4)		(50,6)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	125,5	102,3	64,5
Valeurs d'exploitation (Besoin)	(54,3) (b)	(2,3)	(24,3)
Variation Charges à répartir	(14,6)	(44,4)	(5,0)
Variation Auto-détention		(2,5)	(21,5)
Variation du besoin de fonds de roulement d'exploitation	(68,9)	(49,2)	(50,8)
1) ENCAISSEMENTS NETS D'EXPLOITATION	56,5	53,1	13,7
FLUX D'INVESTISSEMENTS			
(Acquisitions) Cessions d'actifs incorporels	(0,1)	(0,1)	
(Acquisitions) Cessions d'actifs corporels	(0,0)	(0,1)	0,2
(Acquisitions) Cessions d'actifs financiers	21,3 (f)	(998,2) (g)	(592,1) (h)
2) (INVESTISSEMENTS) CESSIONS D'ACTIFS	21,1	(998,4)	(591,9)
FLUX DE FINANCEMENT			
Augmentation (Diminution) des dettes à C.T. (prêts filiales)	2,7	(104,3) (e)	
Variation c/c Eurocash (dette CT)	9,7	135,6	343,2
Apport de trésorerie ISIS	143,0		
Augmentation (Diminution) des dettes à L.T. Credit Facility	(878,9) (d)	947,9 (i)(e)	1,5
Augmentation (Diminution) des dettes à L.T. Emp. Obligataire	765,3 (d)		
Augmentation de capital en numéraire et Prime d'émission	12,1	10,0 (j)	22,3
Réduction de capital en numéraire et Prime d'émission	(45,4) (c)		
Dividendes payés	(79,7)	(50,9)	(45,9)
3) (REMBOURSEMENT) AUGMENTATION DES FINANCEMENTS	(71,1)	938,3	321,1
1) - 2) - 3) - FLUX DE TRESORERIE DE LA PERIODE	6,6	(6,9)	(257,2)
TRESORERIE D'OUVERTURE	2,6	9,5	266,7
Apport ISIS	2,6		
TRESORERIE DE CLOTURE	11,8	2,6	9,5
TRESORERIE			
Actif	12,4	2,7	9,7
Découverts bancaires	(0,6)	(0,1)	(0,2)
TOTAL	11,8	2,6	9,5

(a) Dont dotation sur frais d'acquisition Coflexip 9,4 millions d'Euros en 2002, 5,4 millions d'Euros en 2001

(b) Les principales variations proviennent d'ISIS et notamment de l'extinction de la dette Géoservices pour 70,4 millions d'euros et des dividendes à payer pour 11,4 millions d'euros.

- (c) Correspond à l'annulation des titres auto-détenus rachetés sur l'exercice excepté ceux enregistrés en VMP et affectés en stock-options.
- (d) L'emprunt obligataire a permis de rembourser en partie le crédit facility, le solde a été financé par le GEIE Eurocash et par la trésorerie d'ISIS.
- (e) Dont tranche C du crédit facility : 75 millions d'Euros
- (f) Comprend la cessions des titres Novasep par d'ISIS avant fusion (19,8 millions d'euros).
- (g) Dont acquisition 69% Coflexip – Partie numéraire : 995 millions d'Euros
- (h) Dont acquisition 30% Coflexip pour 657 millions d'Euros
- (i) Credit Facility (Financement OPA/Coflexip) = Emprunt initial 1030 millions d'Euros, remboursement de 150 millions d'Euros, augmentation de 75 millions d'Euros pour le financement de la dette de Coflexip
- (j) Hors augmentation de capital dans le cadre des OPE Coflexip et ISIS : 10 565 723 titres créés : 1 563,6 millions d'Euros,

5. Résultats financiers des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	(en millions d'euros)				
	31.12.1998	31.12.1999	31.12.2000	31.12.2001	31.12.2002
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
A) - Capital social appelé	48,0	48,1	48,9	81,5	71,4
non appelé	-	-	-	-	-
B) - Nombre d'actions émises (a)	15 775 999	15 758 537	16 029 305	26 713 448	23 408 004
C) - Nombre de coupures d'actions émises	-	-	-	-	-
D) - Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	4 501 994
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES					
A) - Chiffre d'affaires hors taxes	572,3	-	11,4	18,7	22,7
B) - Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	57,1	75,3	109,5	102,6	125,9
C) - Impôts sur les bénéfices	26,8	6,8	(4,6)	0,5	(22,4)
D) - Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	74,9	162,6	64,0	95,7	105,8
E) - Montant des bénéfices distribués	37,7	45,9	50,9	79,7	77,1
III - RESULTAT/OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION (en EURO)					
A) - Bénéfice après impôts & avant amortissements et provisions	1,9	4,3	7,2	3,8	6,3
B) - Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	4,7	10,3	4,0	3,6	4,5
C) - Dividende versé à chaque action	2,4	3,0	3,3	3,3	3,3
IV - PERSONNEL					
A) - Nombre de salariés	1615	3 (b)	9	9	9
B) - Masse salariale	76,3	1,7	2,8	4,4	4,9

(a) Ne tient pas compte des options de souscriptions ou d'achat provenant des plans d'options en cours. Les titres Technip-Coflexip auto-détenus qui représentent 49 499 actions au 31 décembre 2002 sont classés en valeurs mobilières de placement car elles sont affectées aux plans d'options d'achat d'actions.

(b) Après transfert des effectifs de Technip à Technip France dans le cadre de l'apport de la branche d'activité.

6. Note sur les principes comptables

Les comptes sont arrêtés selon les normes comptables françaises en vigueur. Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables au cours de l'exercice 2002.

Transactions en devises

Les transactions en devises attachées aux opérations financières de la société sont traitées conformément aux principes comptables actuels.

A la clôture de l'exercice, les dettes et créances sont converties au cours de clôture et la différence de change qui en résulte est constatée en écart de conversion.

Lorsque la conversion au taux de clôture des dettes et des créances fait apparaître une perte latente, une provision de risque de change, d'égale montant, est dotée.

Traitement comptable des provisions sur filiales

Les provisions sur titres et créances rattachées sont constituées dès que la valeur de la participation est supérieure à la quote-part détenue dans les capitaux propres ajustés, afin de tenir compte de certains engagements souscrits par la société mère et des perspectives d'évolution de la filiale.

Pour les filiales les plus importantes, ces perspectives sont appréciées sur la base de projections de flux financiers futurs, à partir des hypothèses les plus probables retenues par la direction.

L'ensemble des provisions constituées en vue de couvrir les risques filiales est intégralement comptabilisé en charges financières, qu'il s'agisse de la dépréciation des participations, des créances financières rattachées, ou du complément de provision constitué en provision pour risque.

Les abandons de créances consentis en faveur des filiales, pour la part couverte par des provisions, sont compensés dans le résultat financier par la reprise de provision correspondante.

Les cessions de titres, pour la part couverte par des provisions sont compensées dans le résultat financier par la reprise de provision correspondante

Titres auto-détenus

Les titres auto-détenus sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement lorsqu'ils sont affectés à des plans de stock options.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent les provisions pour engagements de retraite, les provisions pour risques de change et la provision pour charges diverses.

Lorsque plusieurs filiales ou partenaires sont impliqués dans un contrat en vigueur, la complexité des réglementations nationales ou locales des pays dans lesquels intervient le Groupe dans les domaines administratifs ou fiscaux peut conduire la société mère à doter des provisions en relation avec ces risques.

7. Notes financières

7.1 - Actif immobilisé

(en millions d'euros)

	Brut	Amortissements & Provisions	Net
31/12/2001			
Immobilisations incorporelles	1,6	1,6	0,0
Immobilisations corporelles	5,5	2,5	3,0
Immobilisations financières	3 735,1	57,7	3 677,4
Total actif immobilisé au 31/12/2001	3 742,2	61,8	3 680,4
31/12/2002			
Immobilisations incorporelles	1,6	1,6	0,0
Immobilisations corporelles	5,7	2,8	2,9
Immobilisations financières	3 264,5	64,3	3 200,2
Total actif immobilisé au 31/12/2002	3 271,8	68,7	3 203,1

Les principaux mouvements des immobilisations financières concernent :

- L'acquisition des 16,5% complémentaires de Coflexip dans le cadre de la fusion avec la société Isis pour un montant de 349,2 millions d'Euros
- L'annulation des titres Isis suite à la fusion avec Technip-Coflexip pour un montant de 749 millions d'Euros.
- La prise de participation dans la société Nargan pour 5,7 millions d'Euros
- Le prêt de 4,6 millions de Dollars US à Technip Upstream et le remboursement du prêt de 75 millions d'Euros par Coflexip.

7.2 - Provisions

Les provisions à la clôture de l'exercice sont essentiellement constituées de provisions pour charges diverses pour un montant de 35,4 millions d'euros et de provisions pour risques de change d'un montant de 4,1 millions d'euros.

7.3 – Dettes financières

Les dettes concernent d'une part l'emprunt obligataire émis pour financer l'OPA sur Coflexip pour un montant de 855,7 millions d'Euros (dont 90,4 millions d'Euros de prime de remboursement en valeur brute) et d'autre part le compte courant avec le GEIE Technip Eurocash pour 675,4 millions d'Euros.

7.4 – Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration, du Conseil de surveillance et du Directoire

Le montant des jetons de présence alloués par Technip-Coflexip aux membres du Conseil de Surveillance sur l'exercice 2002 représente 200 000 euros.

La rémunération brute ainsi que les avantages de toute nature versés en 2002 au Président du Conseil de Surveillance se sont élevés à 322 193 euros.

La rémunération brute fixe et les avantages en nature versés par Technip-Coflexip ainsi que par les sociétés du Groupe Technip-Coflexip en 2002 aux membres du Directoire se sont élevés à 1 373 982 euros. Il s'y est ajouté une rémunération brute variable versée au titre de 2001 d'un montant de 849 395 euros.

7.5 - Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

Libellé	Montant au 31/12/2002	Montant au 31/12/2001
Revenus des participations	158,8	138,6
Solde des frais et produits financiers	-32,2	-31,1
Dotations nettes des reprises pour dépréciation des participations et Valeurs mobilières de placement	-9,4	-0,5
Amortissements des frais d'acquisition Coflexip	-9,4	-5,4
Amortissements des frais d'émission d'Océanes	-2,2	
Amortissement de la Prime de remboursement des Obligations	-16,9	
Dotation à la provision pour risque de change	-4,1	
Autres	-0,2	
Résultat financier	84,4	101,6

7.6 - Résultat exceptionnel

Ce résultat est essentiellement composé des plus-values dégagées sur les cessions d'Ipedex (6,2 millions d'Euros) et de Rintekno (2,1 millions d'Euros) et sur le rachat par Technip-Coflexip de ses propres obligations (1,3 millions d'Euros).

7.7 - Impôts

Technip-Coflexip est tête de groupe de l'intégration fiscale dans laquelle le sous-groupe Coflexip est entré en janvier 2002. Du fait de la non taxation des dividendes (régime des sociétés mères et filiales), le résultat fiscal de Technip-Coflexip est déficitaire. Ce déficit fiscal a été imputé sur les bénéfices fiscaux des filiales comprises dans le périmètre de l'intégration fiscale. Le résultat du périmètre de l'intégration fiscale est bénéficiaire et conduit Technip-Coflexip à payer un complément d'impôt.

L'impact sur le compte de résultat est le suivant :

Technip (sous-groupe) : 3,4 millions d'Euros

Coflexip (sous-groupe) : 23,5 millions d'Euros

Technip-Coflexip (tête de groupe) : -4,5 millions d'Euros

7.8 – Réserves distribuables

Les réserves distribuables de Technip-Coflexip s'élèvent approximativement à 250 millions d'euros, après estimation des impôts dus, au 31 décembre 2002, au titre du précompte en cas de distribution.

La distribution en 2003 d'un dividende au titre de l'exercice 2002 engendrera une charge d'impôt complémentaire égale au différentiel de taux entre l'impôt au taux courant et celui au taux réduit. Technip-Coflexip sera amenée à payer un complément d'impôt de l'ordre de 5 millions d'euros.

8. Tableau des filiales et participations

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

SOCIETES		CAPITAL	RESERVES & REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	Q-PART DU CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR TECHNIP-COFLEXIP NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR TECHNIP-COFLEXIP	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR TECHNIP-COFLEXIP AU COURS DE L'EXERCICE
					BRUTE	NETTE					
NC : Non Communiqué. Certaines informations n'ont pas été fournies en raison du préjudice grave pouvant résulter de leur divulgation.											
A- Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute d'inventaire excède 1% du capital de TECHNIP-COFLEXIP (ou dont le rôle dans le Groupe est considéré comme significatif)											
1/Filiales (plus de 50% du capital détenu par TECHNIP-COFLEXIP) *****											
TECHNIP FRANCE 170, Place Henri Régnauld 92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX France	EUR	17 500 172	5 630 962	100,00%	42 238 744	42 238 744	95 004 182 et garantie de réalisation sur KEMAPCO / DAROU / EPC NANHAI	363 380 910	15 381 257	37 550 464	
COFLEXIP SA 170, Place Henri Régnauld 92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX France	EUR	30 231 485	545 866 310	98,26%	2 817 451 789	2 817 451 789		219 402 883	175 704 665	5 725 056	
TECHNIP ITALY 68, Viale Castello della Magliana 00148 ROME Italie	EUR	25 800 000	5 160 000	95,30%	20 314 164	20 314 164	14 092 967 et garantie de réalisation sur QVC / SULPHUR HAWIYAH / ULG-LSGO SULPHUR RECOVERY / TAKREER / ABQAIQ / HARADH / SABIC / QATIF	554 442 339	25 074 208	24 419 354	
TPL - TECNOLOGIE PROGETTI LAVORI 38, Viale Castello della Magliana 00148 ROME Italie	EUR	9 030 000	1 872 405	95,00%	7 044 888	7 044 888		0	3 861 213	7 997 022	
INFRASTRUTTURE E GESTIONI 38, Viale Castello della Magliana 00148 ROME Italie	EUR	258 000	807 557	95,00%	201 283	201 283		68 228 114	264 159	0	
TECHNIP PORTUGAL Edificio Lusotecnica Estrada de Alfragide 92 2720-026 AMADORA Portugal	EUR	599 982	2 556 034	77,08%	5 545 760	2 538 824		5 898 816	118 858	643 678	

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

SOCIETES		CAPITAL	RESERVES & REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	Q-PART DU CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR TECHNIP-COFLEXIP NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR TECHNIP-COFLEXIP	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR TECHNIP-COFLEXIP AU COURS DE L'EXERCICE
					BRUTE	NETTE					
TECHNIP TPS 24, Boulevard de l'Hôpital 75005 PARIS France	EUR	914 694	277 171	99,94%	152 358	152 358			12 260 918	801 310	1 080 000
TECHNIP IBERIA Gran Via Carlos III - 97 J 08028 BARCELONE Espagne	EUR	588 280	1 253 263	99,99%	848 519	848 519		4 261 715	10 009 123	620 753	401 546
S.C.I. CB3 DEFENSE 170, Place Henri Régnauld 92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX France	EUR	430 668	73 176	100,00%	86 147 570	86 147 570	29 346 680	983 115	14 995 641	3 756 729	
TECHNIP CAPITAL Rue Montagne du Parc 4 Warandeberg 1000 BRUXELLES Belgique	EUR	19 286 116	1 599 657	100,00%	19 325 971	19 325 971			4 403	(1 798 463)	6 700 000
TECHNIP AMERICAS 1990 Post Oak Blvd, suite 200 HOUSTON , TEXAS 77056 - 3846 USA	USD EUR	58 000 010 55 306 580	(20 710 421) (19 748 661)	100,00%	53 054 445	34 937 554	30 129 303		4 195 417 4 000 588	(618 602) (589 875)	0
TECHNIP INTERNATIONAL AG Industriestrasse 13 C , Postfach 4339 CH 6304 ZOUG - SUISSE Suisse	CHF EUR	5 000 000 3 442 578	3 537 848 2 435 863	99,84%	3 081 820	3 081 820			9 247 587 6 367 108	740 750 510 018	3 559 139
TECHNIP EUROCASH 170, Place Henri Régnauld 92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX France	EUR	300 000		90,00%	270 000	270 000			0	5 029 667	363 903

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

SOCIETES		CAPITAL	RESERVES & REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	Q-PART DU CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR TECHNIP-COFLEXIP NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR TECHNIP-COFLEXIP	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR TECHNIP-COFLEXIP AU COURS DE L'EXERCICE
					BRUTE	NETTE					
TECHNIP TIANCHEN 521 Jing Jin Road Tianjin 300400 République Populaire de Chine	CNY EUR	6 630 296 763 850	19 601 325 2 258 191	60,00%	319 533	319 533		71 757 927 8 266 947	4 483 263 516 499		
TECHNIP C.I.S 20, rue Galemaya 190 000 SAINT PETERSBOURG Russie	RUB EUR	1 900 57	(14 518 589) (436 362)	70,00%	706 907	0	5 721 360	99 109 324 2 978 770	(5 092 821) (153 067)		
TECHNIP FAR EAST 2nd Floor Wisma Inai 241, Jalan Tun Razak 50400 KUALA LUMPUR Malaise	MYR EUR	2 000 000 502 399	47 032 966 11 814 656	100,00%	31 671	31 671	9 026 725	195 176 185 49 028 156	(26 761 669) (6 722 517)	0	
COFRI 14, rue Hoche - KUPKA C 92902 PARIS LA DEFENSE CEDEX France	EUR	670 776	64 440	99,99%	718 325	718 325		0	72 406	68 200	
TTIL SNC 170, Place Henri Régnauld 92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX France	EUR	38 112	305 155	60,00%	22 867	22 867	305 139	NC	NC	NC	
TECHNIP HOLDING BENELUX BV Bredewater 26 2700 CA ZOETERMEER Pays-Bas	EUR	9 088 959	95 999	100,00%	26 659 065	26 659 065		0	6 131 972	8 900 000	
TECHNIP GERMANY Theodorstrasse. 90 D-40472 DUSSELDORF Allemagne	EUR	12 799 981	(9 545 860)	100,00%	100 231 017	59 384 064	330 770 784	454 617 465	13 011 020	10 454 000	
TPG UK 1st floor, Sheraton house Lower Road CHORLEY WODD, Herts, WD3 5LH Royaume-Uni	GBP EUR	5 000 7 686	477 001 733 284	90,00%	7 877	7 877		(274) (421)	9 907 15 230	1 138 160	

et garantie de réalisation sur
CARIGALI TRITON

et garantie de réalisation sur
YEMEN LNG / BAKU / JAIRAH UAE
TPAO PROJECT / DOLPHIN ENERGY

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

SOCIETES		CAPITAL	RESERVES & REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	Q-PART DU CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR TECHNIP-COFLEXIP NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR TECHNIP-COFLEXIP	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR TECHNIP-COFLEXIP AU COURS DE L'EXERCICE
					BRUTE	NETTE					
TECHNIP OVERSEAS 2nd floor, Swiss Bank BLDG East 53rd street, Marbella Republic of Panama	USD	10 000	570 319	100,00%					NC		
	EUR	9 536	543 834		10 465	10 465		garantie de réalisation sur OGD II	NC	NC	0
EUROBATCH 14, Rue Hoche La Defense 7 92902 PARIS LA DEFENSE CEDEX France	EUR	38 112	(521 537)	99,72%	0	0		181 033	1 714 864	96 067	0
SNPE INGENIERIE DEFENSE 14, Rue Hoche La Defense 7 92902 PARIS LA DEFENSE CEDEX France	EUR	38 112	69 738	99,96%	38 097	38 097		1 595 313	581 059	656 334	1 173 857
CITEX Immeuble la Soie BP 48 69513 VAUX EN VELIN CEDEX France	EUR	304 898	1 056 384	100,00%	1 219 592	1 219 592			6 602 263	22 260	560 000
KREBS ENGENHARIA Avenida rio branco 277 Grupo 401 RIO DE JANEIRO Brésil	BRL	2 700 000	1 880 999	100,00%				5 762 094	126 221 157	(716 965)	
	EUR	731 826	509 839		1 216 226	1 216 226			34 211 839	(194 331)	0
SEAL ENGINEERING Centre Atria - 5, boulevard de Prague 30000 NIMES France	EUR	70 000	64 226	100,00%	762 245	762 245			2 054 030	483 197	228 914
PT TECHNIP INDONESIA 18th Floor, Manara Bank Danamon Jl. Prof. Dr. Satrio Kav. E4 No.6 MEGA KUNINGAN JAKARTA 12950 Indonésie	IDR	2 706 000	2 428 676	60,00%					109 956 425	7 108 575	
	EUR	289	259		659 123	659 123		953 560	11 735	759	0
TIPIEL COLOMBIE CALLE 38 # 8-62 - PISO 3 APARTADO AERO 30459 SANTAFE DE BOGOTA D.C. Colombie	COP	2 200 000 000	12 689 358 250	7,20%					21 262 436 523	2 128 300 090	
	EUR	736 409	4 247 527		61 976	61 976			7 117 205	712 409	11 137

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

SOCIETES	INFORMATIONS FINANCIERES	CAPITAL	RESERVES & REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	Q-PART DU CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR TECHNIP-COFLEXIP NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR TECHNIP-COFLEXIP	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR TECHNIP-COFLEXIP AU COURS DE L'EXERCICE	
					BRUTE	NETTE						
TECHNIP NOUVELLE-CALEDONIE 5, avenue Paul Doumer B.P. 4029 98846 NOUMEA CEDEX Nouvelle-Calédonie	XPF EUR	5 000 000 41 900	0 0	100,00%		41 900			262 337 513 2 198 389	30 283 474 253 776		
2-Participations (10 à 50% du capital déteu par TECHNIP-COFLEXIP) *****												
TPG (M) 2nd Floor, Wisma Inai 241, Jalan Tun Razak 50400 KUALA LUMPUR Malaise	MYR EUR	1 000 000 251 199	16 735 561 4 203 964	30,00%		1 228 587	1 228 587	838 470	4 800 544 1 015 289 325 255 040 148	2 816 482 707 499	0	
INVERSIONES DINSA Calle 1 con Calle 2 - Apartado 61248 La Urbina - CARACAS 10650 Venezuela	VEB EUR	1 808 954 000 1 233 913	(105 231 915) (71 780)	20,00%		196 751	196 751		0 0	344 797 235	0	
TSKJ SERVICOS DE ENGENHARIA LDA & LNG SERVICOS E GESTAO DE PROJECTOS Avenida Arriaga n°77 - 4th floor 9000 FUNCHAL Portugal	EUR EUR	1 995 1 995	(25 647 932)	25,00% 25,00%		511 560	511 560		11 122 800 et garantie de réalisation sur TSKJ-NLNG TRAIN 4 ET 5	NC NC	NC NC	
CONSORCIO CONTRINA SNC 170, Place Henri Régault 92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX France	EUR	7 622	7 326 862	28,00%		2 134	2 134	1 126 830	garantie de réalisation sur SINCOR	NC	NC	NC
TECHNIP SAUDI ARABIA LTD P.O. Box 60159 RIYADH 11545 ARABIE SAOUDITE	SAR EUR	5 000 000 1 271 294	2 743 460 697 549	40,00%		448 962	448 962		28 606 800 et garantie de réalisation sur HARADH / ABQAIQ / SABIC / QATIF	623 069 508 158 420 928	3 452 945 877 942	0
SPF - TKP OMIFFPRO SNC 170, place Henri Régault 92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX France	EUR	50 000	0	50,00%		25 000	25 000		52 047 983	0	1 739 496	0

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

SOCIETES	INFORMATIONS FINANCIERES	CAPITAL	RESERVES & REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	Q-PART DU CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR TECHNIP-COFLEXIP NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR TECHNIP-COFLEXIP	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR TECHNIP-COFLEXIP AU COURS DE L'EXERCICE
					BRUTE	NETTE					
SP TKP FERTILIZER Viale de Gasperi 16 20097 San Donato Milanese Italie	EUR	50 000	0	50,00%	25 000	25 000					
NARGAN 285, Taleghani Avenue 15998 TEHERAN IRAN	IRR EUR	4 571 428 571 546 625	6 721 696 048 803 742	20,00%	5 673 274	5 673 274			0 0	0 0	21 915
B- Renseignements concernant les autres filiales ou participations											
1/-FILIALES *****											
a) Filiales françaises :					438 824	762					30 000
b) Filiales étrangères :					386 639	13 256	476 781				
2/-PARTICIPATIONS *****											
a) Participations françaises :					122 600	122 600					34 187
b) Participations étrangères :					891 973	69 271					364 736
TOTAL GENERAL : *****					3 197 825 013	3 133 513 180	61 918 064				

TECHNIP-COFLEXIP

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002

BARBIER FRINAULT & AUTRES
Réseau ERNST & YOUNG
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

CLAUDE CHARRON
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles
2, place de la Gare
95210 Saint-Gratien

Messieurs les Actionnaires
de la Société Technip-Coflexip,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Technip-Coflexip, tels qu'ils sont joints au présent rapport(*),
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

(*) Le document de référence présente des comptes sociaux résumés. Les comptes sociaux complets sur lesquels porte ce rapport sont disponibles au siège de la société.

Neuilly-sur-Seine et Saint-Gratien, le 14 mars 2003

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
René Proglia

Claude CHARRON

TECHNIP-COFLEXIP

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002

BARBIER FRINAULT & AUTRES
Réseau ERNST & YOUNG
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

CLAUDE CHARRON
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles
2, place de la Gare
95210 Saint-Gratien

Messieurs les Actionnaires
de la Société Technip-Coflexip,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-86 du code de commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours de l'exercice antérieur, s'est concrétisée au cours du dernier exercice.

Avec la société Isis, anciennement actionnaire de votre société

Conclusion d'un protocole d'accord avec l'Institut Français du Pétrole (I.F.P.) et la société Isis faisant l'objet d'une autorisation préalable par le conseil d'administration de votre société en date du 1er juillet 2001, dont les principaux engagements sont les suivants :

- Engagement de votre société de déposer concomitamment auprès du CMF une offre publique d'échange (OPE) sur les actions Isis et une offre publique d'échange à titre principal assortie d'une offre publique d'achat (OPE/OPA) à titre subsidiaire sur les actions Coflexip.
- Engagement de l'I.F.P. d'apporter ses actions Isis à l'offre de votre société sur la société Isis.
- En cas de réussite de l'offre sur la société Isis, un engagement de l'I.F.P. d'acquiescer les participations non cotées détenues par Isis (certaines d'entre elles devant faire l'objet d'une filialisation préalable) pour un prix de M€205.
- En cas de réussite de l'offre sur la société Isis, un engagement de l'I.F.P. de conserver une quote-part des titres de votre société qu'il aura reçus du fait de l'offre de votre société sur la société Isis, pendant une durée de six mois.

- Un mécanisme d'options permettant à la société Isis, une fois contrôlée par votre société, de céder les titres Compagnie Générale de Géophysique (C.G.G.) qu'elle aurait conservés, contre des actions de votre société.
- Engagement de votre société et de la société Isis d'étudier les modalités permettant de mettre fin à la participation croisée qui résultera de la bonne fin de l'offre sur la société Isis, notamment par le biais d'une fusion.
- Engagement de la société Isis, sous certaines conditions, de conserver ses titres Technip-Coflexip.
- Engagement de la société Isis de conserver, sous certaines conditions, ses actions Coflexip et de ne pas les apporter à l'offre de votre société.

Au 31 décembre 2002, les effets de cette convention ont été les suivants :

- La fusion de votre société avec la société Isis, avec effet rétroactif au 1er janvier 2002, a été approuvée par les assemblées générales extraordinaires du mois de juin 2002. Il s'agissait d'une fusion-renonciation placée sous le régime de faveur. Isis a été radiée de la cote à l'issue de cette fusion.
- Votre société et la société Isis détenaient des participations croisées avant leur fusion. Les titres Technip-Coflexip détenus par Isis apportés à votre société à l'occasion de la fusion ont été annulés en novembre 2002 par réduction de capital.
- Deux promesses d'échange des titres C.G.G. détenus par Isis contre des actions Technip-Coflexip détenues par l'I.F.P ont été signées en novembre 2001 entre ces deux sociétés. Suite à la fusion, votre société s'est substituée à la société Isis pour procéder à l'échange de titres avec l'I.F.P.. A l'issue de cet échange, votre société a procédé à l'annulation de ses propres titres résultant de cet échange en novembre 2002 par réduction du capital.
- La société Isis détenait au 31 décembre 2001 des actions Coflexip qui n'avaient pas été apportées à l'offre publique d'échange effectuée par votre société. A l'issue de la fusion, votre société a donc augmenté sa participation dans Coflexip de 16,63 %, correspondant aux 3.137.122 titres Coflexip détenus initialement par Isis.
- La société Isis détenait également au 31 décembre 2001 des titres Géoservices. Ces titres, qui faisaient partie des apports à CPX Holding, filiale de l'I.F.P., en novembre 2001 ont été apportés en mars 2002. En contrepartie de l'apport de ces titres, la dette de votre société envers CPX Holding a été annulée pour un montant de €70.240.000.
- 18.378 titres Coflexip ont été échangés contre 20.675 titres Technip-Coflexip, représentant un montant de €2.011.428,26, selon la parité de 8 titres Coflexip pour 9 titres Technip-Coflexip fixée lors de l'offre publique d'échange de votre société sur Coflexip en juillet 2001.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine et Saint-Gratien, le 14 mars 2003

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
René Proglío

Claude CHARRON

4.4 CALENDRIER INDICATIF DES DATES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le calendrier des dates de publication des informations financières de TECHNIP-COFLEXIP présenté ci-dessous est donné à titre indicatif. Il pourrait faire l'objet de certaines modifications.

- Chiffre d'affaires 1er trimestre 2003 : 14 mai 2003
- Chiffre d'affaires 2ème trimestre 2003: 15 août 2003
- Chiffre d'affaires 3ème trimestre 2003 : 14 novembre 2003
- Chiffre d'affaires 4ème trimestre 2003 : 13 février 2004
- Etats financiers consolidés intérimaires au 30 juin 2003 : 15 octobre 2003
- Comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2003 : mars 2004

V. RESPONSABLE DU PRÉSENT DOCUMENT ET RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES

5.1 RESPONSABLE DU PRÉSENT DOCUMENT

Daniel Valot, Président du Directoire de TECHNIP-COFLEXIP.

5.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PRÉSENT DOCUMENT

"A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de TECHNIP-COFLEXIP et de ses filiales ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée".

Daniel VALOT
Président du Directoire

5.3 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

5.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet Barbier Frinault & Autres - Réseau Ernst & Young, représenté par René Proglia
41, rue Ybry - 92567 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date du premier mandat : 1986 (renouvelé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 avril 1998).

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Claude Charron

2, place de la Gare - 95210 Saint-Gratien.

Date du premier mandat : 1996 (renouvelé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 avril 1998).

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

5.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

Gilles Puissochet – Cabinet Barbier Frinault & Autres - Réseau Ernst & Young
41, rue Ybry - 92567 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date du premier mandat : 1996 (renouvelé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 avril 1998).

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Laurent Levesque –
66, rue Caumartin – 75009 Paris

Date du premier mandat : 1996 (renouvelé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 avril 1998).

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

5.3.3 ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société TECHNIP-COFLEXIP et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives à la société TECHNIP-COFLEXIP portant sur la situation financière et les comptes historiques donnés dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du directoire de la société TECHNIP-COFLEXIP. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

S'agissant des données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré (chiffre d'affaire et résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des écarts d'acquisition 'EBITA' pour l'année 2003 mentionnés en paragraphe « 1.3. Perspectives d'avenir du Groupe Technip-Coflexip »), cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée. Nous rappelons que ces informations présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des informations prévisionnelles présentées. S'agissant des autres informations prévisionnelles, celles-ci constituent des objectifs au sens des normes de la profession présentés par les dirigeants.

S'agissant des informations portant sur la situation financière et les comptes ayant fait l'objet de retraitements pro forma, nos diligences ont consisté à apprécier si les conventions retenues sont cohérentes et constituent une base raisonnable pour leur établissement, à vérifier la traduction chiffrée de ces conventions, à nous assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées pour l'établissement de ces informations avec celles suivies pour l'établissement des comptes historiques ayant fait l'objet d'un audit et, le cas échéant, à vérifier leur concordance avec les comptes historiques présentés dans le document. Nous rappelons que ces informations ont vocation à traduire l'effet sur des informations comptables et financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle, d'une opération ou d'un événement donné. Elles ne sont toutefois pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Les comptes annuels et consolidés des exercices clos le 31 décembre 2000, 2001 et 2002, arrêtés par le conseil d'administration de la société TECHNIP-COFLEXIP pour l'exercice 2000 et par le directoire de la société TECHNIP-COFLEXIP pour les exercices 2001 et 2002, ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes de la profession applicables en France. Ils ont été certifiés sans réserve et comportent les observations suivantes qui ne remettent pas en cause l'opinion exprimée sur ces comptes :

- concernant les comptes annuels clos le 31 décembre 2001 et les comptes consolidés clos le 31 décembre 2001 et 2002, mention que ces comptes ne sont pas directement comparables avec ceux des exercices précédents en raison des mouvements significatifs dans le périmètre de consolidation résultant de la prise de contrôle de Coflexip sur l'exercice 2001,
- concernant les comptes consolidés clos le 31 décembre 2001, mention que les comptes de résultat consolidés présentés adoptent dorénavant une présentation des charges d'exploitation par destination afin de se conformer à la pratique internationale.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans le présent document de référence.

Neuilly-sur-Seine et Saint-Gratien, le 17 mars 2003

Les Commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
René Proglio

Claude CHARRON

5.3.4 REMUNERATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Réseau Ernst & Young		Claude Charron	
	Montant en milliers d'euros	%	Montant en milliers d'euros	%
Audit	3 583	72%	81	100%
Autres prestations (Juridique et fiscale)	1 388	28%		
Total	4 971	100%	81	100%

5.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Patrick Picard, Secrétaire Général
TECHNIP-COFLEXIP
La Défense 6
170, Place Henri Régnauld
92973 Paris La Défense Cedex
Téléphone : 01 47 78 30 86
Télécopie : 01 47 78 20 90
e-mail : ppicard@technip-coflexip.com

TABLE DE CORRESPONDANCE

Le tableau de correspondance, ci-dessous, renvoie aux rubriques de l'instruction d'application du règlement COB n° 98-01.

Sections Rubriques Pages	
1.1 Noms et fonctions des responsables du document	page 173
1.2 Attestation des responsables	page 173
1.3 Noms et adresses des contrôleurs légaux	page 173
1.4 Responsable de l'information	page 175
3.1 Renseignements de caractère général concernant la société	page 45
3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital	page 48
3.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote	page 51
3.4 Marché des titres de la société	page 61
3.5 Dividendes	page 63
4.1 Présentation de la société et du Groupe	page 3
4.2 Brevets, licences et contrats significatifs	pages 28 et 32
4.3 Effectifs	page 29
4.4 Politique d'investissement	page 5
4.7 Risque de l'émetteur	page 21
4.7.1 Risques de marché	page 22
4.7.2 Risques juridiques	page 21
4.7.3 Risques industriels	page 39
4.7.4 Assurance et couverture des risques	page 34
5.1 Eléments significatifs des comptes sociaux	page 155
5.3 Comptes consolidés de la société	page 102
5.4 Filiales et participations	page 162
6.1 Administrations, Direction et Contrôle	page 63
6.2 Intérêt des dirigeants dans le capital	pages 51 et 70
6.3 Schémas d'intéressement du personnel	page 59
7.1 Evolution récente	page 41
7.2 Perspectives d'avenir	page 44

En application de son règlement n°98-01, la Commission des opérations de bourse a enregistré le présent document de référence le 17 mars 2003 sous le numéro R.03-031. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des opérations de bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

SIÈGE SOCIAL
Tour TECHNIP-COFLEXIP
La Défense 6 - 170, place Henri Régnauld - 92973 Paris La Défense cedex France
Tél. : 33 (0) 1 47 78 21 21 - Télécopie : 33 (0) 1 47 78 33 40
[http : // www. technip - coflexip .com](http://www.technip-coflexip.com)